

Mieux pour

la connectivité
l'environnement
la sécurité
le réseau
le service
la technologie
l'éducation
la croissance
la vie au travail
les collectivités
la santé mentale
le contenu média
le monde
la création de valeur
les investissements
les opportunités



Tous les jours, nous travaillons à transformer la façon dont les Canadiens communiquent entre eux et avec le reste du monde. Nous sommes une entreprise de communications, mais nos actions vont bien au-delà. En tant qu'une des plus grandes entreprises au pays, nous croyons que notre passion et la façon dont nous choisissons d'investir notre temps et notre argent peuvent changer les choses pour le mieux.

Notre performance financière

Faits saillants des finances et de l'exploitation

Tout au long de 2022, l'équipe Bell a fourni les meilleures technologies de communications et ainsi amélioré la connectivité des Canadiennes et des Canadiens. Ces innovations constituent la base du succès à long terme de BCE et de notre objectif de procurer une croissance durable des dividendes à nos actionnaires.

Performance financière de 2022	Résultats réels	Cible
Croissance des produits [†]	3,1 %	de 1 % à 5 %
Croissance du BAIIA ajusté ^{(1)†}	3,1 %	de 2 % à 5 %
Croissance du bénéfice net [†]	1,2 %	s.o.
Intensité du capital ⁽²⁾	21,2 %	21 %
Croissance du bénéfice net par action (BPA) [†]	-0,3 %	s.o.
Croissance du BPA ajusté ^{(1)†}	5,0 %	de 2 % à 7 %
Croissance des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation [†]	4,5 %	s.o.
Croissance des flux de trésorerie disponibles ^{(1)†}	2,9 %	de 2 % à 10 %

† Comparativement à 2021



(1) Le BAIIA ajusté est un total de mesures sectorielles, le BPA ajusté est un ratio non conforme aux PCGR et les flux de trésorerie disponibles sont une mesure financière non conforme aux PCGR. Ces mesures financières n'ont pas de définition normalisée en vertu des Normes internationales d'information financière (IFRS). Il est donc peu probable qu'elles puissent être comparées avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Nous définissons le BPA ajusté comme le bénéfice net ajusté par action ordinaire de BCE. Reportez-vous à la rubrique 11, Mesures financières non conformes aux PCGR, autres mesures financières et indicateurs de performance clés (IPC), du rapport de gestion annuel 2022 de BCE, pour en savoir plus sur ces mesures, y compris, dans le cas du BAIIA ajusté, un rapprochement avec le bénéfice net, la mesure financière conforme aux IFRS la plus comparable et, dans le cas des flux de trésorerie disponibles, un rapprochement avec les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, la mesure conforme aux IFRS la plus comparable.

(2) L'intensité du capital correspond aux dépenses d'investissement divisées par les produits d'exploitation.

(3) Dividende annualisé par action ordinaire de BCE divisé par le prix de l'action de BCE à la clôture de la période.

Table des matières

Message du président du conseil	4	États financiers consolidés	118
Message du président et chef de la direction	6	Conseil d'administration	170
Rapport de gestion	8	Haute direction	171
Rapports sur le contrôle interne	116	Renseignements aux investisseurs	172

Pour une description des facteurs de risque et des hypothèses liés aux déclarations prospectives figurant ci-dessus et dans les messages qui suivent, veuillez consulter la rubrique Mise en garde concernant les déclarations prospectives du rapport de gestion annuel 2022 de BCE présenté plus loin dans le présent rapport.

Connecter les Canadiennes et des Canadiens grâce à des services de technologies et à des médias de pointe

Les membres de l'équipe Bell continuent de promouvoir l'expérience client grâce aux réseaux avancés, aux services de technologies et au contenu captivant que nous offrons aux particuliers, aux familles, aux collectivités, aux entreprises et aux gouvernements partout au Canada. Les efforts pour accroître la disponibilité et les capacités de nos services à large bande, de télé et sans fil ainsi que ceux pour simplifier la façon de faire des affaires avec Bell ont permis une solide croissance du nombre d'abonnements aux services Internet de détail, télévision sur protocole Internet (télé IP) et sans fil en 2022.

Abonnements de détail de BCE (en millions)	2022	2021	Variation
Téléphones mobiles	9,95	9,46	+5,2 %
Appareils mobiles connectés	2,45	2,25	+9,0 %
Internet ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾	4,26	3,86	+10,3 %
Télévision ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾	2,75	2,74	+0,6 %
Services de téléphonie résidentielle ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾⁽⁴⁾	2,19	2,30	-4,7 %
Total	21,60	20,60	+4,8 %

24,28 M

de connexions totales
des marchés résidentiels,
d'affaires et de gros
de Bell

(1) Exclut les abonnements aux services de gros.

(2) Au T1 2022, à la suite de l'acquisition d'EBOX et d'autres sociétés liées, notre clientèle des services Internet, de télévision et de téléphonie résidentielle a augmenté respectivement de 67 090, 9 025 et 3 456 abonnements.

(3) Au T4 2022, à la suite de l'acquisition de Distributel, notre clientèle des services Internet, de télévision et de téléphonie résidentielle a augmenté respectivement de 128 065, 2 315 et 64 498 abonnements.

(4) Exclut les services de téléphonie d'affaires.

Message du président du conseil

Une performance solide qui renforce la durabilité et la résilience

BCE excelle dans la création de valeur au profit de sa clientèle, des collectivités, des membres de son équipe et des actionnaires. Nous avons réalisé des progrès en 2022, affichant une solide performance financière et faisant preuve du souci constant de contribuer de façon responsable à créer un avenir meilleur, plus durable et plus résilient.

La raison d'être de Bell consiste à transformer la façon dont les Canadiens et les Canadiennes communiquent entre eux et avec le reste du monde. Nous accélérons notre élan positif en investissant dans nos réseaux, nos services et notre contenu au profit de toutes les parties prenantes de Bell. Ensemble, guidés par nos six impératifs stratégiques, nous cherchons à créer un avenir durable pour le bien commun.

Croissance et performance

Depuis 143 ans, Bell fournit les technologies de communications les plus à jour et les plus performantes, ce qui aide les entreprises canadiennes à être concurrentielles et permet à notre clientèle de se connecter en tout temps à des réseaux de plus en plus rapides, étendus et fiables.

Dans l'ensemble du groupe de sociétés BCE, nous construisons des réseaux de fibre optique et sans fil qui comptent parmi, les plus rapides en Amérique du Nord et qui offrent la qualité et la résilience auxquelles la population canadienne s'attend.

Nous faisons en sorte qu'il soit toujours plus facile pour notre clientèle de faire affaire avec nous. Nous offrons les produits et les services novateurs qui facilitent la vie et le travail en plus d'améliorer la productivité. Nous informons et divertissons les Canadiennes et les Canadiens partout au pays avec nos médias. Nous allons de l'avant avec des mesures responsables pour améliorer notre rendement et notre gestion des risques dans un environnement hautement concurrentiel, très dynamique et en évolution rapide.

Ces actions, combinées à nos engagements ESG ainsi qu'à nos initiatives Mieux pour tous en santé mentale, environnement et leadership en milieu de travail, contribuent toutes à un avenir plus durable et résilient pour notre clientèle, notre équipe et nos actionnaires.

En 2022, Corporate Knights a placé Bell sur sa liste des 50 meilleures entreprises citoyennes devant toutes les entreprises de télécommunications et au quatrième rang des entreprises canadiennes, une reconnaissance obtenue grâce à la force de nos initiatives en matière d'ESG et de développement durable comme à notre impact positif dans les collectivités partout au pays. C'est aussi la troisième année que notre système de gestion de l'énergie est certifié conforme à la norme ISO 50001. Nous avons été la première entreprise de communications en Amérique du Nord à obtenir cette certification. Nous avons aussi été nommés l'un des

employeurs les plus respectueux de l'environnement du Canada pour la sixième année d'affilée, alors que nous nous approchons de notre objectif de carboneutralité d'ici 2025 et de réduction des émissions absolues de GES d'ici 2030.

L'importance que nous accordons aux avantages sociaux, au développement des compétences et à la diversité, à l'équité, à l'inclusion et à l'appartenance a été soulignée par Mediacorp, qui nous a nommés parmi les meilleurs employeurs du Canada pour la huitième année de suite et parmi les meilleurs employeurs pour les jeunes Canadiens pour la cinquième année d'affilée. Bell a également été reconnue encore une fois comme l'un des meilleurs employeurs au Canada pour la diversité, l'un des meilleurs employeurs pro-famille et l'un des meilleurs employeurs de Montréal. Plus récemment, Bell a été ajoutée au palmarès des meilleurs employeurs en informatique de Future Workforce qui recueille les commentaires de milliers d'étudiants universitaires et collégiaux canadiens.

Nouveau rapport annuel intégré

Conformément à nos pratiques ESG et à nos objectifs en matière de durabilité, nous publions en 2022 un rapport annuel intégré, une première pour une entreprise de communications d'envergure en Amérique du Nord. Ce rapport contient à la fois notre rapport annuel traditionnel et notre rapport sur la responsabilité d'entreprise, attestant que nos pratiques ESG sont un élément fondamental de nos activités quotidiennes. Nous sommes fiers de cette nouveauté et nous invitons les parties prenantes à consulter la version électronique des rapports et ainsi faire leur part pour l'environnement.

Rendement pour les parties prenantes

La stratégie de croissance de Bell continue de produire des résultats financiers solides. Nos flux de trésorerie disponibles et notre bilan étant solides, nous avons continué d'accélérer les dépenses d'investissement liées à la connectivité à large bande et sans fil évoluée, qui ont atteint un sommet historique de 5,1 milliards \$ en 2022. Notre saine situation financière nous a également permis de bonifier le dividende sur nos actions ordinaires de 5,2 % pour le porter à 3,87 \$, avec prise d'effet à compter du versement du premier trimestre de 2023, le 17 avril 2023. Il s'agit de la 15^e année consécutive où BCE augmente le dividende d'au moins 5 %.



Gordon M. Nixon
Président du conseil
BCE Inc.

Nous avons bonifié le dividende sur nos actions ordinaires de 5,2 % pour le porter à 3,87 \$ en 2023. Il s'agit de la 15^e année consécutive où BCE augmente le dividende d'au moins 5%.

Le point sur le conseil

En octobre 2022, nous avons accueilli Louis Vachon à titre d'administrateur du conseil d'administration de BCE, membre du comité des ressources en cadres et de rémunération, et membre du comité du risque et de la caisse de retraite. Leader exceptionnel et dirigeant d'entreprise chevronné, Louis est lauréat du prix du Citoyen du monde de l'Association canadienne pour les Nations Unies. Il est également membre de l'Ordre du Canada et officier de l'Ordre national du Québec.

C'est aussi l'année dernière que, tristement, l'ancien chef de la direction de Bell et de BCE, Jean de Grandpré, s'est éteint. Leader important et influent dans le monde des affaires, Jean a joué un rôle clé dans la création de BCE en 1983. Il se plaisait à dire que ce sont les gens qui font l'entreprise. Nous sommes tout à fait d'accord avec lui et nous remercions tous les membres de l'équipe de BCE et Bell qui ont travaillé jour après jour et relevé de nombreux défis en 2022 pour répondre aux besoins de tous les Canadiens et les Canadiennes.

En tant que président du conseil de BCE et au nom de tous ses membres, je tiens à exprimer ma gratitude envers nos parties prenantes pour leur soutien constant. J'espère que, comme nous, vous avez confiance dans l'orientation future du groupe de sociétés BCE alors que nous progressons vers un avenir plus durable et résilient.

Gordon M. Nixon
Président du conseil
BCE Inc.

Message du président et chef de la direction

Offrir la meilleure connectivité à un plus grand nombre de Canadiennes et de Canadiens

Chez Bell, notre raison d'être est de transformer la façon dont les Canadiens communiquent entre eux et avec le reste du monde. Aujourd'hui, nous offrons à plus de Canadiens et de Canadiennes que jamais les meilleures technologies de communications, tout en plaçant toujours au centre de nos priorités le service à la clientèle et le soutien aux collectivités que nous servons.

Bell est un chef de file des services de technologies et des médias. Nos réseaux et services sophistiqués, qui comptent parmi les plus rapides en Amérique du Nord, sont essentiels et permettent à des millions de Canadiennes et de Canadiens de communiquer entre eux comme jamais auparavant.

Ce niveau d'excellence inégalé est le résultat direct de l'accent constant que nous mettons sur nos six impératifs stratégiques : bâtir les meilleurs réseaux; accélérer la croissance grâce à des services innovateurs; offrir le contenu le plus captivant; promouvoir l'expérience client; gérer avec agilité et selon une structure de coûts efficace; ainsi qu'investir dans notre équipe, soutenir son engagement et créer un avenir durable.

Grâce à nos réalisations de 2022 de même qu'aux changements environnementaux, sociaux et économiques positifs découlant de nos actions et engagements ESG de premier plan et de notre initiative Mieux pour tous, Bell est aujourd'hui dans une position unique pour créer une valeur inégalée pour la clientèle, les entreprises, les innovateurs, les collectivités, les membres de son équipe et ses actionnaires.

Offrir une couverture et une fiabilité hors pair

Dès le début de la COVID-19, Bell a choisi d'accélérer ses investissements dans ses réseaux à large bande, sans fil et principaux afin d'aider la population canadienne à faire face à la situation et à se sortir de la pandémie. Depuis 2020 et jusqu'à la fin de 2022, Bell a été le chef de file du secteur canadien des communications avec des dépenses d'investissement de 14 milliards de dollars, y compris des dépenses records de 5,1 milliards en 2022.

Grâce à ces investissements, Bell offre aujourd'hui des services à large bande évolués à des millions de foyers et d'entreprises dans des régions urbaines et rurales du Canada atlantique, du Québec, de l'Ontario et du Manitoba. En 2022, le service Internet pure fibre de Bell a été rendu disponible dans 854 000 nouveaux emplacements. Nous avons également lancé des services multigigabits, dont Gigabit Fibe 8.0 de Bell, le service Internet le plus rapide en Amérique du Nord lors de son lancement, ainsi que la nouvelle Borne Giga avec Wi-Fi 6E pour mieux connecter plusieurs appareils à un seul endroit. Nous continuons à travailler avec tous les ordres de gouvernement pour que de nombreuses régions éloignées aient accès à la fibre optique, y compris les communautés autochtones et nordiques.

Le réseau sans fil 5G de Bell est actuellement offert à plus de 80 % de la population canadienne dans les 10 provinces.

Nous avons aussi lancé le réseau 5G+ de Bell en 2022, qui rejoint à ce jour 38 % de la population nationale et qui offre des connexions encore plus rapides et plus réactives.

Mettre l'accent sur la clientèle

Chez Bell, nous savons que les Canadiennes et les Canadiens comptent plus que jamais sur nous pour les garder connectés. L'ensemble de nos réseaux ont continué d'afficher une fiabilité supérieure à 99,99 % en 2022 et, lorsque des catastrophes comme l'ouragan Fiona ont mis nos services à l'épreuve, la résilience de nos réseaux principaux et les efforts considérables déployés par les membres de l'équipe Bell ont fait toute la différence pour la clientèle.

En 2022, Bell a été le fournisseur national de services qui s'est le plus amélioré pour ce qui est du nombre décroissant de plaintes déposées à son endroit auprès de la Commission des plaintes relatives aux services de télécom-télévision. Nous avons réalisé des progrès sur ce plan pour une septième année d'affilée. Nous avons continué à développer nos applications primées MonBell ainsi que Mon compte de Virgin Plus et de Lucky Mobile, qui permettent d'obtenir, en temps réel, plus d'informations et de fonctionnalités que jamais, dans le cadre d'initiatives qui visent à faciliter la relation d'affaires entre Bell et sa clientèle.

Toujours à l'avant-garde des développements dans les technologies de communications, nous avons lancé Bell Capital de risque en 2022 afin de soutenir les entreprises en démarrage ou en croissance qui conçoivent de nouvelles solutions en s'appuyant sur la puissance de nos réseaux. Nous avons aussi misé sur notre partenariat avec Amazon Web Services pour lancer la solution MEC publique de Bell avec le service AWS Wavelength, une solution d'informatique en périphérie à accès multiple qui offre plus d'occasions aux entreprises de tirer parti de la réalité augmentée et virtuelle, de l'intelligence artificielle, de l'apprentissage automatique et de la robotique évoluée pour innover plus rapidement et repousser les limites comme jamais.

Nous avons offert du contenu plus captivant aux auditoires francophones et anglophones, disponible partout et en tout temps sur nos plateformes numériques novatrices, dont la nouvelle plateforme de diffusion en continu TSN+, ainsi que sur iHeartRadio et Crave, le seul service de diffusion bilingue directement au consommateur offert au Canada.



Mirko Bibic
Président et chef de la direction
BCE Inc. et Bell Canada

Nos initiatives ESG et Mieux pour tous sont les pierres angulaires d'un avenir plus durable et résilient, et Bell Cause pour la cause a joué un rôle crucial dans la croissance du mouvement pour la santé mentale.

Investir dans les collectivités et dans notre équipe

Nos initiatives ESG et Mieux pour tous sont des composantes essentielles d'un avenir plus durable et résilient, alors que Bell Cause pour la cause a joué un rôle crucial dans la croissance du mouvement pour la santé mentale. Lors de la plus récente Journée Bell Cause pour la cause, nous avons annoncé un financement supplémentaire de 10 millions \$ pour la santé mentale – notre plus important engagement à ce jour lors d'une Journée Bell Cause pour la cause – et commencé à mettre en lumière les organismes communautaires en santé mentale qui changent les choses partout au Canada.

Les membres de l'équipe Bell savent aussi que notre engagement envers la communauté s'étend au lieu de travail. Depuis la mise en œuvre de notre nouvelle Proposition de valeur aux membres de l'équipe, en 2022, nous offrons à ces derniers plus de possibilités de croître et de réussir que jamais. Notre initiative Mieux pour tous et celles favorisant la diversité, l'équité, l'inclusion et l'appartenance – parité de genre, représentation des communautés PANDC au sein des équipes partout au pays, formation et perfectionnement des compétences, environnement de travail plus accessible –

reflètent les valeurs sur lesquelles nous sommes fiers de nous appuyer pour bâtir l'avenir de Bell.

Au nom de tous les membres de l'équipe Bell, merci à toutes nos parties prenantes pour leur soutien constant. Ensemble, nous provoquons des changements importants alors que nous transformons la façon dont les Canadiens communiquent entre eux et avec le reste du monde.

Mirko Bibic
Président et chef de la direction
BCE Inc. et Bell Canada

Rapport de gestion

Table des matières

1 Vue d'ensemble	12	5 Analyse des secteurs d'activité	54
1.1 Introduction.....	12	5.1 Services sans fil de Bell.....	54
1.2 À propos de BCE.....	14	5.2 Services sur fil de Bell.....	58
1.3 Principaux faits récents touchant notre société.....	18	5.3 Bell Média.....	63
1.4 Stratégie relative aux marchés financiers.....	19	5.4 Perspectives, hypothèses et risques sectoriels.....	66
1.5 Gouvernance d'entreprise et gestion du risque.....	22	6 Gestion financière et des capitaux	71
1.6 Nos capitaux et notre responsabilité d'entreprise.....	25	6.1 Dette nette.....	71
2 Impératifs stratégiques	33	6.2 Données liées aux actions en circulation.....	72
2.1 Bâtir les meilleurs réseaux.....	33	6.3 Flux de trésorerie.....	72
2.2 Accélérer la croissance grâce à des services innovateurs.....	33	6.4 Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.....	74
2.3 Offrir le contenu le plus captivant.....	34	6.5 Gestion des risques financiers.....	75
2.4 Promouvoir l'expérience client.....	35	6.6 Notations.....	78
2.5 Gérer avec agilité et selon une structure de coûts efficace.....	36	6.7 Liquidité.....	78
2.6 Investir dans notre équipe, soutenir son engagement et créer un avenir durable.....	37	6.8 Litiges.....	80
3 Objectifs de rendement, perspectives, hypothèses et risques	38	7 Faits saillants annuels et trimestriels	81
3.1 Rendement de BCE en 2022 par rapport aux objectifs.....	38	7.1 Information financière annuelle.....	81
3.2 Perspectives commerciales et hypothèses.....	39	7.2 Information financière trimestrielle.....	84
3.3 Principaux risques d'entreprise.....	40	8 Cadre réglementaire	88
4 Analyse financière consolidée	45	9 Risques d'entreprise	93
4.1 Introduction.....	45	10 Méthodes comptables	104
4.2 Connexions clients.....	46	11 Mesures financières non conformes aux PCGR, autres mesures financières et indicateurs de performance clés (IPC)	109
4.3 Produits d'exploitation.....	47	11.1 Mesures financières non conformes aux PCGR.....	109
4.4 Coûts d'exploitation.....	48	11.2 Ratios non conformes aux PCGR.....	112
4.5 Bénéfice net.....	48	11.3 Total des mesures sectorielles.....	113
4.6 BAIIA ajusté.....	49	11.4 Mesures de gestion du capital.....	113
4.7 Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres.....	49	11.5 Mesures financières supplémentaires.....	114
4.8 Amortissements.....	50	11.6 Indicateurs de performance clés.....	114
4.9 Charges financières.....	50	12 Efficacité des contrôles internes	115
4.10 Perte de valeur d'actifs.....	51		
4.11 Autres (charges) produits.....	51		
4.12 Impôt sur le résultat.....	52		
4.13 Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et BPA.....	52		
4.14 Dépenses d'investissement.....	53		
4.15 Flux de trésorerie.....	53		

Dans ce rapport de gestion, les expressions *nous*, *notre/nos*, *BCE* et *la société* désignent, selon le contexte, BCE Inc. ou, collectivement, BCE Inc., Bell Canada, leurs filiales, leurs partenariats et leurs entreprises associées. *Bell* désigne, selon le contexte, Bell Canada ou, collectivement, Bell Canada, ses filiales, ses partenariats et ses entreprises associées.

Tous les montants dans ce rapport de gestion sont en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire. Se reporter à la rubrique 11, *Mesures financières non conformes aux PCGR, autres mesures financières et indicateurs de performance clés (IPC)* pour obtenir la liste des mesures financières non conformes aux PCGR, des autres mesures financières et des indicateurs de performance clés.

Se reporter aux états financiers consolidés audités de BCE pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 lors de la lecture de ce rapport de gestion.

Sauf indication contraire, en préparant ce rapport de gestion, nous avons tenu compte de l'information disponible jusqu'au 2 mars 2023, soit la date du présent rapport de gestion.

Vous trouverez des renseignements supplémentaires concernant BCE, dont les états financiers consolidés audités de BCE pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, la notice annuelle de BCE pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (notice annuelle 2022 de BCE), datée du 2 mars 2023, ainsi que les derniers rapports financiers sur le site Web de BCE, à BCE.ca, sur SEDAR, à sedar.com, et sur EDGAR, à sec.gov.

Les documents et autres informations présentés dans le site Web de BCE ou dans tout autre site mentionné dans le site Web de BCE ou dans ce rapport de gestion ne font pas partie du présent rapport de gestion et ne sont pas intégrés par renvoi dans les présentes.

Ce rapport de gestion traite de nos activités d'exploitation, de notre performance, de notre situation financière et d'autres sujets pour les deux exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021.

Mise en garde concernant les déclarations prospectives

Le présent rapport de gestion et, en particulier, mais sans s'y limiter, la section 1.3, *Principaux faits récents touchant notre société*, la section 1.4, *Stratégie relative aux marchés financiers*, la section 1.6, *Nos capitaux et notre responsabilité d'entreprise*, la rubrique 2, *Impératifs stratégiques*, la section 3.2, *Perspectives commerciales et hypothèses*, la rubrique 5, *Analyse des secteurs d'activité*, et la section 6.7, *Liquidité*, contiennent des déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives comprennent, sans s'y limiter, des déclarations portant sur notre performance financière projetée pour 2023, l'objectif de croissance du dividende et le dividende sur actions ordinaires annualisé et le ratio de distribution pour 2023 de BCE, les dépenses d'investissement prévues de BCE, les plans de déploiement des réseaux et les avantages qui devraient en découler, les objectifs de la ligne de conduite financière de BCE, les sources de liquidités auxquelles nous prévoyons recourir pour répondre à nos besoins de liquidités prévus en 2023, la capitalisation prévue de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, y compris la réduction prévue des cotisations à nos régimes de retraite en 2023, les investissements prévus de Bell Capital de risque dans des entreprises en démarrage ou en croissance qui offrent des solutions technologiques avancées, nos objectifs en matière de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) qui incluent, sans s'y limiter, nos objectifs en ce qui concerne la diversité, l'équité, l'inclusion et l'appartenance, la réduction prévue du niveau de nos émissions de gaz à effet de serre (GES), y compris sans s'y limiter, nos projets de devenir carboneutres en ce qui concerne les émissions de GES liées à nos activités à compter de 2025 et d'atteindre des cibles basées sur la science d'ici 2026 et 2030, selon le cas, nos objectifs de réduction des déchets envoyés à l'enfouissement, de récupération des déchets électroniques, notre investissement communautaire, la protection de la vie privée et la sécurité des données, notre leadership en matière de gouvernance d'entreprise et d'éthique professionnelle, les perspectives commerciales, objectifs, plans et priorités stratégiques de BCE, ainsi que d'autres déclarations qui ne renvoient pas à des faits historiques. Une déclaration est dite prospective lorsqu'elle utilise les connaissances actuelles et les prévisions du moment pour formuler une déclaration touchant l'avenir. Habituellement, les termes comme *hypothèse*, *but*, *orientation*, *objectif*, *perspective*, *projet*, *stratégie*, *cible* et d'autres expressions semblables, ainsi que les temps et les modes comme le futur et le conditionnel de certains verbes tels que *viser*, *s'attendre à*, *croire*, *prévoir*, *avoir l'intention de*, *planifier*, *chercher à* et *aspirer à*, permettent de repérer les déclarations prospectives. Toutes ces déclarations prospectives sont faites conformément aux « dispositions refuges » prévues dans les lois canadiennes applicables en matière de valeurs mobilières et dans la loi américaine *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*.

Sauf indication contraire de notre part, les déclarations prospectives qui figurent dans le présent rapport de gestion décrivent nos attentes en date du 2 mars 2023 et, par conséquent, pourraient changer après cette date. Sauf dans la mesure où les lois applicables en matière de valeurs mobilières l'exigent, nous ne nous engageons aucunement à mettre à jour ou à réviser ces déclarations prospectives, même à la suite de l'obtention de nouveaux renseignements ou de l'occurrence d'événements futurs, ni pour toute autre raison.

Les déclarations prospectives, du fait même de leur nature, font l'objet de risques et d'incertitudes intrinsèques et reposent sur plusieurs hypothèses, tant générales que précises, donnant lieu à la possibilité que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon significative des attentes exprimées ou sous-entendues dans ces déclarations prospectives et que nos perspectives commerciales, objectifs, plans et priorités stratégiques ne soient pas atteints. Ces déclarations ne représentent pas une garantie de la performance ni des événements futurs, et nous mettons en garde le lecteur contre le risque que représente le fait de s'appuyer sur ces déclarations prospectives. Les déclarations prospectives qui figurent dans le présent rapport de gestion sont présentées dans le but d'aider les investisseurs et les autres parties à comprendre nos objectifs, nos priorités stratégiques, nos perspectives commerciales, ainsi que le contexte dans lequel nous prévoyons exercer nos activités. Le lecteur est donc mis en garde contre le fait que cette information pourrait ne pas convenir à d'autres fins.

Nous avons formulé certaines hypothèses relatives à l'économie, au marché, aux activités d'exploitation et autres dans la préparation des déclarations prospectives figurant dans ce rapport de gestion et, en particulier, mais sans s'y limiter, des déclarations prospectives figurant dans les rubriques et sections mentionnées précédemment du présent rapport de gestion. Ces hypothèses comprennent, sans s'y limiter, les hypothèses qui sont décrites dans les différentes sous-sections du présent rapport de gestion intitulées *Hypothèses*, intégrées par renvoi dans la présente mise en garde. Sous réserve de divers facteurs, y compris, sans s'y limiter, les répercussions futures de la conjoncture économique générale, de la pandémie de COVID-19 et des événements géopolitiques, qui sont difficiles à prévoir, nous jugeons que nos hypothèses étaient raisonnables au 2 mars 2023. Si nos hypothèses se révélaient inexactes, les résultats ou événements réels pourraient être considérablement différents de ce que nous prévoyons.

Les principaux facteurs de risque qui pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon significative des attentes exprimées ou sous-entendues dans nos déclarations prospectives mentionnées précédemment et d'autres déclarations prospectives contenues dans le présent rapport de gestion comprennent, sans s'y limiter : l'effet négatif de la conjoncture économique défavorable, y compris un risque de récession, et les pressions inflationnistes connexes, l'augmentation des taux d'intérêt et la volatilité des marchés des capitaux et des marchés financiers; l'effet négatif du contexte défavorable lié à la pandémie de COVID-19 et aux événements géopolitiques; une réduction des dépenses des entreprises et des consommateurs, et l'incidence négative connexe sur la demande de nos produits et services et sur les prix de ceux-ci; les initiatives, les procédures et les décisions réglementaires ainsi que les consultations gouvernementales et les positions gouvernementales qui nous touchent et qui touchent nos activités, notamment en ce qui a trait à l'accès obligatoire aux réseaux, aux ventes aux enchères de spectre, à l'imposition de codes de conduite à l'égard des consommateurs, à l'approbation d'acquisitions, à l'octroi de licences de radiodiffusion et de spectre, aux exigences relatives à la propriété étrangère, aux obligations liées à la protection de la vie privée et à la cybersécurité et au contrôle du piratage des droits d'auteur; l'incapacité à mettre en œuvre des cadres de conformité améliorés et à respecter les obligations légales et réglementaires; un règlement défavorable des litiges; l'intensité de l'activité de nos concurrents et l'incapacité à réagir efficacement à la dynamique concurrentielle en pleine évolution; le rythme de substitution technologique et la présence d'autres fournisseurs de services qui contribuent aux

perturbations et à la désintermédiation dans chacun de nos secteurs d'activité; l'évolution des habitudes de la clientèle et l'expansion des services en nuage et par contournement et autres solutions; les pressions sur le marché de la publicité découlant de la conjoncture économique, de la fragmentation et des services numériques non traditionnels ou mondiaux; l'augmentation des coûts du contenu et les obstacles à notre capacité à acquérir ou à concevoir du contenu de premier plan; la hausse du taux de pénétration des téléphones intelligents au Canada et la baisse ou le ralentissement de l'immigration; l'incapacité à protéger nos actifs corporels et incorporels contre des événements comme des atteintes à la sécurité de l'information, l'accès ou l'entrée non autorisés, des incendies et des catastrophes naturelles; l'incapacité à mettre en place une gouvernance efficace des données; l'incapacité à faire évoluer et à transformer nos réseaux, nos systèmes et nos activités au moyen de technologies de prochaine génération tout en aplanissant notre structure de coûts; l'incapacité à créer une expérience client positive; l'incapacité à attirer, à perfectionner et à conserver une équipe diversifiée et talentueuse capable de faire avancer nos impératifs stratégiques; l'incapacité à gérer adéquatement les préoccupations de santé et de sécurité; les interruptions de travail et les pénuries de main-d'œuvre; l'incapacité à maintenir des réseaux opérationnels; le risque que nous puissions devoir engager des dépenses d'investissement importantes, afin de fournir une capacité supplémentaire et de réduire la congestion sur nos réseaux; l'incapacité d'assurer la constance du service en raison de pannes et de ralentissements de réseau, la défaillance des autres infrastructures ou les perturbations dans la prestation des services; les interruptions de service ou les pannes en raison de l'obsolescence de l'infrastructure traditionnelle et la possibilité d'une certaine instabilité au moment de notre transition vers des réseaux convergents sur fil et sans fil et des nouvelles technologies; notre propre incapacité, ou celle d'autres entreprises de télécommunications sur lesquelles repose la prestation de nos services, à effectuer les tests, la maintenance, les remplacements ou les mises à niveau prévus et appropriés de nos réseaux, de notre matériel et d'autres installations, ou des leurs, ce qui pourrait entraîner une interruption de nos activités, notamment par suite de défaillances du réseau ou d'autres infrastructures; les événements liés à la fonctionnalité de nos réseaux, de nos systèmes de technologies de l'information (TI), de notre équipement et de nos autres installations, ainsi que notre capacité à les protéger, à les tester, à les maintenir, à les remplacer et à les mettre à niveau; la complexité de nos activités; l'incapacité à mettre en œuvre ou à maintenir des processus et des systèmes de TI très performants; les risques liés au matériel en orbite et les autres risques opérationnels auxquels sont exposés les satellites utilisés pour fournir notre service de télévision (télé) par satellite; notre dépendance aux tiers fournisseurs, aux impartiteurs et aux consultants qui nous fournissent de façon ininterrompue les produits et services dont nous avons besoin; la défaillance de nos processus de sélection, de gouvernance et de surveillance des fournisseurs, y compris notre gestion du risque lié aux fournisseurs en ce qui a trait à la sécurité, à la gouvernance des données et à l'approvisionnement responsable; la qualité de nos produits et de nos services et la mesure dans laquelle ils peuvent comporter des défauts ou ne pas être conformes aux normes et aux règlements gouvernementaux applicables; les risques de réputation et l'incapacité à tenir compte des facteurs ESG de façon pertinente dans notre stratégie d'affaires et nos activités; l'incapacité à prendre les mesures appropriées pour nous adapter aux répercussions environnementales actuelles et émergentes, y compris les changements climatiques; les pandémies, épidémies et autres risques pour la santé, y compris les préoccupations en matière de santé relatives aux émissions de radiofréquences par des appareils et des équipements

de communication sans fil; l'incapacité à gérer adéquatement les enjeux sociaux; l'incapacité à développer et à mettre en œuvre de solides pratiques de gouvernance d'entreprise; divers facteurs internes et externes qui pourraient remettre en question notre capacité à atteindre nos objectifs ESG, y compris, sans s'y limiter, ceux liés à la réduction des émissions de GES et à la diversité, à l'équité, à l'inclusion et à l'appartenance; l'incapacité à accéder à des sources de capital adéquates et à générer des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation suffisants pour répondre à nos besoins de liquidités, financer les dépenses d'investissement et soutenir la croissance planifiée; l'impossibilité de garantir que des dividendes seront déclarés par le conseil d'administration de BCE (le conseil) ou que le dividende sur actions ordinaires sera majoré; l'incapacité à gérer les différents risques de crédit, de liquidité et de marché; l'incapacité à réduire les coûts, ainsi que toute augmentation imprévue de coûts; l'incapacité à faire évoluer nos pratiques afin d'effectuer un suivi et un contrôle efficaces des activités frauduleuses; des impôts nouvellement exigés ou plus élevés découlant de l'adoption de nouvelles lois fiscales ou de modifications apportées aux lois fiscales existantes ou à leur interprétation, et l'incapacité à prévoir l'issue des audits gouvernementaux; l'incidence d'un certain nombre de facteurs sur nos états financiers et nos estimations et la volatilité des obligations au titre des prestations de retraite et l'accroissement des cotisations aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon significative des attentes exprimées ou sous-entendues dans nos déclarations prospectives sont présentés dans ce rapport de gestion, en particulier à la rubrique 9, *Risques d'entreprise*, du présent rapport de gestion.

Les déclarations prospectives que contient le présent rapport de gestion pour les périodes au-delà de 2023 comportent des hypothèses et estimations à plus long terme que les déclarations prospectives pour 2023 et sont par conséquent assujetties à une plus grande incertitude. Les déclarations prospectives pour les périodes au-delà de 2023 supposent de plus, sauf indication contraire, que les risques décrits plus haut et à la rubrique 9, *Risques d'entreprise*, du présent rapport de gestion demeureront essentiellement inchangés pour ces périodes, sauf en ce qui a trait à la réduction présumée des risques liés à la pandémie de COVID-19 au cours des exercices à venir.

Le lecteur est prié de tenir compte du fait que les risques décrits dans la rubrique mentionnée précédemment et dans les autres rubriques de ce rapport de gestion ne sont pas les seuls risques susceptibles de nous toucher. D'autres risques et incertitudes que, pour l'instant, nous ignorons ou jugeons négligeables pourraient également avoir une incidence défavorable significative sur nos activités, notre situation financière, notre situation de trésorerie, nos résultats financiers ou notre réputation. Nous envisageons régulièrement des opérations potentielles comme des acquisitions, des cessions, des fusions, des regroupements d'entreprises, des investissements, des monétisations, des coentreprises ou d'autres transactions, qui pourraient être importantes. Sauf indication contraire de notre part, les déclarations prospectives ne tiennent pas compte de l'effet potentiel de telles transactions ou d'éléments exceptionnels qui pourraient être annoncés ou survenir après le 2 mars 2023. L'incidence financière de ces transactions et de ces éléments exceptionnels peut s'avérer complexe et dépend de faits particuliers à chacun d'eux. Nous ne pouvons donc décrire de manière significative l'incidence prévue ni la présenter de la même façon que les risques connus touchant nos activités.

1 Vue d'ensemble

En avril 2022, l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) a publié une décision sur son programme de travail qui précise qu'une entité doit présenter un dépôt à vue soumis à des restrictions d'utilisation découlant d'un contrat conclu avec un tiers à titre de trésorerie et d'équivalents de trésorerie dans les états de la situation financière et dans les tableaux des flux de trésorerie, à moins que ces restrictions ne modifient la nature du dépôt de sorte qu'il ne répond plus à la définition de trésorerie énoncée dans l'IAS 7.

En 2022, nous avons appliqué cette décision sur le programme de travail de façon rétrospective pour chacune des périodes antérieures présentées, et cette décision a eu une incidence uniquement sur le classement du financement de 97 millions \$ reçu au T1 2021 aux termes d'une entente de subvention conclue avec le gouvernement du Québec. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique 10, *Méthodes comptables* du présent rapport de gestion.

1.1 Introduction

Aperçu

BCE est la plus grande entreprise de communications du Canada, fournissant à une clientèle résidentielle, d'affaires et de gros une vaste gamme de solutions répondant à tous ses besoins de communications. Les actions de BCE sont inscrites à la Bourse de Toronto et à la Bourse de New York (TSX, NYSE : BCE).

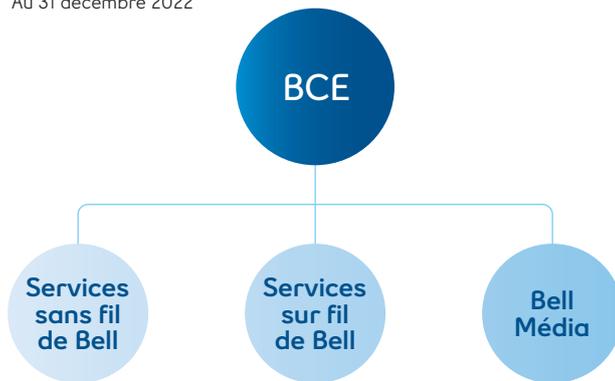
Nos résultats sont présentés selon trois secteurs : Services sans fil de Bell, Services sur fil de Bell et Bell Média. À compter du T1 2023, les résultats de nos secteurs opérationnels Services sans fil de Bell et Services sur fil de Bell seront combinés, et un seul secteur à présenter, appelé « Bell Services de communications et de technologies » (Bell SCT), sera formé. Bell Média demeure un secteur opérationnel distinct et n'est pas touché par le changement. Pour obtenir plus d'information, se reporter à la section 1.2, *À propos de BCE*.

Les Services sans fil de Bell incluent les produits tirés des services sans fil et les ventes de produits du sans-fil ainsi que les résultats d'exploitation de notre détaillant national de produits électroniques grand public La Source (Bell) Électronique inc. (La Source). Les services sans fil sont fournis à notre clientèle résidentielle ainsi qu'à notre clientèle des petites, moyennes et grandes entreprises partout au Canada.

BCE est la plus grande entreprise de communications du Canada

Secteurs d'activité de BCE

Au 31 décembre 2022



Les Services sur fil de Bell comprennent les produits tirés des services de données (y compris les services Internet, les services de télévision sur protocole Internet (télé IP), les services infonuagiques et les solutions d'affaires), des services voix et des autres services de communications, ainsi que les ventes de produits du sur-fil. Ces services sont fournis à notre clientèle résidentielle et nos petites, moyennes et grandes entreprises clientes, principalement en Ontario, au Québec, dans les provinces de l'Atlantique et au Manitoba, tandis que le service de télé par satellite et les services de connectivité à la clientèle d'affaires sont offerts à l'échelle nationale partout au Canada. En outre, ce secteur comprend les résultats de nos activités de gros, lesquelles activités achètent et vendent des services téléphoniques locaux et interurbains, des services de données et d'autres services à des revendeurs et à d'autres entreprises de télécommunications.

Bell Média fournit des services de télé généraliste, spécialisée et payante, des services de diffusion en continu, de médias numériques, de radiodiffusion ainsi que des services d'affichage extérieur à une clientèle à l'échelle nationale partout au Canada. Les produits sont principalement tirés de la publicité et des frais d'abonnement.

Nous détenons également des participations dans un certain nombre d'actifs, notamment :

- une participation indirecte de 37,5 % dans Maple Leaf Sports & Entertainment Ltd. (MLSE);
- une participation indirecte de 50 % dans Glentel Inc. (Glentel);
- une participation indirecte de 18,4 % dans des entités qui exploitent le Club de hockey Les Canadiens de Montréal, evenko et le Centre Bell à Montréal, au Québec, ainsi que la Place Bell, à Laval, au Québec.

Notre raison d'être

La raison d'être de BCE est de transformer la façon dont les Canadiens communiquent entre eux et avec le reste du monde. Notre stratégie prend appui sur nos forces en matière de réseaux, d'innovation sur le plan des services et de création de contenu, et permet à la société d'assurer une croissance continue et d'être un leader en matière d'innovation. Nos objectifs commerciaux principaux sont de faire croître de manière rentable notre clientèle d'abonnés et d'augmenter autant que possible les produits des activités ordinaires, le bénéfice d'exploitation, les flux de trésorerie disponibles et le rendement du capital investi en nous imposant davantage comme un des plus importants fournisseurs du Canada en matière de services de communications complets à la clientèle résidentielle, d'affaires et de gros, ainsi qu'à titre de société canadienne de création de contenu de premier plan. Nous cherchons à saisir les occasions qui se présentent pour utiliser le potentiel de nos réseaux, de notre infrastructure, de nos canaux de vente ainsi que de notre marque et de nos ressources en matière de commercialisation dans l'ensemble de nos diverses branches d'activité afin de créer de la valeur pour notre clientèle et pour les autres parties prenantes.

Notre stratégie est axée sur l'application rigoureuse de nos six impératifs stratégiques, qui nous positionnent pour notre succès à long terme dans un marché des communications qui évolue rapidement. Le plan d'affaires de BCE repose sur les six impératifs stratégiques suivants :

Les six impératifs stratégiques de Bell



Bâtir les meilleurs réseaux



Accélérer la croissance grâce à des services innovateurs



Offrir le contenu le plus captivant



Promouvoir l'expérience client



Gérer avec agilité et selon une structure de coûts efficace



Investir dans notre équipe, soutenir son engagement et créer un avenir durable

En 2022, nous avons inscrit l'importance que nous accordons à bâtir un avenir plus durable dans nos six impératifs stratégiques, reflétant ainsi notre engagement de longue date envers le respect de normes ESG les plus élevées. L'une des plus grandes entreprises du Canada, Bell est déterminée à améliorer continuellement son influence sur la société grâce à ses engagements en matière de connectivité, à ses investissements dans des initiatives en santé mentale, à la priorité donnée au développement durable et à son milieu de travail axé sur l'engagement.

Notre conformité au référentiel international d'information intégrée

Conformément aux principes du référentiel international d'information intégrée (le référentiel) de l'International Integrated Reporting Council (IIRC) (qui fait maintenant partie de la Value Reporting Foundation), Bell publie, parallèlement au présent rapport de gestion, un rapport annuel intégré présentant un survol stratégique qui décrit notre processus de création de valeur durable. Ce survol stratégique présente la façon dont nos activités d'exploitation nous permettent de générer une valeur durable pour nos parties prenantes, selon nos impératifs stratégiques et l'utilisation de nos capitaux. Nos capitaux, décrits ci-après, servent de matière première à notre stratégie d'affaires et à nos impératifs stratégiques, et ils sont transformés en résultats visant à créer de la valeur pour nos parties prenantes au fil du temps.



Nos réseaux

Des réseaux de fibre optique à large bande et sans fil fiables de classe mondiale, accessibles et abordables



Notre clientèle et nos relations

Des relations solides avec la clientèle, les collectivités et les fournisseurs



Nos produits et services

Des produits et services et du contenu média innovateurs et captivants pour répondre aux demandes sociétales



Notre environnement

Une gestion responsable de l'environnement dans l'ensemble de nos activités



Notre équipe

Des équipes compétentes, engagées et diversifiées



Nos ressources financières

Des capitaux provenant de nos investisseurs, des rendements sur notre capital investi et des flux de trésorerie disponibles générés par nos activités

Afin d'accroître la connectivité de l'information, nous avons intégré dans le présent rapport de gestion les icônes représentant nos six capitaux, décrits précédemment, afin de souligner le lien entre nos capitaux et les sujets abordés.

Résultats consolidés de BCE en 2022

Produits d'exploitation

24 174 \$

millions
+3,1 % vs 2021

Bénéfice net

2 926 \$

millions
+1,2 % vs 2021

BAIIA ajusté ⁽¹⁾

10 199 \$

millions
+3,1 % vs 2021

Bénéfice net attribuable
aux actionnaires
ordinaires

2 716 \$

millions
+0,3 % vs 2021

Bénéfice net ajusté ⁽¹⁾

3 057 \$

millions
+5,6 % vs 2021

Flux de trésorerie
provenant des activités
d'exploitation

8 365 \$

millions
+4,5 % vs 2021

Flux de trésorerie
disponibles ⁽¹⁾

3 067 \$

millions
+2,9 % vs 2021

Connexions clients de BCE

Sans-fil

Total – téléphones mobiles

+5,2 %

9,9 millions d'abonnés
à la fin de 2022

Services Internet haute
vitesse de détail ^{(2) (3)}

+10,3 %

4,3 millions d'abonnés
à la fin de 2022

Services de télé
de détail ^{(2) (3)}

+0,6 %

2,8 millions d'abonnés
à la fin de 2022

Services d'accès au réseau
(SAR) résidentiels de détail ^{(2) (3)}

(4,7) %

2,2 millions d'abonnés
à la fin de 2022

1.2 À propos de BCE

Nos résultats de 2022 sont présentés selon trois secteurs : Services sans fil de Bell, Services sur fil de Bell et Bell Média. Nous décrivons nos produits et services par secteur, comme ci-dessous, afin de donner un meilleur aperçu de nos activités.

Changements apportés à la présentation de l'information sectorielle en 2023

En 2022, nous avons entrepris la modification de nos processus de présentation de l'information interne et externe pour les adapter aux changements organisationnels que nous avons apportés dans le but de refléter le fait que notre orientation stratégique est davantage axée sur les ventes de produits multiples, la convergence technologique toujours plus grande de nos infrastructures et de nos activités de télécommunications sans fil et sur fil sous l'effet du déploiement de nos réseaux de cinquième génération (5G) et de fibre optique, ainsi que notre transformation numérique. Ces facteurs ont rendu de plus en plus difficile la distinction entre nos activités sans fil et sur fil. Des changements seront donc apportés au T1 2023 à l'information financière qui est régulièrement transmise à notre principal décideur opérationnel pour qu'il évalue la performance et affecte les ressources.

À compter du T1 2023, les résultats de nos secteurs opérationnels Services sans fil de Bell et Services sur fil de Bell seront combinés, et un seul secteur à présenter, appelé « Bell SCT », sera formé. Bell Média demeure un secteur opérationnel distinct et n'est pas touché par le changement. En raison de ce remaniement, les informations des périodes antérieures seront retraitées en 2023 aux fins de comparaison.

Notre secteur Bell SCT offre une vaste gamme de produits et de services de communications aux consommateurs, aux entreprises et aux gouvernements partout au Canada. Les produits et services sans fil comprennent des forfaits et des appareils pour les services mobiles de données et de voix offerts à l'échelle nationale. Les produits et les services sur fil incluent des services de données (notamment des services d'accès Internet et de télé IP, des services en nuage et des solutions d'affaires), de voix ainsi que d'autres produits et services de communications à notre clientèle résidentielle et à nos petites, moyennes et grandes entreprises clientes, principalement en Ontario, au Québec, dans les provinces de l'Atlantique et au Manitoba, tandis que le service de télé par satellite et les services de connectivité à la clientèle d'affaires sont offerts à l'échelle nationale partout au Canada. En outre, ce secteur comprend nos activités de gros, lesquelles achètent et vendent des services téléphoniques locaux et interurbains, des services de données et d'autres services à des revendeurs et à d'autres entreprises de télécommunications, de même que les résultats d'exploitation de notre détaillant national de produits électroniques grand public La Source.

Notre secteur Bell Média fournit des services de télé généraliste, spécialisés et payante, des services de diffusion en continu, de médias numériques, de radiodiffusion ainsi que des services d'affichage extérieur et des produits publicitaires de pointe à une clientèle à l'échelle nationale partout au Canada.

(1) Le BAIIA ajusté est un total des mesures sectorielles; le bénéfice net ajusté et les flux de trésorerie disponibles sont une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la section 11.3, Total des mesures sectorielles et à la section 11.1, Mesures financières non conformes aux PCGR du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur ces mesures.

(2) Au T1 2022, à la suite de l'acquisition de EBOX et d'autres sociétés liées, notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail, des services de télé IP de détail et des SAR résidentiels de détail a augmenté de 67 090 abonnés, de 9 025 abonnés et de 3 456 abonnés, respectivement.

(3) Au T4 2022, à la suite de l'acquisition de Communications Distributel Limitée (Distributel), notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail, des services de télé IP de détail et des SAR résidentiels de détail a augmenté de 128 065 abonnés, de 2 315 abonnés et de 64 498 abonnés, respectivement.

Nos produits et services



Services sans fil de Bell

Description du secteur

- Inclut les produits tirés des services sans fil, les ventes de produits et les résultats d'exploitation de notre détaillant national de produits électroniques grand public La Source.
- Les services sans fil sont offerts à notre clientèle résidentielle ainsi qu'à nos petites, moyennes et grandes entreprises clientes partout au Canada.

Nos réseaux et notre rayonnement

Nous détenons des licences de spectre pour les services sans fil, ce qui porte le total de nos avoirs dans diverses bandes de spectre et régions du Canada à plus de 6,4 milliards de mégahertz par population (MHz par population), et correspond à une moyenne d'environ 182 mégahertz (MHz) de spectre par Canadien.

La vaste majorité de nos tours cellulaires sont reliées au moyen de la fibre, la plus récente technologie d'infrastructure réseau, en vue d'accroître la vitesse et la fiabilité des connexions.

Notre réseau de quatrième génération (4G) évolution à long terme (LTE) à large bande sans fil à l'échelle du Canada est compatible avec les normes mondiales et permet d'offrir des services voix et de données haute vitesse de grande qualité et fiables d'un océan à l'autre à la quasi-totalité de la population canadienne. La 5G et la 5G+ utilisent la technologie sans fil de prochaine génération, offrent des vitesses plus rapides et diminuent la latence. Notre réseau LTE servira d'appui à l'expansion de la zone de couverture de notre réseau 5G au Canada.

- La couverture de plus de 99 % de la population canadienne, à l'échelle du pays par le réseau LTE Advanced (LTE-A), la zone de couverture s'étendant à environ 96 % de la population canadienne, celle du réseau 5G, à 82 %, et celle du réseau 5G+, à 38 %, au 31 décembre 2022.
- Vitesses de pointe d'accès mobile théoriques pour le téléchargement : jusqu'à 1,7 gigabit par seconde (Gbit/s) pour les réseaux 5G et 5G+ (vitesses moyennes attendues de 76 à 469 mégabits par seconde (Mbit/s) dans certaines régions de l'Ouest canadien, de l'Ontario et du Québec); jusqu'à 1,5 Gbit/s⁽¹⁾ pour le réseau LTE-A (vitesses moyennes attendues de 25 à 325 Mbit/s); jusqu'à 150 Mbit/s pour le réseau LTE (vitesses moyennes attendues de 18 à 40 Mbit/s); jusqu'à 42 Mbit/s pour la technologie d'accès haute vitesse au réseau à commutation de paquets rehaussé (HSPA+) (vitesses moyennes attendues de 7 à 14 Mbit/s)⁽²⁾.
- Recours à la technologie et aux vitesses LTE/LTE-A lorsque la clientèle se trouve à l'extérieur des zones de couverture 5G et 5G+.
- Bell exploite également un réseau LTE catégorie M1 (LTE-M), un sous-ensemble de notre réseau LTE, qui prend en charge les applications Internet des objets (IdO) à faible consommation d'énergie en leur offrant une couverture améliorée et une autonomie accrue de piles d'appareils et en permettant de réduire les coûts pour les appareils IdO connectés au réseau national de Bell. Notre réseau LTE-M est offert dans la majorité des provinces canadiennes.

Nous avons plus de 8 000 points de distribution au détail partout au Canada, y compris plus de 1 000 emplacements Bell, Virgin Plus, Lucky Mobile (Lucky) et La Source et emplacements exploités par Glentel (WIRELESSWAVE/WAVE SANS FIL, Tbooth wireless/la cabine T sans fil, WIRELESS etc./SANS FIL etc.) ainsi que d'autres emplacements exploités par des concessionnaires et magasins de détail.

Voici quelques-unes de nos marques

Nos produits et services

- **Forfaits pour les services de données et les services voix** : gamme de forfaits répondant aux besoins de tous les segments de clientèle, des forfaits axés sur l'abordabilité jusqu'aux services haut de gamme, sous forme de services postpayés ou de services prépayés, notamment des forfaits de données illimitées et de données partageables, le programme de financement d'appareils et le forfait Connectez tout. Nos services offrent un accès Internet rapide pour la vidéo, le réseautage social, la messagerie et les applications mobiles, ainsi qu'une panoplie de fonctions d'appel.
- **Forfaits spécialisés** : pour les tablettes, les montres intelligentes, les voitures connectées, Internet mobile, les dispositifs de localisation, les ordinateurs portables et les caméras de surveillance.
- **Vaste gamme d'appareils** : téléphones intelligents, tablettes et montres intelligentes, appareils utilisant Internet mobile et objets connectés (service Voiture connectée de Bell, dispositifs de localisation, maison connectée et réalité virtuelle) 5G et 5G+ les plus récents.
- **Voyages** : services d'itinérance internationale dans plus de 230 destinations, service d'itinérance sur le réseau LTE dans 209 destinations et service d'itinérance 5G dans 63 destinations.
- **Solutions d'affaires mobiles** : fonction Appuyer-pour-Parler, gestion des effectifs, sécurité des travailleurs et gestion de la mobilité.
- **Solutions IdO** : gestion des actifs, bâtiments intelligents, villes intelligentes, gestion de parc de véhicules, chaîne d'approvisionnement intelligente et autres services IdO.

(1) Des vitesses de téléchargement théoriques allant jusqu'à 1,5 Gbit/s sont actuellement offertes sur le réseau LTE-A à Kingston, Waterloo, Toronto, Mississauga, Vaughan, Richmond Hill, Markham, Brampton, North Bay, Niagara-on-the-Lake, Cambridge, Pickering, Ajax, Burlington, Guelph, London, Niagara Falls, Oakville, St Catharines, Thorold, Thunder Bay, Welland et Ottawa. Il est nécessaire d'utiliser un appareil compatible.

(2) Les vitesses du réseau varient selon l'emplacement, le signal et l'appareil du client. Il est nécessaire d'utiliser un appareil compatible.

Services sur fil de Bell

Description du secteur

- Inclut les produits tirés des services de données (y compris les services Internet, les services de télé IP, les services infonuagiques et les solutions d'affaires), des services voix et des autres services de communications, et les ventes de produits des services sur fil. Ces services sont offerts à notre clientèle résidentielle et nos petites, moyennes et grandes entreprises clientes, principalement en Ontario, au Québec, dans les provinces de l'Atlantique et au Manitoba, tandis que le service de télé par satellite et les services de connectivité à la clientèle d'affaires sont offerts à l'échelle nationale partout au Canada. Nous offrons également des services à titre d'entreprise de services locaux concurrents (ESLC) en Alberta et en Colombie-Britannique.
- Inclut les résultats de nos activités de gros, lesquelles activités achètent et vendent des services téléphoniques locaux et interurbains, des services de données et d'autres services à des revendeurs et à d'autres entreprises de télécommunications ainsi que les activités sur fil de Northwestel Inc. (Northwestel), qui offre des services de télécommunications dans les territoires du Nord canadien.

Nos réseaux et notre rayonnement

- De vastes réseaux d'accès local en Ontario, au Québec, dans les provinces de l'Atlantique et au Manitoba, ainsi que dans les territoires du Nord canadien.
- Un réseau de fibre à large bande, comprenant des emplacements de la fibre jusqu'aux locaux de l'abonné (FTTP) et de la fibre jusqu'au nœud (FTTN) qui couvre environ 10 millions de foyers et d'entreprises en Ontario, au Québec, dans les provinces de l'Atlantique et au Manitoba.
- Une zone de couverture du réseau sans fil jusqu'aux locaux de l'abonné (WTTP) qui correspond à près de 1 million d'emplacements, principalement en milieu rural. Le service WTTP repose sur une technologie sans fil fixe 5G fournie par le réseau sans fil LTE de Bell pour offrir un service résidentiel d'accès Internet à large bande à des petites localités mal desservies.
- Le plus important réseau système de commutation multiprotocole avec étiquetage des flux sur protocole Internet (IP) parmi tous les fournisseurs canadiens, ce qui nous permet d'offrir à notre clientèle d'affaires un service de réseau privé virtuel (RPV) pour le trafic IP et d'optimiser la bande passante pour la transmission de la voix et de la télé en temps réel.
- Plus de 650 emplacements Bell et Virgin Plus.

Nos produits et services

Résidentiels

- **Internet** : accès Internet haute vitesse au moyen de la technologie de la fibre optique à large bande, de la technologie WTTP 5G ou de la ligne numérique d'abonné (DSL) avec une vaste gamme d'options, y compris un service Wi-Fi fiable, l'utilisation illimitée, des services de sécurité et Internet mobile. Notre service Internet, commercialisé sous l'appellation Internet Fibe, offre des vitesses de téléchargement totales allant jusqu'à 8 Gbit/s et des vitesses de téléversement totales allant jusqu'à 8 Gbit/s avec le réseau FTTP ou des vitesses de téléchargement allant jusqu'à 100 Mbit/s avec le réseau FTTN pour le téléchargement, tandis que notre service Internet résidentiel sans fil fixe offre actuellement des vitesses de téléchargement à large bande allant jusqu'à 50 Mbit/s. Nous offrons également le service Internet sous la marque Virgin Plus à des vitesses allant jusqu'à 300 Mbit/s pour le téléchargement.
- **Télé** : services de télé IP (Télé Fibe, l'application Télé Fibe et Virgin Plus TV) et service de télé par satellite. Le nouveau service Télé Fibe de Bell utilisant la technologie Android TV de Google propose de nombreuses options de contenu en direct et sur demande offrant une qualité d'image d'une résolution 4K (4K) et des nouvelles capacités et fonctions, notamment l'accès à des milliers d'applications, la télécommande vocale alimentée par l'Assistant Google, la recherche universelle, l'enregistreur infonuagique, le récepteur 4K High Dynamic Range (HDR) compact et l'accès à l'application

Voici quelques-unes de nos marques








Télé Fibe. L'application Télé Fibe, un service de télé en continu et en direct qui repose sur une application, offre une programmation en direct et sur demande pouvant être regardée au moyen du Lecteur Bell, de l'Apple TV, d'Amazon Fire TV, de Google Chromecast, d'appareils Android TV, d'un téléphone intelligent, d'une tablette et d'un ordinateur. Lecteur Bell est un appareil de lecture en continu 4K HDR tout-en-un Android TV qui offre un accès à l'application Télé Fibe et permet d'accéder à tous les principaux services de lecture en continu et à des milliers d'applications sur Google Play. Nous offrons aussi un service de lecteur service de télé en continu et en direct qui repose sur une application sous la marque Virgin Plus TV.

- **Téléphonie** : service téléphonique local et interurbain et fonctions d'appel évoluées.
- **Maison intelligente** : services de sécurité, de surveillance et d'automatisation par l'entremise de Bell Maison intelligente.
- **Forfaits** : forfaits multiproduits (Internet, télé, téléphonie, mobilité et maison intelligente) assortis de rabais mensuels.

Affaires

- **Internet et solutions de réseau** : Grâce à ses technologies de pointe et son expertise de bout en bout en matière de réseau, de nuage et de sécurité, Bell est le partenaire de choix des entreprises canadiennes pour la transformation des réseaux. Voici quelques-unes de nos solutions : Internet affaires, solutions définies par logiciel, réseaux privés, réseaux mondiaux, services gérés et services professionnels.
- **Communications** : Nous proposons une gamme de solutions vocales, de communications unifiées et de centres d'appels, notamment la téléphonie IP, le service local et interurbain, les solutions de conférence audio, vidéo et Web, et diverses options pour centres d'appels allant de solutions infonuagiques et hybrides aux services spécialisés sur place pour appuyer les entreprises de toutes tailles.
- **Nuage** : Bell soutient chaque étape du parcours vers le nuage grâce à une expertise en matière de nuage, de réseau et de sécurité, à un écosystème de partenaires évolué et à des solutions hybrides multinuages. Voici quelques-unes de nos solutions en nuage : services professionnels et gérés infonuagiques, informatique en nuage, solution d'informatique en périphérie à accès multiple (MEC) publique avec le service Amazon Web Services (AWS) Wavelength, connexion en nuage ainsi que sauvegarde en nuage et reprise après sinistre.
- **Autres** : Nous proposons une gamme complète de solutions pour répondre aux préoccupations de votre entreprise en matière de sécurité, notamment la sécurité du réseau, les services de sécurité infonuagique et les services professionnels.

Bell Média

Description du secteur

- Société canadienne prépondérante en matière de création de contenu avec des actifs de premier plan dans les secteurs de la télé, de la radio et de l'affichage extérieur, monétisés au moyen de plateformes traditionnelles et numériques.
- Les produits sont principalement tirés de la publicité et des frais d'abonnement :
 - les produits liés à la télé généraliste, à la radio et à l'affichage extérieur sont tirés de la vente de publicité;
 - les produits liés à la télé spécialisée sont tirés des frais d'abonnement et de la publicité;
 - les produits liés à la télé payante et aux services de diffusion en continu directement aux consommateurs sont tirés des frais d'abonnement.

Nos actifs et notre rayonnement

Télé

- 35 stations de télé généraliste, y compris **CTV**, premier réseau au Canada pour la 21^e année d'affiliée⁽¹⁾, **CTV.ca**, la première plateforme de vidéos sur demande financée par la publicité (VSDFP) au Canada⁽²⁾, CTVNews.ca, la principale destination pour les nouvelles numériques, et le réseau de langue française **Noovo** au Québec, y compris sa populaire plateforme VSDFP et Noovo.info, sa chaîne de nouvelles.
- 27 chaînes de télé spécialisée, y compris **RDS**, la chaîne francophone de télé spécialisée dans les sports numéro un⁽¹⁾ et **TSN**, le chef de file des sports au Canada⁽³⁾.
- 4 services de télé payante et 4 services de diffusion en continu directement aux consommateurs, y compris **Crave**, qui diffuse la programmation de HBO en exclusivité au Canada, **RDS et TSN**.

Radio

- 109 stations de radio autorisées dans 58 marchés partout au Canada, toutes accessibles par l'application iHeartRadio Canada, et un éventail de balados.

Affichage extérieur

- Réseau de plus de 45 000 espaces publicitaires dans les principaux marchés du pays.

Droits de diffusion

- **Sports** : droits de diffusion à long terme de plusieurs propriétés de premier plan spécialisées dans les sports et diffuseur canadien officiel du Super Bowl, de la Coupe Grey et du Championnat mondial de hockey junior (IIHF). La couverture en direct d'émissions de sport comprend les Maple Leafs de Toronto, les Canadiens de Montréal, les Jets de Winnipeg et les Sénateurs d'Ottawa, la Ligue canadienne de football (LCF), la National Football League (NFL), la National Basketball Association (NBA), la ligue majeure de soccer (MLS), les événements de la Coupe du Monde de la Fédération Internationale de Football Association (FIFA), la Saison des champions de curling, la Major League Baseball (MLB), les principaux championnats de golf, les séries de la coupe NASCAR, la Formule 1 (F1), le Grand Chelem de tennis, l'Ultimate Fighting Championship (UFC), le March Madness de la National Collegiate Athletic Association (NCAA) et plus encore.
- **HBO** : entente à long terme pour offrir en exclusivité au Canada toute la programmation actuelle et passée, et celle de la bibliothèque de HBO, sur nos plateformes linéaires, sur demande et par contournement.

Voici quelques-unes de nos marques



- **HBO Max** : entente exclusive à long terme pour fournir la programmation originale non destinée aux enfants produite par le Warner Bros. Television Group pour HBO Max.
- **STARZ** : entente à long terme avec Lionsgate pour offrir la programmation de choix de STARZ au Canada.
- **iHeartRadio** : partenariat exclusif pour des services de musique numérique et en continu au Canada.

Autres actifs

- Partenariat avec le Groupe Juste pour rire, l'entreprise qui produit des spectacles d'humour en direct et des émissions de télé.
- Participation dans Dome Productions Partnership, l'un des plus importants fournisseurs d'installations de production et de diffusion d'événements sportifs et autres en Amérique du Nord.
- Participation minoritaire dans Grandé Studios de Montréal, une entreprise montréalaise multidisciplinaire spécialisée dans la télévision, le cinéma et l'équipement de tournage, qui offre des installations de production, des services de location d'équipement et des services techniques.
- Groupe de course Octane inc., entreprise montréalaise et promoteur du Grand Prix de F1 du Canada, l'événement sportif et touristique annuel le plus important au pays.

Nos produits et services

- Vaste gamme diversifiée de contenu vidéo offert à des distributeurs de radiodiffusion partout au Canada.
- **Services de publicité** dans nos propriétés de télé, de radio, de services numériques et d'affichage extérieur offerts à des annonceurs locaux et nationaux exerçant leurs activités dans de nombreux secteurs.
- **Crave**, le service bilingue de télé en continu sur demande par abonnement qui propose une vaste collection de contenu de choix au même endroit, notamment la programmation de HBO, de HBO Max et de STARZ et la programmation originale de langue française, sur les boîtiers décodeurs et par l'intermédiaire d'appareils mobiles, d'appareils de diffusion en continu et du Web. Crave est offert par le truchement d'un grand nombre de fournisseurs canadiens de services de télé ainsi que directement à tous les abonnés d'Internet canadiens à titre de service par contournement.
- **RDS et TSN**, les services de diffusion en continu qui offrent un accès en direct et sur demande au contenu de RDS et de TSN directement aux consommateurs au moyen d'un abonnement annuel ou mensuel à visionner sur un ordinateur, une tablette, un appareil mobile, l'Apple TV et tout autre appareil de diffusion en continu.

(1) Selon des données provenant de Numeris, fournisseur de données sur l'auditoire et de renseignements sur les comportements médias pour le secteur canadien des médias.

(2) Selon les données provenant de Comscore Inc., société américaine d'évaluation et d'analyse des médias.

(3) Selon la capacité et l'étendue des événements sportifs diffusés et la portée de TSN, établies à partir de données provenant de Numeris, TSN étant la marque préférée des consommateurs pour le contenu sportif en direct et les nouvelles du sport.

Autres placements de BCE

BCE détient également des placements dans plusieurs autres actifs, notamment :

- une participation indirecte de 37,5 % dans MLSE, une entreprise de sports et de divertissement qui est propriétaire de plusieurs équipes sportives, notamment les Maple Leafs de Toronto, les Raptors de Toronto, les Toronto FC et les Argonauts de Toronto, et détient des actifs immobiliers et de divertissement à Toronto;
- une participation indirecte de 50 % dans Glentel, un fournisseur de services connectés de détail établi au Canada;
- une participation indirecte de 18,4 % dans des entités qui exploitent le Club de hockey Les Canadiens de Montréal, evenko (un promoteur et un producteur d'événements culturels et sportifs) et le Centre Bell à Montréal, au Québec ainsi que la Place Bell à Laval, au Québec également.



Notre équipe



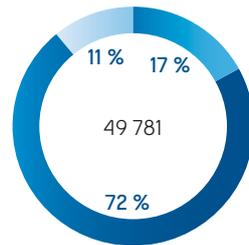
Notre équipe

Effectif

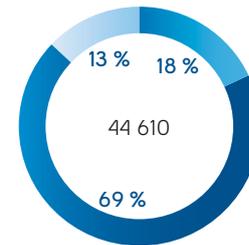
À la fin de 2022, notre effectif était composé de 44 610 personnes, une diminution de 5 171 par rapport à 49 781 membres du personnel à la fin de 2021, ce qui est imputable à la vente d'une filiale, à la réduction naturelle de l'effectif, aux départs à la retraite et aux réductions de personnel.

Environ 43 % du total des membres du personnel de BCE étaient représentés par des syndicats au 31 décembre 2022.

BCE
Membres du personnel en 2021



BCE
Membres du personnel en 2022



Code de conduite de Bell

Nous exerçons nos activités en faisant preuve d'intégrité, et le comportement éthique de notre personnel est un rouage essentiel de ce principe. Le Code de conduite de Bell énonce des attentes et des responsabilités précises et fournit aux membres du personnel des lignes directrices pratiques pour les aider à mener leurs activités en adoptant une conduite éthique. Les membres du personnel renouvellent leur engagement à respecter le Code de conduite chaque année, afin de garantir qu'ils connaissent et respectent tous les normes de conduite de Bell.

1.3 Principaux faits récents touchant notre société



Nos réseaux



Notre clientèle et nos relations



Nos produits et services



Notre équipe

Cette section comprend des déclarations prospectives, notamment en ce qui concerne nos plans et nos priorités stratégiques. Veuillez consulter la rubrique *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* au début du présent rapport de gestion.

Lancement de Bell Capital de risque

Le 25 octobre 2022, Bell a lancé Bell Capital de risque, sa filiale spécialisée dans le capital de risque visant à contribuer au développement d'entreprises en démarrage ou en croissance qui exploitent la puissance des réseaux de Bell pour favoriser la croissance et l'adoption de solutions technologiques avancées. Bell Capital de risque, qui s'appuie sur l'historique d'innovation et d'investissements de Bell, s'inscrit tout naturellement dans la raison d'être de Bell qui consiste à transformer la façon dont les Canadiens communiquent entre eux et avec le reste du monde. Bell Capital de risque investit dans des entreprises en démarrage et en croissance qui fournissent des solutions technologiques avancées visant à permettre aux réseaux 5G et de fibre

optique de Bell de se démarquer davantage, tout en offrant des solutions à ses clients, notamment dans les domaines de la sécurité des réseaux, de l'IdO, de la robotique, de la télématique, des technologies propres, de la réalité augmentée (RA) et virtuelle (RV) et du métavers. Récemment, Bell Capital de risque a notamment investi dans Cohere Technologies, le créateur d'un logiciel multiplicateur de spectre pour les réseaux 4G et 5G et Boreal Ventures, un fonds de capital de risque qui soutient les entreprises en démarrage de technologies perturbatrices prometteuses du Québec, créé en partenariat avec le centre d'innovation montréalais Centech.

Acquisition de Distributel

Le 1^{er} décembre 2022, Bell a conclu l'acquisition de Distributel, un fournisseur de services de communications indépendant d'envergure nationale qui offre un large éventail de services de communications destinés aux consommateurs et à une clientèle d'affaires et de gros, pour une contrepartie en trésorerie de 303 millions \$ (282 millions \$, déduction faite de la trésorerie acquise) et une contrepartie en trésorerie additionnelle estimative de 39 millions \$ conditionnelle à l'atteinte de certains objectifs de performance. L'acquisition de Distributel devrait appuyer la stratégie de croissance de la clientèle résidentielle et d'affaires de Bell. Les résultats de Distributel sont inclus dans notre secteur Services sur fil de Bell.

Partenariat stratégique avec Staples Canada/Bureau en gros

Le 31 janvier 2023, Bell et Staples Canada/Bureau en Gros ont annoncé une entente pluriannuelle exclusive pour la vente des services sans fil et sur fil de Bell, de Virgin Plus et de Lucky Mobile dans les magasins Staples/Bureau en Gros aux consommateurs et aux petites entreprises partout au pays, à compter du premier semestre de 2023. De plus, Bell et Staples/Bureau en Gros s'associeront pour vendre les services sans fil et sur fil de Bell directement aux moyennes entreprises à l'aide de l'équipe de vente Staples Professionnel, soutenue par l'expertise de Bell en matière de services de communications évolués.

Changement à la direction de Bell Marchés Affaires

Le 31 janvier 2023, John Watson, Président de groupe, expérience client et intelligence artificielle (IA) a accepté le poste, au rôle élargi, de Président de groupe, marchés affaires, expérience client et intelligence artificielle, à la suite du départ à la retraite du Président de Bell Marchés Affaires, Tom Little, qui a mené une carrière remarquable de 13 ans au sein de la société. Cette approche de concentration du leadership souligne la priorité de Bell, qui consiste à offrir les meilleurs connexions numériques et services de prochaine génération aux Canadiens et aux Canadiennes et aux entreprises, en plus de mettre l'expérience client au cœur de tout ce qu'elle entreprend.

1.4 Stratégie relative aux marchés financiers



Nos ressources
financières

Cette section comprend des déclarations prospectives, notamment en ce qui concerne l'objectif de croissance du dividende, le dividende sur actions ordinaires annualisé, le ratio de distribution, les dépenses d'investissement prévues, les plans de déploiement des réseaux et les objectifs de l'orientation financière pour 2023 de BCE ainsi que nos perspectives commerciales, objectifs et plans. Veuillez consulter la rubrique *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* au début du présent rapport de gestion.

Nous cherchons à procurer aux actionnaires des rendements durables grâce à des augmentations constantes du dividende. Cet objectif s'appuie sur une croissance continue des flux de trésorerie disponibles et un solide bilan, et justifie des investissements considérables dans les réseaux et services à large bande évolués qui sont essentiels pour soutenir la croissance à long terme de nos activités.

Croissance du dividende et politique de distribution

Rendement
du dividende ⁽¹⁾

6,2 %

en 2022

Hausse du dividende
en 2023

+5,2 %

à 3,87 \$ par action ordinaire

Politique de distribution
de dividendes ⁽²⁾

65 % à 75 %

des flux de trésorerie disponibles

Le 2 février 2023, nous avons annoncé une augmentation de 5,2 %, ou 19 cents, du dividende annualisé payable sur les actions ordinaires de BCE en 2023, qui passe à 3,87 \$ par action, comparativement à 3,68 \$ par action en 2022, à compter du dividende trimestriel payable le 17 avril 2023. Il s'agit de la 15^e année consécutive pour laquelle BCE a enregistré une croissance du dividende de 5 % ou plus.

Notre objectif consiste à assurer la croissance du dividende tout en maintenant notre ratio de distribution à l'intérieur de la fourchette de 65 % à 75 % des flux de trésorerie disponibles établie dans la politique et en veillant à équilibrer nos priorités stratégiques. La politique de distribution de dividendes de BCE, les augmentations du dividende sur actions ordinaires et la déclaration des dividendes sont à la discrétion du conseil de BCE et,

par conséquent, rien ne garantit que la politique de dividendes de BCE sera maintenue, ni que le dividende sur actions ordinaires sera augmenté, ni que des dividendes seront déclarés. Au 31 décembre 2022, notre ratio de distribution a été de 108 % comparativement à 105 % au 31 décembre 2021, ce qui est supérieur à la fourchette cible étant donné l'accélération prévue des dépenses d'investissement. Même si les dépenses d'investissement devraient diminuer au cours de 2023, elles demeureront élevées par rapport aux niveaux annuels antérieurs à 2020, car nous continuons d'effectuer des investissements générationnels dans nos réseaux afin de soutenir la construction de l'infrastructure de notre réseau de fibre optique, 5G et 5G+. Par conséquent, le ratio de distribution de BCE devrait demeurer supérieur à la fourchette cible au cours de 2023.

Adéquation de la rémunération de la haute direction

Les régimes d'intéressement fondés sur des titres de capitaux propres à l'intention des membres de la direction de BCE sont fondés sur le principe de rémunération en fonction du rendement. Le but premier est de créer une valeur durable pour les actionnaires et, à cette fin, d'attirer, de motiver et de maintenir en fonction les membres de la direction requis pour promouvoir la stratégie de l'entreprise et de les récompenser pour leur contribution en vue de concrétiser notre raison d'être qui consiste à transformer la façon dont les Canadiens communiquent entre eux et avec le reste du monde par la concrétisation de nos six impératifs stratégiques. Nous avons établi une solide corrélation entre les intérêts des actionnaires et ceux des membres de la direction au moyen des régimes d'intéressement fondés sur des titres de capitaux propres à l'intention de ces derniers.

(1) Correspond au dividende annualisé par action ordinaire de BCE divisé par le cours de l'action de BCE à la clôture de l'exercice.

(2) Le ratio de distribution est un ratio non conforme aux PCGR. Se reporter à la section 11.2, Ratios non conformes aux PCGR du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur cette mesure.

Pratiques exemplaires adoptées par BCE en matière de rémunération des membres de la haute direction

- Exigences strictes en matière d'avoir en actions
- Accent mis sur la rémunération à risque pour les membres de la haute direction
- Politique en cas de changement de contrôle à double condition
- Politique anticouverture à l'égard de l'avoir en actions et de la rémunération incitative
- Dispositions relatives à la récupération de la rémunération du vice-président et chef de la direction et de toutes les personnes occupant le poste de vice-président exécutif ou détenant des options
- Limite des prestations aux termes des régimes de retraite supplémentaires pour les membres de la haute direction de BCE et du versement des primes annuelles, ainsi que des attributions d'intéressement à long terme
- Critères d'acquisition entièrement alignés sur les intérêts des actionnaires

Priorités des marchés financiers

Conformément à notre objectif relatif aux marchés financiers, qui est de procurer aux actionnaires des rendements durables grâce à la croissance du dividende, tout en maintenant le niveau prévu de dépenses d'investissement, des notations élevées et une souplesse financière considérable, nous redistribuons les flux de trésorerie disponibles excédentaires⁽¹⁾, le cas échéant, après le paiement du dividende sur actions ordinaires de manière équilibrée et aux fins suivantes, entre autres :

- le financement des acquisitions et des investissements stratégiques (notamment les acquisitions de spectre des services sans fil) pour soutenir la croissance de notre entreprise;
- la réduction de la dette;

- les cotisations volontaires aux régimes de retraite à prestations définies (PD) de BCE pour améliorer la situation de capitalisation des régimes et réduire l'utilisation de lettres de crédit pour financer les déficits;
- le rachat d'actions dans le cadre des offres publiques de rachat dans le cours normal des activités.

En 2022, les flux de trésorerie disponibles excédentaires ont affiché un solde négatif de 245 millions \$, en baisse par rapport au solde négatif de 152 millions \$ en 2021. La baisse d'un exercice à l'autre est principalement imputable à la hausse des dépenses d'investissement qui s'inscrit dans la foulée de notre programme de dépenses d'investissement accélérées visant à accélérer le déploiement du réseau de fibre optique et l'infrastructure des réseaux sans fil 5G et 5G+. Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation se sont établis à 8 365 millions \$ en 2022, en hausse de 357 millions \$ par rapport à l'exercice précédent.

Rendement total procuré aux actionnaires

Rendement total procuré aux actionnaires sur cinq ans⁽²⁾

+30,3 %

de 2018 à 2022

Rendement total procuré aux actionnaires sur un an⁽²⁾

(4,2) %

2022

Valeur totale cumulative sur cinq ans d'un placement de 100 \$⁽³⁾

Du 31 décembre 2017 au 31 décembre 2022



Ce graphique compare la variation annuelle du rendement total annuel cumulatif procuré aux actionnaires par les actions ordinaires de BCE au rendement total annuel cumulatif de l'indice composé de S&P Global Ratings Canada S&P/TSX⁽⁴⁾ pour la période de cinq ans close le 31 décembre 2022, en supposant que la valeur initiale du placement était de 100 \$ le 31 décembre 2017 et que tous les dividendes trimestriels subséquents ont été réinvestis.

(1) Les flux de trésorerie disponibles excédentaires sont une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la section 11.1, Mesures financières non conformes aux PCGR du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur cette mesure.

(2) Le rendement procuré aux actionnaires correspond à la variation du cours des actions ordinaires de BCE au cours d'une période donnée, plus les dividendes par action ordinaire de BCE réinvestis, divisés par le cours des actions ordinaires de BCE au début de la période.

(3) Est établie en fonction du cours des actions ordinaires de BCE à la TSX et suppose que les dividendes ont été réinvestis.

(4) À titre de principal indice du marché canadien des actions, l'indice composé S&P/TSX est le principal indicateur par rapport auquel évaluer le rendement total procuré aux actionnaires pour les sociétés canadiennes dont les titres sont inscrits à la cote de la TSX.

Robuste structure de capital

Le bilan de BCE est appuyé par de solides liquidités disponibles⁽¹⁾, qui s'élevaient à 3,5 milliards \$ à la fin de 2022, et qui se composaient d'un montant de trésorerie de 99 millions \$, d'un montant de 50 millions \$ sous forme d'équivalents de trésorerie, d'un montant de 700 millions \$ disponible en vertu de notre programme de créances titrisées et d'un montant de 2,65 milliards \$ disponible en vertu de nos facilités de crédit renouvelables et liées à l'expansion engagées⁽²⁾ de 3,5 milliards \$, ainsi que par des notations élevées, ce qui procure à la société de bonnes assises financières et une grande souplesse financière. La structure d'échéances de la dette à long terme de BCE est intéressante et aucun titre ne vient à échéance avant le troisième trimestre de 2023. Nous continuons de surveiller les marchés financiers pour saisir des occasions de réduire le coût d'émission de titres d'emprunt et d'optimiser notre coût du capital. Nous nous efforçons de gérer de façon proactive le risque financier découlant du risque de change relatif à nos achats libellés en dollars américains, le risque sur capitaux propres découlant des régimes d'intéressement à long terme fondé sur des titres de capitaux propres de BCE, ainsi que le risque de taux d'intérêt et le risque de change associés à nos différents instruments d'emprunt. Nous cherchons également à maintenir des notations de première qualité avec des perspectives stables.

Structure d'échéances de la dette à long terme intéressante⁽³⁾

- Durée moyenne des titres d'emprunt émis de Bell Canada : environ 13 ans;
- Coût moyen après impôt des titres d'emprunt émis : 2,9 %;
- Aucun titre d'emprunt émis venant à échéance avant le T3 2023.

Situation de trésorerie solide⁽³⁾

- Montant de 2,65 milliards \$ pouvant être prélevé de nos facilités de crédit engagées pluriannuelles de 3,5 milliards \$;
- Capacité disponible de titrisation des créances de 700 millions \$;
- Trésorerie de 99 millions \$;
- Équivalents de trésorerie de 50 millions \$.

Profil de crédit de première qualité⁽³⁾⁽⁴⁾

- Notation de la dette à long terme de BBB (élevée) par DBRS Limited (DBRS), de Baa1 par Moody's Investors Service, Inc. (Moody's) et de BBB+ par S&P, avec perspectives stables dans tous les cas.

Nous utilisons diverses mesures pour surveiller notre structure de capital, notamment le ratio de levier financier net, le ratio BAIIA ajusté/charges d'intérêts nettes ajustées et le ratio de distribution.

Par suite du financement d'un certain nombre d'acquisitions stratégiques réalisées depuis 2010, notamment CTV Inc. (CTV), Astral Media Inc. (Astral), MLSE, Bell Aliant Inc., et Manitoba Telecom Services Inc. (MTS), des cotisations volontaires versées aux régimes de retraite pour diminuer le déficit de solvabilité de nos régimes, de l'acquisition de spectre pour les services sans fil, des dépenses d'investissement accélérées ainsi que de l'incidence défavorable non récurrente en 2019 découlant de l'adoption d'IFRS 16 qui a ajouté le montant de 2,3 milliards \$ au titre d'obligations locatives à la dette nette⁽¹⁾ inscrite à notre bilan le 1^{er} janvier 2019, notre ratio de levier financier net a augmenté à un niveau supérieur à notre fourchette cible interne. Au 31 décembre 2022, notre ratio de levier financier net⁽¹⁾ était 3,30 fois le BAIIA ajusté, soit un niveau excédant de 0,80 fois la limite supérieure de notre fourchette cible interne.

Le ratio BAIIA ajusté/charges d'intérêts nettes ajustées⁽¹⁾ de BCE à la fin de l'exercice 2022 demeure supérieur à notre fourchette cible interne de plus de 7,5 fois le BAIIA ajusté, à 8,50 fois, ce qui augure bien pour nos coûts du service de la dette et nous offre une protection contre la volatilité des taux d'intérêt

Ratios de BCE en matière de crédit	Cible interne	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Ratio de levier financier net	2,0 à 2,5	3,30	3,17
Ratio BAIIA ajusté/charges d'intérêts nettes ajustées	>7,5	8,50	8,77

Bell Canada a fait appel avec succès aux marchés des titres d'emprunt en février 2022 et en novembre 2022 pour recueillir un produit brut de 750 millions \$ US (954 millions \$ CA) de l'émission de billets aux États-Unis et un produit brut totalisant 1 milliard \$ de l'émission de débentures à moyen

terme (MTN) au Canada. Les émissions en dollars canadiens et en dollars américains ont contribué à maintenir un coût après impôt des titres d'emprunt émis en circulation relativement stable à environ 2,9 % (4,0 % avant impôt) et la durée moyenne jusqu'à l'échéance à environ 13 ans. Le produit net des émissions de 2022 a servi au financement du remboursement anticipé de débentures MTN de Bell Canada d'un montant de 1 milliard \$ échéant en 2023, au remboursement de la dette à court terme et aux fins générales de l'entreprise.

En mars 2022, BCE a également racheté la totalité de ses actions privilégiées rachetables de premier rang à dividende cumulatif de série AO en circulation (les actions privilégiées de série AO), au prix de rachat de 25,00 \$ par action privilégiée de série AO, pour un montant total de 115 millions \$.

En mars 2022, Bell Canada a renouvelé son prospectus préalable de base simplifié, qui permet à Bell Canada d'offrir de temps à autre des titres d'emprunt d'ici le 7 avril 2024. Les titres d'emprunt seront totalement et inconditionnellement garantis par BCE. Conformément à ce qui s'est fait dans le passé, le prospectus préalable de base simplifié a été renouvelé afin de permettre à Bell Canada de continuer de profiter d'une souplesse financière et d'un accès efficace aux marchés des titres d'emprunt du Canada et des États-Unis.

Après la clôture de l'exercice, le 9 février 2023, Bell Canada a réalisé un appel public à l'épargne au Canada de 1,5 milliard \$ visant des débentures MTN en deux séries. Les débentures MTN de série M-58 à 4,55 % totalisant 1,05 milliard \$ viendront à échéance le 9 février 2030. Les débentures MTN de série M-59 à 5,15 % totalisant 450 millions \$ viendront à échéance le 9 février 2053. Le produit net de l'émission a servi au remboursement de la dette à court terme et aux fins générales de l'entreprise.

Au 2 mars 2023, Bell Canada avait émis des titres d'emprunt dans le cadre de son nouveau prospectus préalable de base simplifié d'un capital s'élevant à 2,5 milliards \$.

(1) Les termes liquidités disponibles et dette nette sont des mesures financières non conformes aux PCGR et les termes ratio de levier financier net et ratio BAIIA ajusté/charges d'intérêts nettes ajustées sont des mesures relatives à la gestion du capital. Se reporter à la section 11.1, Mesures financières non conformes aux PCGR et à la section 11.4, Mesures de gestion du capital du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur ces mesures.

(2) En 2022, Bell Canada a converti ses facilités de crédit engagées en un prêt lié au développement durable. En raison de ce changement, le coût d'emprunt varie selon la performance de Bell par rapport à certaines cibles de performance en matière de durabilité.

(3) Au 31 décembre 2022.

(4) Ces notations ne constituent pas des recommandations visant l'achat, la vente ou la détention des titres mentionnés, et elles peuvent faire l'objet d'une révision ou d'un retrait en tout temps par l'agence de notation les ayant attribuées. Les notations sont déterminées par les agences de notation en fonction des critères que celles-ci établissent ponctuellement, et ces agences ne formulent aucun commentaire sur le cours des titres ou sur la pertinence pour un investisseur en particulier. Chaque notation devrait être évaluée indépendamment de toute autre notation.

1.5 Gouvernance d'entreprise et gestion du risque

Philosophie en matière de gouvernance d'entreprise

Le conseil et la direction de BCE sont d'avis que la mise en œuvre de solides pratiques de gouvernance d'entreprise favorise la réalisation de résultats exceptionnels pour ce qui est de créer et de maintenir de la valeur pour les actionnaires. C'est pourquoi nous cherchons continuellement à consolider notre position de chef de file en matière de gouvernance et d'éthique d'entreprise en adoptant les meilleures pratiques et en faisant preuve de transparence et de responsabilité envers nos actionnaires. Le conseil a la responsabilité de superviser les activités commerciales et les affaires internes de la société.

Le tableau ci-dessous indique nos meilleures pratiques en matière d'information du conseil et de gouvernance :

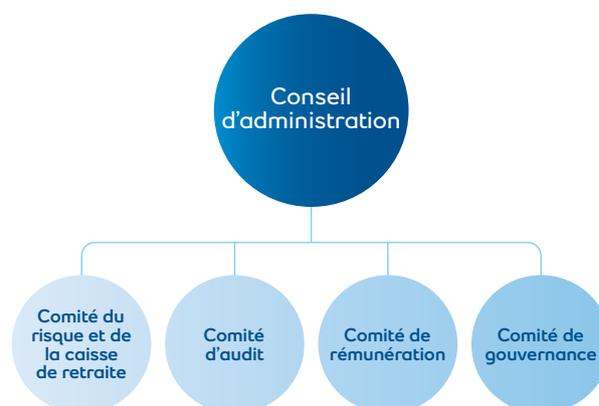
✓ Les membres du conseil sont TOUS indépendants (sauf le chef de la direction)	✓ Lignes directrices sur la durée des mandats des membres du conseil
99,5 % Présence des membres du conseil aux réunions du conseil et de ses comités en 2022	✓ Renouvellement du conseil : 8 candidats au poste d'administrateur non dirigeant ≤ mandat de 7 ans
✓ Les membres des comités du conseil sont tous indépendants	✓ Lignes directrices sur l'actionnariat des membres du conseil et des membres de la haute direction
✓ Politique sur la diversité du conseil et objectif fixé pour la représentation de la diversité de genre	✓ Code de conduite et programme d'éthique
✓ Élection annuelle de tous les membres du conseil	✓ Vote consultatif annuel sur la rémunération des membres de la haute direction
✓ Les membres du conseil sont élus individuellement	✓ Processus structuré d'évaluation des membres du conseil
✓ Élection des membres du conseil à la majorité des voix exprimées	✓ Pratiques du conseil en matière de surveillance des risques
✓ Séparation des rôles du président du conseil et du chef de la direction	✓ Examen par le conseil de la stratégie ESG
✓ Lignes directrices sur l'appartenance des membres du conseil aux mêmes conseils	✓ Solide planification de la relève

Pour obtenir plus de détails, se reporter au plus récent document *Avis d'assemblée annuelle des actionnaires et circulaire de procuration de la direction de BCE* (circulaire de procuration), déposé auprès des autorités des provinces canadiennes en valeurs mobilières (disponible à sedar.com) et fourni à la Securities and Exchange Commission des États-Unis (disponible à sec.gov) et disponible sur le site Web de BCE, à BCE.ca.

Cadre de gouvernance sur les risques

Surveillance exercée par le conseil

Tous les membres du conseil de BCE ont la responsabilité d'identifier et de surveiller les principaux risques auxquels nos activités sont exposées et de chercher à assurer l'existence de processus qui visent à identifier, à contrôler et à gérer les risques de façon efficace. Ces processus ont pour objectif de réduire les risques, et non de les éliminer. Par risque, nous entendons la possibilité de la survenance d'un événement futur qui pourrait avoir un effet négatif sur nos activités, notre situation financière, notre situation de trésorerie, nos résultats financiers ou notre réputation. Le conseil assume une responsabilité pleine et entière à l'égard du risque; toutefois, il délègue la responsabilité de certains éléments du programme de surveillance des risques à des comités du conseil afin de veiller à ce que ces risques soient traités avec une expertise, une attention et une diligence appropriées, et ces comités tiennent le conseil régulièrement informé.



L'information sur les risques est analysée par le conseil ou les comités pertinents tout au long de l'exercice, et les leaders d'affaires présentent des mises à jour périodiques au fur et à mesure qu'ils mettent en œuvre les stratégies d'affaires et les activités liées aux risques et à leur réduction.

- Le comité du risque et de la caisse de retraite est responsable de surveiller le cadre de gouvernance sur les risques de l'entreprise, qui a été créé pour identifier, évaluer, atténuer et présenter les principaux risques auxquels BCE est exposée. En vertu de sa charte, le comité du risque et de la caisse de retraite doit surveiller les risques liés aux plans de continuité des activités, aux plans en cas d'arrêt de travail et aux plans de reprise après sinistre, à la réglementation et aux politiques publiques, à la gestion de l'information et à la protection de la vie privée, à la sécurité de l'information (y compris la cybersécurité), et à la sécurité physique, à la fraude, à la gestion des fournisseurs et de la chaîne d'approvisionnement, aux facteurs ESG (y compris les changements climatiques), à la caisse de retraite, à la résilience des réseaux et à d'autres risques, si nécessaire. Le comité du risque et de la caisse de retraite reçoit des rapports sur des questions liées à la sécurité, y compris la sécurité de l'information et l'environnement, à chacune de ses réunions.
- Le comité d'audit est responsable de surveiller la présentation de notre information financière, ainsi que les systèmes de contrôle interne de l'entreprise et sa conformité aux exigences légales.
- Le comité des ressources en cadres et de rémunération (comité de rémunération) surveille les risques qui ont trait à la rémunération, à la planification de la relève ainsi qu'aux politiques et pratiques en milieu de travail.
- Le comité de gouvernance du conseil (comité de gouvernance) aide le conseil à élaborer et à mettre en œuvre les lignes directrices de BCE en matière de gouvernance d'entreprise et à déterminer la composition du conseil et de ses comités. Le comité de gouvernance est responsable de la surveillance de nos objectifs d'entreprise et de notre stratégie liée aux facteurs ESG (y compris la prise en compte des facteurs ESG dans la stratégie de la société), du suivi de la mise en œuvre des programmes, des objectifs et des principales initiatives liés aux facteurs ESG, et de la communication de l'information connexe. Ce comité est également responsable de la surveillance des politiques de l'entreprise relativement à la conduite des affaires, à l'éthique et à la communication de l'information significative.

Culture de gestion des risques

La culture de gestion des risques est solidement implantée chez BCE, et le conseil, le comité du risque et de la caisse de retraite ainsi que le président et chef de la direction font tout ce qu'ils peuvent pour la faire rayonner à tous les niveaux de l'entreprise. Elle marque de son empreinte les activités quotidiennes et est indissociable de la structure et des principes opérationnels orientant la réalisation des impératifs stratégiques de l'entreprise.

Le président et chef de la direction, choisi par le conseil, a établi son orientation stratégique au moyen de l'établissement de six impératifs stratégiques et axe la gestion des risques sur les facteurs susceptibles d'influer sur la réalisation de ces impératifs stratégiques. Malgré les défis à relever posés par l'évolution constante de la conjoncture économique et des conditions dans le secteur, si les objectifs stratégiques, les attentes en matière de rendement, la gestion des risques et les principes d'intégrité à respecter dans l'exécution des activités sont clairs, tous les aspects de notre entreprise seront marqués par la rigueur et l'équilibre.

Cadre de gestion des risques

Le programme de surveillance des risques de BCE incombe au conseil, mais les unités opérationnelles jouent un rôle primordial dans la détermination et la gestion des risques en amont. Ces unités sont appuyées par divers groupes de soutien de l'entreprise, lesquels leur offrent une expertise indépendante pour soutenir l'implantation des méthodes de gestion des risques. Le groupe d'audit interne offre pour sa part une autre forme d'expertise et de certification en fournissant orientation et appui aux unités

opérationnelles et aux groupes de soutien de l'entreprise. Son rôle est aussi de présenter au comité d'audit et, au besoin, aux autres comités du conseil, une perspective indépendante de la situation sur le plan des risques et du contrôle au sein de l'entreprise. Pris ensemble, ces éléments constituent ce que l'on peut qualifier de « trois lignes de défense » pour la gestion des risques. Bien que le cadre de gestion des risques décrit dans la présente section 1.5 soit en accord avec les pratiques courantes de l'industrie, rien ne garantit qu'il permettra d'empêcher la survenance d'événements susceptibles d'avoir une incidence défavorable significative sur nos activités, notre situation financière, notre situation de trésorerie, nos résultats financiers ou notre réputation.



Première ligne de défense – unités opérationnelles

La première ligne de défense désigne les membres de la direction de nos unités opérationnelles, qui doivent comprendre les activités de manière approfondie ainsi que les résultats financiers qui les sous-tendent. Des examens de la performance opérationnelle, auxquels prennent part les membres de la direction et cadres supérieurs de l'entreprise, sont régulièrement effectués. Rigoureux et précis, ce processus est également fermement axé sur les objectifs de performance, ce qui favorise la reddition de comptes et la transparence, à l'appui de nos pratiques en matière de gestion des risques.

Lorsque des risques surgissent dans l'environnement commercial, nous en discutons avec diverses instances bien établies pour bien cerner les tenants et les aboutissants et tenter de voir si ces risques sont susceptibles de toucher notre entreprise. Les membres de la direction et les cadres supérieurs jouent un rôle indispensable en ce qui a trait à l'identification, à l'évaluation, à l'atténuation et à la communication des risques à tous les niveaux. La présentation des risques proprement dite s'effectue lors de séances de planification stratégique, de présentations par les membres de la direction au conseil ainsi que par les canaux officiels de communication de l'information sur les risques utilisés par le conseil et le comité du risque et de la caisse de retraite tout au long de l'exercice.

Il incombe également aux membres de la direction de maintenir des contrôles internes efficaces et de mettre en œuvre des procédures de gestion des risques et de contrôle quotidiennement. Chaque unité opérationnelle élabore ses propres contrôles et procédures répondant aux besoins de son contexte opérationnel particulier.

Deuxième ligne de défense – groupes de soutien de l'entreprise

BCE est une très grande entreprise : elle comptait 44 610 membres du personnel au 31 décembre 2022 et de multiples unités d'affaires et elle est exposée à de nombreux risques qui changent continuellement sous l'effet de divers facteurs internes et externes. Dans le contexte d'une grande entreprise, il est normal que la gestion de certaines fonctions soit centralisée afin d'assurer l'efficacité, les économies d'échelle et l'uniformité. La première ligne de défense joue un rôle souvent capital pour ce qui est de l'identification et de la gestion des risques d'entreprise; dans de nombreux cas, les membres de la direction des unités opérationnelles travaillent en collaboration avec les groupes de soutien de l'entreprise et s'en remettent à ces derniers. Ces groupes, qui constituent la deuxième ligne de défense, comprennent les Affaires réglementaires, les Finances, la Sûreté de l'entreprise, la Gestion des risques de l'entreprise, les Affaires juridiques, la Responsabilité d'entreprise, les Ressources humaines, l'Immobilier et l'Approvisionnement.

Groupe Affaires réglementaires : ce groupe est responsable de la gestion des questions réglementaires, notamment en ce qui a trait à l'éventail croissant d'obligations établies dans les nouvelles lois de droit à la vie privée et de protection des renseignements personnels qui sont en voie d'être adoptées au Canada et ailleurs dans le monde. BCE a élaboré, et maintient en vigueur, une politique améliorée en matière de gouvernance des données qui englobe la protection et l'utilisation appropriée des données à toutes les étapes de leur cycle de vie. Une part importante du programme de gouvernance des données repose sur les activités du groupe Sûreté de l'entreprise décrites ci-dessous : ces deux groupes travaillent en collaboration avec les propriétaires de données, les dépositaires de données et d'autres membres du personnel concernés pour s'assurer que la politique est adéquatement mise en œuvre. Nous sommes conscients qu'une approche rigoureuse appliquée de façon systématique en matière de gouvernance des données est essentielle pour maintenir l'approbation sociale nécessaire à la réalisation de nos objectifs commerciaux. Pour en savoir plus sur notre approche en matière de vie privée et de sécurité des données, se reporter à la section 1.6, *Nos capitaux et notre responsabilité d'entreprise* du présent rapport de gestion.

Groupe des Finances : le groupe des Finances de BCE joue un rôle décisif en ce qui a trait à l'identification, à l'évaluation et à la gestion des risques au moyen d'un certain nombre d'activités, notamment la gestion de la performance financière, la présentation de l'information financière externe, la gestion des régimes de retraite, la gestion du capital et les pratiques de surveillance et de mise en œuvre dans le cadre de la loi des États-Unis intitulée *Sarbanes-Oxley Act of 2002* et des lois canadiennes similaires sur les valeurs mobilières, ce qui comprend l'établissement et l'application d'un contrôle interne approprié à l'égard de l'information financière. Par ailleurs, BCE a établi et applique des contrôles et procédures de communication de l'information dans le but de s'assurer que l'information qu'elle communique au public, notamment ses risques d'entreprise, est adéquatement enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prévus. Pour des renseignements supplémentaires sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière et les contrôles et procédures de communication de l'information de BCE, se reporter à la circulaire de procuracy et à la rubrique 12, *Efficacité des contrôles internes* du présent rapport de gestion.

Groupe Sûreté de l'entreprise : ce groupe est responsable de tous les aspects de la sûreté, ce qui exige d'avoir une connaissance approfondie de l'entreprise, du contexte des risques et de l'environnement des parties prenantes externes. S'appuyant sur ces connaissances, le groupe Sûreté de l'entreprise établit les normes de performance à respecter dans l'ensemble de l'organisation, en formulant des politiques en matière de sécurité et en surveillant de près la façon dont l'entreprise les applique. Dans des domaines où il y a des risques élevés et en émergence, comme la sécurité de l'information, le groupe Sûreté de l'entreprise mobilise son expérience et ses compétences et, avec le concours des unités opérationnelles, établit des stratégies afin d'atténuer les risques pour l'entreprise. Par exemple,

nous avons mis sur pied des formations de sensibilisation à la sécurité et mis en œuvre des politiques et procédures à cet égard afin d'atténuer les risques découlant des menaces à la sécurité de l'information. Nous nous appuyons également sur des évaluations de la sécurité dans le cadre de l'identification des risques et des projets et pour cerner les contrôles appliqués à la mise en place, afin de nous assurer que les systèmes qui sont déployés ont été soumis au niveau de contrôle approprié en fonction des risques et des capacités techniques, ce qui comprend la gestion des accès, la gestion de la vulnérabilité, le contrôle de la sécurité et les tests qui en découlent, pour aider à détecter les tentatives d'accès non autorisé à nos systèmes d'information et à nos réseaux, et pour y réagir. Nous évaluons et cherchons à adapter nos politiques et nos procédures relatives à la sécurité conçues pour protéger nos informations et nos actifs en tenant compte de l'évolution continue et de la complexité accrue des menaces à la sécurité de l'information. Cependant, étant donné en particulier la complexité et l'envergure de nos activités, de l'infrastructure du réseau, des technologies et des systèmes de TI connexes, rien ne garantit que les politiques et les procédures en place empêcheront la survenance de toutes les atteintes à la sécurité de l'information possibles. De plus, même si BCE a souscrit une police d'assurance couvrant le risque lié à la sécurité de l'information, rien ne garantit que la police d'assurance détenue couvrira les coûts, les dommages-intérêts, les passifs ou les pertes qui pourraient découler de la survenance d'une atteinte à la sécurité de l'information.

Groupe Gestion des risques de l'entreprise : ce groupe travaille en collaboration avec l'ensemble de la société pour recueillir de l'information et faire rapport sur l'évaluation que fait l'entreprise des principaux risques auxquels elle est confrontée. Une fois par année, les membres de la haute direction participent à un sondage sur les risques qui constitue un important point de référence dans le cadre du processus global d'évaluation des risques.

En plus des activités décrites ci-dessus, la deuxième ligne de défense sert à établir et à faire fonctionner les mécanismes de surveillance axés sur des secteurs de risque pertinents ainsi qu'à resserrer les liens entre la première et la deuxième ligne de défense. De cette manière, on s'assure de bien comprendre les risques émergents, leur pertinence pour l'entreprise et les plans d'atténuation proposés.

Afin de coordonner davantage les efforts mis en œuvre par la première et la deuxième ligne de défense, BCE a mis sur pied le Comité de surveillance de la santé, de la sécurité, de la sûreté, de l'environnement et de la conformité (Comité de surveillance SSSEC). Un nombre important des plus hauts membres de la direction de BCE siègent au Comité de surveillance SSSEC, dont le mandat est de surveiller les risques et les possibilités stratégiques de BCE en matière de sûreté (y compris la sécurité de l'information), de conformité, d'environnement ainsi que de santé et sécurité. Ce comité interfonctionnel cherche à s'assurer que tous les risques pertinents sont adéquatement identifiés et que les mesures d'atténuation sont bien intégrées dans l'entreprise, avec la mise en place des ressources suffisantes pour les appuyer. Le Comité de surveillance SSSEC charge également le Conseil de l'énergie, un groupe de travail composé de membres du personnel de différentes unités d'affaires, y compris à la vice-présidence et à la direction, d'assurer la supervision de notre consommation globale d'énergie et de nos coûts dans le but de limiter les risques financiers et d'atteinte à la réputation de l'entreprise tout en maximisant les occasions d'affaires. Le Conseil de l'énergie surveille également le progrès réalisé pour atteindre nos cibles de réduction des émissions de GES et nos cibles liées à l'engagement des fournisseurs.

Par ailleurs, le Conseil de la responsabilité d'entreprise de la société, composé d'une forte proportion des personnes occupant le poste de premier vice-président, de vice-président ou de membre de la direction, soutient l'évolution de notre stratégie en matière de responsabilité d'entreprise. Le Conseil de la responsabilité d'entreprise est notamment chargé d'intégrer les considérations de responsabilité d'entreprise dans les stratégies de l'entreprise et des unités opérationnelles, d'aider à identifier les domaines de responsabilité d'entreprise à améliorer, d'établir des indicateurs ESG

pertinents, de répondre aux préoccupations des parties prenantes, d'examiner les informations à fournir en matière d'ESG, d'approuver les procédures visant à vérifier l'exactitude des informations à fournir en matière d'ESG et de soutenir diverses initiatives de responsabilité d'entreprise. Le Conseil de la responsabilité d'entreprise est redevable du Comité de surveillance SSSSEC, dont les coprésidents font rapport au comité du risque et de la caisse de retraite, au comité de gouvernance et au comité de la rémunération du conseil d'administration. Le Conseil de la responsabilité d'entreprise est également redevable au Comité de divulgation et de conformité de BCE en ce qui concerne les informations à fournir en matière d'ESG.

Troisième ligne de défense – groupe d'audit interne

L'audit interne, un volet du système global d'information de gestion et de contrôle, doit assumer le rôle d'un organe d'évaluation indépendant. Son mandat est de présenter au comité d'audit, aux autres comités du conseil, au besoin, et à la direction un portrait objectif du contexte des risques et de l'environnement de contrôle de l'entreprise afin d'aider la direction à prendre les mesures nécessaires pour réaliser les impératifs stratégiques de BCE et d'assurer une présence en matière d'audit dans l'ensemble de l'entreprise de BCE et de ses filiales.

1.6 Nos capitaux et notre responsabilité d'entreprise

Cette section contient des déclarations prospectives, notamment en ce qui a trait à nos objectifs ESG. Veuillez consulter la rubrique *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* au début du présent rapport de gestion.

Depuis sa fondation en 1880, Bell aide les Canadiens et les Canadiennes à communiquer entre eux et avec le reste du monde. Notre approche en ce qui concerne la responsabilité d'entreprise consiste à gérer l'entreprise de façon à soutenir la prospérité sociale et économique de nos collectivités tout en protégeant l'environnement et en respectant les normes ESG les plus rigoureuses.

La responsabilité d'entreprise est à la base de nos six impératifs stratégiques

La responsabilité d'entreprise est au cœur de chacun des six impératifs stratégiques qui orientent les politiques, les décisions et les actions de BCE. Nous nous concentrons sur la création d'un avenir plus durable en l'intégrant directement à nos six impératifs stratégiques. En tant que l'une des plus grandes sociétés du Canada, nous sommes déterminés à améliorer continuellement notre impact et notre contribution à la société grâce à nos déploiements de réseaux et à nos investissements dans des initiatives en santé mentale, dans la durabilité de l'environnement et dans la mobilisation en milieu de travail. Cette approche favorise également la réalisation de notre raison d'être, qui est de transformer la façon dont les Canadiens communiquent entre eux et avec le reste du monde.

Notre approche en matière de responsabilité d'entreprise s'appuie sur un ensemble de principes directeurs qui soutiennent notre stratégie et nos politiques d'entreprise dans toute l'organisation. Grâce à l'engagement des parties prenantes et à nos propres processus internes, nous surveillons les questions et les occasions qui se présentent en matière d'ESG, puis nous fixons des objectifs pour les questions prioritaires visant à améliorer notre performance en ce qui concerne la durabilité. De façon constante, nous mesurons et nous rendons compte de nos progrès. En utilisant ces mesures, nous nous efforçons de favoriser le leadership environnemental, de créer un milieu de travail diversifié et inclusif, de gérer la gouvernance des données et de protéger et d'établir des communautés plus fortes et plus saines.

Le conseil a établi une structure claire pour la supervision de nos programmes de responsabilité d'entreprise et de notre approche visant les pratiques liées aux facteurs ESG, la responsabilité première relevant de divers comités. Le comité de gouvernance est responsable de la supervision de la réalisation de la raison d'être de notre entreprise, de notre stratégie liée aux facteurs ESG et de la communication de l'information, ce qui inclut la surveillance des risques liés aux changements climatiques et de l'information à communiquer sur ce sujet. Le comité est également responsable de nos pratiques et de nos politiques de gouvernance, y compris celles relatives à la conduite des affaires et à l'éthique. En outre, le comité du risque et de la caisse de retraite surveille les risques liés à l'environnement et à la sécurité, y compris la gouvernance des données et la cybersécurité, tandis que le comité d'audit surveille les questions ESG importantes et approuve les informations à fournir sur les risques et les hypothèses. Le comité de rémunération a le mandat de surveiller les questions relatives aux ressources humaines, dont les pratiques visant à assurer un milieu de travail respectueux, les

pratiques en matière de diversité, d'équité, d'inclusion et d'appartenance, les résultats des enquêtes auprès de l'équipe, les pratiques liées aux droits de la personne et les pratiques en matière de santé et de sécurité. Depuis 2020, le comité de rémunération a officiellement ajouté les cibles ESG aux mesures de performance de la société comprises dans les mesures du programme de rémunération incitative annuelle à court terme de la société, le régime de rémunération incitative annuelle. En 2022, afin de refléter la façon dont les facteurs ESG s'inscrivent dans la stratégie globale de l'entreprise, des mesures liées aux facteurs ESG ont été intégrées dans la note pour les impératifs stratégiques et représentent, au total, au moins 30 % de la note globale pour les impératifs stratégiques. La note pour les impératifs stratégiques représente une pondération de 40 % de l'indice du rendement de l'entreprise dans le régime de rémunération incitative annuelle. La majeure partie des membres de l'équipe participent au régime de rémunération incitative annuelle.

Depuis 1993, BCE publie un rapport sur la responsabilité d'entreprise qui explique notre performance en matière de gestion des questions liées aux facteurs ESG. Cependant, 2022 est la première année pour laquelle nous présentons notre performance financière et non financière dans un rapport annuel intégré, conformément aux principes du référentiel d'information intégrée. À notre avis, cette approche fournit une base utile pour présenter la façon dont nous créons une valeur durable pour nos parties prenantes au fil du temps. Les six piliers, appelés « nos capitaux » (nos réseaux, nos relations et notre clientèle, nos produits et services, notre environnement, notre personnel et nos ressources financières) constituent un élément intégral du référentiel d'information intégrée. Nous les appelons « nos capitaux », car ils représentent la matière première utilisée pour la création de valeur.

BCE est reconnue pour ses programmes de responsabilité d'entreprise et ses programmes ESG, à preuve son inclusion dans le classement de divers indices de durabilité et les prix reçus pour récompenser ses initiatives en matière de durabilité, comme l'indice Global 100 de Corporate Knights⁽¹⁾ et l'Ordre de l'excellence pour la santé mentale au travail d'Excellence Canada⁽²⁾. En 2022, BCE a continué de faire partie d'indices boursiers à caractère éthique, comme l'indice FTSE4Good Index, l'indice Jantzi Social Index, le Ethibel Sustainability Index Excellence Global, l'indice Euronext Vigeo World 120, l'indice Ekom Research ISS Index, l'indice MSCI ESG et l'indice Global Compact 100. De plus, depuis janvier 2023, nous sommes intégrés dans l'indice Global 100 de Corporate Knights.

(1) En janvier 2023, Corporate Knights, une société de média et de recherche axée sur l'économie durable, a classé Bell au 42^e rang de son palmarès des 100 entreprises les plus durables au monde de 2023. Le classement est fondé sur une évaluation de plus de 6 000 sociétés ouvertes dont le chiffre d'affaires dépasse 1 milliard \$ US. Toutes les sociétés sont notées en fonction de paramètres applicables par rapport à leurs pairs, 50 % de la pondération étant attribuée aux produits d'exploitation durables et à l'investissement durable.

(2) Excellence Canada, une société indépendante sans but lucratif dédiée à l'optimisation de la performance organisationnelle dans l'ensemble du Canada, a décerné à Bell Canada l'Ordre de l'excellence pour la santé mentale au travail. Cet agrément souligne la mise en place par Bell des meilleures pratiques en matière de santé mentale au travail, évaluées par rapport aux organisations de classe mondiale, et l'incidence manifeste des efforts que Bell a déployés au cours des années pour favoriser la santé mentale.

Nos réseaux



Nos réseaux et nos services sont importants pour les communautés que nous servons, l'économie du pays et la société canadienne dans son ensemble. Nos réseaux sont essentiels à notre capacité à offrir des services sans fil, des services sur fil et des services de radiodiffusion. Nous travaillons en étroite collaboration avec les gouvernements, les organismes de réglementation et notre clientèle afin de maximiser ces bienfaits sociaux.

De plus, la protection de la vie privée et la sécurité des données présentent à la fois des risques potentiels importants et des occasions intéressantes pour toutes les entreprises participant à l'économie numérique. Elles font l'objet d'obligations de plus en plus vastes en vertu notamment des nouvelles lois sur la protection de la vie privée et des données promulguées au Canada et partout dans le monde. Notre clientèle, les membres de notre équipe et les investisseurs s'attendent de plus en plus à ce que nous fassions la preuve que nous recueillons les données de façon appropriée, les utilisons à des fins qui servent leurs intérêts et en assurons la protection.

L'accès numérique contribue à la création de valeur

Les réseaux de communications avancés procurent un accès à un vaste ensemble d'activités quotidiennes à tous les Canadiens et les Canadiennes. Actuellement, les technologies de réseaux de Bell constituent une partie importante de l'infrastructure du Canada au 21^e siècle. Nos réseaux procurent à un nombre grandissant de consommateurs et d'entreprises de toutes les tailles une plus grande capacité et de nouvelles occasions de connecter les gens, de construire et de croître, tout en réduisant le fossé numérique.

Nos activités et leurs résultats

Les investissements de Bell procurent des avantages directs à notre clientèle, par exemple, en permettant à un plus grand nombre de consommateurs de communiquer plus facilement avec leurs familles et leurs amis et en leur offrant des occasions d'apprentissage à distance et de divertissement, et en aidant les entreprises et les collectivités à fonctionner plus efficacement et à croître au sein d'une économie numérique. En parallèle, en continuant de combler l'écart qui sépare les collectivités sur le plan numérique, nous soutenons également la croissance de nos fournisseurs et de nos partenaires et nous stimulons l'innovation dans l'ensemble de l'écosystème numérique canadien.

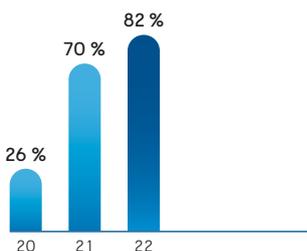
En 2022, les dépenses d'investissement de Bell se sont élevées à 5,1 milliards \$, alors que nous poursuivions l'accélération du déploiement du réseau de fibre optique permettant la connexion directe des foyers et des entreprises et de la connectivité sans fil sur le réseau 5G dans l'ensemble de notre zone de couverture. Grâce à ces investissements, le service Internet pure fibre de Bell a été offert à 854 000 foyers et entreprises additionnels avant la fin de 2022.

Les technologies sans fil et de réseaux de Bell constituent une partie importante de l'infrastructure du Canada au 21^e siècle. Le réseau sans fil LTE de Bell rejoignait 99 % de la population canadienne à la fin de 2020. Depuis, nous avons lancé notre réseau 5G et élargi sa zone de couverture dans les centres urbains et ruraux, et nous rejoignons 82 % de la population canadienne à la fin de 2022.

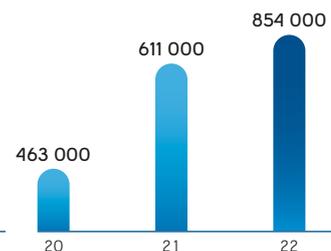
L'investissement dans la sécurité, la capacité et la résilience du réseau a permis à Bell d'afficher un taux de fiabilité du réseau de 99,9901 % en 2022. Nos investissements procurent un réseau principal dont l'architecture, la diversité et la redondance, y compris des voies de transport multiples, réduisent au minimum le risque d'interruptions majeures du service. De plus, nous avisons notre clientèle de façon proactive afin de les tenir au courant dans le cas où les services sont perturbés.

Indicateurs clés

Couverture du réseau 5G aux 31 décembre



Nombre additionnel d'emplacements ayant accès au service Internet pure fibre



Fiabilité du réseau de Bell ⁽¹⁾



La protection de la vie privée et la gouvernance des données contribuent à la création de valeur

Nous sommes conscients que pour concrétiser notre raison d'être qui consiste à être qui consiste à transformer la façon dont les Canadiens communiquent entre eux et avec le reste du monde, nous devons conserver l'approbation sociale de notre clientèle et de tous les Canadiens et les Canadiennes afin de pouvoir recueillir et utiliser des données dans le cadre de nos activités. Une approche rigoureuse et cohérente de la gouvernance de données est essentielle pour maintenir cette approbation sociale en accordant la priorité au respect de la confidentialité des données de notre clientèle et en protégeant ces données des menaces à la sécurité de l'information. À l'inverse, ne pas répondre aux attentes de la clientèle concernant l'utilisation appropriée et la protection de leurs données pourrait nuire à notre réputation et à nos activités et avoir des conséquences financières défavorables pour notre société.

(1) Le taux de fiabilité du réseau de Bell fait référence à nos connexions des services Internet haute vitesse.

Nos activités et leurs résultats

Notre approche de gouvernance de données englobe la protection et l'utilisation appropriée des données tout au long de leur cycle de vie, et nous considérons la gouvernance de données comme un facteur primordial à considérer dans toutes nos décisions relatives aux initiatives commerciales et aux technologies. Nous avons une politique en matière de gouvernance de données qui couvre la protection de la vie privée, la sécurité de l'information, la gestion de l'accès aux données et la gestion des dossiers. Tous les membres du personnel suivent une formation sur la gouvernance des données dans le cadre de notre formation bisannuelle obligatoire sur le Code de conduite. En 2022, Bell a poursuivi ses investissements importants visant le personnel, les processus et la technologie afin de protéger les renseignements confidentiels dans le contexte de l'évolution des menaces à la cybersécurité.

Indicateur clé

	2020	2021	2022
Nombre de plaintes fondées non résolues concernant la protection de la vie privée soumises au Commissariat à la protection de la vie privée du Canada	0	0	0

La sécurité de l'information et la gouvernance des données contribuent à la création de valeur

Les menaces à la cybersécurité donnent lieu à de nouvelles normes et réglementations. Nous devons être en mesure d'identifier les risques liés à la sécurité de l'information et de prendre les mesures nécessaires à temps pour protéger notre part de marché et notre réputation. Ces efforts s'inscrivent dans notre impératif stratégique *Promouvoir l'expérience client*, tout en nous permettant de réduire notre exposition aux cyberattaques. Se prémunir contre les violations de données réduit aussi les risques juridiques et les coûts engagés pour régler les incidents de sécurité, ce qui s'aligne sur notre impératif stratégique *Gérer avec agilité et selon une structure de coûts efficace*.

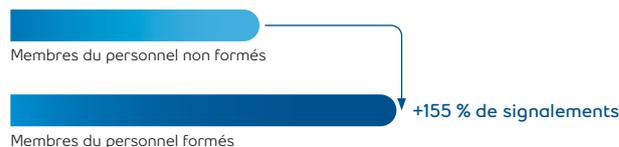
Nos activités et leurs résultats

Nous nous efforçons de garder la confiance de notre clientèle quant à la protection de ses données. Pour ce faire, nous avons mis en place et en œuvre des programmes de prévention, de détection et de correction pour gérer les menaces à la sécurité. Nous aidons à définir les pratiques de notre secteur en matière de sécurité et de gestion des risques et nous donnons des formations à nos équipes sur la protection des données.

En 2022, nous avons harmonisé 80 % de notre programme de sécurité de l'information avec la norme ISO/IEC 27001, ce qui nous place en bonne posture pour atteindre notre objectif d'harmonisation à 100 % d'ici la fin de 2023. À compter de 2021, nous avons lancé le programme de formation sur la sécurité de l'information *Soyez cyberavisé*. Ce programme de formation comprend l'introduction à notre plateforme spécialisée de sensibilisation à la cybersécurité, des simulations d'hameçonnage mensuelles et quatre cours de base. Les membres de l'équipe doivent terminer les quatre cours dans les 12 mois suivant leur intégration au programme. Cette année, 88 % des membres de l'équipe inscrits ont terminé la formation de base avant la fin de 2022. À l'avenir, nous croyons qu'une combinaison de formation, de messages clairs et de renforcement positif lors du signalement d'une tentative d'hameçonnage permettra d'améliorer le taux de détection des tentatives d'hameçonnage d'un exercice à l'autre. En outre, pour démontrer la sensibilisation des membres du personnel de l'organisation à assurer la sécurité de Bell, nous introduisons une nouvelle mesure qui représente une comparaison du nombre de simulations d'hameçonnage signalées par les membres du personnel ayant terminé la formation sur la sécurité de l'information *Soyez cyberavisé* et du nombre de signalements par les membres du personnel qui ne l'ont pas suivie. Cette année, nous avons observé une augmentation de 155 % du nombre de simulations d'hameçonnage signalées, ce qui indique que nous sommes sur la bonne voie.

Indicateur clé

Nombre de simulations d'hameçonnage signalées par les membres du personnel ayant terminé la formation sur la sécurité de l'information *Soyez cyberavisé* et nombre de signalements par les membres du personnel qui ne l'ont pas suivie



Notre clientèle et nos relations



Depuis 2010, l'initiative en santé mentale Bell Cause pour la cause permet de sensibiliser la population et de faire bouger les choses en matière de santé mentale au Canada, en aidant à réduire la stigmatisation et en augmentant l'accès aux soins, en soutenant une recherche de calibre mondial et en donnant l'exemple en matière d'initiatives en milieu de travail. Au cours des 13 dernières années, la population canadienne et les gens du monde entier ont pris des mesures pour créer un changement positif en s'engageant dans la conversation sur la santé mentale et en travaillant fort pour aider à créer un Canada où quiconque peut obtenir le soutien en santé mentale culturellement approprié dont il a besoin.

Les mesures pour favoriser la santé mentale contribuent à la création de valeur

Nos produits et services aident les collectivités à prospérer et nous croyons que la façon dont nous investissons temps, argent et passion a une incidence positive sur les collectivités que nous desservons. De plus, les collectivités tirent avantage de l'engagement des membres de notre équipe qui appuient les causes reflétant leurs valeurs profondes. Bell joue un rôle de premier plan pour améliorer la santé mentale qui se trouve en situation de crise au Canada grâce à l'initiative en santé mentale Bell Cause pour la cause. Le programme encourage les Canadiens et les Canadiennes à poser des gestes concrets et à créer des changements favorables en ce qui a trait à leur santé mentale.

Nos activités et leurs résultats

À l'approche de la Journée Bell Cause pour la cause 2023, près de 2,3 millions \$ ont été attribués à des projets de santé mentale d'un océan à l'autre, dont les suivants :

- 1 million \$ du Fonds postsecondaire Bell Cause pour la cause en soutien à 10 collèges, universités et cégeps;
- 1,1 million \$ du Fonds diversité Bell Cause pour la cause remis à 11 organismes pour promouvoir la santé mentale et le bien-être des personnes issues des communautés autochtones, noires et de couleur (PANDC) au Canada;
- 200 000 \$ à la Fondation Cité de la Santé dédié au réaménagement de l'unité de psychiatrie de l'Hôpital de la Cité-de-la-Santé (CISSS de Laval).

En janvier 2023, plus de 300 communautés et organisations partout au pays et dans le monde ont démontré leur soutien à la cause de la santé mentale en faisant flotter le drapeau de Bell Cause pour la cause devant des hôtels de ville, des bases militaires, des écoles et d'autres endroits. Des étudiants de 210 universités, collèges et cégeps canadiens d'un océan à l'autre ont également participé à des initiatives variées dans leur milieu d'éducation afin de promouvoir la santé mentale.

Nos produits et services



Nos produits et services

Nos produits et services apportent de la valeur aux Canadiens et aux Canadiennes en les aidant à la fois à atténuer les changements climatiques et à s'adapter à leurs répercussions. Nos solutions permettent à la clientèle de réduire les impacts environnementaux, d'améliorer la santé et la sécurité, et de rendre les données plus sûres et mieux protégées contre les risques croissants.

Nos produits et services aident à atténuer les changements climatiques et à s'y adapter contribuant ainsi à la création de valeur

Les technologies et les services de Bell peuvent aider notre clientèle à diminuer leurs besoins en énergie, à réduire leur empreinte carbone et à améliorer leur productivité. Nos solutions aident les entreprises à adopter de nouvelles façons de communiquer et de collaborer et assurent la continuité des affaires et la capacité de maintenir les services dans les situations d'urgence et extrêmes.

Nos activités et leurs résultats

Nos solutions comprennent :

- la virtualisation et l'informatique en nuage, ce qui encourage une utilisation optimale de l'espace, de l'alimentation et des ressources de refroidissement en regroupant les serveurs et le stockage et contribuent aux efforts de continuité des activités grâce à la redondance de notre réseau;
- les services d'IdO, qui peuvent contribuer à optimiser la gestion des actifs et des parcs de véhicules et qui sont efficaces pour mettre en œuvre des applications de type bâtiment intelligent, ville intelligente, activité d'exploitation intelligente et travail de terrain intelligent;

Indicateur clé

Le 9 janvier 2023, Bell s'est engagée à verser 10 millions \$ supplémentaires afin d'atteindre son objectif de 155 millions \$ pour soutenir les programmes en santé mentale offerts aux Canadiens et aux Canadiennes d'ici 2025. Cette mesure a remplacé le don de cinq cents auparavant versé par Bell pour chaque interaction faite lors de la Journée Bell Cause pour la cause. Ce nouveau financement de 10 millions \$ est le plus important jamais versé par Bell à l'occasion de la Journée Bell Cause pour la cause, et marque un changement pour la Journée Bell Cause pour la cause qui met dorénavant l'accent sur les gestes concrets que les Canadiens et les Canadiennes peuvent poser tout au long de l'année pour créer des changements. Compte tenu du montant additionnel de 10 millions \$, Bell a investi plus de 139 millions \$ vers l'atteinte de son objectif de 155 millions \$ et s'est associée à plus de 1 400 organismes qui fournissent du soutien et des services en santé mentale partout au Canada.

- les téléconférences et le télétravail, qui contribuent à assurer la continuité des activités, comme ces éléments l'ont montré pendant la pandémie de COVID-19;
- la dématérialisation, grâce à laquelle la technologie (p. ex., les applications de services bancaires en ligne) permet d'éliminer les déplacements (p. ex., ceux pour se rendre à la banque);
- les réseaux sociaux, soutenus par notre infrastructure, qui donnent un accès facile à toutes sortes d'avantages, dont le covoiturage et des solutions de transport alternatives lorsque des phénomènes météorologiques extrêmes limitent les possibilités de transport.

Chez Bell, nous sommes d'avis qu'il est important de comprendre l'impact net de la réduction des émissions de carbone de nos solutions sur la charge de carbone à l'échelle planétaire. Pour y arriver, nous avons mis au point avec Groupe AGÉCO, un consultant indépendant ayant une expertise en quantification des émissions de GES, une méthodologie qui quantifie la capacité de réduction des émissions de carbone de nos produits et services utilisés par notre clientèle.

Indicateur clé

Émissions de GES évitées par notre clientèle grâce à l'utilisation des produits et services de Bell

Nombre de fois que la quantité d'émissions de GES réduites grâce à l'utilisation des technologies de Bell dépasse la quantité de GES produits par les activités de Bell ⁽¹⁾



(1) Compte tenu des produits et services pour lesquels Bell a mis au point les technologies considérées et joue un rôle déterminant afin de les rendre accessibles à la clientèle, ainsi que des produits et services pour lesquels Bell n'a pas mis au point les technologies mais en favorise l'utilisation en fournissant des services réseau. Les émissions de GES de Bell désignent les émissions de portée 1 (émissions directes provenant de sources détenues ou contrôlées par Bell) et les émissions de portée 2 (émissions indirectes associées à la consommation d'électricité, d'énergie pour le chauffage et la climatisation ainsi que de vapeur achetées par Bell pour poursuivre ses activités). Les analyses ont été effectuées en fonction des données de 2015, 2017 et 2020, respectivement.

Notre environnement



Nous nous efforçons de réduire les effets négatifs de nos activités sur l'environnement et, si possible, d'avoir un impact environnemental positif. C'est ce que les membres de l'équipe, notre clientèle et nos investisseurs attendent de nous, et nous en sommes bien conscients. Prendre soin de l'environnement est logique sur le plan des affaires. Si nous ne faisons rien pour réduire notre empreinte écologique, nous risquons de perdre de précieux membres de notre équipe et clients au profit de nos concurrents et de voir augmenter les coûts liés aux amendes et aux exigences de restauration, et nous risquons de perdre des investisseurs. Toutes ces conséquences pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités.

Depuis plus de 30 ans, nous mettons en œuvre et maintenons des programmes visant à réduire l'impact environnemental de nos activités. Notre politique environnementale, dont la première version remonte à 1993, reflète les valeurs des membres de notre équipe, de même que les attentes de la clientèle, des investisseurs et de la société en général, selon lesquelles nous devons considérer la protection de l'environnement comme une partie intégrante des affaires qui doit être gérée systématiquement dans le cadre d'un processus d'amélioration continue. Pour assurer cette amélioration continue, nous avons mis sur pied un système de gestion environnementale, qui a été initialement certifié conforme à la norme ISO 14001⁽¹⁾ en 2009, ce qui a fait de nous la première société nord-américaine de communications à avoir obtenu une telle certification. Nous conservons cette certification depuis 2009. Le système de gestion de l'énergie de Bell a également été certifié conforme à la norme ISO 50001⁽²⁾ en 2020, ce qui a fait de nous la première société de communications en Amérique du Nord à avoir obtenu une telle certification.⁽³⁾

La gestion des changements climatiques contribue à la création de valeur

Les changements climatiques présentent des risques pour la santé de notre environnement opérationnel et notre capacité à créer de la valeur. Afin d'atténuer ces risques, nous visons à réduire notre consommation d'énergie et nos émissions de GES, tout en continuant de nous adapter aux incidences des changements climatiques.

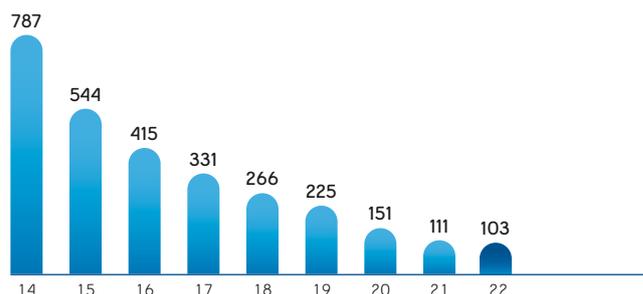
Nos activités et leurs résultats

Nous prenons des mesures qui nous aident à lutter contre les changements climatiques et à nous adapter à leurs conséquences. Nous nous adaptons en agissant pour maintenir notre résilience face aux changements climatiques, et aidons notre clientèle à faire de même. Pour lutter contre les changements climatiques, nous nous efforçons de réduire notre consommation d'énergie et nos émissions de GES, tout en aidant la clientèle à réduire les siens. Favoriser les innovations qui contribuent à réduire notre empreinte carbone fait partie de notre culture. Chaque année, nous calculons et contrôlons notre performance énergétique et les émissions de GES de serre et nous en rendons compte publiquement, dans le cadre de nos systèmes de gestion de l'environnement et de l'énergie. Depuis 2003, nous faisons état de nos efforts visant l'atténuation des répercussions des changements climatiques et l'adaptation à ces derniers par l'intermédiaire du CDP (auparavant

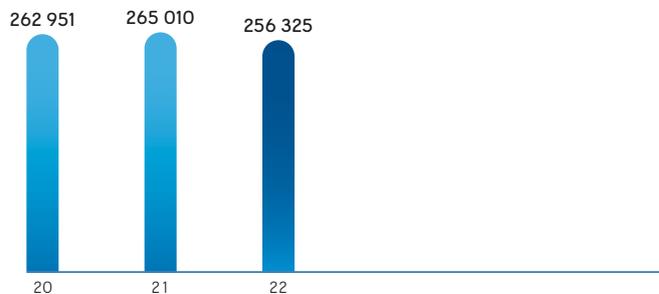
appelé Carbone Disclosure Project), un organisme sans but lucratif qui recueille des informations sur les risques et occasions liés au climat auprès des organisations à l'échelle mondiale. En 2022, le CDP nous a attribué une note de A-, nous admettant au cercle des leaders pour la septième année consécutive, en reconnaissance de notre leadership relativement à l'action climatique, de notre respect des meilleures pratiques et de notre transparence quant à la communication de nos informations liées au climat. En outre, nous divulguons chaque année des informations concernant nos risques et occasions liés aux changements climatiques, conformément aux 11 recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) du Financial Stability Board. De plus, nous nous engageons à réduire notre empreinte carbone et nos GES afin de participer à l'effort mondial dans la lutte contre les changements climatiques. Nous avons fixé l'objectif de devenir carboneutre en ce qui a trait à nos émissions de GES liées à nos activités⁽⁴⁾ à compter de 2025. Pour 2026 et 2030, nous avons fixé des cibles de réduction des émissions de GES basées sur la science et compatibles avec les objectifs de l'Accord de Paris. L'initiative Science Based Targets (SBTi)⁽⁵⁾ a approuvé les trois cibles spécifiques fixées par BCE Inc. qui couvrent toutes les portées.

Indicateurs clés

Intensité énergétique [Consommation d'énergie (en équivalent mégawattheures ou MWh) divisée par l'utilisation du réseau (en pétaoctets)]



Émissions de GES liées à nos activités (de portée 1 et 2)



(1) Notre certification ISO 14001 porte sur la surveillance par Bell Canada du système de gestion environnementale qui concerne l'élaboration de politiques et de procédures visant la prestation de services sur fil, sans fil, de télévision, Internet, large bande, de connectivité, d'hébergement de données, d'informatique en nuage, de radiodiffusion ainsi que de médias numériques, en plus des fonctions administratives connexes.

(2) Notre certification ISO 50001 porte sur le programme de gestion de l'énergie de Bell Canada qui concerne les activités liées aux services de gestion immobilière, de gestion de parcs de véhicules, de radiodiffusion et de médias numériques, sur fil, sans fil, de télé, Internet, de connectivité, large bande, d'hébergement de données et d'informatique en nuage, en plus des fonctions administratives générales connexes.

(3) L'examen par Bell en 2020 de l'information publique des entreprises de communications ou de télécommunications en Amérique du Nord a indiqué que Bell était le premier de ses concurrents nord-américains du secteur des communications et des télécommunications à recevoir les certifications ISO 14001 et 50001.

(4) Les émissions liées à nos activités comprennent les émissions de portée 1 et 2. Les émissions de portée 1 sont les émissions de GES directes dont les sources sont contrôlées par Bell. Les émissions de GES de portée 2 sont des émissions indirectes associées à la consommation d'électricité, d'énergie pour le chauffage et la climatisation ainsi que de vapeur achetées par Bell pour poursuivre ses activités.

(5) La SBTi est issue de la collaboration de CDP, du Pacte mondial des Nations Unies, du World Resources Institute et du Fonds mondial pour la nature qui ont adopté une politique sur le climat ambitieuse pour le secteur privé en aidant les entreprises à se fixer des cibles de réduction des émissions basées sur la science.

L'économie circulaire contribue à la création de valeur

Nous améliorons notre modèle d'économie circulaire de manière à mettre l'accent sur des solutions qui dissocient la croissance et l'accélération de la consommation de matières premières, ce qui permet de réduire efficacement l'impact environnemental de nos activités. La réduction des déchets fait partie intégrante de notre objectif visant à augmenter notre efficacité opérationnelle. De plus, elle s'aligne sur les valeurs et les attentes des membres de notre équipe et de la clientèle.

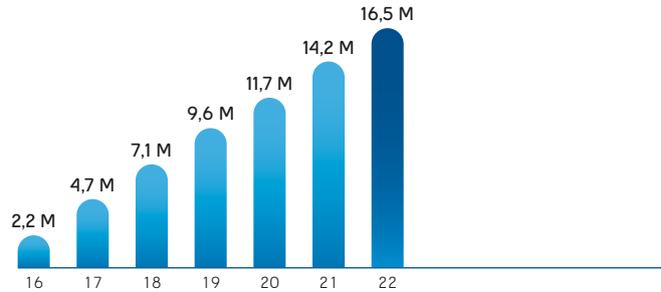
Nos activités et leurs résultats

Bell met en œuvre des programmes de réduction des déchets, de réutilisation et de recyclage depuis plus de 30 ans. Nous avons des objectifs de réduction des déchets ambitieux et de solides processus de surveillance nous permettant de suivre nos activités qui génèrent des déchets et de produire des rapports à leur égard. Afin de gérer les déchets créés par les appareils électroniques que nous distribuons à notre clientèle, nous avons mis en place des programmes de collecte efficaces et accessibles pour la récupération, la réutilisation, la remise en état et le recyclage des produits électroniques grand public, dont des programmes nationaux de reprise de produits, des boîtes de dépôt et des processus de retour par la poste. Pour quantifier le succès de ces programmes, nous nous sommes fixé comme objectif de recueillir 7 millions de récepteurs de télévision, modems, téléphones mobiles et capsules Wi-Fi usagés entre janvier 2021 et la fin de 2023. Chez Bell, nous croyons qu'il faut donner l'exemple. Pour continuer à gérer et à réduire les

déchets générés par nos propres activités, nous avons adopté un nouvel objectif visant à atteindre et à maintenir une réduction de 15 % du total des déchets envoyés à l'enfouissement d'ici 2025, l'année de référence étant 2019. En fixant des objectifs ambitieux en matière de réduction des déchets, tels que ceux énumérés ci-dessus, nous nous efforçons de construire une voie résiliente vers la circularité avec l'ambition générale d'envoyer zéro déchet à l'enfouissement et d'investir dans la recherche et le développement de nouveaux produits pour remplacer ceux pour lesquels la technologie actuelle ne fournit pas de méthodes responsables de détournement des déchets.

Indicateur clé

Récupération cumulative de récepteurs de télévision, modems, capsules Wi-Fi⁽¹⁾ et téléphones mobiles usagés



Notre équipe



Pour répondre à nos impératifs stratégiques, nous comptons sur l'engagement et l'expertise des membres de notre équipe. Nous nous efforçons d'attirer, de perfectionner et de retenir les meilleurs talents et d'assurer aux membres de l'équipe une expérience positive afin de favoriser l'efficacité, une excellente performance et la souplesse nécessaire dans notre environnement commercial en constante évolution. En mettant de l'avant des initiatives de promotion du bien-être au travail ou en célébrant la diversité en milieu de travail, nous réaffirmons notre objectif de créer un milieu sécuritaire et inclusif pour tous les membres de l'équipe.

Le bien-être contribue à la création de valeur

Tous les jours, les membres de l'équipe Bell déploient des efforts qui permettent de réaliser notre raison d'être et nos impératifs stratégiques. Afin de soutenir l'équipe Bell, nous nous efforçons de favoriser une culture dynamique où tous les membres de l'équipe se sentent valorisés et respectés dans un environnement sécuritaire et de soutien. Nous offrons des avantages inclusifs, des programmes de formation continue et de sensibilisation et une grande variété d'initiatives progressistes qui favorisent le bien-être et le succès. Chez Bell, nous croyons que prendre soin du bien-être des membres de l'équipe est essentiel à la réussite de chacun et au progrès continu de l'entreprise.

Nos activités et leurs résultats

Pour favoriser le bien-être des membres de notre équipe, nous croyons qu'il est essentiel d'engager nos membres et de favoriser un environnement inclusif. Nous sommes fiers de faire partie des meilleurs employeurs au Canada⁽²⁾. Bell a été reconnue par Mediacorp comme l'un des meilleurs employeurs au Canada pour la diversité, le meilleur employeur pour les jeunes, le meilleur employeur Pro-Famille, l'un des employeurs les plus respectueux de l'environnement au Canada et l'un des meilleurs employeurs de Montréal⁽³⁾⁽⁴⁾⁽⁵⁾⁽⁶⁾⁽⁷⁾. Bell a également été reconnue par Future Workforce comme l'un des meilleurs employeurs dans le domaine des sciences informatiques selon l'avis de milliers d'étudiants des universités et des collègues canadiens⁽⁸⁾. Nous nous efforçons de perfectionner et de retenir les meilleurs talents au pays en offrant un milieu de travail positif, professionnel et valorisant, ce qui favorise la créativité et l'innovation. Nous continuons aussi d'élaborer, de mettre en œuvre et de partager des pratiques en matière de santé mentale en milieu de travail et d'élargir notre approche dans le but de l'axer sur le soutien de la santé en général. Nous informons les membres de l'équipe grâce à nos programmes de formation et à nos campagnes, nous leur offrons un soutien par le biais d'une vaste gamme de services et de soutien en santé mentale, et nous appuyons et adaptons des politiques et pratiques

(1) Les capsules Wi-Fi sont incluses dans la portée depuis 2021.

(2) Bell a été reconnue comme l'un des 100 meilleurs employeurs au Canada de 2016 à 2023 par l'organisme qui nomme les meilleurs employeurs du Canada, un classement compétitif organisé par Mediacorp Canada Inc., une maison d'édition qui publie des périodiques sur l'emploi. Les gagnants sont évalués et sélectionnés en fonction de leur leadership dans le secteur en ce qui concerne l'offre d'un milieu de travail exceptionnel à leurs employés. Les employeurs sont comparés les uns aux autres dans leur secteur afin de déterminer lesquels d'entre eux offrent le programme le plus progressiste et avant-gardiste.

(3) Bell a été reconnue comme l'un des meilleurs employeurs au Canada pour la diversité de 2017 à 2022 par l'organisme qui nomme les 100 meilleurs employeurs du Canada. Les gagnants sont sélectionnés en fonction des initiatives réussies en matière de diversité dans divers domaines, comparativement à d'autres employeurs du même secteur.

(4) De 2018 à 2022, Bell a été reconnue comme l'un des meilleurs employeurs pour les jeunes au Canada par l'organisme qui nomme les 100 meilleurs employeurs du Canada. Les gagnants sont évalués et sélectionnés en fonction des programmes qu'ils offrent pour attirer et retenir les jeunes membres du personnel, comparativement à d'autres employeurs du même secteur.

(5) Bell a été désignée comme l'un des meilleurs employeurs Pro-Famille de 2020 à 2022 par l'organisme qui nomme les 100 meilleurs employeurs du Canada. Les gagnants sont évalués et sélectionnés selon les initiatives et les programmes offerts pour aider les membres du personnel à concilier leurs responsabilités professionnelles et familiales, comparativement à d'autres employeurs du même secteur.

(6) De 2017 à 2022, Bell a été reconnue comme l'un des employeurs les plus respectueux de l'environnement du Canada par l'organisme qui nomme les 100 meilleurs employeurs au Canada. Les gagnants sont évalués et sélectionnés selon l'élaboration d'initiatives liées à la durabilité et le leadership environnemental, comparativement à d'autres employeurs du même secteur.

(7) Bell a été désignée comme l'un des meilleurs employeurs de Montréal de 2013 à 2023 par l'organisme qui nomme les meilleurs employeurs du Canada. Les gagnants sont évalués et sélectionnés selon les programmes progressistes et avant-gardistes qu'ils offrent dans divers domaines, par rapport aux autres organisations du même secteur.

(8) Bell a été reconnue en 2021, en 2022 et en 2023 comme l'un des meilleurs employeurs du Canada pour la main-d'œuvre future, dans le domaine des sciences informatiques, par Brainstorm Strategy Group Inc., une société canadienne qui fournit des conseils, des avis et des renseignements sur l'avancement professionnel aux employés, aux universités et aux collègues. Le classement le plus récent est établi d'après un sondage mené auprès de plus de 20 000 étudiants actuels des universités et des collègues canadiens.

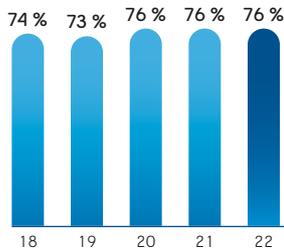
en milieu de travail qui favorisent un environnement psychologiquement sain. Depuis 2010, plus de 90 indicateurs ont été mesurés trimestriellement et évalués aux fins d'établissement de tendances et d'analyse des informations tirées des programmes afin de surveiller de près la santé psychologique de notre milieu de travail. La cueillette de données qualitatives et quantitatives est essentielle pour nous assurer d'aller dans la bonne direction et d'apporter tout ajustement nécessaire à nos programmes en santé mentale.

Indicateurs clés

Leaders ayant terminé la formation de base obligatoire sur la santé mentale



Niveau global d'engagement des membres de l'équipe⁽¹⁾



En 2022, Bell a maintenu son engagement à prendre des mesures significatives pour s'attaquer aux répercussions du racisme systémique envers les membres de son équipe et les autres personnes des communautés PANDC. Ces mesures sont les suivantes :

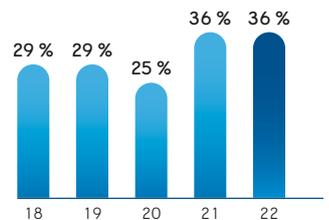
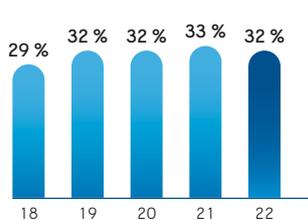
- Cibles de représentation des communautés PANDC, soit l'atteinte d'au moins 25 % pour l'équipe de haute direction et de 40 % pour les diplômés et stagiaires nouvellement embauchés d'ici 2025;
- Partenariats avec l'initiative Onyx et le Black Professionals in Tech Network, qui soutiennent le recrutement d'étudiants collégiaux et universitaires noirs et font la promotion des talents noirs dans le secteur des technologies;
- Promotion d'une plus grande diversité dans les médias canadiens avec le site Web Embauchez Diversité et le groupe de travail sur la diversité des contenus de Bell Média, en partenariat avec BIPOC TV & Film.

Nous avons l'intention de poursuivre l'exécution de notre stratégie en matière de diversité, d'équité, d'inclusion et d'appartenance en établissant des objectifs concrets et en intégrant des pratiques inclusives de leadership.

Indicateurs clés

Représentation de la diversité de genre⁽⁴⁾ au sein de la haute direction
(vice-présidence et échelons supérieurs)

Représentation de la diversité de genre⁽⁴⁾ au sein du conseil de BCE



La promotion de la diversité, de l'équité, de l'inclusion et de l'appartenance contribue à la création de valeur

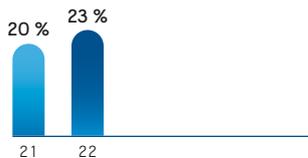
Bell est fière de ses efforts visant à faire la promotion d'un milieu de travail diversifié, inclusif, équitable et accessible où tous les membres de l'équipe se sentent valorisés, respectés et soutenus. Nous tenons à offrir un milieu de travail qui reflète la diversité des communautés que nous desservons, ou chaque membre de l'équipe est en mesure de réaliser tout son potentiel. L'intégration de programmes de diversité, d'équité, d'inclusion et d'appartenance au sein de Bell favorise l'innovation et la créativité des membres de notre équipe.

Nos activités et leurs résultats

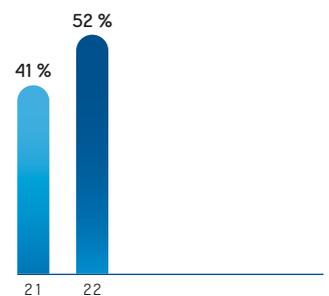
Notre stratégie en matière de diversité, d'équité, d'inclusion et d'appartenance s'appuie sur un cadre de gouvernance qui comprend le Conseil du leadership en matière de diversité, composé de membres de la haute direction de chaque unité d'affaires, des comités à l'échelle des unités d'affaires et des réseaux dirigés par des membres du personnel, notamment Les professionnels noirs de Bell, Fierté chez Bell, Diversabilité chez Bell et Les femmes chez Bell.

Conformément à notre objectif d'améliorer la diversité de genre, nous sommes signataires de l'Accord Catalyst 2022⁽²⁾ et membre du Club 30 %⁽³⁾. Notre cible de la diversité de genre actuelle correspond à une représentation de la diversité de genre d'au moins 35 % au conseil d'administration et d'au moins 35 % à la direction de Bell (poste de vice-présidence et échelons supérieurs) d'ici la fin de 2023. Avant la fin de 2022, la représentation était de 32 % au sein de la haute direction et de 36 % au conseil d'administration.

Représentation de la communauté PANDC au sein de la haute direction de Bell



Représentation de la communauté PANDC parmi les nouveaux diplômés et stagiaires



Nos ressources financières



Nos ressources financières

Les ressources financières de la société sont traitées dans l'ensemble du présent rapport de gestion.

(1) Cet indicateur correspond à la moyenne obtenue dans le cadre du sondage annuel de Bell sur la satisfaction des membres de l'équipe. La note relative à l'engagement des membres de l'équipe est établie en fonction de cinq questions précises et du pourcentage de membres du personnel qui ont répondu favorablement (qui sont tout à fait d'accord ou d'accord) à ces questions par rapport au nombre total de membres du personnel qui ont répondu au sondage.

(2) L'Accord Catalyst 2022 demande aux conseils d'administration et aux chefs de la direction canadiens de s'engager à accélérer l'avancement des femmes en affaires par ces mesures : Augmenter le pourcentage moyen de femmes au sein des conseils d'administration et de femmes occupant des postes de direction dans les entreprises canadiennes pour le porter à 30 % ou plus d'ici 2022.

(3) Reconnaisant le cadre de gouvernance d'entreprise propre au Canada, l'objectif du Club 30 % du Canada est d'engager les présidents ou les présidentes des conseils d'administration et les chefs de la direction dans le but d'atteindre un meilleur équilibre sur le plan de la diversité de genre au sein du conseil d'administration et de la haute direction.

(4) Une personne issue de la diversité de genre désigne une personne qui s'identifie à une femme ou à un genre autre que masculin ou féminin.

Hypothèses

Cibles de réduction des émissions de GES et cibles liées à l'engagement des fournisseurs



Nos cibles de réduction des émissions de GES et nos cibles liées à l'engagement des fournisseurs sont établies en fonction d'un certain nombre d'hypothèses, y compris, sans s'y limiter, les principales hypothèses suivantes :

- la mise en œuvre de diverses initiatives d'affaires et d'entreprise visant à réduire notre consommation d'électricité et de carburant ainsi que les sources d'émissions directes et indirectes de GES;
- l'absence de nouvelles initiatives d'entreprise, d'acquisitions d'entreprises, de cessions d'entreprises ou de technologies qui entraîneraient un changement important des niveaux prévus d'émissions de GES;
- notre capacité d'acheter suffisamment de crédits carbone crédibles et de certificats d'énergie renouvelable pour compenser ou réduire davantage nos émissions de GES, si nécessaire;
- l'absence d'améliorations ou de modifications de normes internationales ou de la méthode que nous utilisons pour calculer ces émissions de GES ayant une incidence défavorable sur le calcul de nos émissions de GES;
- l'absence de changement requis à nos cibles basées sur la science établies conformément à la SBTi qui aurait pour effet d'accroître le coût lié à l'atteinte de ces cibles ou qui ferait en sorte que les cibles seraient inatteignables en raison des besoins de la société;
- une participation et une collaboration suffisantes des fournisseurs pour l'établissement de leurs propres cibles basées sur la science, l'absence d'un changement important quant à la répartition de nos dépenses par fournisseur et une collaboration suffisante avec nos partenaires pour la réduction de leurs propres émissions de GES.

Cibles de diversité, d'équité, d'inclusion et d'appartenance



Nos cibles de diversité, d'équité, d'inclusion et d'appartenance sont établies en fonction d'un certain nombre d'hypothèses, y compris, sans s'y limiter, les principales hypothèses suivantes :

- la capacité de mettre à profit des partenariats et des agences de recrutement axés sur la diversité, l'équité, l'inclusion et l'appartenance pour nous aider à trouver des talents qualifiés et diversifiés pour pourvoir les postes vacants;
- une quantité appropriée de candidats issus de la diversité sur le marché du travail;
- la mise en œuvre d'initiatives d'affaires et d'entreprise pour favoriser la sensibilisation, l'information et l'engagement à l'appui de nos cibles de diversité, d'équité, d'inclusion et d'appartenance;
- la propension des membres du personnel actuels et des candidats à s'auto-identifier afin d'assurer la diversité au sein de l'effectif.

2 Impératifs stratégiques

Notre succès s'appuie sur l'exécution résolue, par l'équipe de BCE, des six impératifs stratégiques qui sous-tendent notre raison d'être : transformer la façon dont les Canadiens communiquent entre eux et avec le reste du monde.

Cette rubrique contient des déclarations prospectives, notamment en ce qui a trait à nos plans de déploiement des réseaux, ainsi qu'à nos objectifs, plans et priorités stratégiques pour 2023. Veuillez consulter la rubrique *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* au début du présent rapport de gestion.

2.1 Bâtir les meilleurs réseaux



Continuer de rehausser notre principal avantage concurrentiel en veillant à offrir les meilleurs réseaux de fibre optique à large bande et sans fil, dans les grands centres aussi bien que dans les petites collectivités.

Progrès réalisés en 2022

- Nous avons élargi la zone de couverture de notre réseau FTTP au moyen de connexions directes par fibre optique pour inclure un nombre additionnel de 854 000 foyers et entreprises dans les collectivités du Manitoba, de l'Ontario, du Québec et du Canada atlantique. Le réseau FTTP offre des vitesses totales d'accès à large bande allant jusqu'à 8 Gbit/s actuellement, et des vitesses plus élevées sont prévues pour l'avenir, à mesure que l'équipement permettra la transmission de données à ces vitesses plus élevées.
- Nous avons étendu notre réseau 5G sans fil pour rejoindre 82 % de la population canadienne.
- Nous avons lancé le service 5G+, la prochaine étape dans l'évolution du service 5G qui tire parti du spectre de la bande de 3 500 MHz pour les services sans fil acquis en 2021. Le service 5G+ devrait être plus rapide et plus efficace que le service 5G, ce qui permet une expérience mobile supérieure. Nous avons étendu la zone de couverture du service 5G+ pour rejoindre 38 % de la population canadienne à la fin de 2022.

- Les réseaux 4G et 5G de Bell ont été classés comme les plus rapides au Canada pour une troisième année d'affilée dans le rapport sur les réseaux mobiles les plus rapides au Canada de 2022 du magazine PCMag, qui examine annuellement la performance des réseaux mobiles partout au pays.⁽¹⁾
- Nous avons annoncé un investissement à grande échelle dans des infrastructures de réseau à large bande dans le cadre du Plan Internet haute vitesse de l'Ontario. Bell investit plus de 650 millions \$, en partenariat avec le gouvernement de l'Ontario, qui investit 484 millions \$, pour réaliser le déploiement de notre réseau entièrement optique de manière à l'offrir à plus de 80 000 foyers et entreprises dans les régions mal desservies de l'Ontario, dans le cadre du Plan Internet haute vitesse de l'Ontario d'ici 2025.

Points de mire en 2023

- Augmenter le nombre de nouveaux emplacements de clients couverts par connexion par fibre directe jusqu'à 650 000.
- Élargir la couverture du réseau mobile 5G pour rejoindre 85 % de la population canadienne.
- Élargir la zone de couverture du service 5G+ pour l'offrir à 46 % de la population canadienne.

2.2 Accélérer la croissance grâce à des services innovateurs



Tirer parti de la puissance de nos technologies de réseaux de pointe pour offrir aux Canadiens et aux Canadiennes des services de communications qui se distinguent et stimuler la croissance de nos produits des activités ordinaires.

Progrès réalisés en 2022

- Bell a ajouté au total 489 901 abonnés nets des services postpayés et prépayés utilisant des téléphones mobiles, en hausse de 66,2 % par rapport à 2021.
- Nous avons étoffé notre gamme d'appareils 5G, 4G LTE et LTE-A, notamment les iPhone 14 d'Apple, le Samsung Galaxy S22 et le Pixel 7 et le Pixel 7 Pro de Google.
- Bell a lancé des forfaits illimités, les forfaits Ultime, une catégorie de forfaits mobiles illimités partageables qui offrent un volume plus important de données et des vitesses maximales, la messagerie internationale, la qualité vidéo en haute définition (HD) et la possibilité de partager des données et de faire des appels au Canada et aux États-Unis. Les clients et les clientes qui s'abonnent à un forfait Ultime reçoivent également en prime un abonnement de 24 mois à Crave Mobile.

- En tirant parti du partenariat stratégique conclu entre Bell et AWS, nous avons lancé la première plateforme MEC publique, prise en charge par le service AWS Wavelength au Canada à la périphérie du réseau 5G.
- En tirant parti du partenariat stratégique entre Bell et Google Cloud, nous avons déployé la première mise en production mondiale de la gamme de solutions Google Distributed Cloud Edge pour les fonctions du réseau principal.
- Nous avons consolidé notre position de premier fournisseur de services Internet (FSI) du Canada grâce à une clientèle de 4 258 570 abonnés d'Internet haute vitesse de détail au 31 décembre 2022, en hausse de 10,3 % par rapport à 2021.
- Bell a été nommée Meilleur FSI parmi les principaux fournisseurs pour les jeux au pays pour une deuxième année consécutive dans le rapport sur les meilleurs FSI du Canada pour le jeu en 2023 de PCMag selon l'indice de qualité (vitesse, temps d'attente et instabilité).

(1) PCMag effectue des examens indépendants en laboratoire sur les plus récents produits et services technologiques. En septembre 2022, pour la troisième année d'affilée, PCMag a placé les réseaux mobiles de Bell au premier rang dans le cadre de son étude de 2022 sur la performance des réseaux mobiles au Canada. Cette étude s'appuie sur une moyenne pondérée des vitesses de téléchargement, des vitesses de téléversement et du temps d'attente moyen lors des tests de PCMag.

- Bell a lancé le service Fibe Gigabit 3.0, offrant des vitesses symétriques de téléchargement et de téléversement de 3 Gbit/s dans plusieurs collectivités au Québec et en Ontario ainsi que dans les provinces de l'Atlantique.
- Bell a lancé le service Fibe Gigabit 8.0 offrant des vitesses symétriques de téléchargement et de téléversement de 8 Gbit/s, les plus rapides offertes sur le marché actuellement par les principaux FSI en Amérique du Nord dans certains secteurs de Toronto.
- Nous avons lancé la borne Giga avec Wi-Fi 6E, la technologie Wi-Fi la plus rapide offerte pour la clientèle des services Internet par fibre en Ontario et au Québec.
- Nous avons acquis EBOX et d'autres sociétés liées qui fournissent des services Internet, de téléphonie et de télé aux consommateurs et aux entreprises du Québec et de certaines régions de l'Ontario, ce qui a renforcé notre positionnement concurrentiel dans le segment du marché où la clientèle recherche de la valeur.
- Nous avons fait l'acquisition de Distributel, un fournisseur de services de communications indépendant d'envergure nationale qui offre un large éventail de services de communications destinés aux consommateurs et à une clientèle d'affaires et de gros pour appuyer notre stratégie de croissance de la clientèle résidentielle et d'affaires.
- Introduire un plus grand nombre d'appareils et de services 5G.
 - En janvier 2023, Bell a établi un partenariat avec Snap Inc. afin de créer une expérience immersive unique pour les partisans des Raptors de Toronto offrant la toute première expérience de basketball en réalité augmentée multiutilisateur utilisant la technologie 5G sur Snapchat.
 - Favoriser l'adoption plus généralisée des forfaits de données illimitées et des programmes de financement d'appareils.
 - Favoriser l'adoption accélérée par la clientèle d'affaires des solutions 5G et IoT évoluées.
 - Enregistrer une croissance continue du nombre d'abonnés des services Internet de détail.
 - Accentuer la supériorité de nos produits Internet en proposant de nouveaux services donnant accès à des vitesses et à un équipement de prochaine génération offrant une expérience plus enrichissante à la maison.
 - Favoriser les ventes croisées auprès de la clientèle qui n'achète pas tous ses services de télécommunications chez Bell.
 - Poursuivre la diversification de la stratégie de distribution de Bell, en mettant l'accent sur l'accroissement des transactions directes avec le consommateur et en ligne.
- En janvier 2023, Bell a conclu une entente pluriannuelle exclusive pour la vente de ses services sans fil et sur fil de Bell, de Virgin Plus et de Lucky Mobile dans les magasins Staples/Bureau en Gros partout au pays. De plus, Bell et Staples/Bureau en Gros s'associeront pour vendre les services sans fil et sur fil de Bell directement aux moyennes entreprises à l'aide de l'équipe de vente Staples Professionnel, appuyée par l'expertise de pointe de Bell en matière de communications.
- Continuer d'offrir des solutions réseautiques, de solutions gérées et de services professionnels aux moyennes et aux grandes entreprises, qui accroissent la valeur des services de connectivité.

Points de mire en 2023

- Préserver notre part du marché des ajouts nets d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles pour les exploitants nationaux.
- Assurer la croissance de la clientèle d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles.

2.3 Offrir le contenu le plus captivant



Adopter une approche globale pour la composition de nos actifs médiatiques et de distribution, afin de fournir le contenu que les Canadiens et les Canadiennes veulent le plus.

Progrès réalisés en 2022

- Nous avons maintenu notre position de plus important fournisseur de services de télé du Canada, notre clientèle se chiffrant à 2 751 498 abonnés des services de détail au 31 décembre 2022, et nous avons augmenté le nombre total de nos abonnés de la télé IP de 5,6 %, le portant à 1 988 181.
- Bell a mis en place la plus récente évolution de Télé Fibe assortie de nouvelles capacités et fonctions intégrées à Google Android TV, notamment l'accès au catalogue d'applications de Google Play, la télécommande vocale alimentée par l'Assistant Google, la recherche universelle et l'enregistreur infonuagique.
- Nous avons accru notre clientèle d'abonnés de Crave, la portant à plus de 3,1 millions, en hausse de 6 % par rapport à 2021.
- Crave a annoncé la conclusion d'une entente à long terme exclusive de premier plan pour la diffusion de nouveaux longs métrages de cinéma de Sony Pictures Entertainment.
- Nous avons maintenu CTV au premier rang des réseaux de télé au Canada pour une 21^e année d'affilée.⁽¹⁾
- Bell a établi un partenariat avec Lionsgate dans le cadre d'un partenariat d'élaboration conjointe en vue de produire des séries de télévision de comédie et dramatiques pour le marché mondial.
- Nous avons annoncé l'élargissement à long terme de notre entente globale sur les droits médiatiques avec la NFL, ce qui assure que Bell Média demeure le partenaire exclusif de télédiffusion de la NFL au Canada.

(1) Selon des données provenant de Numeris.

- TSN, le chef de file des sports au Canada⁽¹⁾, et RDS, la chaîne francophone de télé spécialisée dans les sports numéro un⁽²⁾, ont conclu une entente pluriannuelle avec la MLS pour offrir une vaste programmation des matchs de la saison régulière, les matchs les plus importants des séries éliminatoires et les matchs de la coupe du championnat annuel de la MLS.
- TSN et FanDuel Group, la plus importante société de paris en ligne en Amérique du Nord, ont annoncé la conclusion d'une entente pluriannuelle exclusive visant à présenter la plateforme de paris sportifs FanDuel aux amateurs de sports canadiens.
- Nous avons lancé noovo.info, une plateforme numérique de services d'information qui informe différemment, notamment par le partage de l'information sur les réseaux sociaux et la création de contenu d'information pour les plateformes Instagram et TikTok afin de rejoindre un public plus jeune.
- Astral a fait l'acquisition de l'ensemble du réseau d'affichage extérieur numérique en Alberta d'Imagine Outdoor Advertising Ltd., ce qui porte l'inventaire numérique total d'Astral en Alberta à 39 panneaux publicitaires.
- Nous avons conclu un partenariat avec Air Canada pour lancer un service de diffusion de contenu de télé en direct à bord de certains appareils et vols intérieurs, ce qui permet aux passagers de regarder du contenu sportif en direct sur RDS et TSN et des nouvelles de dernière heure sur CTV News Channel et BNN Bloomberg.

Points de mire en 2023

- Augmenter de façon continue de la clientèle d'abonnés des services de télé IP.
- Accentuer la supériorité de nos produits de télé en offrant de nouveaux services et en favorisant l'innovation afin d'offrir une expérience plus enrichissante à la maison.

2.4 Promouvoir l'expérience client



Nous faisons en sorte qu'il soit plus facile pour la clientèle de traiter avec Bell à toutes les étapes, de la vente au soutien après-vente en passant par l'installation.

Progrès réalisés en 2022

- Selon le rapport annuel 2021-2022 de la Commission des plaintes relatives aux services de télécom-télévision (CPRST), Bell est le chef de file des fournisseurs nationaux de services de télécommunications pour la réduction de la part du nombre de plaintes de consommateurs. Alors que le nombre de plaintes déposées auprès de la CPRST a connu une baisse de 25 % dans l'ensemble, Bell a une fois de plus devancé la concurrence nationale avec une diminution de 38 %. La part globale des plaintes contre Bell a chuté à 17,2 %. Il s'agit d'une baisse de 3,5 points de pourcentage, ce qui représente la plus forte réduction parmi les fournisseurs nationaux.
- À l'occasion des prix Mobile Web Awards de 2022, l'application MonBell de Bell a été nommée meilleure application mobile de l'événement dans l'ensemble et meilleure application mobile de télécommunications par la Web Marketing Association⁽⁴⁾.
- MonBell, Mon compte Virgin Plus et Mon compte Lucky Mobile ont toutes remporté le prix or des MarCom Awards en 2022, étant reconnues comme les meilleures applications de services.⁽⁵⁾
- Virgin Plus a ajouté une nouvelle option « Demandez qu'on vous rappelle » à ses canaux libre-service, ce qui permet à la clientèle de planifier un appel avec un agent de soutien par l'intermédiaire de l'application, du site Web, de la fonction de clavardage et des systèmes RVI, s'ils ont des questions ou s'ils ont besoin de soutien additionnel.
- Le taux de désabonnement des abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles s'est amélioré de 0,01 point par rapport à 2021 et s'est établi à 0,92 %.
- Nous avons lancé un nouvel outil qui permet à la clientèle de l'Ontario et du Québec de s'informer au sujet des pannes du service Internet dans leur région et, notamment, de recevoir des mises à jour en temps réel et de gérer les notifications sur l'état du réseau et le moment du rétablissement.
- Nous avons lancé une suite de directives qui repose sur une application pour la clientèle qui choisit l'auto-installation, ce qui personnalise le soutien et permet de devancer la date d'activation.

(1) Selon la capacité et l'étendue des événements sportifs diffusés et la portée de TSN, établies à partir de données provenant de Numeris, TSN étant la marque préférée des consommateurs pour le contenu sportif en direct et les nouvelles du sport.

(2) Selon des données provenant de Numeris.

(3) Les produits liés au contenu numérique comprennent les produits tirés de la publicité sur les plateformes numériques, dont les sites Web, les applications mobiles, les applications sur les téléviseurs connectés et les actifs et plateformes numériques d'affichage extérieur, ainsi que de la publicité sur les plateformes d'achat numériques de Bell, de même que les produits tirés des frais d'abonnement des services directement aux consommateurs et des services de vidéo sur demande.

(4) Le programme Mobile Web Awards reconnaît les réalisations individuelles et d'équipe des professionnels du Web du monde entier qui créent et maintiennent les meilleurs sites Web mobiles et les meilleures applications mobiles. L'application mobile MonBell de Bell a été nommée la meilleure application mobile de l'événement dans l'ensemble et meilleure application mobile de télécommunications. Les Mobile Web Awards ont été jugés en fonction de sept critères considérés comme des exigences pour la réussite d'un site Web mobile ou d'une application mobile. Ils comprennent la créativité, l'impact, la conception, le contenu, l'interactivité, la facilité d'utilisation et l'utilisation du média. Chaque soumission d'un site Web mobile ou d'une application mobile a été évaluée en fonction d'autres soumissions du même format dans la catégorie de l'industrie, puis en fonction d'une norme d'excellence globale.

(5) Les applications libre-service mobile MonBell, Mon compte de Virgin Plus et Lucky Mobile ont toutes remporté un prix Or à l'occasion des AVA Digital Awards de 2022 dans la catégorie Affaires. Concours international d'arts audiovisuels qui reconnaît l'excellence des communications numériques de prochaine génération, les AVA Digital Awards sont administrés par l'Association of Marketing & Communication Professionals. La gamme d'applications de Bell a été évaluée en regard de plus de 2 500 applications de partout dans le monde en fonction du concept, de la direction, de la conception et de la production.

- Nous avons amélioré l'identification des cas et assigné un plus grand nombre de gestionnaires de cas pour traiter les situations éventuellement difficiles liées au service.
- Nous avons utilisé l'IA pour automatiser l'expérience des services par l'intermédiaire de nos agents ou de nos plateformes numériques.
- Nous avons créé une nouvelle ligne de service dédiée au soutien offert à la clientèle qui parlent le mandarin et le cantonais afin de procurer une expérience de vente et de service personnalisée dans la langue maternelle de nombreux nouveaux Canadiens et Canadiennes.
- Bell a été désignée comme la marque de services de communications la plus réputée au Canada et la troisième marque la plus réputée dans l'ensemble dans le rapport annuel BrandZ de Kantar sur les marques canadiennes les plus réputées de 2022, ce qui reflète l'engagement de l'initiative Mieux pour tous à respecter les normes ESG les plus élevées, la portée et la fiabilité de notre réseau et l'excellence de notre service. ⁽¹⁾

Points de mire en 2023

- Améliorer l'expérience client en continuant d'élargir les capacités et les fonctionnalités de vente numérique.
- Améliorer davantage et étendre les capacités en matière d'auto-installation.
- Continuer d'améliorer notre performance au chapitre de la satisfaction de la clientèle.
- Perfectionner davantage nos outils libre-service, y compris l'ajout de la fonctionnalité de vérification Wi-Fi intégrée dans l'application MonBell, ce qui permet à la clientèle d'optimiser le réseau Wi-Fi et de s'assurer que chaque appareil jouit d'un signal intense.
- Réduire davantage le nombre total d'appels de la clientèle dans nos centres d'appels ainsi que le nombre de visites de techniciens.
- Continuer d'investir dans l'IA et l'apprentissage automatique pour régler plus rapidement les problèmes des clients.

2.5 Gérer avec agilité et selon une structure de coûts efficace



Mettre l'accent sur notre excellence opérationnelle et notre contrôle rigoureux des coûts dans tous nos secteurs d'activité.

Progrès réalisés en 2022

- La marge du BAIIA ajusté consolidée de BCE est demeurée stable, malgré des coûts liés aux tempêtes et des pressions inflationnistes sur les coûts représentant 87 millions \$. ⁽²⁾
- Nous avons réduit les coûts d'exploitation des services sur fil de 0,5 %, ce qui a contribué à l'amélioration de la marge du BAIIA ajusté ⁽³⁾ des Services sur fil de Bell de 0,2 point par rapport à 2021.
- Nous avons réalisé des améliorations au chapitre de la productivité ainsi qu'un meilleur rapport coûts-efficacité découlant de l'expansion de la zone de couverture du réseau entièrement optique de Bell et des innovations en matière de services facilitées par les nouvelles technologies à large bande.
- Nous avons maintenu un faible coût moyen après impôt des titres d'emprunt émis par Bell Canada de 2,9 %.

Points de mire en 2023

- Continuer à mettre l'accent sur la structure des coûts.
- Réaliser des économies de coûts découlant :
 - de l'efficacité opérationnelle résultant de l'expansion de la zone de couverture du réseau de fibre au moyen de connexions directes.
 - des changements liés aux comportements des consommateurs et de l'adoption des technologies numériques;
 - de l'amélioration et de l'innovation au chapitre des produits et des services.
 - de la nouvelle technologie pour centres d'appels et des investissements dans les technologies numériques permettant de fournir des fonctions libre-service.
 - d'autres améliorations au chapitre de l'expérience en matière de service à la clientèle.
 - de la réduction du nombre de postes de cadre, notamment à la suite de départs naturels et de départs à la retraite.
 - de la réduction des taux contractuels des fournisseurs.
 - de la rationalisation du parc immobilier.

(1) Kantar est une société de données, d'études et de conseil mondiale. Les marques qui figurent dans l'édition 2022 du rapport Kantar BrandZ sur les marques canadiennes les plus précieuses sont les marques de luxe au Canada. Elles ont été retenues aux fins d'inclusion en fonction de la méthodologie d'évaluation de la marque de Kantar BrandZ, qui regroupe des renseignements complets et continus sur les consommateurs et une analyse financière rigoureuse.

(2) Les pressions inflationnistes sur les coûts correspondent à l'augmentation d'un exercice à l'autre des coûts d'exploitation qui s'explique par les pressions inflationnistes relatives aux charges liées au carburant, aux services publics et aux salaires.

(3) La marge du BAIIA ajusté se définit comme le BAIIA ajusté divisé par les produits d'exploitation.

2.6 Investir dans notre équipe, soutenir son engagement et créer un avenir durable



Consolider notre culture d'entreprise inclusive et reconnaître qu'une équipe dont les membres sont dynamiques, engagés et résolus à respecter les normes ESG les plus élevées est essentielle au succès de Bell.

Progrès réalisés en 2022

- Pour la huitième année consécutive, l'entreprise s'est classée au palmarès des 100 meilleurs employeurs dans le rapport annuel de Mediacorp sur les meilleurs lieux de travail au pays, mettant en évidence notre réussite dans plusieurs domaines importants, notamment les avantages, la formation et le développement des compétences du personnel et la présence dans la collectivité.
- Bell a été nommée l'un des meilleurs employeurs pour la diversité au Canada pour la sixième année d'affilée dans le rapport 2022 de Mediacorp sur la diversité et l'inclusion en milieu de travail. Cette marque de reconnaissance souligne l'engagement de Bell à favoriser un milieu de travail inclusif, équitable et accessible où tous les membres de l'équipe peuvent apporter leur contribution, accéder aux occasions et développer un sentiment d'appartenance.
- Bell a été classée au palmarès des meilleurs employeurs canadiens pour les jeunes pour la cinquième année consécutive par Mediacorp, en reconnaissance de ses programmes de recrutement et de perfectionnement de carrière à l'intention des meilleurs étudiants.
- Bell a été classée parmi les meilleurs employeurs Pro-Famille au Canada par Mediacorp, en reconnaissance de notre vaste gamme d'avantages sociaux soutenant les familles.
- Nous avons reçu l'Ordre de l'excellence pour la santé mentale au travail d'Excellence Canada qui récompense les meilleures pratiques et les progrès effectués en ce qui concerne la santé mentale et le bien-être des membres du personnel.
- Bell a été reconnue par Women in Governance (WiG), qui lui a décerné la certification Parité de niveau platine, ce qui illustre notre leadership et nos progrès en matière de parité de genre et l'efficacité de nos processus.⁽¹⁾
- Bell s'est inscrite au programme Relations progressistes avec les Autochtones (RPA), établi par le Conseil canadien pour l'entreprise autochtone (CCEA) qui favorise l'amélioration progressive des relations avec les Autochtones en offrant un programme de certification qui confirme la performance et l'engagement de l'entreprise.
- Nous avons établi une nouvelle proposition de valeur aux membres du personnel, un énoncé clair des valeurs et de l'expérience qui font de Bell un lieu de travail unique où tous les membres de l'équipe peuvent apporter leur contribution, accéder aux occasions et développer un sentiment d'appartenance.

- Nous avons lancé le programme de mentorat de Bell afin d'améliorer les occasions professionnelles pour les membres de l'équipe Bell, d'établir des relations et de favoriser l'inclusion dans le lieu de travail.
- Nous avons modernisé le programme d'avantages Omniflex de Bell afin d'offrir une souplesse accrue et un soutien amélioré au bien-être, y compris un plus grand nombre d'options liées à l'inclusion et à l'accessibilité.
- Nous avons offert une couverture illimitée en matière de soins de santé mentale aux membres de notre équipe et aux membres de leur famille admissibles afin de favoriser leur santé mentale et leur bien-être.
- Nous avons mis en place une politique de vacances flexible, qui prévoit notamment la possibilité de remplacer des journées, ce qui reflète notre soutien à la flexibilité et à la diversité dans notre milieu de travail.
- Nous avons obtenu l'approbation de la SBTi pour nos cibles basées sur la science en matière de réduction des émissions absolues de GES.
- Bell a été nommée au premier rang des entreprises de télécommunications et au quatrième rang de l'ensemble des entreprises au Canada dans la liste des 50 meilleures entreprises citoyennes de Corporate Knights publiée en juin 2022.⁽²⁾
- Bell a été nommée grande championne de la réduction des émissions de GES dans le cadre des Clean50 Awards au Canada, en reconnaissance de sa réussite en ce qui a trait à la réduction des GES émis par nos activités.⁽³⁾
- Nous avons été nommé l'un des employeurs les plus respectueux de l'environnement du Canada pour la sixième année d'affilée.

Points de mire en 2023

- Continuer de jouer un rôle actif pour mobiliser notre équipe et la collectivité face aux enjeux liés à la diversité et atteindre nos engagements en ce qui a trait à la diversité, à l'équité, à l'inclusion et à l'appartenance.
- Améliorer le programme MonBoulot de Bell, un modèle de travail hybride qui procure aux membres de notre équipe une flexibilité, des occasions de collaboration et un soutien en ce qui concerne la façon dont ils travaillent et l'endroit où ils le font.
- Continuer d'améliorer nos programmes en milieu de travail en ce qui concerne la santé mentale et le bien-être des membres de l'équipe Bell en continuant de faire évoluer les programmes en santé mentale existants, et en misant sur la prévention et les facteurs de protection psychologiques en milieu de travail afin de favoriser de façon proactive la santé mentale.
- Continuer de mettre en œuvre notre plan d'action pour réagir aux changements climatiques.
- En janvier 2023, nous avons été classés au 42^e rang du palmarès des 100 entreprises les plus durables au monde de 2023 de Corporate Knights, ce qui souligne l'engagement de Bell à respecter les normes ESG les plus élevées.
- Continuer de faire progresser nos initiatives ESG et nos engagements à l'égard de l'initiative Mieux pour tous de Bell.

(1) La certification Parité de niveau platine est la meilleure certification accordée par l'organisme La Gouvernance au Féminin, un programme canadien qui évalue plus de 75 critères quantitatifs et qualitatifs, et tient compte des multiples incidences de la diversité sur l'avancement professionnel des femmes.

(2) Le classement annuel de Corporate Knights évalue 332 des plus grandes sociétés canadiennes selon un ensemble de 24 indicateurs ESG afin de souligner les 50 meilleures sociétés que Corporate Knights considère comme « les figures de proue en matière de responsabilité d'entreprise au Canada ».

(3) Bell a été nommée grande championne de la réduction des GES en 2023 dans le cadre de Clean50, en reconnaissance de sa performance entre 2019 et 2022 en matière de réduction de ses GES (éq. CO₂ par pétaoctet). Le programme Clean50 du Canada est principalement géré par Delta Management Group, une société de recherche canadienne en matière de pratiques ESG, de durabilité et de technologies propres, et il reconnaît chaque année des personnes, de petites équipes et des entreprises pour leur contribution à la durabilité au Canada.

3 Objectifs de rendement, perspectives, hypothèses et risques

Cette rubrique présente des renseignements sur notre rendement par rapport à nos objectifs de 2022, sur nos perspectives commerciales et nos hypothèses relatives aux activités d'exploitation, sur une base consolidée, pour 2023 et sur nos principaux risques d'entreprise.

3.1 Rendement de BCE en 2022 par rapport aux objectifs

Mesure financière	Objectif de 2022	Rendement et résultats en 2022	
Croissance des produits	1 % à 5 %	3,1 %	En 2022, les produits des activités ordinaires de BCE ont augmenté de 3,1 %, par rapport à 2021, en raison de la hausse des produits tirés des services de 3,0 % et des produits d'exploitation tirés des produits de 3,8 %, ce qui reflète la croissance de nos secteurs Services sans fil de Bell et Bell Média, partiellement contrebalancée par une légère baisse dans notre secteur Services sur fil de Bell.
Croissance du BAIIA ajusté	2 % à 5 %	3,1 %	En 2022, le BAIIA ajusté de BCE a augmenté de 3,1 %, par rapport à 2021, en raison de l'augmentation dans nos secteurs Services sans fil de Bell et Bell Média, tandis que notre secteur Services sur fil de Bell est demeuré stable d'un exercice à l'autre. La croissance reflète l'augmentation des produits des activités ordinaires, partiellement contrebalancée par la hausse des charges d'exploitation.
Croissance du bénéfice net	Sans objet	1,2 %	En 2022, le bénéfice net a augmenté de 1,2 % par rapport à 2021, en raison de la hausse du BAIIA ajusté, de la baisse des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, de la diminution de l'impôt sur le résultat et d'une hausse des rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, facteurs partiellement contrebalancés par la hausse des autres charges qui découle principalement des pertes nettes liées à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, de la hausse de la dotation aux amortissements, de l'augmentation de la perte de valeur d'actifs et de la hausse de la charge d'intérêts.
Intensité du capital ⁽¹⁾	21 %	21,2 %	Les dépenses d'investissement, qui se sont chiffrées à 5 133 millions \$, ont augmenté de 5,8 % par rapport à l'exercice précédent, ce qui a donné lieu à une intensité du capital de 21,2 %, en hausse de 0,5 point par rapport à 2021, ce qui reflète la construction accélérée des réseaux FTTP sur fil et sans fil 5G.
Croissance du bénéfice net par action (BPA)	Sans objet	(0,3) %	En 2022, le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires a augmenté de 7 millions \$ par rapport à 2021, en raison de la hausse du BAIIA ajusté, de la baisse des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, de la diminution de l'impôt sur le résultat et de la hausse des rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, facteurs partiellement contrebalancés par la hausse des autres charges qui découle principalement des pertes nettes liées à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, de la hausse de la dotation aux amortissements, de l'augmentation de la perte de valeur d'actifs et de la hausse de la charge d'intérêts. Malgré la hausse du bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires, le BPA en 2022 a diminué de 0,01 \$ par rapport à 2021, en raison de l'augmentation du nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.
Croissance du bénéfice net ajusté par action (BPA ajusté) ⁽²⁾	2 % à 7 %	5,0 %	Compte non tenu de l'incidence des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, des profits nets (pertes nettes) lié(e)s à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, des profits nets (pertes nettes) sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises, des profits nets (pertes nettes) sur placements, des coûts relatifs au remboursement anticipé de la dette et de la perte de valeur d'actifs, déduction faite de l'impôt et des participations ne donnant pas le contrôle (PNDPC), le bénéfice net ajusté de 2022 s'est établi à 3 057 millions \$, soit 3,35 \$ par action ordinaire, comparativement à 2 895 millions \$, soit 3,19 \$ par action ordinaire, en 2021.
Croissance des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	Sans objet	4,5 %	En 2022, les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation de BCE ont augmenté de 357 millions \$ par rapport à 2021, pour se chiffrer à 8 365 millions \$, du fait principalement de la hausse du BAIIA ajusté, de la baisse de l'impôt sur le résultat payé, de la diminution des cotisations aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi attribuable à une suspension partielle des cotisations en 2022 et de la baisse des coûts liés aux indemnités de départ et autres coûts payés, facteurs partiellement contrebalancés par la réduction des fonds provenant du fonds de roulement et l'augmentation des intérêts payés.
Croissance des flux de trésorerie disponibles	2 % à 10 %	2,9 %	Les flux de trésorerie disponibles, qui se sont élevés à 3 067 millions \$ en 2022, ont augmenté de 87 millions \$ par rapport à 2021, surtout du fait de l'augmentation des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, compte non tenu des coûts liés aux acquisitions et autres payés, facteur partiellement contrebalancé par la hausse des dépenses d'investissement.
Dividende annualisé par action ordinaire	3,68 \$ par action	3,68 \$ par action	En 2022, le dividende annualisé par action ordinaire de BCE a augmenté de 18 cents, ou 5,1 %, pour se chiffrer à 3,68 \$, comparativement à 3,50 \$ par action en 2021.

(1) L'intensité du capital correspond aux dépenses d'investissement divisées par les produits d'exploitation.

(2) Le BPA ajusté est un ratio non conforme aux PCGR. Se reporter à la section 11.2. Ratios non conformes aux PCGR du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur cette mesure.

3.2 Perspectives commerciales et hypothèses

Cette section contient des déclarations prospectives, notamment en ce qui a trait à notre performance financière projetée et à nos cotisations aux régimes de retraite pour 2023, à nos dépenses d'investissement prévues, à nos plans de déploiement des réseaux, à notre dividende annualisé sur actions ordinaires pour 2023 ainsi qu'à nos perspectives commerciales, objectifs, plans et priorités stratégiques. Veuillez consulter la rubrique *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* au début du présent rapport de gestion.

Perspectives pour 2023

Les perspectives de BCE pour 2023 s'appuient sur la solidité de la performance, l'accélération des investissements dans les services à large bande et le dynamisme de l'exploitation que nous avons connu en 2022. Notre succès opérationnel projeté repose sur notre cadre stratégique visant la construction, l'exécution et la transformation qui porte principalement sur ce qui suit :

- Poursuivre les investissements générationnels dans nos réseaux afin de soutenir la construction de l'infrastructure de notre réseau de fibre optique, 5G et 5G+;
- Tirer parti de l'avantage sur le plan de la vitesse lié à la fibre optique et de notre position de chef de file pour ce qui est des produits pour la maison afin d'obtenir une part élevée des ajouts nets d'abonnés des services Internet et de télé;
- Augmenter les ventes croisées des services Internet résidentiels sans fil;
- Maintenir l'élan de la stratégie misant sur les téléphones mobiles à valeur supérieure et le réseau 5G;
- Tirer parti de la hausse des taux d'immigration;
- Maintenir l'élan de notre secteur de commerce interentreprises;
- Continuer de mettre en œuvre la stratégie des médias numériques d'abord;

- Continuer la numérisation de l'expérience client afin d'élargir les fonctionnalités de vente en ligne, l'automatisation et la fonctionnalité libre-service améliorée;
- Continuer à mettre l'accent sur la structure des coûts.

Nos perspectives pour 2023 reposent sur un profil financier favorable qui reflète la solidité de nos fondamentaux opérationnels et notre exécution soutenue dans un marché concurrentiel. La croissance de la clientèle d'abonnés des services sans fil, Internet et de télé de détail, conjuguée à l'approche rigoureuse en matière d'offres promotionnelles et à l'incidence des économies de coûts d'exploitation découlant des mesures d'efficacité opérationnelle liée à la fibre et de notre transformation numérique, devrait permettre de réaliser une croissance des produits des activités ordinaires et du BAIIA ajusté d'un exercice à l'autre. Ce facteur, combiné à la diminution des dépenses d'investissement prévues et à la réduction prévue des cotisations aux régimes de retraite, devrait augmenter les flux de trésorerie disponibles.

Compte tenu de la performance financière projetée pour 2023, nous avons pu augmenter de 19 cents, soit 5,2 %, le dividende sur actions ordinaires annualisé de BCE, qui est passé à 3,87 \$ par action.

Hypothèses

Hypothèses relatives à l'économie canadienne

- un ralentissement de la croissance économique, étant donné la plus récente estimation de la Banque du Canada en ce qui concerne la croissance, qui est de 1,0 % du produit intérieur brut canadien pour 2023, soit une baisse par rapport à 3,6 % en 2022;
- une inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation (IPC) qui ralentit, mais qui demeure élevée, en raison de la baisse des prix de l'énergie, des améliorations au chapitre des chaînes d'approvisionnement à l'échelle mondiale et de l'effet des hausses des taux d'intérêt sur l'ensemble de l'économie;
- un resserrement du marché de l'emploi;
- une faible croissance des dépenses des ménages, la hausse des taux d'intérêt pesant sur le revenu disponible;
- une faible croissance des investissements des entreprises en raison de l'affaiblissement de la demande, des coûts d'emprunt élevés et de l'augmentation des incertitudes concernant la conjoncture économique future;
- des taux d'intérêt qui demeurent aux niveaux élevés observés actuellement ou près de ces niveaux;
- une hausse des taux d'immigration;
- un dollar canadien qui devrait se maintenir près de son niveau actuel. Toute nouvelle fluctuation pourrait être tributaire de l'incidence de la vigueur du dollar américain, des taux d'intérêt et des variations des prix des marchandises.

Hypothèses relatives au marché

- l'intensité accrue de la concurrence dans le marché résidentiel, le marché d'affaires et le marché de gros des services sur fil et sans fil;
- une hausse, à un rythme toutefois moins rapide, du taux de pénétration du secteur du sans-fil;
- un effritement du marché des services de connectivité pour les services voix et données, dans la foulée de la migration de la clientèle d'affaires vers des solutions de télécommunications à plus faible prix ou des services par contournement offerts par des concurrents;
- le marché publicitaire qui subit l'incidence défavorable de l'incertitude économique découlant des pressions inflationnistes sur les coûts, du risque croissant de récession et des difficultés liées à la chaîne d'approvisionnement qui persistent, une amélioration étant attendue au second semestre de 2023;
- la diminution de la clientèle d'abonnés des entreprises de distribution de radiodiffusion (EDR) provoquée par l'intensification de la concurrence découlant du lancement constant de plateformes de diffusion en continu de vidéo sur demande par abonnement (VSDA) et de l'expansion des agrégateurs de services par contournement.

Hypothèses sous-tendant les réductions prévues des cotisations à nos régimes de retraite

- au moment opportun, la situation de capitalisation de nos régimes de retraite PD correspondra à des excédents évalués sur une base de continuité et les ratios de solvabilité demeureront supérieurs aux exigences minimales prévues par la loi pour une suspension des cotisations pour les composantes PD et CD, selon ce qui s'applique;
- aucune détérioration importante de la situation financière de nos régimes de retraite à prestations définies en raison de la diminution du rendement des placements ou des taux d'intérêt;
- aucune perte importante liée à l'expérience découlant d'autres événements imprévus, comme un litige ou un changement dans les lois, les réglementations ou les normes actuarielles ne sera subie.

3.3 Principaux risques d'entreprise

Une description sommaire de certains de nos principaux risques d'entreprise qui pourraient avoir une incidence défavorable significative sur l'ensemble de nos secteurs est présentée ci-dessous. Certains risques d'entreprise supplémentaires propres à un secteur donné sont présentés à la rubrique 5, *Analyse des secteurs d'activité*. Pour obtenir une description détaillée des principaux risques liés à notre cadre réglementaire et des autres principaux risques d'entreprise qui pourraient avoir une incidence défavorable significative sur nos activités, notre situation financière, notre situation de trésorerie, nos résultats financiers ou notre réputation, se reporter à la rubrique 8, *Cadre réglementaire*, et à la rubrique 9, *Risques d'entreprise*, respectivement.

Conjoncture économique générale, pandémie de COVID-19 et événements géopolitiques

Nos activités et nos résultats financiers pourraient subir l'incidence négative de la conjoncture économique défavorable, notamment une éventuelle récession et une conjoncture associée à la pandémie de COVID-19 et aux événements géopolitiques. L'incertitude économique actuelle à l'échelle mondiale pourrait exacerber davantage les facteurs de risques préexistants, y compris ceux décrits dans le présent rapport de gestion, en raison de l'inflation élevée mesurée par l'IPC, découlant de la hausse marquée des prix des produits et des services, de la forte demande pour les biens, d'un resserrement du marché de la main-d'œuvre entraînant une croissance des salaires, qui se maintiennent à un niveau élevé, d'une augmentation des taux d'intérêt et de la volatilité des marchés des capitaux et des marchés financiers. Tous ces facteurs pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats financiers, notamment par leur effet négatif sur les dépenses des entreprises et de la clientèle et la demande pour nos produits et services, la situation financière de notre clientèle, la disponibilité de nos produits offerts dans le contexte des perturbations de la chaîne d'approvisionnement et le coût et le montant du financement disponible sur les marchés des capitaux.

En outre, même si la majorité des restrictions imposées par les gouvernements et les entreprises pour lutter contre la pandémie de COVID-19 ont été levées au cours de 2022, la pandémie de COVID-19 continue de créer de l'incertitude. La résurgence de nouveaux cas de COVID-19 et l'apparition et la progression de nouveaux variants pourraient inciter les gouvernements à rétablir des mesures restrictives, notamment, tout dépendant de l'intensité de la recrudescence, une partie ou la totalité des mesures de confinement strict et des fermetures d'entreprises qui avaient précédemment été imposées,

ou peut-être même des mesures supplémentaires. Le rétablissement de mesures restrictives pourrait entraîner des perturbations économiques, la diminution des taux d'immigration, la volatilité des marchés des capitaux et des difficultés financières qui auraient une incidence défavorable sur les dépenses de notre clientèle.

Bien que l'incidence défavorable de la pandémie de COVID-19 sur notre performance financière et opérationnelle se soit atténuée en 2022, il est difficile d'estimer les répercussions que pourrait avoir la pandémie de COVID-19 dans l'avenir sur nos activités ou sur nos résultats financiers et les hypothèses connexes, en raison des incertitudes quant à la gravité et à la durée de la pandémie de COVID-19 et à la résurgence éventuelle des cas de COVID-19, notamment en raison de l'émergence éventuelle d'autres variants, et les différentes conséquences possibles. Notre entreprise et nos résultats financiers pourraient de nouveau, durant les périodes à venir, subir une incidence encore plus négative et considérable découlant de la pandémie de COVID-19, notamment en raison de l'incidence négative des défis liés à la chaîne d'approvisionnement mondiale sur les produits d'exploitation tirés des produits des services sans fil et des services sur fil. Nous avons mis en œuvre des plans de continuité des activités et pris des mesures supplémentaires au besoin, notamment différentes mesures préventives et précautions, mais rien ne peut garantir que ces mesures prises en réaction à la pandémie de COVID-19 réussiront à prévenir ou à atténuer, en totalité ou en partie, les conséquences négatives de la pandémie sur notre société, notre personnel ou notre clientèle; en outre, ces mesures pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités qui pourrait persister après la pandémie de COVID-19.

De plus, les facteurs de risque, notamment les facteurs décrits dans le présent rapport de gestion, pourraient être exacerbés, ou devenir plus susceptibles de se concrétiser, par suite des événements géopolitiques qui pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités ou sur nos résultats financiers futurs ainsi que sur les hypothèses connexes, et l'ampleur de cette incidence est difficile à prédire. Les événements géopolitiques pourraient avoir une incidence défavorable sur l'économie mondiale et entraîner une volatilité des marchés des capitaux et des marchés financiers, une instabilité géopolitique étendue, des conflits armés, une hausse des prix de l'énergie, une augmentation des pressions inflationnistes limitant les dépenses des consommateurs et des entreprises et augmentant nos coûts d'exploitation, l'augmentation des perturbations de notre chaîne d'approvisionnement et un risque accru lié aux menaces à la sécurité de l'information.

Cadre réglementaire et conformité



Nos réseaux



Notre clientèle et nos relations



Nos produits et services



Notre environnement



Notre équipe



Nos ressources financières

Notre cadre réglementaire influe sur nos stratégies, et les décisions défavorables prises par les gouvernements ou les organismes de réglementation pourraient avoir une incidence défavorable de nature financière, opérationnelle ou concurrentielle sur nos activités ou nuire à notre réputation.

Bien que la majorité de nos services de détail ne soient pas assujettis à la réglementation sur les prix, des ministères et des organismes du gouvernement, dont le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE), Patrimoine canadien et le Bureau de la concurrence, continuent de jouer un rôle important en ce qui a trait aux questions de réglementation comme l'établissement et la modification des règlements sur l'accès obligatoire aux réseaux, les ventes aux enchères de spectre, l'imposition de codes de conduite à l'égard des consommateurs, l'approbation d'acquisitions,

l'octroi de licences de radiodiffusion et de spectre, les exigences relatives à la propriété étrangère, les obligations liées à la vie privée et à la cybersécurité et le contrôle du piratage des droits d'auteur. Comme pour tout autre organisme assujetti à la réglementation, les stratégies sont subordonnées aux décisions liées à la réglementation. Des décisions défavorables prises par les gouvernements ou les organismes de réglementation, une réglementation plus rigoureuse ou l'absence de mesures efficaces de lutte contre le piratage pourraient avoir une incidence défavorable de nature financière, opérationnelle ou concurrentielle sur nos activités ou nuire à notre réputation.

Pour obtenir une analyse de notre cadre réglementaire et des principaux risques qui s'y rapportent, se reporter à la rubrique 8, *Cadre réglementaire*, ainsi qu'aux analyses sectorielles pertinentes dans la sous-section *Risques liés à nos principales activités*, à la rubrique 5, *Analyse des secteurs d'activité*.

Les modifications des lois applicables, l'incapacité à s'occuper de manière proactive de nos obligations juridiques et réglementaires et le fait d'être partie à divers litiges et réclamations pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités, notre performance financière et notre réputation.

Des modifications apportées aux lois ou aux règlements ou encore à la façon de les interpréter et l'adoption de nouvelles lois ou de nouveaux règlements ainsi que les litiges en cours ou futurs pourraient avoir un effet défavorable sur nos activités, notre performance financière et notre réputation. L'adoption de nouvelles lois ou de nouveaux règlements régissant les interactions avec la clientèle et l'évolution technologique de nos activités donne davantage lieu à un ensemble complexe d'exigences en matière de conformité que nous devons gérer de manière appropriée. Notre incapacité à respecter les obligations juridiques et réglementaires auxquelles nous sommes

assujettis pourrait nous exposer à des risques de litiges, à des amendes et à des pénalités substantielles, à des restrictions opérationnelles et pourrait nuire à notre réputation. La plus grande importance accordée à la protection des consommateurs qui se reflète dans les lois provinciales et les codes de conduite à l'égard des consommateurs, ainsi que les obligations juridiques et réglementaires accrues en ce qui a trait à la protection de la vie privée, à l'accessibilité, à la gouvernance des données et à d'autres questions ESG, nécessitent des cadres de conformité améliorés et pourraient augmenter l'exposition de la société aux enquêtes, aux litiges, aux pénalités et aux amendes et nuire à sa réputation.

Nous nous trouvons impliqués dans divers litiges et réclamations dans le cours de nos activités. Pour obtenir une description des litiges importants dans lesquels nous sommes engagés, se reporter à la rubrique intitulée *Litiges* de la notice annuelle 2022 de BCE.

Environnement concurrentiel



Nos réseaux



Nos produits et services



Nos ressources financières

L'activité concurrentielle dans notre secteur, y compris en ce qui a trait à la substitution technologique et à l'expansion de l'offre des autres fournisseurs de services, est intense et contribue à créer des perturbations dans chacun de nos secteurs d'activité.

Au fur et à mesure que l'étendue de nos activités s'accroît et que l'évolution des technologies entraîne l'apparition de nouveaux services, modèles de prestation de services et partenariats stratégiques, notre contexte concurrentiel s'intensifie et s'élargit pour inclure de nouveaux concurrents et des concurrents en émergence, dont certains étaient auparavant nos partenaires ou nos fournisseurs, ainsi que des concurrents d'envergure mondiale, y compris, en particulier, des fournisseurs de services en nuage et par contournement, de matériel et de logiciels liés à l'IIdO et de services voix sur IP et d'autres entreprises offrant des services sur le Web qui font leur entrée dans l'industrie des télécommunications et qui disposent de ressources considérables et d'une importante clientèle permettant d'amortir les coûts. Le contexte concurrentiel se trouve modifié par certains de ces concurrents qui sont en train d'établir une présence significative sur le marché, phénomène que la pandémie de COVID-19 a accéléré. Les concurrents existants cherchent à consolider ou à élargir leurs gammes de produits au moyen d'acquisitions leur permettant de prendre de l'expansion et d'accroître les occasions dans le contexte de l'évolution de la dynamique du marché. Notre incapacité à réagir efficacement à cette dynamique concurrentielle en pleine évolution pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats financiers.

La substitution technologique, les réseaux IP et les récentes décisions liées à la réglementation, particulièrement, ont continué de faciliter l'accès à l'industrie. En outre, les politiques gouvernementales liées au spectre à prix avantageux réservé aux entreprises régionales de services sans fil dotées d'installations donnent une fausse représentation de la dynamique du marché. L'ensemble de ces facteurs ont modifié les données économiques de l'industrie et ont permis aux concurrents de lancer de nouveaux produits et services et d'acquérir des parts de marché en déployant des ressources financières, commerciales, humaines, technologiques et liées aux réseaux beaucoup moins importantes que les ressources qu'il était historiquement nécessaire de déployer. D'ailleurs, certains concurrents offrent leurs services par l'intermédiaire de nos réseaux, en profitant des obligations réglementaires auxquelles nous sommes assujettis, ce qui réduit leur besoin d'investir pour construire leurs propres réseaux, et a une incidence sur le caractère distinctif de nos services, fondé sur nos réseaux. La diminution des investissements nécessaires a pour effet de fragiliser la monétisation de nos réseaux et notre modèle d'exploitation. De plus, certains fournisseurs de services par contournement étrangers ne sont actuellement pas assujettis aux mêmes obligations ni aux mêmes exigences liées à l'investissement en contenu

canadien que celles imposées aux fournisseurs de services numériques canadiens, ce qui leur procure un avantage concurrentiel et nous défavorise.

L'adoption plus généralisée par les consommateurs de services comme ceux liés à la 5G ainsi que des services et applications IIdO dans le commerce de détail (p. ex. la domotique), le secteur des entreprises (p. ex. la surveillance à distance), les transports (p. ex. la voiture connectée et la localisation des actifs) et l'optimisation des villes (les villes intelligentes), devrait accélérer la croissance ainsi que la concurrence dans ces domaines. De plus, les nouvelles technologies créent la possibilité de diversifier nos gammes de produits et de services ainsi que des occasions de croissance. Si nous ne réussissons pas à élaborer ni à mettre en œuvre de nouvelles solutions avant nos concurrents, ou au même moment qu'eux, si l'adoption de ces nouvelles technologies par le marché ne suit pas le rythme de la mise en œuvre de nos nouvelles solutions ou si nous ne réussissons pas à évaluer et à gérer adéquatement les risques liés à ces nouvelles solutions, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats financiers.

Nous prévoyons que ces tendances, dont certaines se sont accentuées pendant la pandémie de COVID-19, se maintiendront dans l'avenir et l'intensification de la concurrence qui en découle à laquelle nous sommes exposés pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités, y compris, sans s'y limiter, entraîner les conséquences suivantes :

- l'accélération des perturbations et de la désintermédiation dans chacun de nos secteurs d'activité pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats financiers;
- une conjoncture économique défavorable, y compris des ralentissements économiques ou des récessions, la hausse des taux d'intérêt et de l'inflation, des conditions difficiles sur les marchés des capitaux ou une baisse du niveau d'activité de détail et commerciale pourraient avoir une incidence défavorable sur la demande pour nos produits et services sur fil, sans fil et de médias et sur les prix de ceux-ci;
- la pandémie de COVID-19 et les mesures restrictives imposées ou recommandées pour freiner la propagation du coronavirus ont modifié le comportement et l'activité des consommateurs et la façon dont les entreprises exercent leurs activités, et ces changements pourraient durer ou évoluer de nouveau, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur la vente de nos produits et services, de même que sur nos produits des activités ordinaires et nos flux de trésorerie;
- l'intensification des transactions en ligne pendant la pandémie de COVID-19, dans le contexte des fermetures et d'une fréquentation réduite des magasins pourrait se poursuivre, et ainsi avoir une incidence défavorable sur notre capacité de tirer parti de notre vaste réseau de détail pour augmenter le nombre d'abonnés et vendre nos produits et nos services;

- les nouveaux comportements adoptés par les consommateurs au cours de la pandémie de COVID-19 pourraient entraîner la diminution constante des données mobiles par la clientèle et le déplacement vers des réseaux Wi-Fi puisqu'ils travaillent à la maison, et influencer sur l'adoption de nouveaux services, y compris, sans s'y limiter, les services liés à la 5G et à l'IdO;
- les offres accrocheuses que nos concurrents lancent sur le marché, jumelées à la sensibilité accrue des consommateurs relativement aux tarifs, pourraient entraîner des pressions sur les prix, une diminution des marges et une hausse des dépenses relatives à l'acquisition d'abonnés et à la fidélisation de la clientèle, et notre part de marché et nos volumes de ventes pourraient diminuer si nous n'égalons pas les prix offerts par nos concurrents ou n'absorbons pas l'augmentation des dépenses relatives à l'acquisition d'abonnés et à la fidélisation de la clientèle;
- si les clients et les clientes jugeaient notre proposition de valeur en matière de prix, de réseau, de vitesse, de service ou de fonctionnalités insuffisante à la lumière des options offertes ailleurs, ou si nos produits et services n'étaient pas offerts selon les modes de prestation privilégiés par la clientèle, cela pourrait entraîner une hausse du taux de désabonnement;
- le regroupement envisagé de Rogers Communications Inc. (Rogers) et de Shaw Communications Inc. (Shaw) pourrait donner naissance à un concurrent canadien de plus grande envergure, et la proposition de la vente de Freedom Mobile à Québecor Inc. pourrait modifier la dynamique concurrentielle dans plusieurs provinces, ce qui pourrait avoir des répercussions défavorables sur chacun de nos secteurs d'activité;
- la convergence des services sur fil et sans fil a une incidence sur les choix de la clientèle en matière d'achat de produits et pourrait augmenter la substitution favorisant les produits générant de plus faibles marges ainsi qu'accroître le taux de désabonnement, qui devrait augmenter avec l'adoption continue de la 5G et de la 5G+;
- les décisions liées à la réglementation relative à l'accès à nos réseaux sans fil et de fibre pour les services de gros pourraient faciliter l'entrée de nouveaux concurrents, dont des fournisseurs de services par contournement, ou renforcer la position sur le marché de nos concurrents actuels, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur les abonnés du service de détail au profit des abonnés du service de gros générant de plus faibles marges et ainsi nuire à notre capacité de tirer pleinement parti de notre envergure et d'investir dans nos réseaux;
- le déploiement rapide des services mobiles 5G et 5G+ pourrait être entravé par des décisions gouvernementales, des contraintes quant à l'accès à l'équipement lié aux réseaux, des pénuries de main-d'œuvre ainsi que d'éventuels problèmes opérationnels liés au déploiement de cette nouvelle technologie;
- l'adoption des services en nuage et des services par contournement et l'expansion des services voix sur IP, des solutions de collaboration et des solutions de réseau étendu défini par logiciel (SD-WAN) à coût moindre, offerts par des concurrents locaux et mondiaux comme des entreprises de logiciels traditionnelles, modifient notre approche en ce qui a trait aux gammes de services et aux prix et pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités;
- la rationalisation des dépenses par la clientèle d'affaires pourrait entraîner une baisse accrue des ventes de services de connectivité traditionnels à valeur ajoutée et l'érosion des marges en raison de la substitution technologique, des facteurs économiques et des améliorations à leur efficacité opérationnelle mises en place par la clientèle;
- l'inclination de la clientèle constituée d'entreprises multinationales à combler tous ses besoins en matière de services réseau à l'échelle mondiale en ne recourant qu'à un seul fournisseur pourrait accélérer la perturbation des activités dans notre secteur Bell SCT;
- la pression exercée par les modèles de services simplifiés, agiles et à moindre coût alimente les tendances en faveur de l'internalisation, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités liées aux services gérés;
- la croissance du nombre d'abonnés et de téléspectateurs pourrait être compromise par l'évolution des habitudes en matière de visionnement, le gain continu de parts de marché des fournisseurs de contenu par contournement à faible coût d'envergure mondiale, des agrégateurs de services par contournement et des autres fournisseurs de services ainsi que leur expansion, certains d'entre eux pouvant offrir du contenu en tant que produit d'appel en vue de soutenir leurs activités principales, ainsi que par la facturation combinée, les procédures d'arbitrage du CRTC et la fragmentation des auditoires découlant du large éventail des choix;
- bien que la majorité des mesures restrictives liées à la pandémie de COVID-19 aient été levées en 2022, les changements de comportements permanents des consommateurs qui en ont découlé pourraient de nouveau avoir une incidence défavorable sur les produits de Bell Média. En outre, le rétablissement d'une partie ou de la totalité de ces mesures pourrait avoir une incidence défavorable sur les produits de Bell Média dans les périodes à venir;
- la concurrence pour le contenu de programmation avec des concurrents mondiaux et des concurrents canadiens traditionnels dans les services de télé pourrait entraîner d'importantes hausses des coûts d'acquisition et d'élaboration de contenu et réduire l'accès au contenu de premier plan, certains concurrents se réservant du contenu pour améliorer leur offre de services par contournement;
- la prolifération du piratage de contenu pourrait avoir une incidence défavorable sur notre capacité à monétiser les produits et les services à un niveau supérieur à nos prévisions actuelles, et également comprimer la bande passante sans nous permettre de générer une croissance des produits des activités ordinaires correspondante dans le contexte des tarifs réglementés en matière de services Internet haute vitesse de gros;
- la radio traditionnelle risque d'être ébranlée par la substitution accélérée en faveur de nouvelles entreprises de diffusion de musique et des services de diffusion en continu, comme ceux qu'offrent des entreprises mondiales de diffusion audio en continu et ceux qui émanent des nouvelles technologies, comme les services en lien avec les voitures intelligentes, situation qui a été exacerbée depuis le début de la pandémie de COVID-19 en raison de la baisse des cotes d'écoute de la radio attribuable à la diminution de la nécessité de se déplacer et à la modification des routines quotidiennes;
- le lancement, par des concurrents canadiens et internationaux, de satellites en orbite basse afin d'assurer la connectivité principalement dans des zones rurales et dans le Nord, accroît la concurrence, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur notre stratégie de déploiement de réseau dans ces régions et nuire à la demande pour nos services de connectivité. La capacité de notre filiale Northwestel Inc. (Northwestel), qui exerce ses activités dans le Nord canadien, à répondre à la menace concurrentielle que posent ces fournisseurs est amoindrie par les règlements du CRTC en ce qui concerne les services Internet de détail.

Pour une analyse plus détaillée de notre environnement concurrentiel et des risques connexes ainsi que pour obtenir la liste de nos principaux concurrents dans chaque secteur, se reporter à *Contexte concurrentiel et tendances observées dans le secteur* et à *Principaux risques d'entreprise*, de la rubrique 5, *Analyse des secteurs d'activité*.

Gestion de la sécurité et gouvernance des données



Nos réseaux



Notre clientèle et nos relations



Nos produits et services



Notre équipe



Nos ressources financières

La bonne marche de nos activités, la performance de nos services, notre réputation et la continuité de nos activités dépendent de notre capacité à protéger nos actifs corporels et incorporels, notamment contre les menaces à la sécurité de l'information.

La bonne marche de nos activités, la performance de notre service, notre réputation et la continuité de nos activités dépendent de notre capacité à protéger nos actifs corporels et incorporels, y compris nos réseaux, nos systèmes de TI, nos bureaux, nos magasins et l'information de nature sensible, contre des événements comme des atteintes à la sécurité de l'information, l'accès ou l'entrée non autorisés, des incendies, des catastrophes naturelles, les pannes de courant, les fuites d'air conditionné dans les bâtiments, les actes de guerre ou de terrorisme, le sabotage, le vandalisme, des actions de voisins et d'autres événements du même ordre. La protection et l'efficacité de l'organisation de nos systèmes, de nos applications et de nos archives sont essentielles au fonctionnement sécuritaire et continu de nos réseaux et de nos activités, car les dossiers électroniques et physiques contiennent de l'information commerciale de nature exclusive et des renseignements personnels, comme des renseignements confidentiels sur la clientèle et le personnel, considérés comme sensibles du point de vue commercial et de la confidentialité.

Les atteintes à la sécurité de l'information peuvent être causées par des actions, délibérées ou non, posées par un nombre toujours croissant d'intervenants particulièrement habiles, dont des pirates, des membres du crime organisé, des organisations parrainées par des États et d'autres parties. Au cours des dernières années, la complexité, l'ampleur et la fréquence des atteintes à la sécurité de l'information ont augmenté et le risque de dommages s'accroît. Les atteintes à la sécurité de l'information peuvent être commises par un ensemble complexe de moyens en perpétuelle évolution et transformation, notamment, mais sans s'y limiter, l'utilisation de justificatifs d'identité volés, le piratage psychologique, l'utilisation de virus informatiques et de logiciels malveillants, l'hameçonnage ou d'autres attaques contre les réseaux et les systèmes d'information. Les atteintes à la sécurité de l'information ont différents objectifs malveillants comme l'accès non autorisé à de l'information confidentielle, de nature exclusive ou sensible, ou à des renseignements personnels, la demande de rançon ou le chiffrement et le vol de cette information et de ces renseignements, de même que l'extorsion et la perturbation des activités.

Nous sommes également exposés aux menaces à la sécurité de l'information en raison des mesures que pourraient prendre notre clientèle, nos fournisseurs, nos impartiteurs, nos partenaires d'affaires, notre personnel ou les tiers indépendants, qu'elles soient malveillantes ou non, notamment par suite de l'utilisation des médias sociaux, des solutions infonuagiques et de la personnalisation des TI. Le recours aux tiers fournisseurs et aux impartiteurs et notre lien avec nos partenaires d'affaires, qui peuvent également subir des atteintes à la sécurité de l'information, nous exposent également à des risques, car nous ne pouvons pas effectuer une surveillance aussi directe de leur environnement TI. De plus, le lancement de la 5G, l'informatique en nuage et la prolifération des services de données, comme la télé mobile, le commerce mobile, les services bancaires mobiles et d'autres applications IdO, de même que le recours accru à la numérisation et l'utilisation de technologies émergentes comme l'IA, la robotique et des contrats intelligents qui mettent à profit une chaîne de blocs pour la création de certificats numériques, ont considérablement augmenté les zones de vulnérabilité de nos réseaux

et de nos systèmes, ce qui crée un environnement plus complexe qui doit être surveillé et géré avec attention afin de réduire les menaces à la sécurité. Notre incapacité à mettre en œuvre des programmes de sécurité de l'information qui évaluent efficacement les relations et les interactions avec les partenaires d'affaires, les fournisseurs, la clientèle, le personnel et d'autres tiers dans l'ensemble des méthodes de communication, dont les médias sociaux et les solutions infonuagiques, pourrait avoir une incidence défavorable sur notre capacité à nous défendre convenablement contre les atteintes à la sécurité de l'information.

La pandémie de COVID-19 et les événements géopolitiques récents ont augmenté davantage notre exposition aux menaces à la sécurité de l'information. Initialement adoptés dans le contexte de la pandémie de COVID-19, les arrangements de télétravail de notre personnel et de ceux de nos fournisseurs ont multiplié les connexions à distance à nos systèmes et accru la possibilité que des technologies de communications non autorisées soient utilisées. De plus, nous avons observé une augmentation de l'activité criminelle à l'échelle mondiale, ce qui accroît la pression sur notre environnement de sécurité.

L'exécution réussie de menaces à la sécurité de l'information causant des atteintes à la sécurité de l'information pourrait nuire à notre marque, à notre réputation et à notre compétitivité, ébranler la confiance de la clientèle et des investisseurs et avoir une incidence défavorable sur nos activités, nos résultats financiers, le cours de l'action et la valeur à long terme pour les actionnaires, car elle pourrait entraîner :

- la défaillance des réseaux ainsi que la perturbation des activités, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur notre capacité à vendre des produits et des services à notre clientèle, sur la capacité de notre clientèle à poursuivre ses activités commerciales courantes et à fournir des services essentiels, et/ou sur la capacité des tiers fournisseurs à nous fournir des services essentiels;
- l'accès non autorisé à de l'information de nature exclusive ou sensible à propos de nos activités, ce qui pourrait affaiblir nos avantages concurrentiels et causer la perte de futures occasions d'affaires;
- le vol, la perte, la divulgation non autorisée, la destruction, le chiffrement ou la corruption de données ou d'informations confidentielles, y compris des renseignements personnels sur notre clientèle et notre personnel, qui pourraient se traduire par une perte financière, un risque de réclamations en dommages-intérêts par des clients ou des clientes, des membres du personnel et d'autres personnes, des menaces d'extorsion au moyen d'un logiciel de rançon et la difficulté à accéder aux documents nécessaires à notre défense en cas de poursuites;
- la perte de produits des activités ordinaires découlant de l'utilisation non autorisée d'informations de nature exclusive ou de l'incapacité à conserver ou à attirer des clients ou des clientes à la suite d'un incident;
- des dommages matériels causés aux actifs réseau, qui pourraient avoir une incidence sur la continuité du service;
- des amendes et des sanctions imposées pour non-respect des exigences réglementaires ou par les fournisseurs de cartes de crédit en cas de non-conformité aux normes de sécurité des données du secteur des cartes de paiement liées à la protection des renseignements des détenteurs de carte;

- un risque de fraude accru, car les criminels pourraient utiliser l'information volée contre notre clientèle, notre personnel ou notre société;
- des coûts de restauration comme ceux attribuables aux obligations liées au vol d'informations, aux réparations d'équipements et à la récupération de la clientèle, ainsi qu'aux incitatifs offerts à la clientèle et aux partenaires d'affaires afin de conserver la relation à la suite d'un incident;
- l'augmentation des coûts relatifs à la protection de l'information, y compris les coûts liés à la mise en place de personnel et de technologies de protection additionnels, à la formation et à la supervision des membres du personnel et à l'embauche d'experts en sécurité et d'auditeurs indépendants;
- des changements dans les modalités et la tarification des contrats et ententes avec la clientèle et les fournisseurs et des contrats financiers que nous pourrions avoir conclus.

Compte tenu de l'évolution et de la complexité accrue des menaces à la sécurité de l'information, nos politiques, procédures et contrôles relatifs à la sécurité de l'information doivent continuellement s'adapter et évoluer afin de réduire le risque et, par conséquent, exigent un suivi constant en vue de s'assurer de leur efficacité. Cependant, étant donné la complexité et l'envergure de nos activités, de l'infrastructure du réseau, des technologies et des systèmes de TI connexes, rien ne garantit que les politiques, procédures et contrôles en place s'avéreront efficaces contre toutes atteintes à la sécurité de l'information. Rien ne garantit non plus que la police d'assurance détenue couvrira, en totalité ou en partie, les coûts, les dommages-intérêts, les passifs ou les pertes qui pourraient découler de la survenance d'une atteinte à la sécurité de l'information.

Notre incapacité à mettre en œuvre une gouvernance des données efficace pourrait nuire à notre marque et à notre réputation, nous exposer à des pressions et des sanctions réglementaires, limiter nos perspectives concurrentielles et avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats financiers.

Pour concrétiser notre raison d'être qui consiste à transformer la façon dont les Canadiens et les Canadiennes communiquent entre eux et avec le reste du monde, nous devons conserver l'approbation sociale de notre clientèle et de tous les Canadiens et les Canadiennes afin de pouvoir recueillir et utiliser des données dans le cadre de nos activités. Une approche rigoureuse et cohérente de la gouvernance de données est essentielle pour maintenir cette approbation sociale et requiert que nous accordions la priorité au respect de la confidentialité des données de notre clientèle et en protégeant ces données des menaces à la sécurité de l'information. Étant donné que, dans le cadre de nos activités, nous recevons, traitons et stockons une telle information commerciale de nature exclusive et de tels renseignements personnels, nous devons mettre en œuvre des politiques, des procédures et des contrôles efficaces afin de protéger les systèmes d'information

et les données sous-jacentes conformément aux lois sur la protection des renseignements personnels applicables. L'incapacité à répondre aux attentes de la clientèle et des membres du personnel concernant l'utilisation appropriée et la protection de leurs données pourrait nuire à notre réputation et à nos activités et avoir des conséquences financières défavorables pour la société.

Par ailleurs, la surveillance réglementaire dont font l'objet l'utilisation, la collecte et la divulgation des renseignements personnels s'est intensifiée au Canada. Nous sommes assujettis à diverses lois sur la protection des renseignements personnels, comme la *Loi canadienne anti-pourriel* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques*, ainsi qu'à des lois sur la protection des renseignements personnels d'autres pays, notamment dans le sillage des obligations de notre clientèle en matière de protection des renseignements personnels, lesquelles nous sont forcément transmises, et auxquelles nous pourrions être assujettis, y compris le Règlement général sur la protection des données (UE). La réglementation nationale et internationale concernant les pratiques en matière de protection des renseignements personnels et de confidentialité des données évolue rapidement et de nouvelles lois ou des modifications à des lois existantes ont été proposées ou adoptées à l'échelle du pays et dans certaines provinces canadiennes. Ces lois prévoient d'importantes obligations, des restrictions quant à l'utilisation des renseignements personnels, des pénalités et de courts délais de mise en œuvre. Non seulement notre cadre de gouvernance des données doit répondre aux exigences applicables en matière de protection des renseignements personnels, mais il doit pouvoir faire l'objet d'améliorations constantes. Une gouvernance des données efficace fait aussi partie des bonnes pratiques liées aux facteurs ESG, qui sont considérées comme une mesure de plus en plus importante de la performance des entreprises et de la création de valeur.

L'incapacité de mettre en œuvre une gouvernance des données efficace englobant la protection et l'utilisation appropriée des données tout au long de leur cycle de vie, et de considérer la gouvernance des données comme un facteur primordial à envisager dans nos décisions relatives aux initiatives commerciales et aux technologies pourrait nuire à notre marque, à notre réputation et à notre compétitivité, ébranler la confiance de la clientèle et des investisseurs et avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats financiers. Cela pourrait donner lieu à des litiges, des enquêtes, des amendes et des obligations découlant du non-respect des lois de plus en plus sévères relativement à la protection des renseignements personnels, ainsi qu'à un renforcement des audits et des examens réglementaires qui pourrait nécessiter la réaffectation de ressources au détriment des activités d'exploitation.

4 Analyse financière consolidée



La présente rubrique offre des renseignements détaillés et une analyse de la performance que BCE a enregistrée en 2022 par rapport à 2021. Elle met l'accent sur les résultats d'exploitation consolidés de BCE et fournit de l'information financière sur nos secteurs d'activité Services sans fil de Bell, Services sur fil de Bell et Bell Média. Pour obtenir une analyse plus détaillée de nos secteurs d'activité, se reporter à la rubrique 5, *Analyse des secteurs d'activité*.

4.1 Introduction

États consolidés du résultat net de BCE

	2022	2021	Variation (\$)	% de variation
Produits d'exploitation				
Tirés des services	20 956	20 350	606	3,0 %
Tirés des produits	3 218	3 099	119	3,8 %
Total des produits d'exploitation	24 174	23 449	725	3,1 %
Coûts d'exploitation	(13 975)	(13 556)	(419)	(3,1)%
BAlIA ajusté	10 199	9 893	306	3,1 %
Marge du BAlIA ajusté	42,2 %	42,2 %		–
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	(94)	(209)	115	55,0 %
Amortissement des immobilisations corporelles	(3 660)	(3 627)	(33)	(0,9)%
Amortissement des immobilisations incorporelles	(1 063)	(982)	(81)	(8,2)%
Charges financières				
Charges d'intérêts	(1 146)	(1 082)	(64)	(5,9)%
Rendements (intérêts) nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	51	(20)	71	n.s.
Perte de valeur d'actifs	(279)	(197)	(82)	(41,6)%
Autres (charges) produits	(115)	160	(275)	n.s.
Impôt sur le résultat	(967)	(1 044)	77	7,4 %
Bénéfice net	2 926	2 892	34	1,2 %
Bénéfice net attribuable aux :				
Actionnaires ordinaires	2 716	2 709	7	0,3 %
Actionnaires privilégiés	152	131	21	16,0 %
Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	58	52	6	11,5 %
Bénéfice net	2 926	2 892	34	1,2 %
Bénéfice net ajusté	3 057	2 895	162	5,6 %
Bénéfice net par action ordinaire (BPA)	2,98	2,99	(0,01)	(0,3)%
BPA ajusté	3,35	3,19	0,16	5,0 %

n.s. : non significatif

Faits saillants – tableaux des flux de trésorerie de BCE

	2022	2021	Variation (\$)	% de variation
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	8 365	8 008	357	4,5 %
Dépenses d'investissement	(5 133)	(4 852)	(281)	(5,8)%
Flux de trésorerie disponibles	3 067	2 980	87	2,9 %

En 2022, les produits d'exploitation de BCE ont augmenté de 3,1 % par rapport à l'exercice précédent, en raison de la hausse de 3,0 % des produits tirés des services d'un exercice à l'autre, laquelle s'explique principalement par la croissance des produits tirés des services sans fil, des services Internet et des services liés aux médias, atténuée par l'érosion continue des produits tirés des services voix et du service de télé par satellite, et par la baisse des produits tirés des solutions d'affaires. Les produits d'exploitation tirés des produits, en hausse de 3,8 % d'un exercice à l'autre, expliquent également la hausse des produits d'exploitation et sont principalement attribuables à l'augmentation des ventes de produits sans fil.

En 2022, le bénéfice net s'est accru de 1,2 % par rapport à 2021, en raison de la hausse du BAIIA ajusté, de la diminution des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, de la baisse de l'impôt sur le résultat et de la hausse du rendement net au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, facteurs en partie contrebalancés par l'augmentation des autres charges essentiellement imputable aux pertes nettes liées à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, ainsi qu'à la hausse de la dotation aux amortissements, de la perte de valeur d'actifs et de la charge d'intérêts.

Le BAIIA ajusté de BCE a augmenté de 3,1 % en 2022 par rapport à l'exercice précédent, en raison de la croissance dans les secteurs Services sans fil de Bell et Bell Média, tandis que le BAIIA ajusté du secteur Services sur fil de Bell est demeuré stable d'un exercice à l'autre. La hausse des coûts d'exploitation, compte tenu de l'augmentation des coûts liés à la programmation média, des pressions inflationnistes sur les coûts et des coûts liés à la reprise après la tempête, a été plus que contrebalancée par l'augmentation des produits d'exploitation. Ces facteurs ont entraîné une marge du BAIIA ajusté correspondante de 42,2 % en 2022, ce qui est inchangé par rapport à l'exercice précédent.

En 2022, les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation de BCE ont augmenté de 357 millions \$ par rapport à 2021, du fait principalement de la hausse du BAIIA ajusté, de la baisse de l'impôt sur le résultat payé, de la diminution des cotisations aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi attribuable à la suspension partielle des cotisations en 2022 et de la baisse des coûts liés aux indemnités de départ et autres coûts payés, facteurs en partie contrebalancés par la réduction des fonds provenant du fonds de roulement et l'augmentation des intérêts payés.

Les flux de trésorerie disponibles ont augmenté de 87 millions \$ en 2022 par rapport à 2021, surtout du fait de l'augmentation des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, compte non tenu des coûts liés aux acquisitions et autres payés, en partie contrebalancée par la hausse des dépenses d'investissement.

4.2 Connexions clients



Notre clientèle
et nos relations

Activations (pertes) nettes de BCE

	2022	2021	% de variation
Activations (pertes) nettes d'abonnés des services sans fil utilisant des téléphones mobiles	489 901	294 842	66,2 %
<i>Services postpayés</i>	439 842	301 706	45,8 %
<i>Services prépayés</i>	50 059	(6 864)	n.s.
Activations nettes d'abonnés des services sans fil utilisant des appareils mobiles connectés	202 024	193 641	4,3 %
Activations nettes d'abonnés des services filaires Internet haute vitesse de détail	201 762	152 285	32,5 %
Activations (pertes) nettes d'abonnés des services filaires de télé de détail	5 148	2 530	n.s.
<i>Services de télé IP</i>	94 400	76 068	24,1 %
<i>Service de télé par satellite</i>	(89 252)	(73 538)	(21,4)%
Pertes nettes d'abonnés des SAR filaires résidentiels de détail	(175 788)	(185 327)	5,1 %
Total des activations nettes pour les services	723 047	457 971	57,9 %

n.s. : non significatif

Connexions clients totales de BCE

	2022	2021	% de variation
Abonnés des services sans fil utilisant des téléphones mobiles	9 949 086	9 459 185	5,2 %
<i>Services postpayés</i>	9 069 887	8 630 045	5,1 %
<i>Services prépayés</i>	879 199	829 140	6,0 %
Abonnés des services sans fil utilisant des appareils mobiles connectés	2 451 818	2 249 794	9,0 %
Abonnés des services filaires Internet haute vitesse de détail ⁽¹⁾⁽²⁾	4 258 570	3 861 653	10,3 %
Abonnés des services filaires de télé de détail ⁽¹⁾⁽²⁾	2 751 498	2 735 010	0,6 %
<i>Services de télé IP ⁽¹⁾⁽²⁾</i>	1 988 181	1 882 441	5,6 %
<i>Service de télé par satellite</i>	763 317	852 569	(10,5)%
SAR filaires résidentiels de détail ⁽¹⁾⁽²⁾	2 190 771	2 298 605	(4,7)%
Total des abonnés aux services	21 601 743	20 604 247	4,8 %

(1) Au T1 2022, à la suite de l'acquisition d'EBOX et d'autres sociétés liées, notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail, des services de télé IP de détail et des SAR résidentiels de détail a augmenté de 67 090 abonnés, de 9 025 abonnés et de 3 456 abonnés, respectivement.

(2) Au T4 2022, à la suite de l'acquisition de Distributel, notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail, des services de télé IP de détail et des SAR résidentiels de détail a augmenté de 128 065 abonnés, de 2 315 abonnés et de 64 498 abonnés, respectivement.

BCE a enregistré 723 047 activations nettes d'abonnés des services de détail en 2022, soit une hausse de 57,9 % par rapport à l'exercice précédent. Ces activations nettes d'abonnés des services de détail en 2022 se ventilent comme suit :

- 489 901 activations nettes d'abonnés des services sans fil utilisant des téléphones mobiles et 202 024 activations nettes d'abonnés des services sans fil utilisant des appareils mobiles connectés;
- 201 762 activations nettes d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail;
- 5 148 activations nettes d'abonnés des services de télé de détail, soit 94 400 activations nettes d'abonnés des services de télé IP de détail, en partie contrebalancées par 89 252 pertes nettes d'abonnés du service de télé par satellite de détail;
- 175 788 pertes nettes d'abonnés des SAR filaires résidentiels de détail.

Au 31 décembre 2022, les connexions d'abonnés de détail de BCE totalisaient 21 601 743, soit une hausse de 4,8 % d'un exercice à l'autre, et comprenaient :

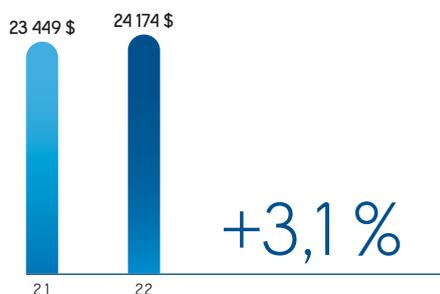
- 9 949 086 abonnés des services sans fil utilisant des téléphones mobiles, soit une hausse de 5,2 % d'un exercice à l'autre, et 2 451 818 abonnés des services sans fil utilisant des appareils mobiles connectés, soit une augmentation de 9,0 % d'un exercice à l'autre;
- 4 258 570 abonnés des services Internet haute vitesse de détail, soit une augmentation de 10,3 % d'un exercice à l'autre;
- 2 751 498 abonnés des services de télé de détail au total, soit une augmentation de 0,6 % par rapport à l'exercice précédent, ce qui inclut 1 988 181 abonnés des services de télé IP de détail, soit une hausse de 5,6 % d'un exercice à l'autre, et 763 317 abonnés du service de télé par satellite de détail, soit une diminution de 10,5 % d'un exercice à l'autre;
- 2 190 771 abonnés des SAR résidentiels de détail, en baisse de 4,7 % d'un exercice à l'autre.

4.3 Produits d'exploitation

BCE

Produits

(en millions de dollars)



	2022	2021	Variation (\$)	% de variation
Services sans fil de Bell	9 588	8 999	589	6,5 %
Services sur fil de Bell	12 148	12 178	(30)	(0,2)%
Bell Média	3 254	3 036	218	7,2 %
Éliminations intersectorielles	(816)	(764)	(52)	(6,8)%
Total des produits d'exploitation de BCE	24 174	23 449	725	3,1 %

BCE

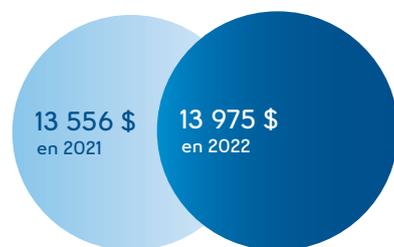
Le total des produits d'exploitation de BCE est composé de produits tirés des services de 20 956 millions \$, en hausse de 3,0 %, et de produits d'exploitation tirés des produits de 3 218 millions \$, en hausse de 3,8 % par rapport à 2021. Il s'agit d'une hausse de 3,1 % en 2022 par rapport à l'exercice précédent.

La hausse des produits d'exploitation d'un exercice à l'autre est attribuable à la croissance dans les secteurs Services sans fil de Bell et Bell Média, en partie contrebalancée par un recul modéré dans le secteur Services sur fil de Bell. Les produits tirés du secteur Services sans fil de Bell ont augmenté de 6,5 % en 2022, en raison de la hausse de 7,3 % des produits tirés des services, conjuguée à l'augmentation de 4,8 % des produits d'exploitation

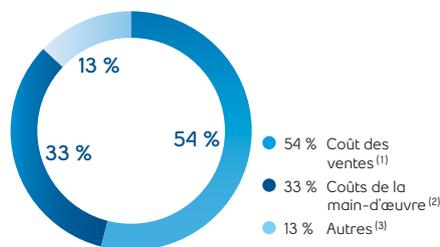
tirés des produits. Les produits d'exploitation du secteur Bell Média ont augmenté de 7,2 % d'un exercice à l'autre, ce qui s'explique par la hausse des produits tirés des frais d'abonnement et des produits de la publicité, ainsi que par les produits tirés du retour, en 2022, du Grand Prix de F1 du Canada. Les produits d'exploitation du secteur Services sur fil de Bell ont diminué de 0,2 % par rapport à 2021, ce qui s'explique par la baisse de 0,2 % des produits tirés des services découlant de l'érosion continue des produits tirés des services voix, en partie contrebalancée par la croissance des produits tirés des services de données et des autres services.

4.4 Coûts d'exploitation

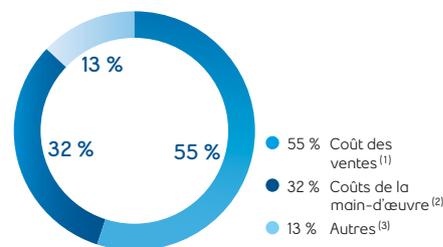
BCE
Coûts d'exploitation
(en millions de dollars)



BCE
Profil des coûts d'exploitation
2021



BCE
Profil des coûts d'exploitation
2022



	2022	2021	Variation (\$)	% de variation
Services sans fil de Bell	(5 451)	(5 146)	(305)	(5,9)%
Services sur fil de Bell	(6 831)	(6 863)	32	0,5 %
Bell Média	(2 509)	(2 311)	(198)	(8,6)%
Éliminations intersectorielles	816	764	52	6,8 %
Total des produits d'exploitation de BCE	(13 975)	(13 556)	(419)	(3,1)%

(1) Le coût des ventes inclut les coûts des appareils sans fil et des autres équipements vendus, les coûts liés aux réseaux et au contenu ainsi que les paiements versés à d'autres entreprises de télécommunications.

(2) Les coûts de la main-d'œuvre (déduction faite des coûts inscrits à l'actif) incluent les salaires et impôts et avantages connexes, le coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et les autres coûts de la main-d'œuvre, y compris les coûts liés aux entrepreneurs et à l'impartition.

(3) Les autres coûts d'exploitation incluent les frais relatifs à la commercialisation, à la publicité et aux commissions de vente, les créances douteuses, les taxes autres que l'impôt sur le résultat, les coûts relatifs aux TI, les honoraires ainsi que les loyers.

BCE

Les coûts d'exploitation de BCE ont augmenté de 3,1 % en 2022 par rapport à 2021, en raison de la hausse des charges de 5,9 % pour les Services sans fil de Bell et de 8,6 % pour Bell Média, en partie contrebalancée par la réduction de 0,5 % des charges des Services sur fil de Bell. L'augmentation des charges s'explique par la hausse du coût des produits vendus dans le sans-fil, imputable à l'augmentation des ventes de produits, la hausse des coûts liés à la programmation média et des coûts de production, les pressions inflationnistes sur les coûts de même que les coûts liés aux tempêtes.

4.5 Bénéfice net

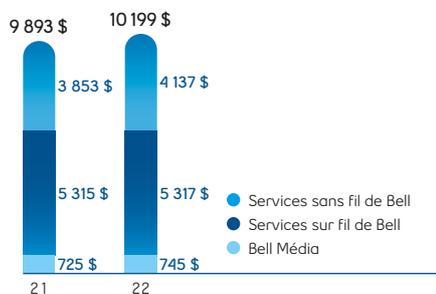
BCE
Bénéfice net
(en millions de dollars)



En 2022, le bénéfice net s'est accru de 1,2 % par rapport à 2021, en raison de la hausse du BAIIA ajusté, de la diminution des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, de la baisse de l'impôt sur le résultat et de la hausse du rendement net au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, facteurs en partie contrebalancés par l'augmentation des autres charges essentiellement imputable aux pertes nettes liées à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, ainsi qu'à la hausse de la dotation aux amortissements, de la perte de valeur d'actifs et de la charge d'intérêts.

4.6 BAIIA ajusté

BCE
BAIIA ajusté
(en millions de dollars)



BCE
BAIIA ajusté
(en millions de dollars)
Marge du BAIIA ajusté (%)



	2022	2021	Variation (\$)	% de variation
Services sans fil de Bell	4 137	3 853	284	7,4 %
Services sur fil de Bell	5 317	5 315	2	–
Bell Média	745	725	20	2,8 %
Total du BAIIA ajusté de BCE	10 199	9 893	306	3,1 %

BCE

Le BAIIA ajusté de BCE a augmenté de 3,1 % en 2022 par rapport à 2021, en raison de la croissance dans les secteurs Services sans fil de Bell et Bell Média, tandis que le BAIIA ajusté du secteur Services sur fil de Bell est demeuré stable d'un exercice à l'autre. L'augmentation du BAIIA ajusté de BCE reflète la hausse des produits d'exploitation, atténuée par l'augmentation des coûts d'exploitation. La marge du BAIIA ajusté s'est établie à 42,2 %, ce qui est inchangé par rapport à l'exercice précédent.

4.7 Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres

Cette catégorie de coûts comprend divers produits et charges qui ne sont pas directement liés aux produits d'exploitation générés au cours de l'exercice. Il s'agit par exemple des coûts liés aux indemnités de départ qui se composent des charges de cessation d'emploi involontaire ou volontaire, ainsi que des coûts de transaction, dont les frais juridiques et les frais de services de conseil en finance, liés aux acquisitions effectuées ou potentielles, des coûts liés aux indemnités de départ de membres du personnel dans le cadre de l'acquisition d'une entreprise, des coûts relatifs à l'intégration d'entreprises acquises dans nos activités d'exploitation, des coûts liés aux litiges et aux décisions d'ordre réglementaire, lorsque ces coûts sont importants, et d'autres coûts.

BCE
Coûts liés aux indemnités de départ,
aux acquisitions et autres
(en millions de dollars)



2022

Les coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres comprenaient :

- des coûts liés aux indemnités de départ de 83 millions \$ au titre de cessations d'emploi volontaires et involontaires;
- des coûts liés aux acquisitions et autres de 11 millions \$.

2021

Les coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres comprenaient :

- des coûts liés aux indemnités de départ de 171 millions \$ au titre de cessations d'emploi volontaires et involontaires;
- des coûts liés aux acquisitions et autres de 38 millions \$.

4.8 Amortissements

Le montant des amortissements que nous constatons dans un exercice donné est touché par :

- le montant que nous avons investi dans de nouvelles immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles au cours d'exercices antérieurs;
- le nombre d'immobilisations que nous avons mises hors service au cours de l'exercice;
- les estimations de la durée d'utilité des immobilisations.



Amortissement des immobilisations corporelles

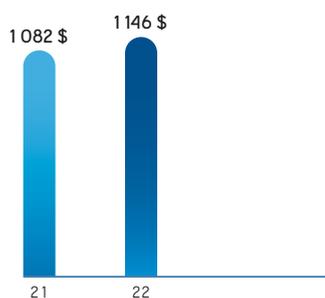
En 2022, l'amortissement des immobilisations corporelles a augmenté de 33 millions \$ par rapport à 2021, essentiellement en raison d'un volume accru d'immobilisations, car nous avons continué d'investir dans nos réseaux sans fil et à large bande ainsi que dans nos services de télé IP, ce facteur ayant été en partie contrebalancé par une plus faible accélération de l'amortissement des éléments de réseau 4G à mesure que nous passons à la 5G.

Amortissement des immobilisations incorporelles

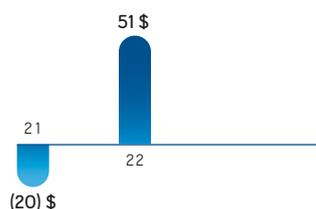
En 2022, l'amortissement des immobilisations incorporelles a augmenté de 81 millions \$ par rapport à 2021, en raison principalement d'un volume accru d'immobilisations.

4.9 Charges financières

BCE
Charges d'intérêts
(en millions de dollars)



BCE
Rendements (intérêts) nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi
(en millions de dollars)



Charges d'intérêts

Les charges d'intérêts ont augmenté de 64 millions \$ en 2022 par rapport à 2021, en raison principalement de la hausse des soldes moyens des dettes et de l'augmentation des taux d'intérêt moyens, facteurs en partie contrebalancés par la hausse des intérêts inscrits à l'actif.

Rendements (intérêts) nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Les rendements (intérêts) nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont fondés sur les conditions du marché au début de l'exercice et sur l'actif (le passif) net au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. Le 1^{er} janvier 2022, le taux d'actualisation était de 3,2 %, comparativement à 2,6 % le 1^{er} janvier 2021.

En 2022, les rendements nets des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi ont augmenté de 71 millions \$ par rapport à l'exercice précédent, ce qui s'explique par le fait que les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi avaient une situation d'actif net au début de 2022, comparativement à une situation de passif net au début de 2021, et que le taux d'actualisation était plus élevé en 2022.

Les effets des changements des conditions de marché survenant au cours de l'exercice sont constatés dans les autres éléments du résultat global (AERG).

4.10 Perte de valeur d'actifs

2022

Au quatrième trimestre de 2022, nous avons comptabilisé des charges pour pertes de valeur de 147 millions \$ au titre des services de télévision de langue française de notre secteur Bell Média. Les charges pour pertes de valeur s'expliquent par la baisse de la demande pour la publicité dans le secteur, lequel découle des incertitudes économiques mondiales et de leur incidence défavorable sur les hypothèses relatives aux taux d'actualisation. Ces charges comprennent un montant de 94 millions \$ imputé aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée pour les licences de radiodiffusion et un montant de 53 millions \$ imputé aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée au titre des droits d'émissions et de longs métrages.

Le goodwill de Bell Média n'a subi aucune perte de valeur.

En outre, en 2022, nous avons comptabilisé des charges pour pertes de valeur de 132 millions \$ essentiellement liées à des actifs au titre de droits d'utilisation visant certains espaces de bureaux que nous avons cessé d'utiliser dans le cadre de notre stratégie d'optimisation des biens immobiliers en raison de notre politique de travail hybride.

2021

Au cours du deuxième trimestre de 2021, nous avons relevé des indices de dépréciation pour les marchés radiophoniques de notre secteur Bell Média, essentiellement une baisse des produits tirés de la publicité et une hausse du taux d'actualisation imputable aux répercussions de la pandémie de COVID-19. Des tests de dépréciation ont donc dû être effectués à l'égard de notre groupe d'unités génératrices de trésorerie (UGT) de radio.

Au T2 2021, nous avons comptabilisé des charges pour pertes de valeur de 163 millions \$ pour divers marchés de la radio de notre secteur Bell Média. Ces charges comprennent un montant de 150 millions \$ imputé aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée pour les licences de radiodiffusion et un montant de 13 millions \$ imputé aux immobilisations corporelles essentiellement au titre des bâtiments et de l'infrastructure et du matériel des réseaux.

Le goodwill de Bell Média n'a subi aucune perte de valeur.

BCE

Perte de valeur d'actifs
(en millions de dollars)



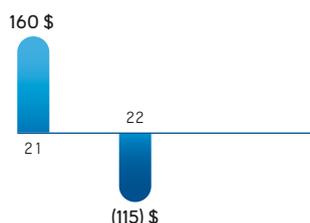
4.11 Autres (charges) produits

Les autres (charges) produits comprennent des éléments de produits ou de charges comme :

- les profits nets ou les pertes nettes liés à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres;
- le produit ou la perte sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises;
- les profits ou les pertes sur la mise hors service et la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles;
- les profits ou les pertes sur placements, y compris les profits ou les pertes constatés lorsque nous cédon des placements ou que nous en réduisons la valeur, ou encore lorsque nous réduisons notre participation dans des placements;
- les coûts liés au remboursement anticipé de la dette.

BCE

Autres (charges) produits
(en millions de dollars)



Pour les exercices clos les 31 décembre

	2022	2021
(Pertes) profits nets lié(e)s à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres	(53)	278
Pertes sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises		
Pertes sur placements	(42)	(49)
Exploitation	(19)	(46)
Pertes sur la mise hors service et la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	(27)	(24)
Profits (pertes) sur placements	24	(6)
Coûts liés au remboursement anticipé de la dette	(18)	(53)
Autres	20	60
Total des autres (charges) produits	(115)	160

2022

Les autres charges de 115 millions \$ comprennent des pertes nettes liées à l'évaluation à la valeur de marché des dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, des pertes sur nos placements en titres de capitaux propres, dont une perte sur la quote-part revenant à BCE d'une obligation de rachat à la juste valeur d'une participation minoritaire dans l'une de ses coentreprises et des pertes d'exploitation sur les participations mises en équivalence, des pertes sur la mise hors service et la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que les coûts relatifs au remboursement anticipé de la dette, facteurs en partie contrebalancés par les profits sur placements, qui comprennent un profit lié à la vente de notre filiale entièrement détenue, 6362222 Canada Inc. (Createch).

2021

Les autres produits de 160 millions \$ comprennent les profits nets liés à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, en partie contrebalancés par les coûts relatifs au remboursement anticipé de la dette, les pertes sur participations mises en équivalence qui comprennent une perte sur la quote-part revenant à BCE d'une obligation de rachat à la juste valeur d'une participation minoritaire dans l'une des coentreprises de BCE et des pertes d'exploitation sur les participations mises en équivalence.

4.12 Impôt sur le résultat

BCE
Impôt sur le résultat
(en millions de dollars)



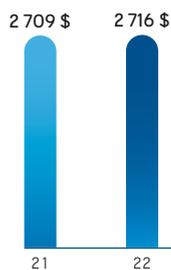
Le tableau suivant présente le rapprochement entre le montant déclaré de l'impôt sur le résultat dans les états du résultat net et le montant de l'impôt sur le résultat calculé au moyen du taux d'imposition prévu par la loi de 26,8 % pour 2022 et 2021.

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021
Bénéfice net	2 926	2 892
Réintégration de l'impôt sur le résultat	967	1 044
Bénéfice avant impôt sur le résultat	3 893	3 936
Taux d'imposition prévu par la loi applicable	26,8 %	26,8 %
Impôt sur le résultat calculé aux taux prévus par la loi applicables	(1 043)	(1 055)
Tranche non imposable des profits (pertes) sur placements	4	(1)
Positions fiscales incertaines	91	16
Modification des estimations liées aux périodes antérieures	–	2
Tranche non imposable des pertes sur participations mises en équivalence	(18)	(26)
Économies d'impôt non comptabilisées antérieurement	–	15
Autres	(1)	5
Total de l'impôt sur le résultat	(967)	(1 044)
Taux d'imposition moyen effectif	24,8 %	26,5 %

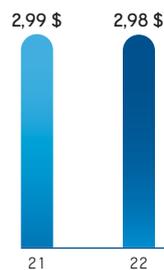
En 2022, l'impôt sur le résultat a diminué de 77 millions \$ par rapport à 2021, principalement en raison de l'augmentation, par rapport à 2021, de la valeur des positions fiscales incertaines résolues favorablement en 2022 et de la baisse du bénéfice imposable.

4.13 Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et BPA

BCE
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires
(en millions de dollars)



BCE
BPA
(en dollars)



BCE
Bénéfice net ajusté
(en millions de dollars)



BCE
BPA ajusté
(en dollars)



En 2022, le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires s'est accru de 7 millions \$ par rapport à 2021, en raison de la hausse du BAIIA ajusté, de la diminution des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, de la baisse de l'impôt sur le résultat et de la hausse du rendement net au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, facteurs en partie contrebalancés par la hausse des autres charges essentiellement imputable aux pertes nettes liées à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, ainsi que l'augmentation de la dotation aux amortissements, de la perte de valeur d'actifs et de la charge d'intérêts. Malgré l'augmentation du bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires, le BPA a diminué de 0,01 \$ en 2022 par rapport à 2021, en raison d'un nombre moyen d'actions ordinaires en circulation plus élevé.

Compte non tenu de l'incidence des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, des profits nets (pertes nettes) lié(e)s à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, des profits nets (pertes nettes) sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises, des profits nets (pertes nettes) sur placements, des coûts relatifs au remboursement anticipé de la dette et de la perte de valeur d'actifs, déduction faite de l'impôt et des PNDPC, le bénéfice net ajusté de 2022 s'est établi à 3 057 millions \$, soit 3,35 \$ par action ordinaire, comparativement à 2 895 millions \$, soit 3,19 \$ par action ordinaire, en 2021.

4.14 Dépenses d'investissement



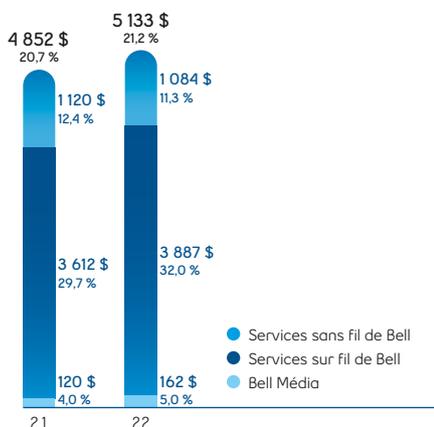
BCE

Dépenses d'investissement

(en millions de dollars)

Intensité du capital

(%)



Les dépenses d'investissement de BCE se sont établies à 5 133 millions \$ en 2022, en hausse de 5,8 % par rapport à l'exercice précédent, ce qui correspond à un ratio d'intensité du capital de 21,2 %, en hausse de 0,5 point par rapport à 2021. Nos dépenses d'investissement ont reflété le déploiement accéléré de la mise en place de notre réseau filaire de fibre jusqu'aux locaux de l'abonné (FTTP) et de notre réseau 5G sans fil.

4.15 Flux de trésorerie

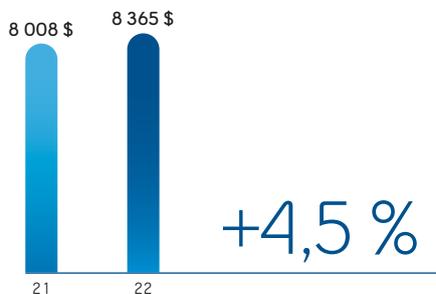
En 2022, les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation de BCE ont augmenté de 357 millions \$ par rapport à 2021, du fait principalement de la hausse du BAIIA ajusté, de la baisse de l'impôt sur le résultat payé, de la diminution des cotisations aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi attribuable à la suspension partielle des cotisations en 2022 et de la baisse des coûts liés aux indemnités de départ et autres coûts payés, facteurs en partie contrebalancés par la réduction des fonds provenant du fonds de roulement et l'augmentation des intérêts payés.

Les flux de trésorerie disponibles ont augmenté de 87 millions \$ en 2022 par rapport à 2021, surtout du fait de l'augmentation des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, compte non tenu des coûts liés aux acquisitions et autres payés, en partie contrebalancée par la hausse des dépenses d'investissement.

BCE

Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

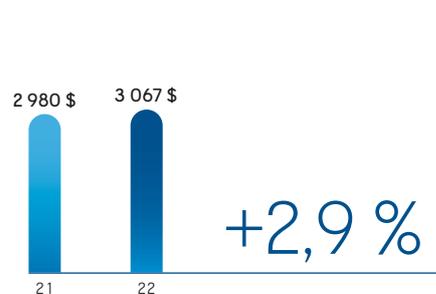
(en millions de dollars)



BCE

Flux de trésorerie disponibles

(en millions de dollars)



5 Analyse des secteurs d'activité



Nos réseaux



Notre clientèle et nos relations



Nos produits et services



Nos ressources financières

5.1 Services sans fil de Bell

En 2022, les services sans fil ont généré les meilleurs résultats financiers du secteur, reflétant l'accent que nous mettons sur la croissance rentable et la gestion de la clientèle, alors que nous avons accueilli un total de 489 901 nouveaux abonnés nets des services postpayés et prépayés utilisant des téléphones mobiles, soit une hausse de 66,2 % par rapport à 2021.

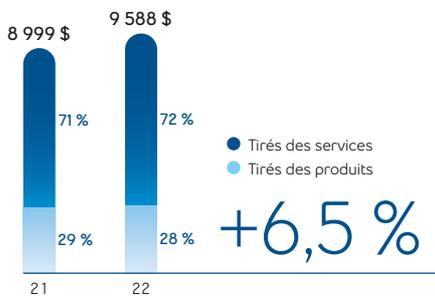
Analyse de la performance financière

Faits saillants de la performance en 2022

Services sans fil de Bell

Produits

(en millions de dollars)



Services sans fil de Bell

BAlIA ajusté

(en millions de dollars)

Marge du BAlIA ajusté (%)



Croissance totale des abonnés utilisant des téléphones mobiles

+5,2 %

en 2022

Activations nettes d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles en 2022

439 842

Hausse de 45,8 % vs 2021

Activations nettes d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles en 2022

50 059

Hausse de 56 923 activations nettes vs 2021

Taux de désabonnement des abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles en 2022

0,92 %

Baisse de 0,01 pt vs 2021

Revenu moyen par utilisateur (RMU) combiné des abonnés utilisant des téléphones mobiles ⁽¹⁾ par mois

+2,8 %

2022 : 59,30 \$
2021 : 57,66 \$

(1) Le RMU combiné des abonnés utilisant des téléphones mobiles correspond aux produits d'exploitation tirés des services sans fil divisés par le nombre moyen d'abonnés utilisant des téléphones mobiles pour la période visée, et est exprimé en unité monétaire par mois.

Résultats des services sans fil de Bell

Produits des activités ordinaires

	2022	2021	Variation (\$)	% de variation
Produits externes tirés des services	6 821	6 355	466	7,3 %
Produits intersectoriels tirés des services	44	45	(1)	(2,2)%
Produits d'exploitation tirés des services	6 865	6 400	465	7,3 %
Produits externes tirés des produits	2 714	2 593	121	4,7 %
Produits intersectoriels tirés des produits	9	6	3	50,0 %
Produits d'exploitation tirés des produits	2 723	2 599	124	4,8 %
Produits tirés des Services sans fil de Bell	9 588	8 999	589	6,5 %

Les produits d'exploitation tirés des Services sans fil de Bell ont augmenté de 6,5 % en 2022 par rapport à l'exercice précédent, du fait de la hausse des produits tirés des services et des produits d'exploitation tirés des produits.

Les produits tirés des services se sont accrus de 7,3 % en 2022 par rapport à 2021, en raison des facteurs suivants :

- l'accroissement continu de la clientèle d'abonnés utilisant des téléphones mobiles et des appareils connectés;
- la hausse des produits tirés des services d'itinérance en raison de l'augmentation des voyages à l'étranger découlant de l'assouplissement des restrictions de voyage mondiales liées à la COVID-19;

- l'effet des augmentations des tarifs.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- la diminution des frais de dépassement de données attribuable à l'adoption plus généralisée par les abonnés de forfaits mensuels offrant une limite plus élevée d'utilisation des données, notamment les forfaits de données illimitées.

Les produits d'exploitation tirés des produits ont augmenté de 4,8 % en 2022 par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison de la proportion plus importante de ventes de téléphones mobiles haut de gamme, en partie contrebalancée par la baisse des volumes.

Coûts d'exploitation et BAIIA ajusté

	2022	2021	Variation (\$)	% de variation
Coûts d'exploitation	(5 451)	(5 146)	(305)	(5,9)%
BAIIA ajusté	4 137	3 853	284	7,4 %
Marge du BAIIA ajusté	43,1 %	42,8 %		0,3 pt

Les coûts d'exploitation des Services sans fil de Bell ont augmenté de 5,9 % en 2022 par rapport à l'exercice précédent, en raison des facteurs suivants :

- la hausse du coût des produits vendus imputable à l'augmentation des produits d'exploitation tirés des produits;
- l'augmentation des coûts d'exploitation des réseaux découlant de la poursuite du déploiement de notre réseau mobile 5G;

- la hausse des paiements versés à d'autres entreprises de télécommunications en raison de l'augmentation des produits tirés des services d'itinérance.

Le BAIIA ajusté des Services sans fil de Bell a augmenté de 7,4 % en 2022 par rapport à 2021, en raison de la hausse des produits d'exploitation, atténuée par l'augmentation des coûts d'exploitation. La marge du BAIIA ajusté s'est établie à 43,1 % en 2022, en hausse de 0,3 point par rapport à l'exercice précédent, ce qui s'explique surtout par l'effet de la croissance des produits tirés des services.

Données opérationnelles des services sans fil de Bell

	2022	2021	Variation	% de variation
Téléphones mobiles				
RMU combiné (\$/mois)	59,30	57,66	1,64	2,8 %
Activations brutes d'abonnés	1 953 912	1 653 771	300 141	18,1 %
Services postpayés	1 355 772	1 201 659	154 113	12,8 %
Services prépayés	598 140	452 112	146 028	32,3 %
Activations (pertes) nettes d'abonnés	489 901	294 842	195 059	66,2 %
Services postpayés	439 842	301 706	138 136	45,8 %
Services prépayés	50 059	(6 864)	56 923	n.s.
Taux de désabonnement combiné (%) (moyen par mois)	1,27 %	1,23 %		(0,04) pt
Services postpayés	0,92 %	0,93 %		0,01 pt
Services prépayés	4,85 %	4,31 %		(0,54) pt
Abonnés	9 949 086	9 459 185	489 901	5,2 %
Services postpayés	9 069 887	8 630 045	439 842	5,1 %
Services prépayés	879 199	829 140	50 059	6,0 %
Appareils mobiles connectés				
Activations nettes d'abonnés	202 024	193 641	8 383	4,3 %
Abonnés	2 451 818	2 249 794	202 024	9,0 %

n.s. : non significatif

Le **RMU combiné des abonnés utilisant des téléphones mobiles** s'est établi à 59,30 \$ en 2022, en hausse de 2,8 % par rapport à l'exercice précédent, ce qui reflète l'accent continu mis sur l'accroissement des abonnés de grande qualité. L'augmentation d'un exercice à l'autre est attribuable aux facteurs suivants :

- la hausse des produits tirés des services d'itinérance en raison de l'augmentation des voyages à l'étranger découlant de l'assouplissement des restrictions de voyage mondiales liées à la COVID-19;
- l'effet des augmentations des tarifs.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- la diminution des frais de dépassement de données attribuable à l'adoption plus généralisée par les abonnés de forfaits mensuels offrant une limite plus élevée d'utilisation des données, notamment les forfaits de données illimitées.

Les **activations brutes d'abonnés utilisant des téléphones mobiles** ont augmenté de 18,1 % en 2022 par rapport à 2021, en raison de l'augmentation du nombre d'activations brutes d'abonnés des services postpayés et prépayés.

- Les **activations brutes d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles** ont augmenté de 12,8 % en 2022 par rapport à l'exercice précédent, en raison de la hausse d'achalandage dans les magasins de détail, de l'immigration en hausse à la suite de l'allègement des restrictions liées à la COVID-19, de la demande accrue de la clientèle d'affaires, de l'essor continu de la 5G et des promotions à succès, y compris l'accent accru mis sur les forfaits regroupant des services sans fil et des services Internet.
- Les **activations brutes d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles** ont augmenté de 32,3 % en 2022 par rapport à l'exercice précédent, en raison du niveau accru d'activité sur le marché découlant de l'augmentation de l'immigration et des voyages au Canada à la suite de l'allègement des restrictions liées à la COVID-19 tout au long de l'exercice.

Les **activations nettes d'abonnés utilisant des téléphones mobiles** ont augmenté de 66,2 % en 2022 par rapport à 2021, en raison de l'augmentation du nombre d'activations nettes d'abonnés des services postpayés et prépayés.

- Les **activations nettes d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles** ont augmenté de 45,8 % en 2022 par rapport à l'exercice précédent, ce qui découle de l'augmentation des activations brutes, en partie contrebalancée par la hausse des désactivations d'abonnés.

- Les **activations nettes d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles** ont augmenté de 56 923 en 2022 par rapport à l'exercice précédent, ce qui s'explique par l'augmentation des activations brutes, en partie contrebalancée par le nombre plus élevé de désactivations d'abonnés.

Le **taux de désabonnement combiné des abonnés utilisant des téléphones mobiles** s'est établi à 1,27 % en 2022, en hausse de 0,04 point par rapport à 2021.

- Le **taux de désabonnement des abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles** s'est fixé à 0,92 % en 2022, en hausse de 0,01 point par rapport à l'exercice précédent, ce qui reflète la poursuite de notre investissement dans l'expérience client, la fidélisation de la clientèle et les réseaux mobiles.
- Le **taux de désabonnement des abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles** a totalisé 4,85 % en 2022, en hausse de 0,54 point par rapport à l'exercice précédent, en raison de la hausse des désactivations d'abonnés d'un exercice à l'autre découlant de l'activité accrue sur le marché et d'offres promotionnelles plus alléchantes sur les marques économiques postpayées.

La **clientèle utilisant des téléphones mobiles** totalisait 9 949 086 abonnés au 31 décembre 2022, en hausse de 5,2 % par rapport à 9 459 185 abonnés à la fin de l'exercice précédent. De ce nombre, on compte 9 069 887 abonnés des services postpayés, soit une hausse de 5,1 % comparativement à 8 630 045 abonnés à la fin de 2021, et 879 199 abonnés des services prépayés, soit une hausse de 6,0 % comparativement à 829 140 abonnés à la fin de 2021.

Les **activations nettes d'abonnés utilisant des appareils mobiles connectés** ont augmenté de 4,3 % en 2022 par rapport à l'exercice précédent, en raison de la demande accrue de solutions d'IdO, y compris les abonnements pour voiture connectée, contrebalancée en partie par la hausse des pertes nettes liées aux appareils de données, principalement en raison des activations moindres de tablettes.

Les **abonnés utilisant des appareils mobiles connectés** étaient au nombre de 2 451 818 abonnés au 31 décembre 2022, en hausse de 9,0 % par rapport à 2 249 794 abonnés à la fin de 2021.

Contexte concurrentiel et tendances observées dans le secteur

La présente section contient des déclarations prospectives, notamment en ce qui a trait à nos perspectives commerciales. Se reporter à la rubrique intitulée *Mise en garde concernant les déclarations prospectives*, au début du présent rapport de gestion.

Contexte concurrentiel

Le secteur canadien du sans-fil a enregistré une forte croissance de la clientèle d'abonnés ces dernières années, notamment du fait de l'immigration et de la croissance démographique, de la tendance à l'utilisation de multiples appareils, de la fonctionnalité de plus en plus étendue des applications de données et d'applications connexes, ainsi que de l'adoption des appareils et des services mobiles, dont les appareils connectés. Les différentes mesures de santé publique imposées durant la pandémie de COVID-19 en 2020 et en 2021 ont renforcé la demande pour les appareils mobiles en 2022. Le taux de pénétration des téléphones mobiles s'est accru pour atteindre plus de 102 % au Canada en 2022, et cette tendance devrait se maintenir en 2023. Par comparaison, le taux de pénétration des téléphones mobiles aux États-Unis est bien supérieur à 100 %, et encore plus élevé en Europe et en Asie, suggérant une occasion de croissance au Canada.

En 2022, le marché canadien du sans-fil a continué de se remettre des difficultés liées à la pandémie de COVID-19. Les effets de la pandémie, en particulier ceux liés à l'itinérance, se sont estompés, car les volumes de voyages des consommateurs ont largement retrouvé leur niveau d'avant la pandémie. En outre, le retour des travailleurs dans des environnements

de travail traditionnels a fait en sorte que le recours des travailleurs aux réseaux Wi-Fi plutôt qu'à leurs appareils mobiles s'est atténué, donnant lieu à une utilisation accrue des services de données au pays. Le marché canadien du sans-fil a continué de subir une concurrence intense à l'échelle nationale, ce qui a entraîné une diminution continue des frais facturés pour l'utilisation des services de données et des limites d'utilisation des données supérieures, en plus d'autres facteurs comme la popularité des forfaits de partage des données et l'évolution de la composition de la clientèle vers des appareils sans fil et des outils non traditionnels, par exemple le clavardage vidéo. Ces facteurs, en plus de l'augmentation de l'utilisation globale des services de données, que la commercialisation en cours de la 5G devrait faire croître, ont conduit à l'adoption et à la promotion généralisées des forfaits offrant des données illimitées et des programmes de financement d'appareils par toutes les entreprises de télécommunications nationales. La construction de l'infrastructure du réseau 5G s'est poursuivie en 2022, le réseau 5G étant offert à environ 80 % de la population canadienne par les entreprises de télécommunications nationales à la fin de 2022, par rapport à quelque 70 % à la fin de 2021. Pour Bell, nos investissements accélérés dans le

réseau 5G sont soutenus par notre programme d'accélération des dépenses d'investissement, qui a commencé en 2021 et s'est poursuivi en 2022. Notre engagement de longue date envers l'excellence du réseau a été souligné par les nombreux prix et reconnaissances reçus de tiers indépendants en 2022, notamment par le magazine PCMag pour une troisième année d'affilée.

Le secteur canadien du sans-fil demeure extrêmement concurrentiel et capitalistique, les entreprises de télécommunications continuant d'étendre et d'améliorer leurs réseaux sans fil à large bande, notamment au moyen du déploiement continu du réseau 5G et d'investissements considérables dans le spectre.

Concurrents

- Importants fournisseurs nationaux de services sans fil dotés d'installations, Rogers et le groupe de sociétés de Telus Corporation (Telus).
- Petite entreprise régionale de services sans fil dotée d'installations, Shaw, qui fournit actuellement le service à Toronto, à Calgary, à Vancouver, à Edmonton, à Ottawa ainsi que dans plusieurs collectivités du sud-ouest de l'Ontario.
- Entreprises régionales de services sans fil dotées d'installations, Vidéotron ltée (Vidéotron), qui fournit le service à Montréal et ailleurs au Québec; Saskatchewan Telecommunications Holding Corporation, qui fournit le service en Saskatchewan; et Bragg Communications Inc. (Eastlink), qui fournit le service dans les trois provinces des Maritimes.

Tendances observées dans le secteur

La croissance des services sans fil continue d'être stimulée par l'augmentation de l'utilisation et de l'adoption des données, notamment : les téléphones intelligents de grande valeur, les offres de données illimitées, les forfaits de données partagées et la croissance des appareils IdO. En outre, les consommateurs continuent de remplacer l'accès sur fil par l'accès sans fil et les services de données connexes. Ces tendances devraient continuer à susciter une demande croissante pour les services de données sans fil dans un avenir prévisible, d'autant plus que le secteur continue à se tourner vers la 5G. Le RMU du secteur devrait continuer à croître à un rythme plus modéré qu'en 2022, par rapport aux périodes ayant précédé la pandémie de COVID-19, surtout si l'on considère que les produits tirés des services d'itinérance sont revenus aux niveaux d'avant la pandémie.

Alors que les technologies LTE et LTE-A augmentent les vitesses de téléchargement, encouragent l'utilisation des données et améliorent l'expérience client, la croissance du trafic des données pose des défis à la technologie d'accès mobile. Pour mieux gérer ce trafic de données, les fournisseurs canadiens continuent de faire évoluer leurs réseaux et de déployer du spectre pour soutenir le passage à la 5G. En 2022, le secteur, Bell compris, a commencé à exploiter le spectre de 3500 MHz acquis en 2021, qui permet des vitesses de transmission de données plus rapides et une capacité accrue. Nous prévoyons que les ventes aux enchères du spectre de 3800 MHz et de la bande des ondes millimétriques (mmWave) organisées par ISDE commenceront en 2023 et en 2024, respectivement, et qu'elles seront importantes pour l'expansion des réseaux 5G. Les connexions à haute capacité et presque instantanées offertes par les réseaux mobiles 5G et 5G+ rendront possible une gamme quasi illimitée de nouvelles applications destinées aux consommateurs et aux entreprises dans les prochaines années, notamment la réalité virtuelle et augmentée, l'intelligence artificielle, l'apprentissage automatique, les expériences de divertissement immersives, les voitures connectées, les villes intelligentes, un accès amélioré dans les zones rurales et des occasions liées à l'IdO sans précédent pour les entreprises et les organismes gouvernementaux. Nous prévoyons que les technologies 5G et 5G+ constitueront un puissant vecteur de croissance future pour le secteur.

Les technologies d'IdO connectent des appareils de communications par le biais des technologies sans fil, ce qui leur permet d'échanger des informations clés et de partager des processus. Des plateformes et des réseaux évolués sont déjà en place dans des secteurs tels que le transport et la logistique, les services publics et la gestion des parcs de véhicules, et le déploiement est en cours dans d'autres secteurs, notamment les villes intelligentes, la fabrication, le commerce de détail, les services alimentaires, les services publics grand public et les voitures connectées. Ces secteurs, comme tant d'autres, se tournent vers l'IdO, combiné à d'autres applications, pour se transformer numériquement et générer de la valeur à partir de leurs connexions. L'IdO représente une importante occasion de croissance pour les produits et services sans fil, conjuguant connectivité sécurisée, valeur pour le client, productivité et gains d'efficacité. Si les applications d'IdO sont généralement associées à un RMU plus faible, elles ont tendance à générer des volumes de services élevés avec des coûts de subvention faibles, voire inexistantes, soutenant ainsi à la fois la croissance des produits des activités ordinaires et les marges. En 2022, nous avons ajouté 202 024 appareils connectés, portant notre clientèle d'abonnés des appareils connectés à 2 451 818 millions, soit une hausse de 9 % par rapport à 2021.

5.2 Services sur fil de Bell

Nous avons étendu notre réseau de fibre à 854 000 emplacements supplémentaires en 2022, ce qui représente le plus grand déploiement annuel de fibre jamais réalisé, donnant lieu aux activations nettes d'abonnés des services Internet de détail les plus élevées en 16 ans et à une forte croissance des produits tirés des services résidentiels d'accès Internet. Ces résultats témoignent de la puissance du service d'accès Internet par fibre optique, qui offre les vitesses symétriques dédiées les plus rapides, que la technologie du câble ne peut égaler.

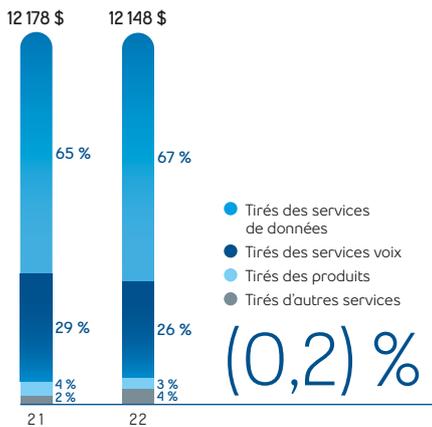
Analyse de la performance financière

Faits saillants de la performance en 2022

Services sur fil de Bell

Produits

(en millions de dollars)

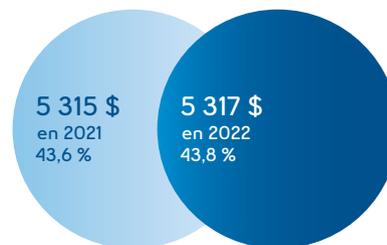


Services sur fil de Bell

BAlIA ajusté

(en millions de dollars)

Marge du BAlIA ajusté (%)



Croissance des abonnés des services Internet haute vitesse de détail⁽¹⁾⁽²⁾

+10,3 %

en 2022

Activations nettes d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail en 2022

201 762

Hausse de 32,5 % vs 2021

Nouvelles connexions à fibre optique

854 000

Foyers et entreprises en 2022

Croissance des abonnés des services de télé de détail⁽¹⁾⁽²⁾

+0,6 %

en 2022

Activations nettes d'abonnés des services de télé IP de détail en 2022

94 400

Hausse de 24,1 % vs 2021

Diminution des abonnés des SAR résidentiels de détail⁽¹⁾⁽²⁾

(4,7) %

en 2022

(1) Au T1 2022, à la suite de l'acquisition d'EBOX et d'autres sociétés liées, notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail, des services de télé IP de détail et des SAR résidentiels de détail a augmenté de 67 090 abonnés, de 9 025 abonnés et de 3 456 abonnés, respectivement.

(2) Au T4 2022, à la suite de l'acquisition de Distributel, notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail, des services de télé IP de détail et des SAR résidentiels de détail a augmenté de 128 065 abonnés, de 2 315 abonnés et de 64 498 abonnés, respectivement.

Résultats des services sur fil de Bell

Produits des activités ordinaires

	2022	2021	Variation (\$)	% de variation
Services de données	7 920	7 871	49	0,6 %
Services voix	3 002	3 154	(152)	(4,8)%
Autres services	309	289	20	6,9 %
Produits externes tirés des services	11 231	11 314	(83)	(0,7)%
Produits intersectoriels tirés des services	412	358	54	15,1 %
Produits d'exploitation tirés des services	11 643	11 672	(29)	(0,2)%
Services de données	459	463	(4)	(0,9)%
Équipements et autres	45	43	2	4,7 %
Produits externes tirés des produits	504	506	(2)	(0,4)%
Produits intersectoriels tirés des produits	1	–	1	n.s.
Produits d'exploitation tirés des produits	505	506	(1)	(0,2)%
Produits tirés des Services sur fil de Bell	12 148	12 178	(30)	(0,2)%

n.s. : non significatif

Les produits d'exploitation tirés des Services sur fil de Bell ont diminué de 0,2 % en 2022 par rapport à l'exercice précédent, ce qui s'explique par l'érosion continue des produits tirés des services voix, en partie contrebalancée par la croissance des produits tirés des services de données et des autres services.

Les produits d'exploitation tirés des services des Services sur fil de Bell ont diminué de 0,2 % en 2022 par rapport à 2021.

- Les produits tirés des services de données ont augmenté de 0,6 % en 2022 par rapport à l'exercice précédent, en raison de ce qui suit :
 - l'augmentation de la clientèle d'abonnés des services Internet et de télé IP de détail, conjuguée à l'effet des majorations tarifaires des services résidentiels;
 - l'acquisition d'EBOX et d'autres sociétés liées en février 2022, ainsi que l'acquisition de Distributel en décembre 2022;
 - l'incidence rétroactive défavorable de 44 millions \$ au T2 2021 imputable à la décision du CRTC visant les services d'accès Internet haute vitesse de gros, qui ne s'est pas reproduite au cours de l'exercice considéré;
 - l'augmentation des ventes de contrats de maintenance des équipements de transmission de données vendus à des entreprises.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- les rabais plus généreux consentis pour l'acquisition d'abonnés et la fidélisation de la clientèle et sur les forfaits de services résidentiels;

- la baisse continue de notre clientèle d'abonnés du service de télé par satellite;
- la baisse des produits tirés des solutions d'affaires, notamment l'incidence de la vente de notre filiale entièrement détenue Createch le 1^{er} mars 2022;
- l'érosion des produits tirés des services de données traditionnels et des services de données sur IP.

- Les produits tirés des services voix ont diminué de 4,8 % en 2022, par rapport à l'exercice précédent, en raison des facteurs suivants :

- l'érosion continue des SAR résidentiels de détail, conjuguée à l'érosion des services voix d'affaires, découlant de l'incidence de la substitution technologique en faveur des services sans fil et Internet;
- la baisse des ventes de gros de minutes de conversations interurbaines internationales.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- l'effet des augmentations des tarifs des services résidentiels.

- Les produits tirés des autres services ont augmenté de 6,9 % pour l'exercice par rapport à 2021, surtout du fait de la hausse des produits tirés des services de données et d'analytique.

Les produits d'exploitation tirés du secteur Services sur fil de Bell sont restés essentiellement stables d'un exercice à l'autre, accusant un recul de 0,2 % par rapport à l'exercice précédent.

Coûts d'exploitation et BAIIA ajusté

	2022	2021	Variation (\$)	% de variation
Coûts d'exploitation	(6 831)	(6 863)	32	0,5 %
BAIIA ajusté	5 317	5 315	2	–
Marge du BAIIA ajusté	43,8 %	43,6 %		0,2 pt

Les coûts d'exploitation des Services sur fil de Bell ont diminué de 0,5 % en 2022 par rapport à 2021, en raison de ce qui suit :

- la baisse des coûts de la programmation télé et du contenu découlant de la composition des forfaits télé et de la diminution des produits connexes;
- la diminution des coûts qui se rapportent aux services liés aux solutions d'affaires et des paiements versés à d'autres entreprises de télécommunications, en raison de la baisse des produits connexes;

- des économies au titre des coûts de la main-d'œuvre découlant des réductions de personnel, des coûts de réaffectation des membres du personnel enregistrés en 2021 à la suite de la pandémie de COVID-19, de même que des volumes d'appels moins élevés dans nos centres de service à la clientèle.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- les pressions inflationnistes sur les coûts, principalement les charges liées à la main-d'œuvre, au carburant et aux services publics;
- la hausse des charges liées aux réparations découlant des dommages causés par les tempêtes, surtout ceux liés à l'ouragan Fiona;
- l'augmentation des charges au titre des produits tirés des contrats de maintenance des équipements de transmission de données vendus à des entreprises.

Données opérationnelles des services sur fil de Bell

Données

Internet haute vitesse de détail

	2022	2021	Variation	% de variation
Activations nettes d'abonnés des services de détail	201 762	152 285	49 477	32,5 %
Abonnés des services de détail ⁽¹⁾⁽²⁾	4 258 570	3 861 653	396 917	10,3 %

(1) Au T1 2022, à la suite de l'acquisition d'EBOX et d'autres sociétés liées, notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail a augmenté de 67 090 abonnés.

(2) Au T4 2022, à la suite de l'acquisition de Distributel, notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail a augmenté de 128 065 abonnés.

Les activations nettes d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail ont augmenté de 32,5 % en 2022 par rapport à l'exercice précédent, en raison du nombre solide d'activations nettes des services résidentiels découlant de la croissance continue dans les zones de couverture de notre réseau FTTP, conjuguée à l'accroissement des offres promotionnelles dont des offres de forfaits de services, facteurs en partie contrebalancés par l'intensité accrue de la concurrence.

Services de télé de détail

	2022	2021	Variation	% de variation
Activations (pertes) nettes d'abonnés des services de détail	5 148	2 530	2 618	n.s.
Services de télé IP	94 400	76 068	18 332	24,1 %
Service de télé par satellite	(89 252)	(73 538)	(15 714)	(21,4)%
Total des abonnés des services de détail ⁽¹⁾⁽²⁾	2 751 498	2 735 010	16 488	0,6 %
Services de télé IP ⁽¹⁾⁽²⁾	1 988 181	1 882 441	105 740	5,6 %
Service de télé par satellite	763 317	852 569	(89 252)	(10,5)%

n.s. : non significatif

(1) Au T1 2022, à la suite de l'acquisition d'EBOX et d'autres sociétés liées, notre clientèle d'abonnés des services de télé IP de détail a augmenté de 9 025 abonnés.

(2) Au T4 2022, à la suite de l'acquisition de Distributel, notre clientèle d'abonnés des services de télé IP de détail a augmenté de 2 315 abonnés.

Les activations nettes d'abonnés des services de télé IP de détail ont augmenté de 24,1 % en 2022 par rapport à 2021, en raison de la hausse du nombre d'activations nettes découlant de l'utilisation accrue des services Internet, de l'amélioration des offres promotionnelles et de la demande accrue pour le service de télé en continu au moyen de l'application Télé Fibe, facteurs en partie contrebalancés par l'intensité accrue de la concurrence et par la substitution plus importante en faveur des services de télé par contournement.

Les pertes nettes d'abonnés du service de télé par satellite de détail ont augmenté de 21,4 % en 2022 par rapport à l'exercice précédent, en réaction aux offres accrocheuses des concurrents dans la câblodistribution, particulièrement dans les zones rurales.

Le nombre total d'activations nettes d'abonnés des services de télé de détail (services télé IP et télé par satellite réunis) a progressé de 2 618 abonnés en 2022 par rapport à 2021, en raison de l'augmentation des activations nettes d'abonnés des services de télé IP, en partie contrebalancée par la hausse des pertes nettes du service de télé par satellite.

Le BAIIA ajusté des Services sur fil de Bell est resté essentiellement inchangé en 2022 par rapport à l'exercice précédent, la baisse des charges d'exploitation ayant été contrebalancée par la baisse des produits d'exploitation d'un exercice à l'autre. La marge du BAIIA ajusté s'est établie à 43,8 % en 2022, en hausse de 0,2 point par rapport à 2021, du fait de l'incidence rétroactive de la décision du CRTC visant les services d'accès Internet haute vitesse de gros au T2 2021, qui ne s'est pas reproduite pour l'exercice considéré, en partie contrebalancée par les pressions inflationnistes sur les charges et par les coûts liés aux tempêtes.

Les abonnés des services Internet haute vitesse de détail totalisaient 4 258 570 abonnés au 31 décembre 2022, en hausse de 10,3 % par rapport à 3 861 653 abonnés à la fin de 2021. Notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail comprend des hausses de 67 090 abonnés au T1 2022, à la suite de l'acquisition d'EBOX et d'autres sociétés liées, et de 128 065 abonnés au T4 2022, à la suite de l'acquisition de Distributel.

Les abonnés des services de télé IP de détail totalisaient 1 988 181 abonnés au 31 décembre 2022, en hausse de 5,6 % comparativement à 1 882 441 abonnés à la fin de 2021. Notre clientèle d'abonnés des services de télé IP de détail comprend une hausse de 9 025 abonnés au T1 2022 à la suite de l'acquisition d'EBOX et d'autres sociétés liées, et de 2 315 abonnés au T4 2022 à la suite de l'acquisition de Distributel.

Les abonnés du service de télé par satellite de détail totalisaient 763 317 abonnés au 31 décembre 2022, en baisse de 10,5 % comparativement à 852 569 abonnés à la fin de 2021.

Le nombre total d'abonnés des services de télé de détail (services télé IP et télé par satellite réunis) s'établissait à 2 751 498 abonnés au 31 décembre 2022, ce qui représente une augmentation de 0,6 % comparativement à 2 735 010 abonnés à la fin de 2021. Notre clientèle d'abonnés des services de télé IP de détail comprend une hausse de 9 025 abonnés au T1 2022 à la suite de l'acquisition d'EBOX et d'autres sociétés liées, et de 2 315 abonnés au T4 2022 à la suite de l'acquisition de Distributel.

Services voix

	2022	2021	Variation	% de variation
Pertes nettes d'abonnés des SAR filaires résidentiels de détail	(175 788)	(185 327)	9 539	5,1 %
SAR résidentiels de détail ⁽¹⁾⁽²⁾	2 190 771	2 298 605	(107 834)	(4,7)%

(1) Au T1 2022, à la suite de l'acquisition d'EBOX et d'autres sociétés liées, notre clientèle d'abonnés des SAR résidentiels de détail a augmenté de 3 456 abonnés.

(2) Au T4 2022, à la suite de l'acquisition de Distributel, notre clientèle d'abonnés des SAR résidentiels de détail a augmenté de 64 498 abonnés.

Les pertes nettes d'abonnés des SAR résidentiels de détail se sont améliorées de 5,1 % en 2022 par rapport à l'exercice précédent, en raison de la baisse des désactivations, surtout au début de 2022 du fait de la pandémie de COVID-19, contrebalancée en partie par le recul des activations imputable à la substitution continue en faveur des technologies sans fil et Internet.

Les abonnés des SAR filaires résidentiels de détail se chiffraient à 2 190 771 abonnés au 31 décembre 2022, soit une baisse de 4,7 % par rapport à 2 298 605 abonnés à la fin de 2021. Notre clientèle d'abonnés des SAR filaires résidentiels de détail comprend des hausses de 3 456 abonnés au T1 2022 à la suite de l'acquisition d'EBOX et d'autres sociétés liées, et de 64 498 abonnés au T4 2022 à la suite de l'acquisition de Distributel. La baisse de 4,7 % du nombre d'abonnés des SAR résidentiels de détail représente une amélioration par rapport au taux d'érosion de 7,5 % enregistré en 2021, qui découle principalement de l'incidence des acquisitions précitées.

Contexte concurrentiel et tendances observées dans le secteur

La présente section contient des déclarations prospectives, notamment en ce qui a trait à nos perspectives commerciales, à nos dépenses d'investissement attendues et à nos plans de déploiement de réseaux. Se reporter à la rubrique intitulée *Mise en garde concernant les déclarations prospectives*, au début du présent rapport de gestion.

Contexte concurrentiel

À l'instar du secteur canadien du sans-fil, les marchés des services sur fil et les activités connexes ont été touchés par la pandémie de COVID-19, surtout lors des premières vagues. Les exigences de distanciation physique se sont répercutées sur les installations traditionnelles de services sur fil, puisque les installateurs ne pouvaient plus entrer dans les locaux de la clientèle. En revanche, le grand nombre de travailleurs et d'étudiants qui doivent travailler et étudier à distance a fait bondir la demande de services sur fil, et le trafic réseau a atteint des niveaux sans précédent durant la pandémie. Bien que le marché de l'accès Internet haute vitesse résidentiel soit en voie d'atteindre un niveau de saturation, avec un taux de pénétration d'environ 91 % au Canada à la fin de 2022, le nombre d'abonnés devrait continuer d'augmenter au cours des prochaines années. Un nombre estimatif de 7,5 millions d'abonnés d'Internet recevaient leur service sur les réseaux des quatre plus importantes entreprises de câblodistribution à la fin de 2022, en hausse de 2 % par rapport à environ 7,4 millions à la fin de 2021. Entre-temps, environ 7,2 millions d'abonnés d'Internet recevaient leur service sur les réseaux d'entreprises de services locaux titulaires (ESLT) comme Bell à la fin de 2022, en hausse de 6 % par rapport à environ 6,8 millions à la fin de 2021. Bell continue d'accroître sa part de marché par suite de l'expansion continue de notre réseau de fibre au moyen de connexions directes FTTP et de l'accroissement de la pénétration des forfaits de services. Comme pour nos investissements accélérés dans le réseau 5G, nos investissements visant à élargir la zone de couverture du réseau de fibre sont soutenus par notre programme d'accélération des dépenses d'investissement, qui a commencé en 2021 et s'est poursuivi en 2022. Bien que les dépenses d'investissement devraient diminuer en 2023, elles resteront élevées par rapport aux niveaux annuels d'avant 2020, car nous continuons à faire des investissements générationnels dans nos réseaux pour soutenir le développement de notre infrastructure de fibre optique. De plus, PCMag nous a désignés comme étant le meilleur FSI pour les jeux parmi les principaux fournisseurs canadiens pour la deuxième année d'affilée.

Bien que les Canadiens et les Canadiennes continuent de regarder la télé généraliste, les plateformes numériques jouent un rôle de plus en plus important dans l'industrie de la radiodiffusion et à l'égard du contenu. Les populaires services de vidéo en ligne offrent à la population canadienne plus de choix quant au moment et à l'endroit où ils visionnent du contenu vidéo, ainsi qu'à la façon dont ils ont accès à ce contenu. En 2022, les ESLT offrant le service de télé IP ont augmenté leur clientèle d'environ 4 %, rejoignant 3,4 millions de clients et de clientes, grâce à l'expansion de la couverture du réseau, à l'étoffement des gammes de services différenciés, à l'offre de forfaits ainsi qu'à des campagnes de commercialisation et des offres promotionnelles axées sur la télé IP. Malgré la croissance du service de télé IP, le taux de pénétration des services de câblodistribution et de télé par satellite réunis est demeuré inchangé. Les quatre plus importantes entreprises de câblodistribution du Canada comptaient un nombre estimatif de 4,8 millions d'abonnés des services de télé, soit une part de marché de 48 %, inchangée comparativement à la fin de 2021. Le reste des abonnés du secteur étaient servis par des entreprises de services de télé par satellite et des fournisseurs régionaux.

Ces dernières années, trois des plus importantes entreprises de câblodistribution canadiennes ont lancé de nouveaux services de télé fondés sur la plateforme vidéo X1 de Comcast, dont Shaw, Rogers et Vidéotron de Québec. Notre plateforme de télé IP (Télé Fibe, l'application Télé Fibe et Virgin Plus TV) continue d'offrir de nombreux avantages en matière de services comparativement à cette plateforme câblée.

La performance financière de l'ensemble du marché canadien des télécommunications filaires demeure affectée par la baisse continue des produits tirés des services voix traditionnels, dans la foulée de la substitution technologique en faveur des services sans fil et par contournement, ainsi que par la poursuite de la conversion des grandes entreprises clientes aux services et aux réseaux de données IP. À la fin de 2022, les quatre plus importantes entreprises de câblodistribution du Canada comptaient environ 2,8 millions d'abonnés du service de téléphonie, ce qui représente une part d'environ 41 % de ce marché résidentiel à l'échelle nationale, en baisse par rapport à quelque 42 % à la fin de 2021. À la fin de 2022, les entreprises de télécommunications comptaient environ 3,4 millions d'abonnés du service de téléphonie, ce qui représente une part de marché d'environ 49 %, relativement inchangée par rapport à 2021. D'autres concurrents fournisseurs de services non dotés d'installations offrent également des services locaux et interurbains voix sur IP et revendent des services Internet haute vitesse.

Concurrents

- Les fournisseurs de services de câblodistribution suivants offrent des services de télé, Internet et de téléphonie par câble :
 - Rogers, en Ontario, au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve-et-Labrador;
 - Vidéotron, au Québec;
 - Cogeco Câble inc. (une filiale de Cogeco inc.) (Cogeco), en Ontario et au Québec;
 - Shaw, en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba et en Ontario;
 - Shaw Direct, avec son service de télé par satellite à l'échelle nationale;
 - Eastlink, dans chaque province, sauf en Saskatchewan, où l'entreprise ne fournit pas le service de télé par câble ni le service Internet.
- Telus fournit des services voix, Internet et de télé IP résidentiels en Colombie-Britannique, en Alberta et dans l'est du Québec.
- Telus et Allstream Inc. fournissent des produits et services de gros et d'affaires partout au Canada.
- Diverses entreprises (par exemple TekSavvy Solutions, VMedia et Vonage Canada (une division de Vonage Holdings Corp.) offrent des services de vente ou des services locaux et interurbains voix sur IP ainsi que des services Internet.
- Les entreprises de satellites en orbite basse offrant des services Internet.
- Les services voix et vidéo par contournement, comme Zoom, Skype, Netflix, Prime Vidéo, Disney+ et YouTube.
- Les appareils de diffusion en continu, comme Apple TV, Roku et Google Chromecast.
- Les autres ESLT canadiennes et les câblodistributeurs.
- La substitution par les services sans fil, y compris les services offerts par Bell.
- Les concurrents offrant des solutions d'impartition gérées personnalisées, comme les intégrateurs de systèmes CGI et IBM.
- Les concurrents dans le marché de gros comprennent des câblodistributeurs, des ESLC nationales, des fournisseurs situés aux États-Unis ou ailleurs dans le monde pour certains services, et des fournisseurs de services de télécommunications fondés sur les services d'électricité.
- Les concurrents dans le marché de la sécurité résidentielle sont des entreprises locales et nationales, comme Telus, Rogers, Chubb Fire & Security et Stanley Security. Parmi les concurrents figurent également des fournisseurs de services de sécurité en libre-service comme Lorex, ainsi que des fournisseurs de services domotiques comme Ring, Nest et Wyze.

Tendances observées dans le secteur

Le marché des télécommunications sur fil devrait rester très concurrentiel en 2023. La substitution technologique, y compris la croissance des services sans fil et voix sur IP, devrait continuer à remplacer les produits tirés des services voix existants, dont les marges sont plus élevées, tandis que les services de diffusion numérique en continu et les autres fournisseurs de contenu en ligne devraient se répercuter sur les services de télévision linéaire traditionnels. Bell est un fournisseur prépondérant des services de substitution, et le recul de ces services traditionnels se poursuit comme prévu.

La popularité du fait de pouvoir regarder la télé et du contenu sur demande n'importe où, en particulier sur des appareils portables, devrait se maintenir, car les clients et les clientes choisissent des services qui leur permettent de visionner du contenu sur de multiples écrans. Les fournisseurs de diffusion en continu continuent d'améliorer leurs services de diffusion par contournement et directement aux consommateurs afin de tenter d'acquérir une part de l'auditoire, au vu de l'évolution des habitudes télévisuelles et de la demande des consommateurs. Les fournisseurs de services de télé surveillent l'évolution des services par contournement et ajustent leur stratégie en matière de contenu et de commercialisation afin de concurrencer ces services non traditionnels. Nous sommes d'avis que les services par contournement représentent une occasion d'accroître les fonctionnalités de nos actifs dans les services linéaires et sur demande, d'offrir à la clientèle des options souples leur permettant de choisir le contenu qui leur convient et de favoriser l'utilisation accrue des réseaux Internet haute vitesse et sans fil de Bell. Alimentée par la technologie Android TV de Google, la dernière évolution de notre service Télé Fibe offre de nouvelles capacités et fonctionnalités, notamment l'accès à des milliers d'applications, dont Crave, Netflix et Prime Video, la télécommande vocale alimentée par l'Assistant Google, des capacités de recherche universelle et l'enregistreur infonuagique, ainsi que l'accès à l'application Télé Fibe.

Les ESLT canadiennes continuent d'investir considérablement dans le déploiement des réseaux à large bande, surtout dans le service FTTP, afin de maintenir et d'accroître leur capacité d'offrir des services IP enrichis ainsi que des vitesses accrues de transmission à large bande. Les entreprises de câblodistribution continuent de faire évoluer leurs réseaux de câble grâce aux améliorations de la bande passante sur la plateforme DOCSIS et au fractionnement des nœuds. Bien que cette plateforme augmente la vitesse à court terme et soit rentable, elle n'offre pas les mêmes capacités évoluées que le service FTTP à plus long terme, telles que des vitesses symétriques rapides en amont comme en aval. Le service Internet pure fibre Gigabit 8.0 de Bell permet des vitesses de téléchargement et de téléversement symétriques de 8 Gbit/s, offrant des vitesses de téléchargement 5 fois supérieures à celles de la technologie par câble ainsi que des vitesses de téléversement de données 150 fois supérieures à celles de la technologie par câble.

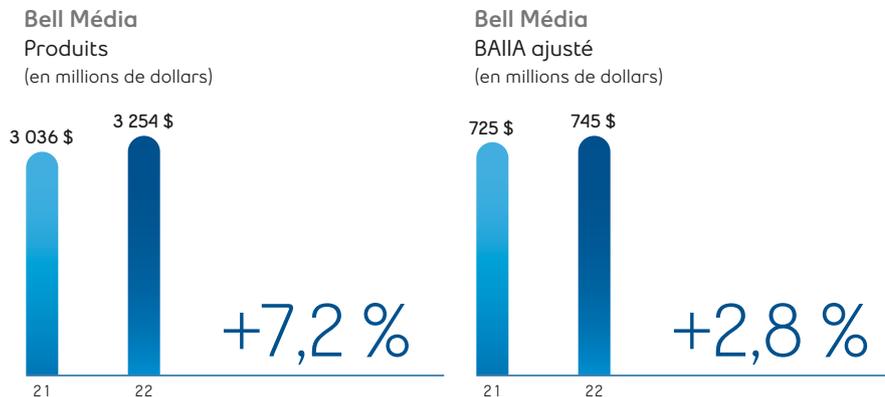
Dans le marché des services d'affaires, la convergence des services de TI et des services de télécommunications, qui est simplifiée par l'omniprésence du protocole IP, continue d'orienter les investissements effectués par les concurrents, les fournisseurs non traditionnels brouillant de plus en plus les frontières de la concurrence et des modèles d'entreprise. Les entreprises de câblodistribution continuent à faire des investissements pour être plus concurrentielles dans l'espace très disputé des petites et moyennes entreprises. Les entreprises de télécommunications comme Bell fournissent des applications gérées réseautiques qui tirent parti de leurs importants investissements dans le réseau FTTP, tandis que les fournisseurs de services de TI regroupent la connectivité de leurs réseaux en offrant des logiciels-services propriétaires. Le développement de plateformes IP combinant des solutions voix sur IP ainsi que de données et de vidéo pourrait permettre de réduire les coûts pour compenser, du moins en partie, la réduction des marges découlant de l'abandon graduel des services traditionnels en faveur des services IP. L'évolution des TI a multiplié les possibilités pour nos services dans les marchés d'affaires, notamment pour les services d'informatique en nuage, ce qui pourrait avoir une incidence commerciale beaucoup plus importante que les services de télécommunications traditionnels.

5.3 Bell Média

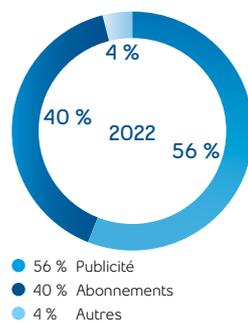
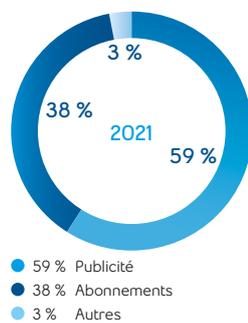
Bell Média a généré une croissance des produits des activités ordinaires et du BAIIA ajusté en 2022, malgré le ralentissement de la demande de publicité à la télé dans l'ensemble du secteur en raison des conditions économiques incertaines. Cela témoigne de la composition diversifiée des actifs de Bell Média, y compris l'apport croissant des plateformes numériques, de l'étendue de notre programmation et des cotes d'écoute constamment élevées de tous nos actifs télévisuels.

Analyse de la performance financière

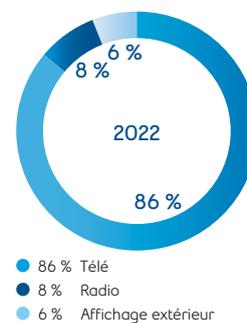
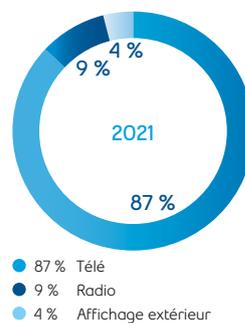
Faits saillants de la performance en 2022



Bell Média
Composition des produits
(produits)



Bell Média
Composition des produits
(branches d'activité)



Résultats de Bell Média

Produits des activités ordinaires

	2022	2021	Variation (\$)	% de variation
Produits externes	2 904	2 681	223	8,3 %
Produits intersectoriels	350	355	(5)	(1,4) %
Produits tirés de Bell Média	3 254	3 036	218	7,2 %

Les produits tirés de Bell Média se sont accrus de 7,2 % en 2022 par rapport à l'exercice précédent, en raison de la hausse des produits tirés des frais d'abonnement, de la publicité et des autres produits. Cette hausse inclut la croissance continue des produits liés au contenu numérique, qui s'est établie à 54 % en 2022.

- Les produits tirés de la publicité ont augmenté de 3,7 % en 2022 par rapport à l'exercice précédent, en raison de la croissance des produits tirés de la publicité liés à l'affichage extérieur et à la radio attribuable à la reprise

continue à la suite des répercussions de la pandémie de COVID-19. Les produits tirés de la publicité à la télé ont également contribué à la croissance d'un exercice à l'autre, principalement grâce à la forte demande des annonceurs pour la Coupe du Monde de la FIFA, Qatar 2022, partiellement contrebalancée par les pressions causées par l'incertitude économique actuelle résultant des pressions inflationnistes sur les coûts, d'une récession potentielle et des défis de la chaîne d'approvisionnement mondiale.

- **Les produits tirés des frais d'abonnement** ont augmenté de 8,3 % en 2022 par rapport à 2021, en raison de l'avantage d'un ajustement rétroactif non récurrent lié à un contrat conclu avec un fournisseur de services de télé canadien au T1 2022 et de la croissance continue du nombre d'abonnés à Crave et aux services de diffusion sportive en continu directement aux consommateurs.

- **Les autres produits** ont augmenté d'un exercice à l'autre en raison du retour du Grand Prix de F1 du Canada au T2 2022, qui avait été annulé en 2021 en raison de la pandémie de COVID-19.

Coûts d'exploitation et BAIIA ajusté

	2022	2021	Variation (\$)	% de variation
Coûts d'exploitation	(2 509)	(2 311)	(198)	(8,6)%
BAIIA ajusté	745	725	20	2,8 %
Marge du BAIIA ajusté	22,9 %	23,9 %		(1,0) pt

Les coûts d'exploitation de Bell Média ont augmenté de 8,6 % en 2022 par rapport à l'exercice précédent, ce qui s'explique par la hausse des coûts de la programmation sportive, surtout du fait des droits de diffusion de la Coupe du Monde de la FIFA, Qatar 2022, ainsi que par le retour au calendrier habituel de programmation sportive et de programmation de divertissement ayant succédé aux reports imputables à la pandémie de COVID-19 en 2021. L'augmentation des coûts d'exploitation d'un exercice à l'autre reflète également la hausse des coûts liée au retour du Grand Prix de F1 et au renoncement temporaire, au T1 2021, au paiement des droits de licence de radiodiffusion des parties I et II du CRTC en lien avec la pandémie de COVID-19.

Le BAIIA ajusté de Bell Média a augmenté de 2,8 % en 2022 par rapport à 2021, en raison de la hausse des produits des activités ordinaires, atténuée par l'augmentation des coûts d'exploitation.

Données opérationnelles de Bell Média

- CTV s'est maintenu au premier rang des réseaux au Canada pour une 21^e année consécutive pour l'ensemble des téléspectateurs aux heures de grande écoute, avec 12 des 20 émissions les plus regardées par l'ensemble des téléspectateurs ⁽¹⁾ à l'échelle nationale.
- Bell Média a conservé sa position de leader du marché de la télé spécialisée et de la télé payante, les cotes d'écoute de ses propriétés de télé spécialisée et de télé payante anglophones s'élevant à 77 % de l'ensemble des téléspectateurs canadiens de la télé spécialisée et de la télé payante anglophones d'une semaine moyenne dans l'auditoire clé des téléspectateurs âgés de 25 à 54 ans, et les cotes d'écoute de ses propriétés de télé spécialisée et de télé payante francophones s'élevant à 77 % des téléspectateurs québécois de la télé spécialisée et de la télé payante francophones d'une semaine moyenne ⁽¹⁾.

- Noovo a compté trois des 15 émissions régulières les plus regardées sur les chaînes généralistes de langue française par les téléspectateurs âgés de 25 à 54 ans ⁽¹⁾.
- En 2022, Bell Média est demeurée au premier rang des médias numériques en ce qui a trait aux visiteurs uniques, aux pages consultées totales et aux minutes de temps d'utilisation totales parmi tous les diffuseurs et producteurs de vidéos canadiens concurrents. Bell Média s'est aussi classée au sixième rang parmi les propriétés en ligne au pays pour ce qui est des visiteurs uniques et de la portée, avec 23,7 millions de visiteurs uniques par mois, rejoignant 73 % de l'auditoire des médias numériques en 2022 ⁽²⁾.
- En 2022, Bell Média est demeurée le premier radiodiffuseur du Canada et possédait la station de radio musicale occupant le premier rang à Montréal à l'automne 2022 ⁽¹⁾.
- Astral demeure un important fournisseur de solutions d'affichage extérieur au Canada, offrant plus de 45 000 espaces publicitaires dans l'ensemble du Canada, regroupées dans six gammes de produits : Affichage extérieur, Mobilier urbain, Aéroports, Numérique grand format, Transit et publicité sur le lieu de vente intérieur. Nos produits offrent la possibilité de rejoindre 13,8 millions de Canadiens et de Canadiennes chaque semaine dans 40 marchés et nous offrons une présence publicitaire exclusive notamment dans 6 des 15 plus grands aéroports et deux des plus importantes commissions de transport au Canada.

Contexte concurrentiel et tendances observées dans le secteur

La présente section contient des déclarations prospectives, notamment en ce qui a trait à nos perspectives commerciales. Se reporter à la rubrique intitulée *Mise en garde concernant les déclarations prospectives*, au début du présent rapport de gestion.

Contexte concurrentiel

La concurrence dans le secteur canadien des médias a évolué au cours des dernières années, le contenu étant de plus en plus contrôlé par un petit nombre de concurrents mondiaux qui ont une taille imposante et des ressources financières considérables. La technologie aidant, les nouveaux venus ont pu véritablement s'imposer sur la scène des médias. Certaines entreprises ont renforcé leur intégration verticale avec les plateformes traditionnelles ainsi que les plateformes émergentes afin de faciliter l'acquisition et la monétisation du contenu de choix. Par ailleurs, de nouveaux revendeurs mondiaux livrent concurrence tant pour le contenu que pour les téléspectateurs.

Bell Média livre concurrence dans les marchés des services de télé, de radio, d'affichage extérieur et de médias numériques :

- **Services de télé** : le marché des services de télé est de plus en plus fragmenté, et cette tendance devrait s'accroître à mesure que de nouveaux services et technologies contribueront à l'accroissement de la diversité des sources d'information et de divertissement offertes aux consommateurs;
- **Services de radio** : la concurrence au sein de l'industrie de la radiodiffusion a lieu principalement sur les territoires de marché local distincts entre des stations individuelles;

(1) Selon les données fournies par Numeris.

(2) Selon les données fournies par Comscore, Inc.

- **Services d'affichage extérieur** : le secteur canadien des services d'affichage extérieur est fragmenté, se composant d'un petit nombre de grandes sociétés et de nombreuses sociétés locales de plus petite taille qui exercent leurs activités dans quelques marchés locaux;
- **Médias numériques** : la demande des consommateurs pour les médias numériques, le visionnement de contenu sur des appareils mobiles et le contenu sur demande est en hausse, et l'utilisation des produits de médias a bondi, ce qui oblige les entreprises de ce secteur à intensifier leurs efforts en matière de contenu et de fonctionnalités numériques afin de pouvoir soutenir la concurrence. En réponse à cette tendance, les annonceurs déplacent leurs dépenses vers des produits vidéo et audio de choix sur les plateformes numériques mondiales et les réseaux sociaux qui permettent aux annonceurs de cibler étroitement des publics spécifiques au lieu de l'ancienne approche de marketing de masse. Cela se traduit par une utilisation moins élevée des méthodes publicitaires traditionnelles et nécessite un changement d'orientation. Bell Média et d'autres entreprises de médias ont mis en place des programmes pour vendre leur inventaire publicitaire sur une base plus ciblée au moyen de plateformes d'achat mises à jour procurant un accès amélioré aux données et vendent désormais leur inventaire sur des plateformes d'achat programmatiques.

En 2022, la demande et les dépenses publicitaires dans l'ensemble du secteur des médias en Amérique du Nord ont été touchées par des conditions économiques défavorables et des perturbations des chaînes d'approvisionnement. En particulier, la demande de publicité à la télé et à la radio a fléchi en raison de la persistance d'une inflation élevée, des craintes d'une éventuelle récession et des problèmes de chaîne d'approvisionnement dans certains secteurs verticaux grand public clés, comme le secteur automobile. Les services d'affichage extérieur ont cependant connu une reprise alors qu'ils se sont remis des effets de la pandémie de COVID-19 grâce à une circulation et à un trafic accrus.

Concurrents

Télé

- Stations de télé généraliste (signaux locaux et éloignés) et chaînes spécialisées et payantes canadiennes, comme celles de Corus Entertainment Inc. (Corus), de Rogers, de Québecor et de Canadian Broadcasting Corporation (CBC)/Société Radio-Canada.
- Stations de télé généraliste et chaînes spécialisées américaines.
- Fournisseurs de services par contournement, comme Netflix, Prime Video, Disney+, Apple TV+, Paramount +, discovery+ et DAZN.
- Sites Web de partage de vidéos, comme YouTube, TikTok et Instagram.

Radio

- Importants opérateurs de radiodiffusion, comme Rogers, Corus, Cogeco et Groupe Stingray Inc., qui détiennent et exploitent également des concentrations de stations de radio dans divers marchés locaux.
- Stations de radio dans des marchés locaux spécifiques.
- Fournisseur du service radio par satellite SiriusXM.
- Services de musique en continu, comme Spotify et Apple Music.
- Services de téléchargement de musique, comme la boutique iTunes d'Apple.
- Autres médias, comme les journaux, les hebdomadaires locaux, la télé locale, les magazines, les panneaux publicitaires extérieurs et Internet.

Affichage extérieur

- Annonceurs extérieurs et intérieurs importants, comme Jim Pattison Broadcast Group, Outfront Media, Québecor, Branded City, REC Media, UB Media et Rouge Media (une division de Rogers Sports & Média).
- Nombreuses sociétés locales de plus petite taille qui exercent leurs activités dans quelques marchés locaux où le nombre de surfaces publicitaires est limité.
- Autres médias, comme la télé, la radio, les médias imprimés et Internet.

Tendances observées dans le secteur

Les consommateurs continuent d'avoir accès à une panoplie de sources de divertissement et d'information en ligne parallèles qui n'existaient pas auparavant. Alors que la télé linéaire généraliste a été pendant très longtemps le seul moyen d'accéder à une programmation de divertissement, l'augmentation des options de divertissement parallèles a suscité la fragmentation des habitudes de consommation. Même s'ils consacrent encore plus de temps à la télé linéaire généraliste qu'aux autres modes de consommation vidéo, les gens consomment de plus en plus le contenu de la manière qui leur convient, puisant dans un assortiment de services et une variété de formats. D'ailleurs, de nos jours, les téléspectateurs consomment davantage de contenu en ligne et regardent moins la programmation en direct à l'heure, modifient l'heure de diffusion initiale à l'aide de récepteurs enregistreurs, regardent davantage de contenu vidéo sur des appareils mobiles et visionnent la programmation passée sur demande, offerte en plus grande abondance. La majorité des foyers n'utilisent des services par contournement dont c'est l'activité unique, comme Crave, Netflix, Prime Video, Disney+ et Apple TV+, qu'à titre de complément à leur consommation de télé linéaire, mais ils sont de plus en plus nombreux à utiliser ces services pour remplacer leur forfait de services linéaires traditionnels.

Le contenu vidéo de choix revêt maintenant une importance de plus en plus considérable pour les entreprises de médias, afin d'attirer des téléspectateurs et des annonceurs et de les fidéliser. Ce contenu, y compris les émissions de sport et d'événements spéciaux en direct, devrait continuer d'attirer le public et les annonceurs. La concurrence de plus en plus vive de la part de concurrents mondiaux, dont Netflix, Prime Video, Disney+, DAZN et Apple TV+, pour les droits à ce contenu a déjà entraîné une augmentation des coûts des droits pour la programmation et pourrait aussi rendre plus difficile l'obtention de contenu, une tendance qui devrait se poursuivre.

Le comportement télévisuel des consommateurs change continuellement, et les sociétés de médias s'adaptent en évoluant et en personnalisant leurs offres de contenu. Elles lancent leurs propres solutions dans le but de livrer plus efficacement concurrence avec les services non traditionnels offerts, en proposant des services directement aux consommateurs comme le service bilingue Crave, TSN et RDS de Bell Média, qui offrent tous des services en continu sur diverses plateformes. L'accès à un contenu de sport en direct, à des expériences immersives et à d'autres contenus de choix revêt maintenant une importance encore plus marquée pour ce qui est d'attirer et de fidéliser des téléspectateurs qui, par ricochet, attirent des annonceurs et font croître les produits tirés des frais d'abonnement. Par conséquent, il est également devenu de plus en plus important pour les entreprises de médias de détenir les droits à l'égard du contenu ou encore de conclure des ententes à long terme avec les propriétaires de contenu.

En outre, la façon dont les annonceurs souhaitent acheter des services de publicité a changé dans l'ensemble des plateformes de médias. L'augmentation de la consommation du contenu numérique a également donné l'occasion aux annonceurs d'acheter un inventaire ciblé et un inventaire au moyen d'outils libre-service et d'outils programmatiques. Par conséquent, Bell Média et d'autres entreprises de médias ont mis en place des programmes pour vendre leur inventaire publicitaire sur une base plus ciblée au moyen de plateformes d'achat mises à jour procurant un accès amélioré aux données et vendent désormais leur inventaire sur des plateformes d'achat programmatiques.

5.4 Perspectives, hypothèses et risques sectoriels

La présente section contient des déclarations prospectives, notamment en ce qui concerne notre performance financière projetée pour 2023 et nos perspectives commerciales, objectifs, plans et priorités stratégiques. Veuillez consulter la rubrique *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* au début du présent rapport de gestion.

À compter du T1 2023, nos secteurs à présenter à l'externe deviendront Bell SCT et Bell Média. En raison de ces changements apportés à la présentation de l'information, nous présentons les perspectives commerciales, les hypothèses et les risques de la section qui suit conformément à nos nouveaux secteurs à présenter. Se reporter à la section 1.2, *À propos de BCE*, pour un complément d'information.

Bell SCT

Perspectives commerciales et hypothèses

Perspectives pour 2023

Nous prévoyons que la croissance des produits des activités ordinaires découlera de l'accroissement continu du nombre d'abonnés.

La croissance du nombre d'abonnés aux services sans fil devrait être soutenue par l'accélération du cycle de mise à niveau vers la 5G, l'augmentation des niveaux d'immigration et l'accent que nous mettons sur les ventes croisées de forfaits de produits. Nous continuons d'axer nos efforts sur le maintien de notre part du marché des ajouts nets d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles des entreprises nationales en suivant une approche rigoureuse et axée sur les coûts, tout en continuant d'accroître notre clientèle des services prépayés. Nous prévoyons que le RMU s'accroîtra, quoiqu'à un rythme plus modéré, sous l'impulsion des abonnements aux services 5G et de la hausse des produits tirés des services d'itinérance, facteurs partiellement contrebalancés par la diminution des produits tirés des frais de dépassement de données imputable à la poursuite de l'adoption de forfaits de services de données illimitées. Nous tenterons en outre d'enregistrer des produits des activités ordinaires plus élevés dans la foulée des modifications des prix, ainsi que des services et applications IDO dans le commerce de détail, le secteur des entreprises, les transports et l'optimisation des villes.

La croissance continue de notre clientèle d'abonnés des services Internet et de télé de détail s'appuiera vraisemblablement sur l'expansion de la zone de couverture du service FTTP ainsi que sur un taux de pénétration plus élevé, un taux de pénétration plus important de la technologie du service Internet résidentiel sans fil dans les collectivités rurales, l'adoption plus généralisée des services de télé en continu et en direct de Bell qui reposent sur une application, et l'introduction de nouveaux produits et de nouvelles fonctions. L'avantage que nous procure le réseau à large bande que nous construisons grâce au déploiement continu de la fibre à l'échelle de nos zones de couverture nous place en bonne position pour continuer de faire croître notre part de marché et nos produits tirés des services Internet. Nous continuerons de viser haut dans les services résidentiels en misant sur l'avantage de nos vitesses symétriques Internet par rapport au câble et en offrant une expérience Wi-Fi supérieure et un contenu sur la plateforme télé que choisissent les clients et les clientes afin de générer une croissance des ajouts nets d'abonnés des services Internet et de télé. La croissance des services sur fil grand public sera également soutenue par nos acquisitions d'EBOX et de Distributel en 2022.

Sur nos marchés d'affaires, nous prévoyons une amélioration de la performance financière grâce à l'augmentation des ventes de produits et à la reprise des dépenses de projet des grandes entreprises clientes, les contraintes d'approvisionnement en équipements de transmission de données de télécommunications devant s'estomper au niveau mondial. Cependant, à mesure que les grandes entreprises clientes continuent de chercher des occasions de tirer parti des technologies à faibles coûts pour développer et transformer la main-d'œuvre du futur et font face à une incertitude accrue quant aux conditions économiques futures, les dépenses en services et produits de télécommunications devraient être variables. De plus, la poursuite de la migration de la clientèle depuis les technologies traditionnelles vers les systèmes IP et la demande d'options plus économiques en matière de bande passante continueront de se répercuter sur les résultats dans les marchés d'affaires en 2023. Nous entendons contrer la baisse des produits tirés des services de télécommunications traditionnels en continuant de développer des services uniques en leur genre et en améliorant la valeur de nos produits afin de rehausser l'expérience client au moyen de nouvelles fonctions comme l'accès à l'infonuagique et des services de sécurité et de collaboration. En outre, nous avons l'intention de mettre en œuvre des initiatives de commercialisation et d'autres stratégies sur mesure pour la clientèle pour ralentir le rythme d'érosion des SAR, tout en investissant dans l'expansion des connexions directes par fibre, dans la 5G et dans de nouvelles solutions dans des portefeuilles clés, comme les réseaux Internet et privés, les services d'informatique en nuage, les communications unifiées et la sécurité. Nous continuerons également de mettre l'accent sur l'offre de solutions réseautiques, de solutions gérées et de services professionnels aux moyennes et aux grandes entreprises, qui accroissent la valeur des services de connectivité.

Nous prévoyons que la concurrence en général sur nos marchés des petites et moyennes entreprises restera forte, car les câblodistributeurs et d'autres entreprises de télécommunications concurrentes estiment que ces segments de clientèle offrent un potentiel de croissance. Nous avons également l'intention de lancer de nouvelles gammes de services fournissant des solutions innovatrices et de la valeur à la clientèle de nos marchés des petites et moyennes entreprises, en tirant parti des actifs réseau de Bell, de l'expansion du réseau de fibre à large bande et des possibilités en matière de services pour renforcer nos liens avec cette clientèle.

Nous continuons d'axer résolument nos efforts sur notre structure de coûts d'exploitation pour compenser les pressions liées à la croissance et à la fidélisation de la clientèle, l'érosion continue des produits tirés des services voix sur fil et des autres services traditionnels, dont les marges sont élevées, ainsi que les pressions de la concurrence visant à modifier les prix dans nos marchés résidentiel, d'affaires et de gros. Ces facteurs, combinés à d'autres gains d'efficacité opérationnelle rendus possibles par l'expansion continue de notre réseau entièrement optique, les changements de comportement des consommateurs, l'adoption du numérique, l'amélioration et l'innovation des produits et services, les investissements dans les technologies numériques et d'autres améliorations de l'expérience client, devraient permettre de réaliser des économies de coûts et des gains de productivité significatifs dans toute l'organisation.

Hypothèses

- Le maintien de notre part du marché des ajouts nets d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles dans le sans-fil pour les exploitants nationaux et une croissance de notre clientèle des services prépayés.
- L'accroissement de l'intensité de la concurrence et des activités promotionnelles dans toutes les régions et tous les segments de marché.
- La poursuite de l'expansion et du déploiement des réseaux sans fil 5G et 5G+, en offrant une couverture et une qualité concurrentielles.
- La poursuite de la diversification de notre stratégie de distribution, en mettant l'accent sur l'accroissement des transactions directes avec le consommateur et en ligne.
- Le ralentissement de la croissance du RMU combiné des abonnés utilisant des téléphones mobiles découlant de la hausse des abonnements aux services 5G et de la hausse des produits tirés des services d'itinérance attribuable à l'assouplissement des restrictions en matière de voyages imposées en raison de la pandémie de COVID-19, en partie contrebalancées par la diminution des produits tirés des frais de dépassement de données imputable notamment à la poursuite de l'adoption de plans de services de données illimitées.
- L'adoption accélérée par la clientèle d'affaires de solutions évoluées 5G, 5G+ et d'IdO.
- L'accroissement de la disponibilité des combinés sans fil et la stabilité des prix des appareils et des marges connexes.
- La poursuite du déploiement du réseau de fibre permettant la connexion directe d'un plus grand nombre de foyers et d'entreprises dans la zone de couverture des services sur fil.
- Une croissance continue du nombre d'abonnés des services Internet et de télé IP de détail.
- L'accentuation de la substitution technologique par le sans-fil et les services Internet.
- La poursuite des lancements d'offres accrocheuses de forfaits de services résidentiels par nos concurrents dans la câblodistribution dans les zones où nous fournissons des services sur fil locaux, facteur atténué par la croissance de notre part de marché en ce qui a trait aux forfaits de services résidentiels concurrentiels.
- La migration continue des grandes entreprises clientes vers les systèmes sur IP.
- Les pressions continues de la concurrence visant à modifier les prix dans nos marchés d'affaires et de gros.
- Le maintien de l'intensité de la concurrence dans nos marchés des petites et des moyennes entreprises, les câblodistributeurs et d'autres entreprises de télécommunications continuant de cibler la clientèle d'affaires.
- La mise à l'épreuve des catégories de produits qui génèrent habituellement des marges élevées par l'offre, en croissance au Canada, de services sur demande des grands fournisseurs mondiaux de solutions d'affaires pour la transmission de la voix et de données au moyen de services en nuage et par contournement.
- L'adoption accrue par les abonnés des services par contournement entraînant la réduction des forfaits télé.
- La consommation croissante des services de télé par contournement et de vidéo en continu sur demande ainsi que la multiplication des appareils, comme les tablettes, qui exigent une bande passante très élevée, ce qui nécessitera un niveau d'investissements constants.
- La réalisation d'économies de coûts du fait de l'efficacité opérationnelle découlant de l'expansion de la zone de couverture du réseau de fibre au moyen de connexions directes, des changements liés aux comportements des consommateurs, de l'innovation au chapitre des produits, de l'adoption du numérique, de l'amélioration des produits et des services, de l'augmentation des fonctions libre-service, de nouveaux investissements dans les centres d'appels et le numérique, d'autres améliorations au chapitre de l'expérience en matière de service à la clientèle, de la réduction du nombre de postes de cadre, notamment à la suite de départs naturels et de départs à la retraite, et de la réduction des taux contractuels des fournisseurs.
- L'absence d'incidence défavorable significative de nature financière, opérationnelle ou concurrentielle découlant de modifications ou de l'application de la réglementation sur nos activités liées aux communications et aux services technologiques.

Principaux facteurs de croissance

- Une hausse des taux d'immigration.
- Un nombre accru d'abonnés sur nos réseaux 5G et 5G+.
- Favoriser les ventes croisées auprès des clients et des clientes qui n'achètent pas tous leurs services de télécommunications chez Bell.
- L'expansion de la zone de couverture de notre réseau FTTP.
- L'accroissement de la pénétration des services FTTP et WTTTP.
- La croissance continue du nombre d'abonnés des services Internet et de télé IP de détail.
- Le renforcement des liens avec notre clientèle d'affaires afin de dégager des produits par abonné plus élevés.
- Les mesures innovatrices actuellement appliquées à l'égard du service et l'amélioration de la valeur de nos produits.

Principaux risques d'entreprise

La présente sous-section traite de certains des principaux risques d'entreprise liés au secteur Bell SCT en particulier. Pour obtenir une description détaillée des autres principaux risques qui pourraient avoir une incidence défavorable significative sur nos activités, se reporter à la rubrique 9, *Risques d'entreprise*.

Concurrence féroce

Risque

- L'intensité de l'activité de nos concurrents que sont les entreprises de services sans fil à l'échelle nationale, les petites entreprises ou les entreprises régionales de services sans fil dotées d'installations, les entreprises non traditionnelles et les revendeurs.
- L'intensité de l'activité de nos concurrents jumelée au lancement de nouveaux produits sur fil destinés à la clientèle résidentielle (p. ex., l'IdO, les systèmes et les appareils résidentiels intelligents, les plateformes de services de télé novatrices, etc.) et à la clientèle d'affaires (p. ex., les services voix sur IP par contournement, les solutions de collaboration et les solutions SD-WAN) par les entreprises nationales, les entreprises non traditionnelles et les grossistes, y compris la gamme accrue de services de détail fondés sur l'accès de gros par d'importants concurrents dotés d'installations.

Incidence éventuelle

- Des pressions sur nos produits des activités ordinaires, notre BAIIA ajusté, notre RMU et notre taux de désabonnement seraient vraisemblablement exercées si des concurrents pour les services sans fil continuaient de manière active de proposer de nouveaux types de plans tarifaires, de majorer les rabais, d'offrir des forfaits à partager conçus selon des exigences tarifaires complexes (comme des mensualités) ou d'offrir d'autres incitatifs, comme une remise en argent pour la mise à niveau d'un ancien téléphone intelligent et des forfaits multiproduits, pour attirer une nouvelle clientèle.
- L'accroissement de l'intensité de l'activité de nos concurrents pour les services sur fil pourrait entraîner la perte de produits des activités ordinaires, une augmentation du taux de désabonnement et une hausse des coûts liés à l'acquisition d'abonnés et à la fidélisation de la clientèle; tous ces facteurs exerceraient des pressions sur le BAIIA ajusté de Bell SCT.

Cadre réglementaire

Risque

- Une réglementation accrue des services sans fil, des tarifs et de l'infrastructure (par ex., un plus grand accès obligatoire aux réseaux sans fil, l'établissement de tarifs pour les services sans fil obligatoires qui diffèrent sensiblement des tarifs que nous offrons, et des restrictions liées aux futurs processus d'appel d'offres pour l'utilisation de spectre).
- Le CRTC pourrait imposer des tarifs pour le nouveau service d'accès haute vitesse de gros dégroupé fourni au moyen d'installations utilisant la technologie de réseau FTTP qui diffèrent considérablement des tarifs que nous avons proposés et qui ne tiennent pas suffisamment compte de l'investissement que requièrent ces installations, ou modifier la configuration du réseau relatif à ce nouveau service d'une façon qui améliore significativement la position commerciale de nos concurrents.
- Les tribunaux pourraient annuler les nouveaux tarifs de gros fixés par le CRTC pour les services d'accès haute vitesse groupé en 2021, lesquels sont considérablement plus élevés que les tarifs qu'il avait fixés en 2019.

Incidence éventuelle

- Une réglementation accrue pourrait influencer sur les investissements dans les réseaux et la structure du marché, réduire notre marge de manœuvre, améliorer la position commerciale de nos concurrents, estomper le caractère distinctif de nos services fondé sur nos réseaux et avoir une incidence défavorable sur la performance financière du secteur Bell SCT.
- L'imposition de tarifs pour le nouveau service d'accès haute vitesse de gros dégroupé fourni au moyen des installations utilisant la technologie FTTP qui diffèrent considérablement des tarifs que nous avons proposés ou l'adoption d'une configuration de réseau avantageuse pour nos concurrents, ou la mise en œuvre des tarifs réduits par le CRTC en août 2019 pour les services d'accès haute vitesse de gros groupé pourraient modifier notre stratégie d'investissement, en particulier relativement aux investissements dans des réseaux sur fil de prochaine génération, dans les petites collectivités et les zones rurales, améliorer la position commerciale de nos concurrents, accélérer davantage la pénétration du marché par les fournisseurs de services par contournement et la désintermédiation qu'ils entraînent, et avoir une incidence défavorable sur la performance financière de nos services.

Environnement de marché, avancées technologiques et modification des habitudes de la clientèle

Risque

- Le ralentissement de la croissance du nombre d'abonnés aux services sans fil en raison du taux élevé de pénétration des téléphones intelligents au Canada et de la diminution ou du ralentissement des flux d'immigration.
- Compte tenu des avancées technologiques, le modèle de visionnement traditionnel de la télé (c.-à-d., l'abonnement à des forfaits de chaînes) est remis en question du fait du nombre croissant de modes de visionnement, légaux et illégaux, offerts sur le marché par des entreprises traditionnelles, non traditionnelles et mondiales et en raison des tendances au débranchement du câble et à la câbloréduction qui s'accroissent.
- La prolifération des technologies de réseaux a une incidence sur les décisions de la clientèle d'affaires de migrer vers les services par contournement et les services voix sur IP et/ou de tirer meilleur parti de leur architecture SD-WAN.
- La modification des habitudes de la clientèle contribue davantage à l'érosion au chapitre des SAR.

Incidence éventuelle

- Le niveau de saturation du marché du sans-fil pourrait nuire à la croissance du nombre d'abonnés et augmenter le coût d'acquisition d'abonnés et de fidélisation de la clientèle, exerçant des pressions sur la performance financière de nos services.
- Notre taux de pénétration de ce marché et le nombre d'abonnés des services de télé pourraient diminuer en raison des offres novatrices des EDR, de l'augmentation du nombre de fournisseurs de services par contournement nationaux et extranationaux non réglementés et de la grande quantité de contenu piraté.
- La prolifération des produits IP, notamment les offres de contenu des fournisseurs de services par contournement et les offres de logiciels par contournement directement aux consommateurs, pourrait accélérer le débranchement des services de télé et la réduction des dépenses pour ces services, de même que la diminution des investissements de la clientèle dans les TI d'affaires.
- Les diminutions continues au chapitre des SAR pèsent sur nos produits tirés des services voix traditionnels et nous obligent à élaborer d'autres gammes de services.

Perspectives commerciales et hypothèses**Perspectives pour 2023**

Nous prévoyons une croissance positive des produits tirés des médias en 2023. Bien que le marché de la publicité demeure touché par l'incertitude économique, y compris les craintes d'une éventuelle récession, et les défis continus de la chaîne d'approvisionnement, nous nous attendons à ce qu'une reprise graduelle se dessine au second semestre de l'exercice. Les produits tirés des frais d'abonnement devraient refléter la non-récurrence d'un ajustement de produits des activités ordinaires comptabilisé en 2022, mais seront freinés par l'incidence des renouvellements d'ententes de distribution avec les EDR et le soutien, de façon continue, de l'adoption des produits offerts directement aux consommateurs, notamment Crave. Les effets de la réorientation de l'utilisation des médias vers les services par contournement et les plateformes numériques des concurrents, ainsi que la poursuite de la câbloréduction et du débranchement du câble devraient continuer de peser sur les volumes d'abonnés.

Nous restons déterminés à faire progresser notre stratégie des médias numériques d'abord, notamment en augmentant les produits tirés du contenu numérique et le nombre d'abonnés aux services de diffusion directement aux consommateurs, et en augmentant l'utilisation de nos plateformes d'optimisation d'achat de publicité. Nous avons également l'intention de continuer à contrôler les coûts en réalisant des gains au chapitre de la productivité et en cherchant à réaliser des améliorations de l'efficacité opérationnelle dans toutes nos propriétés de médias, tout en continuant à investir dans du contenu de choix pour tous les écrans et toutes les plateformes.

Dans nos propriétés de médias, en particulier de services de télé, nous avons l'intention de tirer parti de la force de notre position dans le marché combinée à un meilleur ciblage de l'auditoire afin de continuer d'offrir aux annonceurs, à l'échelle tant nationale que locale, les meilleures possibilités d'atteindre leur public cible. Pour réussir sur ce plan, nous devons concentrer nos efforts sur un certain nombre de facteurs, notamment : la conclusion d'acquisitions d'émissions à cotes d'écoute élevées et de contenu différencié; l'établissement et le maintien d'ententes stratégiques relatives à l'approvisionnement en contenu sur tous les écrans et toutes les plateformes; la production et la mise en service d'un contenu canadien de grande qualité, y compris des nouvelles occupant la première place sur le marché, et l'augmentation de l'utilisation de notre outil SAM Télé et des plateformes d'optimisation d'achat de publicité de Bell DSP qui donnent à la clientèle la capacité de planifier, d'activer et d'évaluer les campagnes de marketing à l'aide des données de première main et de l'inventaire de premier ordre de Bell.

Notre programmation sportive devrait continuer à offrir du contenu et des expériences télévisuelles populaires à notre auditoire des services de télé et des services offerts directement aux consommateurs. Ces offres, combinées à l'intégration de nos plateformes numériques, font partie intégrante de notre stratégie visant à accroître le nombre de téléspectateurs et leur engagement. Nous continuerons également de nous consacrer à créer des productions innovatrices de grande qualité en matière de sports, de nouvelles et de couverture éditoriale.

Dans la télé spécialisée dans des domaines autres que les sports, l'auditoire et les produits tirés de la publicité devraient découler de l'investissement dans une programmation et une production de qualité.

Par le truchement de Crave, notre service de diffusion en continu et de télé bilingue, nous continuerons de tirer parti de nos investissements dans du contenu de choix (notamment HBO, HBO Max, STARZ et une programmation originale de langue française) en vue d'attirer des abonnés de la télé payante et des services offerts directement aux consommateurs. Nous avons l'intention de continuer d'accroître la distribution de cette plateforme et de rehausser l'expérience utilisateur.

Dans nos services de télé francophones, nous continuerons d'optimiser notre programmation dans le but de plaire davantage à l'auditoire, en nous appuyant en particulier sur le contenu de Noovo.

Dans la radio, nous avons l'intention de tirer parti de la force de notre position dans le marché afin de continuer d'offrir aux annonceurs, tant à l'échelle nationale que locale, des possibilités attrayantes d'atteindre leur public cible. En outre, avec le concours de nos propriétés de télé, nous continuerons de rechercher des occasions susceptibles de mettre à profit nos capacités promotionnelles, de fournir une plateforme plus large pour le partage de contenu et de nous offrir des occasions supplémentaires de dégager des synergies et de l'efficacité.

Dans notre entreprise d'affichage extérieur, nous prévoyons tirer parti de la force de nos produits pour offrir aux annonceurs des occasions attrayantes dans certains marchés canadiens clés. Nous continuerons également de rechercher de nouvelles occasions afin de soutenir la demande croissante pour les services numériques, notamment en convertissant certaines de nos structures extérieures en panneaux numériques et en ajoutant de nouveaux panneaux.

Hypothèses

- Des produits des activités ordinaires totaux qui devraient refléter l'expansion soutenue de notre outil SAM Télé et des plateformes d'achats DSP, ainsi qu'à la croissance du nombre d'abonnés aux services de diffusion directement aux consommateurs, qui contribuera à l'avancement de notre stratégie des médias numériques d'abord.
- La croissance continue des coûts du contenu média pour obtenir de la programmation de qualité.
- Le soutien continu à l'adoption des produits de Crave grâce à une offre élargie de contenus, à l'amélioration de l'expérience client et à une distribution rehaussée.
- La poursuite des investissements dans la programmation originale de Noovo pour mieux servir notre clientèle francophone en leur offrant un vaste éventail de contenu sur leurs plateformes préférées.
- La mise à profit de données de première main pour améliorer le ciblage, la prestation de services publicitaires et l'attribution.
- La capacité d'acquérir et de produire avec succès des émissions à cotes d'écoute élevées et du contenu différencié.
- L'établissement et le maintien d'ententes stratégiques relativement à l'approvisionnement en contenu sur tous les écrans et toutes les plateformes.
- L'absence d'incidence défavorable significative de nature financière, opérationnelle ou concurrentielle découlant de modifications ou de l'application de la réglementation sur nos activités dans notre secteur des médias.

Principaux facteurs de croissance

- L'utilisation étendue de notre outil SAM Télé et des plateformes d'achats Bell DSP.
- La croissance continue des tarifs pour les EDR.
- La conception d'expériences numériques et la distribution étendue afin de favoriser la croissance de l'auditoire et d'augmenter l'inventaire publicitaire.
- L'accroissement des auditoires télé et des produits des activités ordinaires par le biais d'investissements continus dans la programmation originale de Noovo.
- Le maintien de la solidité de la performance au chapitre de l'auditoire dans l'ensemble des plateformes.

Principaux risques d'entreprise

La présente sous-section traite de certains des principaux risques d'entreprise liés au secteur Bell Média en particulier. Pour obtenir une description détaillée des autres principaux risques qui pourraient avoir une incidence défavorable significative sur nos activités, se reporter à la rubrique 9, *Risques d'entreprise*.

Incertitude relative aux produits tirés de la publicité et des frais d'abonnement

Risque

- La publicité est fortement tributaire de la conjoncture économique et du nombre de téléspectateurs, et la pression est de plus en plus forte pour les médias traditionnels, qui doivent désormais partager l'attribution des dépenses de publicité avec des sociétés de services numériques non traditionnelles ou mondiales qui dominent le marché. Notre capacité à développer les produits tirés des médias numériques et d'autres supports publicitaires, dans le contexte d'un marché de la publicité en évolution et fragmenté, est aussi mise à l'épreuve par ces entreprises d'envergure.
- Le marché publicitaire pourrait encore une fois subir l'incidence défavorable du report ou de l'annulation de campagnes publicitaires dans plusieurs secteurs par suite de l'incertitude économique ou de la réintroduction de mesures restrictives liées la pandémie de COVID-19.
- Bell Média a conclu des contrats avec diverses EDR en vertu desquels elle perçoit des frais d'abonnement mensuels pour les services de télé spécialisée et de télé payante, qui viennent à échéance à une date précise.

Incidence éventuelle

- L'incertitude économique ou la réintroduction de mesures restrictives liées la pandémie de COVID-19 pourrait réduire les dépenses des annonceurs. Notre incapacité à augmenter ou à maintenir l'auditoire ou à obtenir une part du marché de la publicité qui est en évolution et fragmenté pourrait se traduire par la perte de produits tirés de la publicité.
- Si nous ne réussissons pas à conclure des ententes favorables avec les EDR, cela pourrait occasionner la perte de produits tirés des frais d'abonnement.

Concurrence féroce, piratage et contraintes réglementaires

Risque

- L'intensité de l'activité de nos concurrents engendrée par les nouvelles technologies et les autres plateformes de distribution comme les offres de contenu des fournisseurs de services par contournement non réglementés, la vidéo sur demande (VSD), les plateformes personnelles vidéo, la distribution directement au consommateur et le contenu piraté qui s'ajoutent aux services de télé généraliste, jumelée aux stratégies de produits et de ventes accrocheuses des entreprises non traditionnelles mondiales d'une taille beaucoup plus importante.

Incidence éventuelle

- Une incidence défavorable sur le nombre d'abonnements et/ou de téléspectateurs des services de télé de Bell Média et sur les sources de produits des activités ordinaires de Bell Média.

Augmentation des coûts du contenu et capacité d'obtenir du contenu de premier plan

Risque

- L'augmentation des coûts du contenu liée au nombre croissant de concurrents nationaux et mondiaux convoitant le même contenu ou cherchant à conserver du contenu dans leur propre écosystème, et la capacité d'acquérir ou de créer du contenu différencié de premier plan pour stimuler la croissance des produits des activités ordinaires et des abonnements.

Incidence éventuelle

- L'augmentation des coûts au titre de la programmation pourrait nous obliger à engager des charges imprévues, ce qui pourrait peser lourdement sur le BAIIA ajusté.
- Notre incapacité à acquérir ou à créer du contenu de programmation populaire pourrait avoir une incidence défavorable sur le nombre de téléspectateurs et les niveaux d'abonnement de Bell Média et, en conséquence, sur les produits tirés de la publicité et des frais d'abonnement.

6 Gestion financière et des capitaux



La présente rubrique vous indique comment nous gérons notre encaisse et nos sources de financement afin de déployer notre stratégie et de produire des résultats financiers. Elle présente une analyse de notre situation financière, de nos flux de trésorerie et de notre liquidité sur une base consolidée.

6.1 Dette nette

	2022	2021	Variation (\$)	% de variation
Dette à long terme	27 783	27 048	735	2,7 %
Dette à court terme	4 137	2 625	1 512	57,6 %
50 % des actions privilégiées ⁽¹⁾	1 935	2 002	(67)	(3,3)%
Trésorerie	(99)	(289)	190	65,7 %
Équivalents de trésorerie	(50)	–	(50)	n.s.
Dette nette	33 706	31 386	2 320	7,4 %

n.s. : non significatif

(1) Une proportion de 50 % des actions privilégiées en circulation représentant 3 870 millions \$ et 4 003 millions \$ au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021, respectivement, sont classées en tant que dettes afin de respecter la méthode de traitement employée par certaines agences de notation.

L'augmentation de 1 512 millions \$ de la dette à court terme et de 735 millions \$ de la dette à long terme s'explique par :

- l'émission par Bell Canada des débetures MTN, série M-57, d'un montant en capital total de 1 milliard \$ CA;
- l'émission par Bell Canada des billets, série US-7, d'un montant en capital total de 750 millions \$ US (954 millions \$ CA);
- l'augmentation de nos créances titrisées de 700 millions \$;
- la hausse de 482 millions \$ découlant principalement des fluctuations des taux de change visant la dette en dollars américains couverte et les émissions nettes d'autres dettes;
- l'augmentation de nos effets à payer (déduction faite des remboursements) de 111 millions \$.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- le remboursement anticipé des débetures MTN, série M-26, d'un montant en capital total de 1 milliard \$ CA.

La diminution de la trésorerie de 190 millions \$ et la hausse de 50 millions \$ des équivalents de trésorerie découlent principalement :

- des dépenses d'investissement de 5 133 millions \$;
- des dividendes de 3 312 millions \$ payés sur les actions ordinaires de BCE;
- du remboursement de titres d'emprunt à long terme de 2 023 millions \$;
- d'un montant de 429 millions \$, déduction faite de la trésorerie acquise, payé principalement pour l'acquisition de Distributel ainsi que d'EBOX et d'autres sociétés liées;
- d'un montant de 255 millions \$ payé pour l'achat sur le marché libre d'actions ordinaires de BCE en vue du règlement de paiements fondés sur des actions;
- de dividendes de 136 millions \$ payés sur les actions privilégiées de BCE;
- d'un montant de 125 millions \$ payé pour le rachat d'actions privilégiées de BCE.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation de 8 365 millions \$;
- l'émission de titres d'emprunt à long terme de 1 951 millions \$;
- l'augmentation de 700 millions \$ des créances titrisées;
- un montant de 171 millions \$ découlant de l'émission d'actions ordinaires en vertu de notre régime d'options sur actions des employés;
- l'augmentation des effets à payer de 111 millions \$.

6.2 Données liées aux actions en circulation

Actions ordinaires en circulation	Nombre d'actions	Options sur actions en cours	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (\$)
En circulation au 1 ^{er} janvier 2022	909 018 871	En cours au 1 ^{er} janvier 2022	10 778 724	60
Actions émises en vertu du régime d'actions différées	11 003	Exercées ⁽¹⁾	(2 952 992)	58
Actions émises en vertu du régime d'options sur actions des employés	2 952 992	Frappées de déchéance ou expirées	(23 624)	65
En circulation au 31 décembre 2022	911 982 866	En cours au 31 décembre 2022	7 802 108	61
		Exercables au 31 décembre 2022	4 539 188	58

(1) Le prix d'exercice moyen pondéré par option était de 69 \$ pour les options exercées en 2022.

Au 2 mars 2023, 912 159 109 actions ordinaires étaient en circulation et 7 625 865 options sur actions, en cours.

6.3 Flux de trésorerie

	2022	2021	Variation (\$)	% de variation
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	8 365	8 008	357	4,5 %
Dépenses d'investissement	(5 133)	(4 852)	(281)	(5,8)%
Dividendes en trésorerie payés sur actions privilégiées	(136)	(125)	(11)	(8,8)%
Dividendes en trésorerie payés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	(39)	(86)	47	54,7 %
Coûts liés aux acquisitions et autres payés	10	35	(25)	(71,4)%
Flux de trésorerie disponibles	3 067	2 980	87	2,9 %
Acquisitions d'entreprises	(429)	(12)	(417)	n.s.
Cessions d'entreprises	52	–	52	n.s.
Coûts liés aux acquisitions et autres payés	(10)	(35)	25	71,4 %
Licences d'utilisation du spectre	(3)	(2 082)	2 079	99,9 %
Autres activités d'investissement	(4)	(72)	68	94,4 %
Augmentation des effets à payer	111	351	(240)	(68,4)%
Augmentation (diminution) des créances titrisées	700	(150)	850	n.s.
Émission de titres d'emprunt à long terme	1 951	4 985	(3 034)	(60,9)%
Remboursement de titres d'emprunt à long terme	(2 023)	(2 751)	728	26,5 %
Émission d'actions ordinaires	171	261	(90)	(34,5)%
Achat d'actions pour le règlement de paiements fondés sur des actions	(255)	(297)	42	14,1 %
Rachat d'actions privilégiées	(125)	–	(125)	n.s.
Dividendes en trésorerie payés sur actions ordinaires	(3 312)	(3 132)	(180)	(5,7)%
Autres activités de financement	(31)	19	(50)	n.s.
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie	(190)	65	(255)	n.s.
Augmentation nette des équivalents de trésorerie	50	–	50	n.s.

n.s. : non significatif

Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et flux de trésorerie disponibles

En 2022, les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation de BCE ont augmenté de 357 millions \$ par rapport à 2021, du fait principalement de la hausse du BAIIA ajusté, de la baisse de l'impôt sur le résultat payé, de la diminution des cotisations aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi attribuable à la suspension partielle des cotisations en 2022 et de la baisse des coûts liés aux indemnités de départ et autres coûts payés, facteurs en partie contrebalancés par la réduction des fonds provenant du fonds de roulement et l'augmentation des intérêts payés.

Les flux de trésorerie disponibles ont augmenté de 87 millions \$ en 2022 par rapport à 2021, surtout du fait de l'augmentation des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, compte non tenu des coûts liés aux acquisitions et autres payés, facteur en partie contrebalancé par la hausse des dépenses d'investissement.

Dépenses d'investissement

	2022	2021	Variation (\$)	% de variation
Services sans fil de Bell	1 084	1 120	36	3,2 %
<i>Intensité du capital ⁽¹⁾</i>	11,3 %	12,4 %		1,1 pt
Services sur fil de Bell	3 887	3 612	(275)	(7,6)%
<i>Intensité du capital</i>	32,0 %	29,7 %		(2,3)pt
Bell Média	162	120	(42)	(35,0)%
<i>Intensité du capital</i>	5,0 %	4,0 %		(1,0)pt
BCE	5 133	4 852	(281)	(5,8)%
<i>Intensité du capital</i>	21,2 %	20,7 %		(0,5)pt

(1) L'intensité du capital correspond aux dépenses d'investissement divisées par les produits d'exploitation.

Les dépenses d'investissement de BCE se sont établies à 5 133 millions \$ en 2022, en hausse de 5,8 %, ou 281 millions \$, par rapport à l'exercice précédent, ce qui correspond à un ratio d'intensité du capital de 21,2 %, en hausse de 0,5 point par rapport à 2021. La variation reflète les éléments suivants :

- la diminution des dépenses d'investissement dans notre secteur des services sans fil de 36 millions \$ en 2022 par rapport à l'exercice précédent, principalement attribuable au rythme plus lent des dépenses tandis que nous continuons de concentrer nos efforts sur le déploiement de notre réseau mobile 5G, qui rejoignait 82 % de la population canadienne à la fin de l'exercice;
- la hausse des dépenses d'investissement d'un exercice à l'autre dans notre secteur des services sur fil de 275 millions \$ en 2022, qui tient surtout de la poursuite du déploiement accéléré de notre réseau FTTP auprès d'un plus grand nombre de foyers et d'entreprises, en partie contrebalancée par la baisse d'un exercice à l'autre de l'investissement dans la construction de notre réseau WTTP dont la très grande partie a été achevée avant la fin de l'exercice précédent;
- l'augmentation des dépenses d'investissement de Bell Média, qui se sont élevées à 42 millions \$ en 2022, par rapport à l'exercice précédent, principalement attribuable à la hausse des investissements dans l'infrastructure d'édition de contenu média de nouvelle génération et le soutien à l'expansion de la distribution de nos services par contournement.

Acquisitions d'entreprises

Le 1^{er} décembre 2022, Bell a fait l'acquisition de Distributel, une entreprise indépendante d'envergure nationale qui offre un large éventail de services de communications destinés aux consommateurs et à une clientèle d'affaires et de gros, pour une contrepartie en trésorerie de 303 millions \$ (282 millions \$ déduction faite de la trésorerie acquise) et une contrepartie en trésorerie additionnelle estimative de 39 millions \$ conditionnelle à l'atteinte de certains objectifs de rendement.

En février 2022, Bell a acquis EBOX et d'autres sociétés liées qui fournissent des services Internet, de téléphonie et de télé aux consommateurs et aux entreprises du Québec et de certaines régions de l'Ontario pour une contrepartie en trésorerie de 153 millions \$ (139 millions \$, déduction faite de la trésorerie acquise).

Cessions d'entreprises

Le 1^{er} mars 2022, nous avons conclu la vente, annoncée précédemment, de Createch, notre filiale entièrement détenue. Nous avons comptabilisé un produit en trésorerie de 54 millions \$.

En décembre 2022, nous avons conclu une entente visant la vente de notre participation de 63 % dans certains studios de production et studios de production actuellement en construction, qui font partie de notre secteur Bell Média. La transaction devrait se conclure au premier semestre de

2023, lorsque les travaux de construction des studios de production seront quasi achevés, sous réserve des conditions de clôture habituelles. Au 31 décembre 2022, la construction des studios de production était en cours et d'importants travaux restaient encore à effectuer. Nous estimons que le produit en trésorerie que nous allons recevoir dans le cadre la transaction de vente s'élèvera à environ 220 millions \$, montant qui pourrait varier en fonction principalement du coût réel engagé pour terminer la construction des studios de production.

Licences d'utilisation du spectre

Le 17 décembre 2021, Bell Mobilité Inc. (Bell Mobilité) a acquis 271 licences dans divers centres urbains et ruraux visant 678 millions de MHz par population de la bande de 3 500 MHz, pour un paiement de 2,07 milliards \$.

Instruments d'emprunt

Nous avons recours à une combinaison de dettes à court et à long terme pour financer nos activités. Notre dette à court terme est principalement constituée d'effets à payer en vertu de programmes d'emprunts sous forme de papier commercial, d'emprunts titrisés par des créances clients et des créances au titre des programmes de financement d'appareils sans fil, ainsi que de facilités bancaires. Nous payons habituellement des taux d'intérêt fixes sur notre dette à long terme et des taux variables sur notre dette à court terme. Au 31 décembre 2022, la totalité de notre dette était libellée en dollars canadiens, à l'exception de notre papier commercial et des billets, série US-1, série US-2, série US-3, série US-4, série US-5, série US-6 et série US-7, qui sont libellés en dollars américains et qui ont été couverts contre les fluctuations des taux de change au moyen de swaps de devises et de taux d'intérêt.

2022

En 2022, nous avons émis des titres d'emprunt, déduction faite des remboursements, notamment :

- l'émission de titres d'emprunt à long terme de 1 951 millions \$ comportant l'émission de débentures MTN, série M-57, d'un montant en capital total de 1 milliard \$ CA et l'émission de billets, série US-7, d'un montant en capital total de 750 millions \$ US (954 millions \$ CA), en partie contrebalancées par le montant de 3 millions \$ principalement lié aux escomptes sur nos émissions de titres d'emprunt;

- l'augmentation de 700 millions \$ des créances titrisées;
- l'émission (déduction faite des remboursements) d'effets à payer de 111 millions \$.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- le remboursement de titres d'emprunt à long terme de 2 023 millions \$, notamment le remboursement anticipé des débentures MTN, série M-26, d'un montant en capital total de 1 milliard \$ CA et les paiements nets de 1 023 millions \$ au titre des obligations locatives et d'autres dettes.

2021

En 2021, nous avons émis des titres d'emprunt, déduction faite des remboursements, notamment :

- l'émission de titres d'emprunt à long terme de 4 985 millions \$ comportant l'émission de billets, série US-3, série US-4, série US-5 et série US-6, d'un montant en capital total de 600 millions \$, de 500 millions \$, de 600 millions \$ et de 650 millions \$ en dollars américains, respectivement (747 millions \$, 623 millions \$, 755 millions \$ et 818 millions \$ en dollars canadiens, respectivement), et l'émission de débentures MTN, série M-54, série M-55 et série M-56, d'un montant en capital total de 1 milliard \$ CA, de 550 millions \$ CA et de 500 millions \$ CA, respectivement, partiellement contrebalancées par les escomptes de 8 millions \$ sur nos émissions de titres d'emprunt;

- l'émission (déduction faite des remboursements) d'effets à payer de 351 millions \$.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- le remboursement de titres d'emprunt à long terme de 2 751 millions \$, notamment le remboursement anticipé des débentures MTN, série M-40, d'un montant en capital total de 1 700 millions \$ CA et les paiements nets de 1 051 millions \$ au titre des obligations locatives et d'autres dettes;
- la diminution de 150 millions \$ des créances titrisées.

Émission d'actions ordinaires

En 2022, l'émission d'actions ordinaires a diminué de 90 millions \$ comparativement à 2021, principalement en raison du nombre moins élevé d'options sur actions exercées.

Rachat d'actions privilégiées

Au T4 2022, BCE a racheté et annulé 584 300 actions privilégiées de premier rang pour un coût total de 10 millions \$.

Après la clôture de l'exercice, BCE a racheté et annulé 1 090 400 actions privilégiées de premier rang pour un coût total de 20 millions \$.

Au T1 2022, BCE a racheté ses 4 600 000 actions privilégiées rachetables de premier rang à dividende cumulatif de série AO émises et en circulation pour un coût total de 115 millions \$.

Dividendes en trésorerie payés sur actions ordinaires

En 2022, les dividendes en trésorerie payés sur actions ordinaires se sont élevés à 3 312 millions \$, en hausse de 180 millions \$ par rapport à 2021, en raison d'un dividende plus élevé payé en 2022, de 3,6350 \$ par action ordinaire, comparativement à 3,4575 \$ par action ordinaire en 2021.

6.4 Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, nous avons comptabilisé une augmentation au titre de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et un profit, avant impôt, dans les AERG de 566 millions \$. Cette variation s'explique par le taux d'actualisation réel plus élevé, qui s'établissait à 5,3 % au 31 décembre 2022, comparativement à 3,2 % au 31 décembre 2021, contrebalancé en partie par la perte sur les actifs des régimes, les pertes liées à l'expérience et l'augmentation de l'effet de la limite de l'actif.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, nous avons comptabilisé une augmentation au titre de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et un profit, avant impôt, dans les AERG de 2 433 millions \$. Cette variation découle d'un rendement plus élevé que celui attendu des actifs des régimes en 2021 et d'une hausse du taux d'actualisation réel, à 3,2 % au 31 décembre 2021, comparativement à 2,6 % au 31 décembre 2020.

6.5 Gestion des risques financiers

Les objectifs de la direction consistent à protéger BCE et ses filiales sur une base consolidée contre les risques économiques significatifs et la variabilité des résultats découlant de divers risques financiers, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de change, le risque de taux d'intérêt, le risque lié aux fluctuations des prix des marchandises, le risque lié aux fluctuations du cours de l'action et le risque de longévité. Ces risques sont également décrits à la note 2, *Principales méthodes comptables*, à la note 9, *Autres (charges) produits*, à la note 27, *Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi*, et à la note 29, *Gestion financière et des capitaux*, dans les états financiers consolidés 2022 de BCE.

Le tableau suivant présente nos risques financiers et indique comment nous gérons ces risques et les classons dans les états financiers.

Risque financier	Description du risque	Gestion du risque et classement dans les états financiers
Risque de crédit	Nous sommes exposés à un risque de crédit découlant de nos activités d'exploitation et de certaines activités de financement, dont l'exposition maximale est représentée par les valeurs comptables inscrites dans les états de la situation financière. Nous sommes exposés à un risque de crédit si les contreparties à nos créances clients, y compris les créances au titre des programmes de financement d'appareils sans fil et les instruments dérivés, sont dans l'incapacité de s'acquitter de leurs obligations.	<ul style="list-style-type: none"> Nous avons un grand nombre de clients différents. Nous traitons avec des institutions dont la notation est élevée. Nous surveillons régulièrement notre risque de crédit et notre exposition au crédit, et tenons compte, entre autres facteurs, des effets de la hausse des taux d'intérêt et de l'inflation. Les soldes de nos créances clients et de la correction de valeur pour créances douteuses au 31 décembre 2022, qui comprennent la partie courante des créances au titre des programmes de financement d'appareils sans fil, étaient de 4 102 millions \$ et de 129 millions \$, respectivement. Les soldes de la partie non courante des créances au titre des programmes de financement d'appareils sans fil et de la correction de valeur pour créances douteuses au 31 décembre 2022 étaient de 386 millions \$ et de 15 millions \$, respectivement. Les soldes de nos actifs sur contrat au 31 décembre 2022 étaient de 724 millions \$, déduction faite du solde d'une correction de valeur pour créances douteuses de 19 millions \$.
Risque de liquidité	Nous sommes exposés à un risque de liquidité pour les passifs financiers.	<ul style="list-style-type: none"> Nous disposons de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisants et nous générons assez de flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, nous avons accès à suffisamment de financement éventuel provenant des marchés financiers, nous disposons de montants suffisants en vertu de notre programme de créances titrisées et nous avons suffisamment de facilités bancaires engagées pour financer nos activités et respecter nos obligations à mesure qu'elles viennent à échéance. Se reporter à la section 6.7, <i>Liquidité – Obligations contractuelles</i>, pour une analyse de nos passifs financiers comptabilisés.
Risque de change	<p>Nous sommes exposés à un risque de change lié aux achats prévus et à certains titres d'emprunt libellés en devises.</p> <p>L'incidence d'une dépréciation (appréciation) de 10 % du dollar canadien par rapport au dollar américain serait une perte de 10 millions \$ (une perte de 17 millions \$) comptabilisée dans le bénéfice net au 31 décembre 2022 et un profit de 114 millions \$ (perte de 105 millions \$) comptabilisé(e) dans les AERG au 31 décembre 2022, toutes les autres variables restant constantes.</p> <p>L'incidence d'une dépréciation (appréciation) de 10 % du dollar canadien par rapport au peso philippin serait un profit (une perte) de 4 millions \$ comptabilisé(e) dans les AERG au 31 décembre 2022, toutes les autres variables restant constantes.</p> <p>Se reporter à la sous-section <i>Juste valeur</i> ci-dessous pour des précisions sur nos instruments financiers dérivés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Au 31 décembre 2022, nous avons des contrats de change à terme et des options venant à échéance en 2023 et en 2024, de 3,5 milliards \$ US (4,5 milliards \$ CA) et de 2,1 milliards de pesos philippins (50 millions \$ CA) en cours, pour gérer le risque de change lié aux achats prévus et à certains titres d'emprunt libellés en devises. Pour les couvertures de flux de trésorerie liés aux acquisitions prévues libellées en devises, les variations de la juste valeur de ces dérivés sont comptabilisées dans nos états du résultat global, sauf celles de la partie inefficace, qui sont comptabilisées au poste <i>Autres (charges) produits</i> dans les états du résultat net. Les profits et les pertes réalisés au poste Cumul des AERG sont reclassés dans l'état du résultat net ou dans le coût initial de l'actif non financier des mêmes périodes que celles pour lesquelles les transactions couvertes correspondantes sont comptabilisées. Pour les couvertures de flux de trésorerie liées à notre dette libellée en dollars américains aux termes de notre programme de papier commercial, à la titrisation de créance et aux facilités de crédit engagées, les variations de la juste valeur sont comptabilisées au poste <i>Autres (charges) produits</i> dans les états du résultat net et compensent les écarts de conversion liés à la dette connexe, à l'exception de la partie de la relation de couverture qui est inefficace. Pour les couvertures économiques, les variations de la juste valeur sont comptabilisées au poste <i>Autres (charges) produits</i> dans l'état du résultat net. Au 31 décembre 2022, nous avons des swaps de devises et de taux d'intérêt en cours, dont le montant notionnel s'élevait à 4 250 millions \$ US (5 465 millions \$ CA) servant à couvrir le risque de change lié aux billets américains venant à échéance de 2032 à 2052. Pour ces swaps de devises et de taux d'intérêt, les variations de la juste valeur de ces dérivés sont comptabilisées dans nos états du résultat global, sauf les montants comptabilisés au poste <i>Autres (charges) produits</i> dans les états du résultat net visant à compenser les écarts de conversion liés à la dette connexe et la partie de la relation de couverture qui est inefficace.

Risque financier	Description du risque	Gestion du risque et classement dans les états financiers
Risque de taux d'intérêt	<p>Nous sommes exposés à un risque lié aux taux d'intérêt de notre dette et de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, ainsi qu'aux taux de dividende rajustés sur nos actions privilégiées.</p> <p>L'incidence d'une augmentation (diminution) de 1 % des taux d'intérêt serait une perte de 24 millions \$ (un profit de 23 millions \$) comptabilisé(e) dans le bénéfice net au 31 décembre 2022, toutes les autres variables restant constantes.</p> <p>L'incidence d'une augmentation (diminution) de 0,1 % des swaps de devises variable-variable serait un profit (une perte) de 9 millions \$ comptabilisé(e) dans le bénéfice net au 31 décembre 2022, toutes les autres variables restant constantes.</p> <p>Se reporter à la sous-section <i>Juste valeur</i> ci-dessous pour des précisions sur nos instruments financiers dérivés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Nous utilisons des swaps de taux d'intérêt, des swaps de devises variable-variable, des swaps de devises et de taux d'intérêt, des swaps de taux d'intérêt différés et des swaptions de taux d'intérêt afin de couvrir le risque de taux d'intérêt lié aux émissions de titres d'emprunt existantes et futures. Nous avons également recours à des options sur taux d'intérêt à effet de levier à titre de couverture économique des taux de dividende rajustés sur nos actions privilégiées. Au 31 décembre 2022, des swaps de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 500 millions \$, qui viendront à échéance en 2027, étaient en cours; ceux-ci ont été désignés comme couverture de la juste valeur de nos débentures MTN, série M-53. <ul style="list-style-type: none"> Pour les swaps de taux d'intérêt, les variations de la juste valeur de ces dérivés et de la dette connexe ont été comptabilisées au poste <i>Autres (charges) produits</i> dans les états du résultat net et se compensent les unes les autres, à moins qu'une partie de la relation de couverture ne soit inefficace. Au 31 décembre 2022, des swaps de devises variable-variable venant à échéance en 2023 d'un montant notionnel de 638 millions \$ étaient en cours afin de couvrir économiquement le risque de taux d'intérêt de base lié aux émissions futures de titres d'emprunt. <ul style="list-style-type: none"> Pour les swaps de devises variable-variable, les variations de la juste valeur de ces dérivés sont comptabilisées au poste <i>Autres (charges) produits</i> dans les états du résultat net. Au 31 décembre 2022, des swaps de devises et de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 600 millions \$ US (748 millions \$ CA) étaient en cours pour couvrir le risque d'intérêt auquel nous exposent nos billets en dollars américains venant à échéance en 2024. <ul style="list-style-type: none"> Pour ces swaps de devises et de taux d'intérêt, les variations de la juste valeur de ces dérivés et de la dette connexe ont été comptabilisées au poste <i>Autres (charges) produits</i> dans les états du résultat net et se compensent les unes les autres, à moins qu'une partie de la relation de couverture ne soit inefficace. Au 31 décembre 2022, des options sur taux d'intérêt achetées à effet de levier dont la juste valeur correspondait à un passif de 1 million \$ étaient en cours à titre de couverture économique des taux de dividende rajustés sur nos actions privilégiées d'un montant de 582 millions \$ assorties de différentes dates de rajustement en 2021 pour les périodes prenant fin en 2026. <ul style="list-style-type: none"> Pour les options sur taux d'intérêt achetées à effet de levier, les variations de la juste valeur de ces dérivés sont comptabilisées au poste <i>Autres (charges) produits</i> dans les états du résultat net. En ce qui concerne nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, le risque de taux d'intérêt est géré en suivant une approche axée sur l'appariement des passifs, ce qui réduit le risque de non-concordance, dans les régimes PD, entre la croissance des placements et la croissance des obligations.
Risque lié aux fluctuations du cours de l'action	<p>Nous sommes exposés à un risque lié à nos flux de trésorerie qui découle des régimes de paiement fondé sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres.</p> <p>Une augmentation (diminution) de 5 % du cours de marché de l'action ordinaire de BCE donnerait lieu à un profit (à une perte) de 33 millions \$ comptabilisé(e) dans le bénéfice net au 31 décembre 2022, toutes les autres variables restant constantes.</p> <p>Se reporter à la sous-section <i>Juste valeur</i> ci-dessous pour des précisions sur nos instruments financiers dérivés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Au 31 décembre 2022, des contrats à terme sur actions, dont la juste valeur correspondait à un passif net de 48 millions \$, sur les actions ordinaires de BCE servaient de couverture économique du risque lié aux flux de trésorerie qui découle des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres. <ul style="list-style-type: none"> Les variations de la juste valeur de ces dérivés sont comptabilisées dans les états du résultat net au poste <i>Autres (charges) produits</i> pour les dérivés qui servent à couvrir les régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres.
Risque lié aux fluctuations des prix des marchandises	<p>Nous sommes exposés à un risque lié au coût d'achat de carburant.</p> <p>Se reporter à la sous-section <i>Juste valeur</i> ci-dessous pour des précisions sur nos instruments financiers dérivés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Au 31 décembre 2022, il n'y avait aucun swap sur carburant en cours. <ul style="list-style-type: none"> Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les états du résultat net au poste <i>Autres (charges) produits</i>.
Risque de longévité	<p>Nous sommes exposés à un risque lié à l'espérance de vie relativement à nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le régime de retraite de Bell Canada a une entente d'investissement qui couvre une partie de l'exposition du régime à l'augmentation éventuelle de la longévité à l'égard d'obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi d'environ 4 milliards \$.

Juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Certaines évaluations de la juste valeur sont tributaires des hypothèses que nous formulons concernant le montant et l'échelonnement des flux de trésorerie futurs et les taux d'actualisation; ces hypothèses correspondent à divers degrés de risque. L'impôt sur le résultat et les autres charges susceptibles d'être engagées à la cession d'instruments financiers ne sont pas reflétés dans les justes valeurs. Par conséquent, les justes valeurs ne correspondent pas nécessairement aux montants nets qui seraient réalisés advenant le règlement de ces instruments.

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances clients et autres débiteurs, des dividendes à payer, des dettes fournisseurs et des charges à payer, de la rémunération à payer, des intérêts à payer, des effets à payer et des emprunts garantis par des créances équivalent approximativement à leur juste valeur en raison de leur nature à court terme. La valeur comptable des créances au titre des programmes de financement d'appareils sans fil équivalent approximativement à leur juste valeur car leur durée résiduelle moyenne est courte, et la valeur comptable est diminuée d'une correction de valeur pour créances douteuses et d'une provision au titre des ajustements de produits des activités ordinaires.

Le tableau suivant présente des renseignements sur la juste valeur des autres instruments financiers évalués au coût amorti dans les états de la situation financière.

	Classement	Méthode d'établissement de la juste valeur	31 décembre 2022		31 décembre 2021	
			Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Titres d'emprunt et autres dettes	Dettes à court terme et dettes à long terme	Prix de marché des titres d'emprunt	25 061	23 026	23 729	26 354

Le tableau suivant présente des renseignements sur la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur dans les états de la situation financière.

	Classement	Juste valeur			
		Valeur comptable de l'actif (du passif)	Prix de marché d'actifs identiques enregistrés dans des marchés actifs (niveau 1)	Données observables sur le marché (niveau 2) ⁽¹⁾	Données d'entrée non observables sur le marché (niveau 3) ⁽²⁾
31 décembre 2022					
Placements dans des sociétés cotées en bourse et dans des sociétés fermées ⁽³⁾	Autres actifs non courants	215	9	–	206
Instruments financiers dérivés	Autres actifs courants, dettes fournisseurs et autres passifs, autres actifs et passifs non courants	72	–	72	–
Passif financier lié à MLSE ⁽⁴⁾	Dettes fournisseurs et autres passifs	(149)	–	–	(149)
Autres	Autres actifs et passifs non courants	108	–	184	(76)
31 décembre 2021					
Placements dans des sociétés cotées en bourse et dans des sociétés fermées ⁽³⁾	Autres actifs non courants	183	24	–	159
Instruments financiers dérivés	Autres actifs courants, dettes fournisseurs et autres passifs, autres actifs et passifs non courants	279	–	279	–
Passif financier lié à MLSE ⁽⁴⁾	Dettes fournisseurs et autres passifs	(149)	–	–	(149)
Autres	Autres actifs et passifs non courants	122	–	185	(63)

(1) Données observables sur le marché, telles que les cours de l'action, les taux d'intérêt, la courbe des taux de swaps et les taux de change.

(2) Données d'entrée non observables sur le marché telles que les flux de trésorerie actualisés et les ratios cours/bénéfice. Une modification raisonnable de nos hypothèses n'entraînerait pas d'augmentation (de diminution) importante des instruments financiers classés dans le niveau 3.

(3) Les profits et pertes latents sont comptabilisés dans les Autres éléments de bénéfice global dans les états du résultat global et sont reclassés hors du poste Cumul des autres éléments de bénéfice global dans le poste Déficit dans les états de la situation financière lorsqu'ils sont réalisés.

(4) Représente l'obligation de BCE de racheter la participation de 9 % du Fonds Unitaire dans MLSE à un prix au moins équivalent au prix minimal convenu, advenant le cas où le Fonds Unitaire exercerait son option de vente. L'obligation de rachat est évaluée à la valeur de marché chaque période de présentation de l'information financière, et le profit ou la perte est comptabilisé au poste Autres (charges) produits dans les états du résultat net. Après la clôture de l'exercice, BCE a racheté la participation du Fonds Unitaire pour une contrepartie en trésorerie de 149 millions \$.

6.6 Notations

Les notations indiquent généralement la mesure dans laquelle une société peut rembourser le capital et peut payer les intérêts sur ses emprunts ou payer des dividendes sur les actions privilégiées émises et en circulation.

L'obtention de financement dépend de notre capacité à accéder aux marchés publics des actions, des titres d'emprunt et du crédit bancaire. Notre capacité à accéder à ces marchés et le coût et l'ampleur du financement disponible

dépendent en partie des notations qui nous sont attribuées au moment de la mobilisation des capitaux. Le fait d'avoir des notations élevées nous permet généralement, lorsque vient le moment d'emprunter de l'argent, d'obtenir des taux d'intérêt inférieurs à ceux qu'obtiennent les entreprises dont les notations sont moins élevées. Une baisse de nos notations pourrait avoir des conséquences défavorables sur notre capacité de financement ou notre capacité d'accéder aux marchés financiers.

Le tableau suivant présente les notations, qui sont considérées comme étant élevées, que DBRS, Moody's et S&P ont attribuées à BCE et à Bell Canada en date du 2 mars 2023.

Principales notations

2 mars 2023	Bell Canada ⁽¹⁾		
	DBRS	Moody's	S&P
Papier commercial	R-2 (élevée)	P-2	A-1 (faible) (échelle canadienne) A-2 (échelle mondiale)
Dette à long terme	BBB (élevée)	Baa1	BBB+
Dette à long terme subordonnée	BBB (faible)	Baa2	BBB
Actions privilégiées	BCE ⁽¹⁾		
	DBRS	Moody's	S&P
	Pfd-3	–	P-2 (faible) (échelle canadienne) BBB- (échelle mondiale)

(1) Ces notations ne constituent pas des recommandations visant l'achat, la vente ou la détention des titres mentionnés, et elles peuvent faire l'objet d'une révision ou d'un retrait en tout temps par l'agence de notation les ayant attribuées. Les notations sont déterminées par les agences de notation en fonction des critères que ces dernières établissent ponctuellement, et ces agences ne formulent aucun commentaire sur le cours des titres ou sur la pertinence pour un investisseur en particulier. Chaque notation devrait être évaluée indépendamment de toute autre notation.

Au 2 mars 2023, les notations de BCE et de Bell Canada présentaient des perspectives stables selon DBRS, Moody's et S&P.

6.7 Liquidité

Cette section contient des déclarations prospectives portant notamment sur la prévision selon laquelle nos liquidités suffiront à répondre à nos besoins de liquidités pour 2023, sur nos dépenses d'investissement prévues, sur la capitalisation de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et sur notre dividende sur actions ordinaires annualisé. Veuillez consulter la rubrique *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* au début du présent rapport de gestion.

Liquidités disponibles

Les liquidités disponibles totalisaient 3,5 milliards \$ au 31 décembre 2022, dont 99 millions \$ sous forme de trésorerie et 50 millions \$ sous forme d'équivalents de trésorerie, un montant de 700 millions \$ disponible en vertu de notre programme de créances titrisées et un montant de 2,65 milliards \$ disponible en vertu des facilités de crédit renouvelable et liée à l'expansion engagées de 3,5 milliards \$ (étant donné le papier commercial en cours d'un montant de 849 millions \$).

Nous prévoyons que nos liquidités disponibles, nos flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation estimatifs de 2023 et un financement provenant des marchés financiers nous permettront de répondre à nos besoins de liquidités en 2023 pour couvrir les dépenses d'investissement, la capitalisation des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, le paiement des dividendes, le règlement des obligations contractuelles, les titres d'emprunt venant à échéance, les besoins au titre des activités en cours ainsi que d'autres besoins de liquidités.

Si nos besoins de liquidités pour 2023 devaient excéder notre trésorerie et nos équivalents de trésorerie, les flux de trésorerie liés à nos activités d'exploitation et les fonds provenant de nos financements sur les marchés financiers et de notre programme de créances titrisées, nous prévoyons

que nous pourrions combler cette insuffisance au moyen de prélèvements sur les facilités de crédit engagées actuellement en place ou au moyen de nouvelles facilités, dans la mesure où ces ressources sont disponibles.

En 2023, grâce à nos flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, à notre trésorerie et à nos équivalents de trésorerie, aux financements provenant des marchés financiers, au programme de créances titrisées et aux facilités de crédit, nous devrions disposer de la marge de manœuvre nécessaire pour soutenir nos plans de croissance des activités, ce qui comprend les acquisitions d'entreprises, ainsi que les paiements relatifs aux éventualités.

Nous surveillons constamment nos activités, les marchés financiers et l'économie canadienne dans le but de conserver des liquidités adéquates.

Programme de titrisation

En 2022, nous avons établi un nouveau programme de titrisation qui a remplacé l'ancien programme de créances clients titrisées et qui comprend dorénavant les créances au titre des programmes de financement d'appareils sans fil. Par conséquent, le montant maximal disponible aux termes de notre programme de titrisation a augmenté, passant de 1,3 milliard \$ au 31 décembre 2021 à 2,3 milliards \$ au 31 décembre 2022.

Comme dans le cadre de l'ancien programme, le programme de titrisation est comptabilisé à titre d'emprunt renouvelable à taux variable garanti par certaines créances clients. Aux termes de notre programme de titrisation, qui vendra à échéance en juillet 2025, sauf si nous y mettons fin avant, nous continuons de gérer les créances clients et les créances au titre des programmes de financement d'appareils sans fil. Le droit des prêteurs à l'égard du recouvrement de ces créances a priorité de rang sur notre droit, ce qui veut dire que nous sommes exposés à certains risques de non-paiement à l'égard des montants titrisés.

Nous avons fourni divers rehaussements de crédit, comme le surdimensionnement et la subordination de nos droits conservés.

Les prêteurs n'ont aucun autre recours relativement à nos autres actifs dans l'éventualité d'un défaut de paiement par des clients.

Au 31 décembre 2022, le solde de nos emprunts garantis par des créances s'élevait à 1,2 milliard \$ US (1,6 milliard \$ CA) et le solde total des créances garanties dans le cadre du programme était de 3,4 milliards \$. Le risque de change lié à ces emprunts est géré au moyen de contrats de change à terme. Se reporter à la section 6.5, *Gestion des risques financiers*, du présent rapport de gestion pour obtenir plus de détails.

Facilités de crédit

Le tableau suivant présente un sommaire du total de nos facilités de crédit bancaire au 31 décembre 2022.

31 décembre 2022	Montant total disponible	Prélevé	Lettres de crédit	Emprunts sous forme de papier commercial	Montant net disponible
Facilités de crédit engagées					
Facilités de crédit renouvelable et liée à l'expansion non garanties ⁽¹⁾⁽²⁾	3 500	–	–	849	2 651
Facilités de crédit non renouvelables et non garanties ⁽³⁾	647	–	–	–	647
Autres	106	–	96	–	10
Total des facilités de crédit engagées	4 253	–	96	849	3 308
Total des facilités de crédit non engagées	1 939	–	808	–	1 131
Total des facilités de crédit engagées et non engagées	6 192	–	904	849	4 439

(1) La facilité de crédit renouvelable engagée de 2,5 milliards \$ de Bell Canada vient à échéance en août 2027 et sa facilité de crédit engagée liée à l'expansion de 1 milliard \$ vient à échéance en août 2025. En 2022, Bell Canada a converti ses facilités de crédit engagées en un prêt lié au développement durable. Du fait de ce changement, le coût d'emprunt varie en fonction du rendement de Bell par rapport à certains objectifs de rendement en matière de développement durable.

(2) Au 31 décembre 2022, les emprunts sous forme de papier commercial de Bell Canada incluaient un montant de 627 millions \$ US (849 millions \$ CA). La dette à court terme comprend la totalité du papier commercial en cours de Bell Canada.

(3) En 2022, Bell Canada a conclu deux facilités de crédit de premier rang non renouvelables et non garanties d'une durée de 30 ans et d'un montant en capital total pouvant atteindre 647 millions \$, pour financer une partie de l'expansion de ses réseaux à large bande dans le cadre de programmes de subventions du gouvernement.

Bell Canada peut émettre des effets en vertu de ses programmes d'emprunts sous forme de papier commercial canadien et américain jusqu'à concurrence d'un montant en capital total de 3 milliards \$, en dollars canadiens ou américains, à la condition que le montant maximal des effets ne dépasse jamais 3,5 milliards \$ en dollars canadiens, ce qui correspond au montant total disponible en vertu de la facilité de crédit renouvelable engagée de soutien et de la facilité de crédit engagée liée à l'expansion qui ont été consenties à Bell Canada au 31 décembre 2022. Le montant net total disponible aux termes de la facilité de crédit renouvelable engagée et de la facilité de crédit engagée liée à l'expansion peut être prélevé en tout temps.

Certaines de nos conventions de crédit nous obligent à respecter des ratios financiers précis et à offrir de rembourser et d'annuler les conventions de crédit à la suite d'un changement de contrôle de BCE ou de Bell Canada. En outre, certaines de nos conventions de titres d'emprunt nous obligent à faire une offre de rachat de certaines séries de titres d'emprunt à la suite d'un événement donnant lieu à un changement de contrôle, comme il est défini dans les conventions de titres d'emprunt pertinentes. Nous nous conformons à toutes les modalités et restrictions de ces conventions.

Besoins de liquidités

Dépenses d'investissement

En 2023, nos dépenses d'investissement planifiées seront axées sur nos impératifs stratégiques, reflétant un niveau approprié d'investissement dans nos réseaux et services, y compris notre programme historique d'accélération des dépenses d'investissement pour le déploiement des réseaux de fibre sur fil et sans fil 5G de Bell.

Capitalisation des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi comprennent des régimes de retraite PD et des régimes de retraite CD, ainsi que des régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi (AAPE). Les besoins de capitalisation de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, selon les évaluations des actifs et des passifs de nos régimes, dépendent d'un certain nombre de facteurs, notamment les rendements réels des actifs des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, les taux d'intérêt à long terme, les données démographiques des régimes, et les règlements et les normes actuarielles

applicables. Les évaluations actuarielles les plus récentes de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi importants ont été effectuées en date du 31 décembre 2021.

Nous prévoyons faire une cotisation globale d'un montant d'environ 50 millions \$ à nos régimes de retraite PD en 2023, sous réserve de la finalisation d'évaluations actuarielles au milieu de 2023. Nous prévoyons faire une cotisation d'environ 10 millions \$ aux régimes de retraite CD et de verser environ 75 millions \$ aux bénéficiaires en vertu des régimes AAPE en 2023.

Paiements de dividendes

En 2023, les dividendes en trésorerie à payer sur les actions ordinaires de BCE devraient être plus élevés qu'en 2022, le dividende sur actions ordinaires annuel de BCE ayant augmenté de 5,2 % pour passer de 3,68 \$ à 3,87 \$ par action ordinaire. Cette augmentation s'applique au dividende payable le 17 avril 2023. La déclaration des dividendes est à la discrétion du conseil de BCE.

Obligations contractuelles

Le tableau suivant présente, au 31 décembre 2022, un sommaire de nos obligations contractuelles échéant au cours de chacun des cinq prochains exercices et par la suite.

Au 31 décembre 2022	2023	2024	2025	2026	2027	Par la suite	Total
Passifs financiers comptabilisés							
Dettes à long terme	750	2 103	2 174	1 582	1 724	16 863	25 196
Effets à payer	869	–	–	–	–	–	869
Obligations locatives ⁽¹⁾	1 111	923	561	515	320	1 932	5 362
Emprunt garanti par des créances	1 588	–	–	–	–	–	1 588
Intérêts à payer sur la dette à long terme, les effets à payer et l'emprunt garanti par des créances	1 100	931	877	825	787	9 833	14 353
Paiements nets (encaissements) sur swaps de devises et de taux d'intérêt	36	(45)	5	4	4	(141)	(137)
Passif financier lié à MLSE ⁽²⁾	149	–	–	–	–	–	149
Engagements (arrangements hors bilan)							
Engagements liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	2 015	1 392	1 052	516	216	949	6 140
Obligations d'achat	602	458	443	560	276	955	3 294
Contrats de location faisant l'objet d'un engagement mais n'ayant pas encore débuté	14	21	16	16	17	96	180
Total	8 234	5 783	5 128	4 018	3 344	30 487	56 994

(1) Compte tenu d'intérêts théoriques de 960 millions \$.

(2) Représente l'obligation de BCE de racheter la participation de 9 % du Fonds Unitaire dans MLSE à un prix au moins équivalent au prix minimal convenu, advenant le cas où le Fonds Unitaire exercerait son option de vente. L'obligation de rachat est évaluée à la valeur de marché chaque période de présentation de l'information financière, et le profit ou la perte est comptabilisé au poste Autres (charges) produits dans les états du résultat net. Après la clôture de l'exercice, BCE a racheté la participation du Fonds Unitaire pour une contrepartie en trésorerie de 149 millions \$.

Nos engagements à l'égard des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles comprennent des droits d'émissions et de longs métrages ainsi que des investissements visant l'expansion et la mise à jour de nos réseaux pour satisfaire à la demande de la clientèle.

Les obligations d'achat comprennent les obligations contractuelles en vertu de contrats de service et de contrats visant des produits au titre des dépenses d'exploitation ainsi que d'autres obligations d'achat.

Nos engagements à l'égard des contrats de location n'ayant pas encore pris effet comprennent les biens immobiliers, les emplacements d'affichage extérieur et l'utilisation de la fibre optique. Ces contrats de location ne peuvent être annulés.

Engagements d'indemnisation et garanties (hors bilan)

Dans le cours normal de nos activités, nous concluons des conventions qui prévoient des indemnisations et accordons des garanties à des contreparties relativement à certaines opérations, qui comprennent des cessions d'entreprises, des ventes d'actifs, des ventes de services, des acquisitions et du développement d'actifs, des ententes de titrisation et des contrats de location. Certaines de ces conventions prévoient une exposition éventuelle maximale, tandis que d'autres ne prévoient pas de montant maximal ou de date de résiliation.

Il nous est impossible de faire une évaluation raisonnable du montant maximal que nous pourrions être tenus de verser aux contreparties, en raison de la nature de la presque totalité de ces engagements d'indemnisation et de ces garanties. Par conséquent, nous ne pouvons déterminer de quelle manière ces engagements peuvent toucher notre liquidité future, nos sources de financement ou notre profil en matière de risque de crédit. Nous n'avons pas versé de montants importants en vertu d'engagements d'indemnisation ou de garanties dans le passé.

6.8 Litiges

Dans le cours normal des affaires, nous nous trouvons impliqués dans divers litiges et réclamations visant à obtenir des dommages-intérêts financiers ainsi que d'autres réparations. En particulier et puisque nous exerçons des activités nous plaçant en contact direct avec la clientèle, nous sommes exposés à des actions collectives pouvant donner lieu à des réclamations substantielles en dommages pécuniaires. Compte tenu des risques et des incertitudes inhérents au processus judiciaire, nous ne pouvons prédire ni l'issue des réclamations et des litiges, ni à quel moment ils seront résolus. Compte tenu de ce qui précède, d'après l'information actuellement disponible

et suivant une évaluation du bien-fondé des réclamations et recours judiciaires en cours au 2 mars 2023, la direction estime que leur résolution ne devrait pas avoir de répercussions défavorables significatives sur nos états financiers ou nos activités. Nous sommes d'avis que nous avons de solides arguments à faire valoir et nous avons l'intention de défendre vigoureusement nos positions.

Pour obtenir une description des litiges importants en cours au 2 mars 2023, se reporter à la rubrique intitulée *Litiges* dans la notice annuelle 2022 de BCE.

7 Faits saillants annuels et trimestriels

7.1 Information financière annuelle

Le tableau suivant présente les principales données financières consolidées de BCE pour 2022, 2021 et 2020, établies à partir des états financiers consolidés annuels préparés conformément aux normes IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Les facteurs qui ont entraîné la variation de nos résultats au cours des deux derniers exercices sont analysés tout au long de ce rapport de gestion.

Les mesures d'urgence instaurées au Canada à compter de mars 2020 pour lutter contre la pandémie de COVID-19 ont gravement perturbé les activités commerciales et de vente au détail dans la plupart des secteurs de l'économie, en plus d'avoir une incidence défavorable et généralisée sur notre performance financière et opérationnelle pour la majeure partie de 2020. Par conséquent, nos trois secteurs ont été touchés défavorablement, les répercussions ayant été plus prononcées dans le cas des secteurs Services sans fil de Bell et Bell Média.

Notre performance financière et opérationnelle a affiché une amélioration soutenue en 2021, malgré les répercussions défavorables continues qu'a eues la pandémie de COVID-19 tout au long de l'exercice, grâce à notre solide exécution opérationnelle et à l'assouplissement des restrictions gouvernementales au second semestre de l'exercice. Près de deux ans s'étaient écoulés depuis que la pandémie avait commencé à nuire à notre performance, et BCE avait depuis lors adapté nombre d'aspects de ses activités afin de mieux évoluer dans ce contexte. En outre, comparativement à 2020, l'incidence de la pandémie d'un exercice à l'autre avait considérablement diminué, les résultats du T2 2020 ayant été les plus durement touchés par la pandémie. Bien qu'elles se soient atténuées, les répercussions de la pandémie de COVID-19 ont continué d'avoir une incidence défavorable sur les produits d'exploitation tirés des produits et des services d'itinérance des Services sans fil de Bell, sur les produits tirés de la publicité de Bell Média et sur les produits tirés de la vente d'équipement aux entreprises des Services sur fil de Bell, en raison de la compression des activités commerciales du fait des mesures imposées par les gouvernements pour lutter contre la pandémie, surtout au premier semestre de 2021, ainsi que des défis liés à la chaîne d'approvisionnement mondiale au second semestre de cet exercice.

En 2022, les effets défavorables de la pandémie de COVID-19 sur notre performance financière et opérationnelle ont continué de se modérer en raison de notre exécution opérationnelle et de la levée de la plupart des restrictions gouvernementales au cours de l'exercice.

Le 1^{er} juin 2020, BCE a annoncé qu'elle avait conclu une entente visant la vente de la quasi-totalité de ses centres de données dans le cadre d'une transaction en espèces d'une valeur de 1,04 milliard \$. Nous avons présenté les montants liés à la vente dans les activités abandonnées dans nos états consolidés du résultat net et nos tableaux consolidés des flux de trésorerie. Les immobilisations corporelles et incorporelles qui ont été vendues ont cessé d'être amorties le 1^{er} juin 2020. Au T4 2020, nous avons réalisé la vente, pour un produit de 933 millions \$ (déduction faite de la dette et d'autres éléments), et avons comptabilisé un profit sur la vente de 211 millions \$, après impôt. Le gain en capital résultant de la vente est essentiellement contrebalancé par la comptabilisation de reports en avant de pertes en capital qui n'avaient pas été comptabilisés antérieurement.

En 2020, nous avons comptabilisé des charges pour pertes de valeur de 452 millions \$ relativement aux services de télévision en anglais et en français ainsi qu'à divers marchés de la radio de notre secteur Bell Média. Ces charges comprennent un montant de 291 millions \$ imputé aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée pour les licences de radiodiffusion, un montant de 146 millions \$ imputé aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée, principalement au titre des droits d'émissions et de longs métrages, et un montant de 15 millions \$ imputé aux immobilisations corporelles au titre du réseau, de l'infrastructure et du matériel.

	2022	2021	2020
États consolidés du résultat net			
Produits d'exploitation			
Tirés des services	20 956	20 350	19 832
Tirés des produits	3 218	3 099	3 051
Total des produits d'exploitation	24 174	23 449	22 883
Coûts d'exploitation	(13 975)	(13 556)	(13 276)
BAlIA ajusté	10 199	9 893	9 607
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	(94)	(209)	(116)
Amortissement des immobilisations corporelles	(3 660)	(3 627)	(3 475)
Amortissement des immobilisations incorporelles	(1 063)	(982)	(929)
Charges financières			
Charges d'intérêts	(1 146)	(1 082)	(1 110)
Rendements (intérêts) nets liés aux obligations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	51	(20)	(46)
Perte de valeur d'actifs	(279)	(197)	(472)
Autres (charges) produits	(115)	160	(194)
Impôt sur le résultat	(967)	(1 044)	(792)
Bénéfice net lié aux activités poursuivies	2 926	2 892	2 473
Bénéfice net lié aux activités abandonnées	–	–	226
Bénéfice net	2 926	2 892	2 699
Bénéfice net lié aux activités poursuivies attribuable aux :			
Actionnaires ordinaires	2 716	2 709	2 272
Actionnaires privilégiés	152	131	136
Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	58	52	65
Bénéfice net lié aux activités poursuivies	2 926	2 892	2 473
Bénéfice net attribuable aux :			
Actionnaires ordinaires	2 716	2 709	2 498
Actionnaires privilégiés	152	131	136
Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	58	52	65
Bénéfice net	2 926	2 892	2 699
Bénéfice net par action ordinaire – de base et dilué			
Activités poursuivies	2,98	2,99	2,51
Activités abandonnées	–	–	0,25
Bénéfice net par action ordinaire – de base et dilué	2,98	2,99	2,76
Ratios			
Marge du BAlIA ajusté (%)	42,2 %	42,2 %	42,0 %

	2022	2021	2020
États consolidés de la situation financière			
Immobilisations corporelles	29 256	28 235	27 513
Total de l'actif	69 329	66 764	60 665
Dettes à court terme (y compris les effets à payer et les emprunts garantis par des créances)	4 137	2 625	2 417
Dettes à long terme	27 783	27 048	23 906
Total des passifs non courants	35 345	34 710	31 065
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de BCE	22 178	22 635	20 989
Total des capitaux propres	22 515	22 941	21 329
Tableaux consolidés des flux de trésorerie			
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	8 365	8 008	7 754
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(5 517)	(7 018)	(3 540)
Dépenses d'investissement	(5 133)	(4 852)	(4 202)
Acquisitions d'entreprises	(429)	(12)	(65)
Cessions d'entreprises	52	–	–
Licences d'utilisation du spectre	(3)	(2 082)	(86)
Rentrées de trésorerie provenant des activités abandonnées	–	–	892
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	(2 988)	(925)	(4 135)
Émission d'actions ordinaires	171	261	26
Augmentation (diminution) des effets à payer	111	351	(1 641)
Augmentation (diminution) des créances titrisées	700	(150)	–
Émission de titres d'emprunt à long terme	1 951	4 985	6 006
Remboursement de titres d'emprunt à long terme	(2 023)	(2 751)	(5 003)
Dividendes en trésorerie payés sur actions ordinaires	(3 312)	(3 132)	(2 975)
Dividendes en trésorerie payés sur actions privilégiées	(136)	(125)	(132)
Dividendes en trésorerie payés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	(39)	(86)	(53)
Flux de trésorerie disponibles	3 067	2 980	3 348
Information sur les actions			
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (en millions)	911,5	906,3	904,3
Actions ordinaires en circulation à la fin de l'exercice (en millions)	912,0	909,0	904,4
Capitalisation boursière ⁽¹⁾	54 255	59 821	49 226
Dividendes déclarés par action ordinaire (en dollars)	3,68	3,50	3,33
Dividendes déclarés sur actions ordinaires	(3 356)	(3 175)	(3 011)
Dividendes déclarés sur actions privilégiées	(152)	(131)	(136)
Cours de clôture des actions ordinaires (en dollars)	59,49	65,81	54,43
Rendement total procuré aux actionnaires	(4,2)%	27,9 %	(4,1)%
Ratios			
Intensité du capital (%)	21,2 %	20,7 %	18,4 %
Ratio cours/bénéfice (fois) ⁽²⁾	19,96	22,01	19,72
Autres données			
Nombre d'employés (en milliers)	45	50	51

(1) Correspond au cours de l'action ordinaire de BCE à la fin de l'exercice multiplié par le nombre d'actions ordinaires en circulation à la fin de l'exercice.

(2) Le ratio cours/bénéfice correspond au cours de l'action ordinaire de BCE à la fin de l'exercice divisé par le BPA.

7.2 Information financière trimestrielle

Le tableau suivant présente les principales données financières consolidées de BCE pour chacun des trimestres de 2022 et de 2021. Cette information trimestrielle n'est pas auditée, mais elle a été préparée sur la même base que les états financiers consolidés annuels. Les facteurs qui ont entraîné la variation de nos résultats au cours des huit derniers trimestres sont analysés tout au long de ce rapport de gestion. Se reporter à la section 7.1, *Information financière annuelle*, du présent rapport de gestion pour une description des conséquences de la pandémie de COVID-19 sur nos résultats financiers de 2022 et de 2021.

	2022				2021			
	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
Produits d'exploitation								
Tirés des services	5 353	5 193	5 233	5 177	5 243	5 099	5 040	4 968
Tirés des produits	1 086	831	628	673	966	737	658	738
Total des produits d'exploitation	6 439	6 024	5 861	5 850	6 209	5 836	5 698	5 706
BAlIA ajusté	2 437	2 588	2 590	2 584	2 430	2 558	2 476	2 429
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	(19)	(22)	(40)	(13)	(63)	(50)	(7)	(89)
Amortissement des immobilisations corporelles	(922)	(914)	(933)	(891)	(925)	(902)	(905)	(895)
Amortissement des immobilisations incorporelles	(270)	(267)	(266)	(260)	(251)	(245)	(248)	(238)
Charges financières								
Charges d'intérêts	(319)	(298)	(269)	(260)	(275)	(272)	(268)	(267)
Rendements (intérêts) nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	13	13	7	18	(5)	(5)	(5)	(5)
Perte de valeur d'actifs	(150)	(21)	(106)	(2)	(30)	–	(164)	(3)
Autres produits (charges)	19	(130)	(97)	93	26	35	91	8
Impôt sur le résultat	(222)	(178)	(232)	(335)	(249)	(306)	(236)	(253)
Bénéfice net	567	771	654	934	658	813	734	687
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	528	715	596	877	625	757	685	642
Bénéfice net par action ordinaire – de base et dilué	0,58	0,78	0,66	0,96	0,69	0,83	0,76	0,71
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – de base (en millions)	912,0	911,9	911,9	910,1	908,8	906,9	905,0	904,5
Autres renseignements								
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	2 056	1 996	2 597	1 716	1 743	1 774	2 499	1 992
Flux de trésorerie disponibles	376	642	1 333	716	229	566	1 245	940
Dépenses d'investissement	(1 638)	(1 317)	(1 219)	(959)	(1 466)	(1 164)	(1 210)	(1 012)

Faits saillants du quatrième trimestre

Produits d'exploitation	T4 2022	T4 2021	Variation (\$)	% de variation
Services sans fil de Bell	2 666	2 475	191	7,7 %
Services sur fil de Bell	3 094	3 079	15	0,5 %
Bell Média	889	849	40	4,7 %
Éliminations intersectorielles	(210)	(194)	(16)	(8,2)%
Total des produits d'exploitation de BCE	6 439	6 209	230	3,7 %
BAlIA ajusté	T4 2022	T4 2021	Variation (\$)	% de variation
Services sans fil de Bell	990	951	39	4,1 %
Services sur fil de Bell	1 318	1 326	(8)	(0,6)%
Bell Média	129	153	(24)	(15,7)%
Total du BAlIA ajusté de BCE	2 437	2 430	7	0,3 %

Le **total des produits d'exploitation de BCE** a augmenté de 3,7 % au T4 2022 par rapport au T4 2021, du fait de l'accroissement des produits d'exploitation tirés des produits de 1 086 millions \$, hausse de 12,4 % d'un exercice à l'autre, et de celui des produits tirés des services de 5 353 millions \$, hausse de 2,1 % d'un exercice à l'autre. La progression des produits d'exploitation s'explique par la croissance dans l'ensemble de nos trois secteurs. Les produits d'exploitation tirés des Services sans fil ont progressé de 7,7 % d'un exercice à l'autre, en raison de l'accroissement de 11,7 % des produits d'exploitation tirés des produits et de 5,8 % des produits tirés des services. Les produits d'exploitation de Bell Média se sont accrus de 4,7 % d'un exercice à l'autre, en raison de la hausse des produits tirés de la publicité et des produits tirés des frais d'abonnement. Les produits d'exploitation tirés du secteur Services sur fil de Bell ont augmenté de 0,5 % au T4 2022 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui s'explique par la hausse des produits d'exploitation tirés des produits de 17,2 %, contrebalancée par la diminution des produits tirés des services de 0,3 %.

Le **bénéfice net de BCE** a diminué de 13,8 % au T4 2022, par rapport au T4 2021, en raison principalement de la hausse de la perte de valeur d'actifs, de l'accroissement des charges d'intérêts et de l'augmentation de la dotation aux amortissements, facteurs en partie contrebalancés par la baisse des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, la diminution de l'impôt sur le résultat et l'augmentation du rendement net au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

Le **BAlIA ajusté de BCE** s'est accru de 0,3 % au T4 2022 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de la croissance de 4,1 % dans le secteur Services sans fil de Bell, en partie contrebalancée par les baisses de 15,7 % dans le secteur Bell Média et de 0,6 % dans le secteur Services sur fil de Bell. La croissance du BAlIA ajusté d'un exercice à l'autre reflète la hausse des produits d'exploitation, en partie contrebalancée par l'augmentation des coûts d'exploitation. La marge du BAlIA ajusté de 37,8 % au T4 2022 a diminué de 1,3 point par rapport au T4 2021, sous l'impulsion de la proportion plus élevée des ventes de produits générant de faibles marges du total de nos produits des activités ordinaires, de la hausse des coûts liés à la programmation média, des coûts de récupération liés aux tempêtes, des pressions inflationnistes sur les coûts et de l'intensité accrue des offres promotionnelles des Services sans fil.

Les **produits d'exploitation des Services sans fil de Bell** ont augmenté de 7,7 % au T4 2022, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de la hausse des produits tirés des services et des produits d'exploitation tirés des produits. Les produits tirés des services se sont accrus de 5,8 % d'un exercice à l'autre, compte tenu de l'accroissement continu de la clientèle d'abonnés utilisant des téléphones mobiles et des appareils connectés ainsi que de l'augmentation des produits tirés des services d'itinérance en raison de la hausse des déplacements à l'étranger du fait de l'assouplissement des restrictions de voyage mondiales liées à la COVID-19, facteurs en partie contrebalancés par la répartition des abonnés et les pressions concurrentielles sur les prix. Les produits d'exploitation tirés des produits ont augmenté de 11,7 % d'un exercice à l'autre, en raison de la hausse des volumes de ventes, en partie contrebalancée par l'intensification des offres promotionnelles.

Le **BAlIA ajusté des Services sans fil de Bell** a augmenté de 4,1 % au T4 2022 par rapport à la période correspondante de 2021, en raison de la progression des produits d'exploitation, contrebalancée par la hausse des coûts d'exploitation. La hausse des coûts d'exploitation s'explique avant tout par l'augmentation du coût des produits vendus en raison de l'accroissement des ventes de produits, la progression des coûts liés à l'exploitation du réseau compte tenu de la poursuite du déploiement de notre réseau mobile 5G, les paiements accrus versés à d'autres entreprises de télécommunications en raison de l'augmentation des produits tirés des services d'itinérance ainsi que l'augmentation des coûts de la main-d'œuvre, principalement aux centres de services à la clientèle. La marge du BAlIA ajusté de 37,1 % au T4 2022 a diminué de 1,3 point par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison surtout de la proportion plus importante de ventes de produits générant de faibles marges du total de nos produits des activités ordinaires et de l'intensité accrue des offres promotionnelles, facteurs en partie contrebalancés par l'effet de la croissance des produits tirés des services.

Les **produits d'exploitation des Services sur fil de Bell** ont augmenté de 0,5 % au T4 2022, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de la hausse des produits d'exploitation tirés des produits de 17,2 %, compte tenu du calendrier des ventes aux grandes entreprises clientes et de l'incidence moins défavorable d'un exercice à l'autre des difficultés liées à la chaîne d'approvisionnement à l'échelle mondiale. Cette augmentation a été en partie contrebalancée par la baisse de 0,3 % des produits tirés des services d'un exercice à l'autre en raison des rabais plus généreux consentis pour l'acquisition d'abonnés et la fidélisation de la clientèle et sur les forfaits de services résidentiels, l'érosion continue des produits tirés de nos services voix et de nos services données traditionnelles, la diminution des produits tirés des solutions d'affaires, notamment l'incidence de la vente de notre filiale entièrement détenue Createch le 1^{er} mars 2022, l'amenuisement de notre clientèle d'abonnés du service télé par satellite et la baisse des ventes de gros de minutes de conversations interurbaines internationales. La baisse des produits tirés des services a été partiellement contrebalancée par l'augmentation de la clientèle d'abonnés des services Internet et de télé IP, l'effet des majorations tarifaires des services résidentiels, l'acquisition d'EBOX et d'autres sociétés liées en février 2022 et de Distributel en décembre 2022 ainsi que la hausse des ventes de contrats de maintenance des équipements de transmission de données à des entreprises.

Le **BAlIA ajusté des Services sur fil de Bell** a diminué de 0,6 % au T4 2022, comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de l'augmentation des coûts d'exploitation, en partie contrebalancée par la hausse des produits d'exploitation d'un exercice à l'autre. La hausse des coûts d'exploitation s'explique essentiellement par l'augmentation du coût des produits vendus et des coûts des contrats de maintenance en raison de l'augmentation, d'un exercice à l'autre, des produits des activités ordinaires de même que l'accroissement des coûts de récupération liés aux tempêtes et les pressions inflationnistes sur les coûts ayant une incidence principalement sur les charges liées aux salaires et au carburant. Ces facteurs ont été en partie contrebalancés par la réduction des coûts des services liés aux solutions d'affaires, la baisse des coûts de la programmation télé et du contenu et la diminution des paiements versés à d'autres entreprises de télécommunications en raison de la diminution des produits d'exploitation connexes, et des économies au titre des coûts de la main-d'œuvre compte tenu principalement des réductions de personnel. La marge du BAlIA ajusté de 42,6 % au T4 2022 a diminué de 0,5 point par rapport à la période correspondante de 2021, en raison de la proportion plus élevée des ventes de produits générant de faibles marges du total de nos produits des activités ordinaires, de la hausse des coûts d'exploitation et de l'effet moins prononcé des produits tirés des services d'un exercice à l'autre.

Les **produits d'exploitation de Bell Média** se sont accrus de 4,7 % au T4 2022, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de la hausse des produits tirés de la publicité et des produits tirés des frais d'abonnement, y compris la croissance continue d'un exercice à l'autre de 46 % des produits liés au contenu numérique. Les produits tirés de la publicité ont augmenté de 3,8 % au T4 2022, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de la hausse des produits tirés de la publicité de la télé provenant de la diffusion de la Coupe du monde de la FIFA Qatar 2022 et de l'accroissement des produits liés à l'affichage extérieur découlant de la reprise à la suite des répercussions de la pandémie de COVID-19, facteurs en partie contrebalancés par la baisse de la demande des annonceurs compte tenu de l'incertitude économique actuelle. Les produits tirés des frais d'abonnement ont augmenté de 5,4 % au T4 2022 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui s'explique principalement par la croissance continue du nombre d'abonnés aux services de diffusion directement aux consommateurs Crave et aux services de diffusion en continu de sports.

Le **BAlIA ajusté de Bell Média** a diminué de 15,7 % au T4 2022 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, car l'augmentation des coûts d'exploitation a plus qu'annulé la croissance des produits d'exploitation. L'augmentation d'un exercice à l'autre des coûts d'exploitation correspond essentiellement à l'accroissement des coûts de la programmation sportive, lié surtout aux droits de diffusion de la programmation sportive de la Coupe du monde de la FIFA Qatar 2022, et au retour au calendrier habituel de programmation sportive et de programmation de divertissement, à la suite des retards imputables à la pandémie de COVID-19 au T4 2021.

Les **dépenses d'investissement de BCE** ont totalisé 1 638 millions \$ au T4 2022, en hausse de 172 millions \$ ou 11,7 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Ces montants correspondent à un ratio d'intensité du capital de 25,4 %, une hausse de 1,8 point par rapport au T4 2021. L'augmentation des dépenses d'investissement résulte de la hausse de 110 millions \$ et de 35 millions \$ d'un exercice à l'autre dans les secteurs Services sur fil et Services sans fil, respectivement, en raison principalement de la poursuite du déploiement du réseau sur fil FTTP et du réseau sans fil 5G. Les dépenses d'investissement de Bell Média ont elles aussi augmenté, en hausse de 27 millions \$ d'un exercice à l'autre pour rendre compte des investissements plus importants à l'appui de l'expansion de nos services par contournement.

Les **coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres de BCE**, de 19 millions \$ au T4 2022, ont diminué de 44 millions \$ par rapport au T4 2021, en raison principalement de la baisse des coûts liés aux indemnités de départ au titre de cessations d'emploi volontaires et involontaires et de la diminution des coûts liés aux acquisitions et autres.

L'**amortissement des immobilisations corporelles de BCE**, de 922 millions \$ au T4 2022, a diminué de 3 millions \$ d'un exercice à l'autre, en raison principalement de l'accélération moindre de l'amortissement des éléments de réseau 4G à mesure que nous passons à la 5G, facteur en partie contrebalancé par le volume accru d'immobilisations, car nous avons continué d'investir dans nos réseaux sans fil et à large bande ainsi que dans nos services de télé IP.

L'**amortissement des immobilisations incorporelles de BCE**, de 270 millions \$ au T4 2022, a augmenté de 19 millions \$ d'un exercice à l'autre, en raison essentiellement du volume accru d'immobilisations.

Les **charges d'intérêts de BCE** se sont élevées à 319 millions \$ au T4 2022, comparativement à 44 millions \$ au T4 2021, en raison principalement de l'accroissement des niveaux d'endettement moyens et de la hausse des taux d'intérêt moyens, en partie contrebalancés par l'augmentation des intérêts inscrits à l'actif.

La **perte de valeur d'actifs de BCE**, d'un montant de 150 millions \$ au T4 2022 est essentiellement attribuable aux charges pour perte de valeur pour les chaînes de télé francophones de notre secteur Bell Média en raison du repli de la demande de publicité dans l'industrie dans le contexte de l'incertitude planant sur l'économie mondiale et des incidences défavorables sur les hypothèses relatives aux taux d'actualisation. Ces charges comprennent un montant de 94 millions \$ imputé aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée pour les licences de radiodiffusion et un montant de 53 millions \$ imputé aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée au titre des droits d'émissions et de longs métrages.

Les **autres produits de BCE**, de 19 millions \$ au T4 2022, ont diminué de 7 millions \$ d'un exercice à l'autre, en raison surtout de la baisse des profits nets liés à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur les actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres et de la hausse des pertes sur nos placements liés à une obligation de rachat à la juste valeur d'une participation minoritaire dans l'une de nos filiales, en partie contrebalancées par l'accroissement des revenus sur nos placements en titres de capitaux propres compte tenu de la perte comptabilisée au T4 2021 sur la quote-part revenant à BCE d'une obligation de rachat à la juste valeur d'une participation minoritaire dans l'une de ses coentreprises et de la hausse du bénéfice d'exploitation sur les participations mises en équivalence.

L'**impôt sur le résultat de BCE**, de 222 millions \$ au T4 2022, a diminué de 27 millions \$ par rapport au T4 2021, essentiellement en raison de la baisse du bénéfice imposable.

Le **bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires de BCE** s'est élevé à 528 millions \$ au T4 2022, soit 0,58 \$ par action, en baisse par rapport à 625 millions \$, soit 0,69 \$ par action, au T4 2021. Le recul d'un exercice à l'autre s'explique avant tout par la hausse de la perte de valeur d'actifs, l'amortissement des charges d'intérêts et l'augmentation de la dotation aux amortissements, facteurs en partie contrebalancés par la baisse des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, la diminution de l'impôt sur le résultat et l'augmentation du rendement net au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. Le bénéfice net ajusté a diminué pour s'établir à 654 millions \$ au T4 2022, comparativement à 692 millions \$ au T4 2021, et le BPA ajusté a accusé un recul pour passer à 0,71 \$, alors qu'il était de 0,76 \$ au T4 2021.

Les **flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation de BCE** ont totalisé 2 056 millions \$ au T4 2022, comparativement à 1 743 millions \$ au T4 2021. Cette hausse est principalement attribuable à l'augmentation des fonds provenant du fonds de roulement compte tenu du calendrier des paiements des fournisseurs, de la diminution des cotisations aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi attribuable à une suspension partielle des cotisations en 2022 et de la baisse des coûts liés aux indemnités de départ et autres coûts payés, facteurs en partie contrebalancés par la hausse des intérêts payés et l'accroissement de l'impôt sur le résultat.

Les **flux de trésorerie disponibles de BCE** se sont établis à 376 millions \$ au T4 2022, comparativement à 229 millions \$ au T4 2021. L'augmentation est principalement attribuable à la hausse des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, exclusion faite des coûts liés aux acquisitions et autres payés, facteur en partie contrebalancé par la hausse des dépenses d'investissement.

Considérations sur le caractère saisonnier

Une partie des produits et des charges de nos secteurs varie légèrement selon les saisons, ce qui pourrait avoir une incidence sur les résultats financiers d'un trimestre à l'autre. Au cours des huit derniers trimestres, la pandémie de COVID-19 a eu des répercussions sur nos activités. Bien que les effets défavorables de la pandémie de COVID-19 sur notre performance financière et opérationnelle se soient atténués en 2022, il est difficile d'estimer les répercussions que pourrait avoir la pandémie de COVID-19 sur nos activités ou sur nos résultats financiers futurs étant donné les incertitudes quant à la gravité et à la durée de la pandémie de COVID-19 et à la recrudescence possible du nombre de cas de COVID-19, notamment du fait de l'émergence possible d'autres variants, et les différentes conséquences possibles. Par conséquent, les variations saisonnières décrites ci-dessous pourraient ne pas être entièrement représentatives des tendances observées au cours de la pandémie de COVID-19, qui ont eu et continuent d'avoir des répercussions sur le comportement des consommateurs, les dépenses de consommation et la façon dont nous exerçons nos activités, et qui continuent d'en avoir. Il est donc difficile pour le moment d'estimer la durée ultime de la pandémie de COVID-19 ou l'ampleur de son incidence sur les tendances saisonnières qui caractérisent habituellement nos activités.

Les résultats d'exploitation des **Services sans fil de Bell** sont sensibles aux dates de lancement de nouveaux appareils mobiles et aux offres promotionnelles saisonnières, comme la période du retour en classe, le Vendredi fou et la période des fêtes, ainsi que par le niveau d'intensité de la concurrence dans l'ensemble. En raison de l'incidence saisonnière, les dépenses relatives à l'acquisition d'abonnés et à la fidélisation de la clientèle découlant des mises à niveau d'appareils dans le cadre des renouvellements de contrats sont habituellement plus élevées au troisième et au quatrième trimestre. En ce qui concerne la FMU, nous avons enregistré historiquement des augmentations séquentielles saisonnières aux deuxième et troisième trimestres, en raison des niveaux d'utilisation et d'itinérance plus élevés au cours du printemps et de l'été, suivis habituellement par des diminutions séquentielles saisonnières aux quatrième et premier trimestres. Cependant, cette incidence saisonnière sur la FMU s'est atténuée, du fait que les forfaits offrant des options voix et données illimitées sont de plus en plus répandus; ainsi, la variabilité des frais facturés pour l'utilisation des services de données est moindre.

Les produits tirés des **Services sur fil de Bell** ont tendance à être plus élevés au quatrième trimestre, en raison des ventes historiquement plus élevées de produits de données et d'équipements à la clientèle d'affaires. Cependant, cette situation varie d'une année à l'autre selon la vigueur de l'économie et la présence ou non d'initiatives de vente ciblées, ce qui peut influencer les dépenses de la clientèle. L'activité des abonnés des services de téléphonie, de télé et Internet est sujette à de légères fluctuations saisonnières, attribuables en grande partie aux déménagements des ménages pendant les mois d'été et à la période du retour en classe au troisième trimestre. Les efforts de commercialisation ciblés menés à diverses périodes de l'année pour coïncider avec des événements spéciaux ou les campagnes de commercialisation de grande envergure peuvent également avoir une incidence sur les résultats d'exploitation globaux des services sur fil.

Les produits tirés de **Bell Média** et les charges connexes provenant de la télédiffusion et de la radiodiffusion découlent en grande partie de la vente de publicité. La demande en publicité dépend de la conjoncture économique ainsi que des variations saisonnières et cycliques. Les variations saisonnières de la télédiffusion découlent du niveau des cotes d'écoute de la télé, en particulier au cours de la saison de programmation d'automne, des saisons des grandes ligues sportives et d'autres événements sportifs spéciaux, comme les Jeux olympiques, les séries éliminatoires de la Ligue nationale de hockey (LNH) et de la NBA et la Coupe du monde de soccer de la FIFA, ainsi que des fluctuations dans l'activité de vente au détail au cours de l'exercice.

8 Cadre réglementaire

8.1 Introduction

Cette section décrit certaines lois qui régissent nos activités et présente les faits saillants relatifs aux récentes initiatives et procédures réglementaires, aux récentes consultations gouvernementales et aux positions gouvernementales qui nous touchent, qui touchent nos activités et qui pourraient continuer de toucher notre capacité à rivaliser avec la concurrence du marché. Bell Canada ainsi que plusieurs de ses filiales directes et indirectes, dont Bell Mobilité, Bell ExpressVu société en commandite (ExpressVu), Bell Média, NorthernTel, société en commandite (NorthernTel), Télébec, société en commandite (Télébec), Groupe Maskatel Québec S.E.C (Maskatel), Distributel et Northwestel, sont régies par la *Loi sur les télécommunications*, la *Loi sur la radiodiffusion*, la *Loi sur la radiocommunication* et/ou la *Loi sur Bell Canada*. Nos activités sont touchées par la réglementation et les politiques de divers organismes de réglementation, et par les décisions rendues par ceux-ci, dont le CRTC, un organisme quasi judiciaire du gouvernement du Canada chargé de réglementer les services de télécommunications et de radiodiffusion du Canada, et d'autres ministères du gouvernement fédéral, en particulier l'ISDE et le Bureau de la concurrence.

De façon plus particulière, le CRTC réglemente les prix que nous pouvons demander en matière de services de télécommunications de détail lorsqu'il juge que la concurrence est insuffisante pour protéger l'intérêt des consommateurs. Le CRTC a jugé que la concurrence est suffisante pour accorder l'exemption de la réglementation des prix de détail en vertu de la *Loi sur les télécommunications* à l'égard de la vaste majorité de nos services de télécommunications sur fil et sans fil de détail. Le CRTC peut également nous imposer de donner accès à nos réseaux sur fil et sans fil à nos concurrents et dicter les tarifs que nous pouvons leur demander. En particulier, actuellement, il rend obligatoire l'accès haute vitesse de gros pour les services filaires à large bande et les services sans fil nationaux

d'itinérance et est en train de mettre en place une obligation d'accès de gros pour les exploitants de réseaux mobiles virtuels (ERMV) dotés d'installations. L'imposition de tarifs de gros moindres, ou l'imposition de modalités défavorables pour les services obligatoires, pourraient nous dissuader d'investir dans les améliorations et le prolongement des réseaux, réduire notre marge de manœuvre, influencer sur la structure du marché, améliorer la position commerciale de nos concurrents, estomper le caractère distinctif de nos services fondé sur nos réseaux et avoir une incidence défavorable sur la performance financière de nos activités. Nos activités de distribution de services de télé et nos activités de télédiffusion et de radiodiffusion sont assujetties à la *Loi sur la radiodiffusion* et, pour la plupart, ne sont assujetties à aucune réglementation en ce qui concerne les prix de détail.

Bien que la majorité de nos services de détail ne soient pas assujettis à la réglementation sur les prix, des ministères et des organismes du gouvernement, dont le CRTC, ISDE, Patrimoine canadien et le Bureau de la concurrence, continuent de jouer un rôle important en ce qui a trait aux questions de réglementation comme l'établissement et la révision de règlements concernant l'accès obligatoire aux réseaux, les ventes aux enchères de spectre, l'imposition de codes de conduite à l'égard des consommateurs, l'approbation d'acquisitions, l'octroi de licences de radiodiffusion et de spectre, les exigences relatives à la propriété étrangère, les obligations en matière de protection de la vie privée et de cybersécurité et le contrôle du piratage des droits d'auteur. Des décisions défavorables prises par les gouvernements ou les organismes de réglementation, une réglementation plus rigoureuse ou l'absence de mesures efficaces de lutte contre le piratage pourraient avoir une incidence défavorable de nature financière, opérationnelle ou concurrentielle sur nos activités ou nuire à notre réputation.

8.2 Loi sur les télécommunications

La *Loi sur les télécommunications* régit les télécommunications au Canada. Elle définit les grands objectifs de la politique canadienne de télécommunications et confère au gouvernement du Canada le pouvoir de donner au CRTC des instructions générales relatives aux objectifs de sa politique. Elle s'applique à plusieurs sociétés et sociétés de personnes du groupe BCE, notamment Bell Canada, Bell Mobilité, NorthernTel, Télébec, Maskatel, Distributel et Northwestel.

Aux termes de la *Loi sur les télécommunications*, tous les fournisseurs de services de télécommunications dotés d'installations au Canada, désignés par l'expression entreprises de télécommunications, doivent obtenir une approbation réglementaire pour tous les services de télécommunications, à moins que les services en question ne soient exemptés ou qu'ils ne fassent l'objet d'une abstention. La plupart des services de détail offerts par les sociétés du groupe BCE sont exemptés de la réglementation relative aux services de détail. Le CRTC peut exempter toute une catégorie d'entreprises de télécommunications de l'application du règlement pris en vertu de la *Loi sur les télécommunications* si cette exemption est conforme aux objectifs de la politique canadienne de télécommunications. De plus, quelques grandes entreprises de télécommunications, y compris celles du groupe BCE, doivent également répondre à certaines exigences en matière de propriété canadienne. BCE surveille le niveau de propriété de ses actions ordinaires par des non-Canadiens et fait rapport régulièrement à ce sujet.

Nouvelles instructions

Le 13 février 2023, le gouvernement du Canada a adopté de nouvelles instructions à l'intention du CRTC en ce qui concerne les services de télécommunications. Les nouvelles instructions remplacent les instructions existantes publiées en 2006 et en 2019. Comme dans la version de 2019, les nouvelles instructions demandent au CRTC d'examiner la manière dont ses décisions peuvent favoriser la concurrence, l'abordabilité, l'intérêt des consommateurs et l'innovation, et mentionnent également l'importance de la résilience et de la fiabilité des réseaux. Elles enjoignent aussi au CRTC de respecter une liste de principes de réglementation efficace, de maintenir ou possiblement d'étendre ses régimes de services de gros pour les services d'Internet fixes et les services mobiles sans fil, et de prendre certaines mesures pour améliorer et protéger les droits des consommateurs de services de télécommunications. Pour l'heure, il est impossible de déterminer clairement quelle sera l'incidence, le cas échéant, des nouvelles instructions sur nos activités et nos résultats financiers, notamment sur notre capacité de maintenir les investissements au même niveau que dans le passé.

Examen des services sans fil mobiles

Le 28 février 2019, le CRTC a lancé son examen planifié du cadre réglementaire des services sans fil mobiles. Les principales questions soulevées dans le cadre de la consultation du CRTC portaient notamment sur i) la concurrence dans le marché de détail; ii) le cadre réglementaire actuel régissant les services sans fil mobiles de gros, particulièrement l'accès des ERMV aux services de gros; et iii) l'avenir des services sans fil mobiles au Canada, particulièrement la réduction des obstacles au déploiement de l'infrastructure. Le 15 avril 2021, le CRTC a rendu sa décision, selon laquelle Bell Mobilité, Rogers Communications Canada Inc. (Rogers Canada), Telus Communications Inc. (Telus Communications) et Saskatchewan Telecommunications (SaskTel) sont tenues de fournir aux entreprises régionales de services sans fil un accès à leurs réseaux afin de permettre à ces entreprises d'exercer leurs activités en tant qu'ERMV dans les zones de licences d'utilisation du spectre de niveau 4 d'ISDE pour lesquelles elles possèdent du spectre. Les modalités de l'accès pour les ERMV seront établies dans les tarifs qui seront approuvés par le CRTC. Le tarif relatif à l'accès pour les ERMV ne sera pas assujéti au régime tarifaire du CRTC, mais fera plutôt l'objet d'une négociation entre les parties, l'arbitrage de l'offre finale par le CRTC étant un recours en cas d'échec des négociations. Le CRTC a indiqué que l'obligation de fournir le service d'accès se voulait une mesure temporaire qui sera, en l'absence de certains retards de mise en œuvre, progressivement éliminée sept ans à compter de la date de détermination des modalités tarifaires. Dans sa décision, le CRTC a aussi exigé que Bell Mobilité, Rogers Canada et Telus Communications assurent un transfert transparent dans le cadre des services d'itinérance nationale obligatoires existants du CRTC, et a confirmé que ses exigences relatives à l'itinérance obligatoire s'appliqueraient à la 5G. Le 14 juillet 2021, Bell Mobilité, Rogers Canada, Telus Communications et SaskTel ont déposé une proposition visant les modalités des tarifs en ce qui concerne le service d'accès pour les ERMV et Bell Mobilité, Rogers Canada et Telus Communications ont déposé des propositions de modification de leurs tarifs pour l'accès obligatoire aux services d'itinérance afin de tenir compte des décisions du CRTC. Le 6 avril 2022, le CRTC a publié une décision concernant les tarifs pour l'accès obligatoire aux services d'itinérance dans laquelle elle a ordonné à Bell Mobilité, Rogers Canada et Telus Communications d'apporter certaines modifications à leur tarif, aux fins d'approbation par le CRTC, avant le 21 avril 2022.

Le 19 octobre 2022, le CRTC a publié une décision dans laquelle elle a tiré certaines conclusions concernant les propositions visant les modalités des tarifs des ERMV déposées par Bell Mobilité, Rogers Canada, Telus Communications et SaskTel, et leur ordonne de déposer des tarifs révisés conformément à ces conclusions dans les 30 jours suivants. Dans sa décision, le CRTC ordonne à Bell Mobilité, Rogers Canada, Telus Communications et SaskTel d'offrir le service d'accès pour les ERMV aux entreprises régionales disposant d'un réseau d'accès radioélectrique (RAN) et d'un réseau central et offrant activement des services sans fil mobiles sur une base commerciale à la clientèle des services de détail au Canada, et confirme que les modalités similaires relatives au transfert ininterrompu et à la 5G prévues dans les tarifs des services d'itinérance nationaux devraient s'appliquer aux tarifs d'accès obligatoire pour les ERMV. Le CRTC ordonne à Bell Mobilité, Rogers Canada, Telus Communications et SaskTel de commencer à accepter les demandes d'accès de gros pour les ERMV présentées par les entreprises régionales de services sans fil à compter de la date de la décision. Bell Mobilité est tenue d'offrir un service d'accès pour les ERMV dans toutes les provinces (sauf la Saskatchewan) et dans les trois territoires. Il est impossible de déterminer clairement quelle sera l'incidence, le cas échéant, des mesures énoncées dans cette décision sur nos activités et nos résultats financiers, de même que sur notre capacité à investir dans nos réseaux autant que nous l'avons fait dans le passé.

Service d'accès de gros dégroupé obligatoire aux réseaux FTTP

Le 22 juillet 2015, dans le cadre de la Politique réglementaire de télécom CRTC 2015-326, le CRTC a ordonné la mise en place d'un nouveau service d'accès haute vitesse de gros dégroupé, dont l'accès aux installations utilisant la technologie FTTP. La première étape de sa mise en œuvre s'est déroulée uniquement en Ontario et au Québec. Cette décision défavorable liée à la réglementation pourrait avoir une incidence sur la nature de nos décisions futures en matière d'investissement dans la technologie FTTP, leur importance, ainsi que sur l'emplacement et le moment choisis. Plus particulièrement, l'introduction par le CRTC des services de gros obligatoires à l'égard des installations utilisant la technologie FTTP dissuade les fournisseurs d'infrastructure numérique dotés d'installations d'investir dans des réseaux sur fil de prochaine génération, surtout dans les petites collectivités et dans les zones rurales.

Le 29 août 2017, dans l'Ordonnance de télécom CRTC 2017-312, le CRTC a établi les tarifs provisoires pour le nouveau service d'accès haute vitesse de gros dégroupé. Les tarifs définitifs ne sont pas encore déterminés. Le 11 juin 2020, le CRTC a lancé une nouvelle instance (se reporter à la section *Examen de la configuration réseau pour le service d'accès de gros dégroupé* plus loin) visant à réexaminer la configuration réseau pour le service d'accès haute vitesse de gros dégroupé qu'il a rendu obligatoire en 2015 et a suspendu la fixation des tarifs provisoires et des modalités tarifaires qui avaient été établis en 2017 jusqu'à nouvel ordre. Si les tarifs définitifs imposés diffèrent considérablement des tarifs que nous avons proposés, cela pourrait influencer sur notre stratégie d'investissement, favoriser la position commerciale de nos concurrents et avoir une incidence défavorable sur nos résultats financiers.

Demande du CORC concernant les services à large bande de détail fournis au moyen de la technologie FTTP

Le 8 janvier 2021, le Consortium des Opérateurs de Réseaux Canadiens Inc. (CORC) a présenté au CRTC une demande visant à obtenir une ordonnance obligeant Bell Canada et d'autres grands fournisseurs à vendre des services à large bande de détail fournis au moyen de la technologie FTTP aux fournisseurs de services Internet à un tarif réduit par rapport au prix de détail. Les fournisseurs de services Internet revendrait ensuite ces services sous leurs propres marques. Le CORC a proposé que l'obligation de donner accès aux services de détail fournis au moyen de la technologie FTTP soit en vigueur jusqu'à ce que le CRTC ait terminé l'examen de toutes les instances se rapportant aux services haute vitesse de gros qui sont en cours ou qui le seront dans un avenir rapproché. La mise en œuvre de la proposition du CORC aurait pour effet de dissuader les fournisseurs d'infrastructure numérique dotés d'installations d'investir dans des réseaux sur fil de prochaine génération, surtout dans les petites collectivités et dans les zones rurales, en plus d'améliorer la position commerciale de nos concurrents et d'avoir une incidence défavorable sur nos résultats financiers.

Examen des tarifs des services d'accès haute vitesse de gros fournis au moyen de la technologie FTTP

Dans le cadre de son examen en cours des tarifs pour les services Internet de gros, le 6 octobre 2016, le CRTC a considérablement réduit, de manière provisoire, certains tarifs de gros que Bell Canada et d'autres principaux fournisseurs facturent pour l'accès des tiers revendeurs de services Internet aux réseaux FTTP ou de câble, selon le cas. Le 15 août 2019, le CRTC a réduit davantage les tarifs de gros que les revendeurs de services Internet paient pour l'accès à l'infrastructure réseau construite par des fournisseurs de services dotés d'installations comme Bell Canada, avec effet rétroactif à mars 2016.

La décision d'août 2019 a été suspendue, tout d'abord par la Cour d'appel fédérale puis par le CRTC, de sorte qu'elle n'est jamais entrée en vigueur. En réaction aux demandes de révision et de modification déposées séparément par Bell Canada, cinq principaux câblodistributeurs (Cogeco Communications Inc., Eastlink, Rogers Canada, Shaw et Vidéotron ltée) et Telus Communications, le 27 mai 2021, le CRTC a rendu la décision 2021-182, qui a essentiellement rétabli les tarifs pratiqués avant août 2019, avec certaines réductions des tarifs de Bell Canada, avec prise d'effet rétroactive à mars 2016. En conséquence, au deuxième trimestre de 2021, nous avons comptabilisé un montant de 44 millions \$ en diminution des produits dans nos états consolidés du résultat net.

Bien que demeure l'obligation de rembourser des sommes à des tiers revendeurs de services Internet, l'entrée en vigueur de tarifs de gros définitifs similaires aux tarifs pratiqués depuis 2019 réduit l'incidence de l'examen de longue date des tarifs pour les services Internet de gros du CRTC et instaure un climat plus favorable pour des investissements plus que nécessaires dans des réseaux avancés. Le plus important revendeur, TekSawy Solutions Inc. (TekSawy) a obtenu l'autorisation d'interjeter appel de la décision du 27 mai 2021 du CRTC auprès de la Cour d'appel fédérale. La décision du CRTC a en outre été contestée par trois requêtes présentées par TekSawy, CORC et le Libertel de la capitale nationale devant le Cabinet, mais, le 26 mai 2022, le Cabinet a annoncé qu'il ne modifierait pas la décision.

Examen de la configuration réseau pour le service d'accès de gros dégroupé

Le 11 juin 2020, le CRTC a lancé une instance visant à réexaminer la configuration réseau pour le service d'accès haute vitesse de gros dégroupé devant être fourni par Bell Canada et les grandes entreprises de câblodistribution. La consultation a pour but l'adoption d'un modèle applicable aux fournisseurs d'accès de gros à l'échelle du pays. Elle pourrait aussi déboucher sur l'adoption, pour Bell Canada, d'un niveau de dégroupement différent de celui qui a été imposé en 2015, comme il est expliqué plus haut sous Service d'accès de gros dégroupé obligatoire aux réseaux FTTP. Le lancement de cette nouvelle consultation a suspendu l'établissement des tarifs définitifs du service d'accès haute vitesse dégroupé fourni par Bell Canada, et les tarifs provisoires actuels resteront en vigueur jusqu'à nouvel ordre. Des révisions facilitant l'accès des revendeurs à l'accès de gros dégroupé et/ou l'imposition de tarifs définitifs qui diffèrent considérablement des tarifs proposés par Bell Canada pourraient dissuader les fournisseurs d'infrastructure numérique dotés d'installations d'investir dans des réseaux sur fil de prochaine génération, améliorer la position commerciale des revendeurs de services d'accès haute vitesse et avoir une incidence défavorable sur nos résultats financiers.

Demande de TekSawy concernant une préférence induite accordée en ce qui a trait à des tarifs et à des services d'accès haute vitesse de gros

Le 20 janvier 2023, TekSawy a déposé une demande auprès du CRTC dans laquelle elle allègue que Rogers Canada et Bell Canada ont accordé une préférence induite et ainsi contrevenu à la *Loi sur les télécommunications*. Plus précisément, TekSawy allègue que Rogers Canada et Bell Canada ont conclu des ententes hors tarif avec Vidéotron ltée et EBOX, respectivement. En ce qui concerne Bell Canada et EBOX, TekSawy allègue que Bell Canada a offert à EBOX des tarifs préférentiels pour des services d'accès haute vitesse

de gros et/ou fourni l'accès à la technologie FTTP via un service haute vitesse groupé, un service qui n'est pas offert aux autres concurrents. TekSawy a demandé au CRTC d'ouvrir une enquête sur les ententes hors tarif présumées et d'instaurer des mesures de redressement provisoire, comme l'adoption des tarifs pour les services d'accès haute vitesse de gros groupés établis dans sa décision du 15 août 2019 (qui ont été en grande partie invalidés dans la Décision 2021-182 du CRTC, se reporter à la section *Examen des tarifs des services d'accès haute vitesse de gros fournis au moyen de la technologie FTTP* ci-dessus) ou l'obligation d'offrir des services d'accès de gros groupés au moyen de la technologie FTTP à des tarifs fondés sur les prix de détail minorés (qui sont semblables aux tarifs demandés par le CORC dont il est question à la section *Demande du CORC concernant les services à large bande de détail fournis au moyen de la technologie FTTP* ci-dessus). Nous croyons que la demande, du moins en ce qui concerne EBOX et Bell Canada, n'est pas fondée puisqu'elle repose sur des hypothèses factuelles qui ne sont pas exactes. Néanmoins, il n'est pas clair quelle incidence, le cas échéant, l'issue de la procédure pourrait avoir sur nos activités et nos résultats financiers.

Examen de la méthode d'établissement des tarifs des services de télécommunications de gros.

Le 24 avril 2020, le CRTC a lancé une instance visant à réexaminer la méthode qu'utilise actuellement le CRTC pour fixer les tarifs des services de télécommunications de gros obligatoires. L'instance a pour but d'évaluer la méthode la plus appropriée pour faire en sorte que ces tarifs soient justes et raisonnables et établis de manière efficace. Elle pourrait déboucher sur l'adoption d'une nouvelle méthode d'établissement des coûts qui diffère substantiellement de l'actuelle méthode d'établissement des coûts « de la Phase II ». La Phase II est une méthode d'établissement des coûts différentiels prospective actuellement utilisée par le CRTC pour fixer les tarifs des services de gros réglementés. Si l'actuelle méthode d'établissement des coûts de la Phase II était révisée ou remplacée, les changements ainsi apportés pourraient donner lieu à une méthode d'établissement des coûts plus efficace et plus transparente, ou à un processus d'établissement des coûts qui favorise les revendeurs et dissuade les investissements dans les installations. Pour l'heure, il est impossible de déterminer clairement quelle sera l'incidence, le cas échéant, des résultats de cette instance sur nos activités et nos résultats financiers.

Examen du cadre réglementaire du CRTC s'appliquant à Northwestel

Le 8 juin 2022, le CRTC a lancé la deuxième phase d'une instance visant à examiner le cadre réglementaire s'appliquant à Northwestel et l'état des services de télécommunications dans le Nord canadien. Cette instance pourrait se solder par des modifications du cadre réglementaire qui s'applique actuellement à Northwestel, notamment en ce qui a trait à des questions comme les tarifs, l'accès de gros et les subventions. Des modifications du cadre réglementaire actuel pourraient se traduire par de nouvelles subventions et une marge de manœuvre tarifaire accrue pour Northwestel, ce qui favoriserait les investissements, ou elles pourraient donner lieu à des limitations tarifaires ou à d'autres obligations concernant l'accès de gros, ce qui pourrait dissuader les investissements dans le Nord. Pour l'heure, il est impossible de déterminer clairement quelle sera l'incidence, le cas échéant, des résultats de cette instance sur nos activités et nos résultats financiers.

Examen du CRTC concernant l'accès aux poteaux

Le 15 février 2023, le CRTC a publié une décision dans laquelle il a tiré certaines conclusions afin de faciliter l'accès de tiers aux poteaux appartenant à des entreprises canadiennes ou aux poteaux dont les entreprises canadiennes contrôlent l'accès. Entre autres directives, la décision du CRTC établit des échéanciers précis pour chaque étape du processus d'émission des permis d'accès, réduit pour les demandeurs d'accès les obligations liées au paiement des réparations, des mises à niveau ou des remplacements de poteaux requis, le cas échéant, afin de permettre l'ajout de leur équipement, accorde aux demandeurs d'accès plus de souplesse pour effectuer eux-mêmes des réparations et des mises à niveau de poteaux, maintient les circonstances où les propriétaires de poteaux peuvent obtenir un accès prioritaire ou une capacité de réserve pour leur utilisation future des poteaux, et impose de nouvelles obligations de notification et de communication aux propriétaires de poteaux. La décision oblige les entreprises de services locaux titulaires à réviser leurs tarifs applicables en fonction des nouvelles conclusions d'ici le 3 avril 2023. Nous analysons actuellement l'incidence de la décision et évaluons les prochaines étapes, tant sur le plan opérationnel que réglementaire.

Projet de loi C-26, loi concernant la cybersécurité

Le 14 juin 2022, le gouvernement du Canada a présenté le projet de loi C-26, *Loi concernant la cybersécurité* (LCC). La LCC promulguerait la *Loi sur la protection des cybersystèmes essentiels*, qui établirait un cadre réglementaire obligeant les exploitants désignés dans les secteurs de la finance, des télécommunications, de l'énergie et du transport à protéger

leurs cybersystèmes essentiels. Le projet de loi C-26 propose également des modifications à la Loi sur les télécommunications qui établiraient de nouveaux pouvoirs permettant au gouvernement de prendre des mesures pour promouvoir la sécurité du système canadien de télécommunications, ce qui pourrait inclure des mesures à l'égard des fournisseurs à risque élevé, comme Huawei et ZTE. S'il est adopté, le projet de loi C-26 conférerait à ISDE des pouvoirs supplémentaires pour rendre des ordonnances et établirait un régime d'exécution qui permettrait au ministre responsable d'ISDE, entre autres, d'imposer des sanctions administratives pécuniaires. Pour l'heure, il est impossible de déterminer clairement quelle sera l'incidence des modifications législatives sur nos activités et nos résultats financiers.

Règles canadiennes relatives à la propriété étrangère des entreprises de télécommunications

En vertu de la *Loi sur les télécommunications*, aucune restriction à l'investissement étranger ne s'applique aux entreprises de télécommunications qui détiennent une proportion inférieure à 10 % des parts de l'ensemble du marché canadien des télécommunications, selon le chiffre d'affaires annuel. Cependant, le gouvernement peut toujours refuser l'investissement étranger dans les entreprises de télécommunications en vertu de la *Loi sur Investissement Canada*. L'absence de restrictions relatives à la propriété étrangère applicables à ces entreprises de télécommunications de petite taille ou nouvellement venues pourrait donner lieu à la présence sur le marché canadien d'un nombre plus élevé d'entreprises étrangères, y compris par la voie de l'acquisition de licences de spectre ou d'entreprises de télécommunications canadiennes.

8.3 Loi sur la radiodiffusion

La *Loi sur la radiodiffusion* présente les grands objectifs de la politique canadienne de radiodiffusion et confie au CRTC la réglementation et la surveillance du système de radiodiffusion. Les objectifs clés de la Loi sur la radiodiffusion consistent à sauvegarder et à renforcer la structure culturelle, politique, sociale et économique du Canada et à favoriser l'épanouissement de l'expression canadienne.

Pour exercer la plupart des activités de radiodiffusion, il faut obtenir une licence de programmation ou de distribution du CRTC. Le CRTC peut soustraire des entreprises de radiodiffusion à certaines exigences réglementaires et d'octroi de licences s'il est d'avis que le non-respect de ces exigences n'aura pas d'incidence significative sur la mise en œuvre de la politique canadienne de radiodiffusion. Pour qu'une société puisse obtenir une licence de programmation ou de distribution, elle doit également satisfaire aux exigences en matière de propriété et de contrôle canadiens. De plus, le transfert de la propriété effective d'un titulaire d'une licence de radiodiffusion doit être approuvé au préalable par le CRTC.

Nos activités de distribution de services de télé et nos activités de télédiffusion et de radiodiffusion sont assujetties aux exigences de la Loi sur la radiodiffusion, aux politiques et décisions du CRTC et à leurs licences de radiodiffusion respectives. Les changements de la Loi sur la radiodiffusion, les modifications qui sont apportées aux règlements et l'adoption de nouveaux règlements ou la modification des licences pourraient avoir une incidence défavorable sur notre position concurrentielle ou sur les coûts que nous devons engager pour fournir nos services.

Projet de loi C-11, loi modifiant la loi sur la radiodiffusion

Le 2 février 2022, le gouvernement du Canada a déposé le projet de loi C-11, *Loi modifiant la Loi sur la radiodiffusion et apportant des modifications connexes et corrélatives à d'autres lois*. Selon l'une des principales modifications proposées du projet de loi C-11, les entreprises de diffusion en ligne étrangères qui exercent des activités au Canada pourraient devoir contribuer au système de radiodiffusion canadien de la façon que le CRTC jugera appropriée. Les détails de cette contribution seraient établis suite à des processus de consultation publique du CRTC et appliqués par le truchement de conditions imposées par ce dernier. Le projet de loi C-11 a été adopté en troisième lecture à la Chambre des communes le 15 juin 2022 et adopté en troisième lecture au Sénat du Canada le 2 février 2023. La Chambre des communes examinera ensuite les modifications apportées par le Sénat. Avant de recevoir la sanction royale, le projet de loi devra probablement faire l'objet d'un nouvel examen par le Sénat si la Chambre des communes n'accepte pas tous les changements proposés par celui-ci. Le projet de loi C-11 entraînerait l'élimination des droits de licence de la partie II du CRTC, qui exige de l'industrie de la radiodiffusion de payer une taxe annuelle d'environ 120 millions \$ par année. Il est impossible de savoir si le projet de loi C-11 recevra la sanction royale et, le cas échéant, à quel moment il la recevra, si les réformes adoptées entreront en vigueur et, le cas échéant, à quel moment elles entreront en vigueur, et si l'élimination des droits de licence de la partie II sera incluse dans la version finale de la loi. Par conséquent, il est présentement impossible de déterminer clairement quelle sera l'incidence des modifications législatives sur nos activités et nos résultats financiers.

8.4 Loi sur la radiocommunication

ISDE réglemente l'utilisation du spectre radio en vertu de la *Loi sur la radiocommunication* et le *Règlement sur la radiocommunication* en vue d'assurer le développement et l'exploitation efficaces des radiocommunications au Canada. Toutes les entreprises qui souhaitent exploiter un appareil de radiocommunication au Canada doivent être titulaires d'une licence radio ou d'une licence de spectre. Le *Règlement sur la radiocommunication* précise les personnes ou entités (dont des entreprises comme Bell Canada et Bell Mobilité) qui sont admissibles à l'attribution d'une licence radio ou d'une licence de spectre.

Décision concernant le cadre de délivrance de licences de spectre de la bande de 3 800 MHz

Le 30 juin 2022, ISDE a rendu sa décision sur le cadre technique, politique et de délivrance de licences régissant la mise aux enchères et l'utilisation des licences de spectre de la bande de 3 800 MHz. ISDE établira un plafonnement de spectre transversal de 100 MHz (dans la bande de 3 500 MHz). Les licences mises aux enchères auront une période de validité de 20 ans et ne pourront pas être transférées pendant les cinq premières années de la période de validité de la licence si le transfert entraîne le dépassement du plafonnement de spectre transversal. Par ailleurs, les titulaires de licences seront tenus d'offrir une couverture du réseau à un certain pourcentage de la population pendant les 5, 7, 10 et 20 années suivant la date de délivrance de la licence selon la zone visée par la licence. Les titulaires de licences qui opèrent les réseaux LTE actuels seront soumis à des exigences de déploiement additionnelles, selon la couverture du réseau LTE qu'ils offrent actuellement. Le début des enchères est prévu le 24 octobre 2023. L'incidence que cette décision pourrait avoir sur nos activités et nos résultats financiers est incertaine.

Consultation sur un cadre de délivrance de licences de spectre dans les bandes de 26, de 28 et de 38 GHz (ondes millimétriques)

Le 6 juin 2022, ISDE a amorcé une consultation afin de recueillir des commentaires sur un cadre politique et de délivrance de licences régissant la mise aux enchères et l'utilisation des licences d'utilisation de spectre dans les bandes de 26, de 28 et de 38 Gigahertz (GHz) (ondes millimétriques). Le document de consultation sollicite des commentaires sur l'utilisation d'un spectre réservé pour certains enchérisseurs, ou d'un plafonnement du spectre dans les bandes de 26, de 28 et de 38 GHz. ISDE propose que les licences mises aux enchères aient une période de validité de 10 ans et qu'il y ait des limites à la transférabilité des licences pour les cinq premières années de la période de validité de la licence. De plus, ISDE propose que les titulaires de licences soient tenus de déployer un certain nombre de sites dans chaque zone visée par une licence pendant les 5 années et les 9 années et demie suivant la date de délivrance de la licence. ISDE n'a pas encore fixé la date à laquelle auront lieu les enchères. Le document de consultation sollicite également des commentaires sur le processus de transition pour les titulaires actuels des licences d'utilisation de la bande de 38 GHz, qui passeront d'une utilisation fixe à une utilisation flexible (c.-à-d., une utilisation pour les services mobiles ou une utilisation pour les services fixes), ainsi que sur les limites d'utilisation du spectre dans la bande de 38 GHz par les stations terrestres de télécommunication par satellite. Il est impossible de déterminer clairement l'incidence que pourraient avoir les résultats de cette consultation et les futures procédures connexes sur nos activités et nos résultats financiers.

8.5 Loi sur Bell Canada

Entre autres choses, la *Loi sur Bell Canada* restreint la façon dont les actions avec droit de vote de Bell Canada et les installations de Bell Canada peuvent être vendues ou transférées. Plus particulièrement, aux termes de la *Loi sur Bell Canada*, le CRTC doit approuver toute vente ou autre cession d'actions avec droit de vote de Bell Canada détenues par BCE, à moins que, par suite de cette vente ou cession, BCE ne continue de détenir au moins 80 % de la totalité des actions avec droit de vote de Bell Canada émises et en circulation. Sauf dans le cours normal des affaires, la vente ou toute autre cession d'installations faisant partie intégrante des activités de télécommunications de Bell Canada doit également être approuvée par le CRTC.

8.6 Autres

Projet de loi C-18, Loi sur les nouvelles en ligne

Le 5 avril 2022, le gouvernement du Canada a déposé le projet de loi C-18, Loi concernant les plateformes de communication en ligne rendant disponible du contenu de nouvelles aux personnes se trouvant au Canada (*Loi sur les nouvelles en ligne*). Le projet de loi C-18 exige que les intermédiaires de nouvelles numériques, comme Google et Facebook, qui partagent du contenu de nouvelles produit par d'autres médias d'information, négocient des accords commerciaux avec ces médias et les indemnisent pour le contenu de nouvelles partagé sur les plateformes numériques. Le projet de loi, dans sa version actuelle, permettrait aux services de nouvelles généraux de Bell Média, comme CTV et Noovo, de toucher une indemnisation. Le projet de loi C-18 a franchi l'étape de la troisième lecture à la Chambre des communes le 14 décembre 2022 et est maintenant à l'étape de la deuxième lecture devant le Sénat du Canada, après quoi il sera étudié par le Comité permanent des transports et des communications avant de retourner au Sénat pour une troisième lecture. Il est impossible de savoir si le projet de loi C-18 recevra la sanction royale et, le cas échéant, à quel moment il la recevra, si les réformes adoptées entreraient en vigueur et, le cas échéant, à quel moment elles entreraient en vigueur, ni quel sera le niveau d'indemnisation pouvant être établi en vertu du projet de loi. Par conséquent, il est présentement impossible de déterminer clairement quelle sera l'incidence des modifications législatives sur nos activités et nos résultats financiers.

9 Risques d'entreprise

Par risque, nous entendons la possibilité de la survenance d'un événement futur qui pourrait avoir un effet négatif sur nos activités, notre situation financière, notre situation de trésorerie, nos résultats financiers ou notre réputation. L'effet réel de tout événement pourrait être considérablement différent de ce que nous prévoyons actuellement. Les risques décrits dans ce rapport de gestion ne sont pas les seuls risques susceptibles de nous toucher. D'autres risques et incertitudes que, pour l'instant, nous ignorons ou jugeons négligeables pourraient également avoir une incidence défavorable significative sur nos activités, notre situation financière, notre situation de trésorerie, nos résultats financiers ou notre réputation.

Cette rubrique décrit les principaux risques d'entreprise susceptibles d'avoir une incidence défavorable significative sur nos activités, notre situation financière, notre situation de trésorerie, nos résultats financiers ou notre réputation, et pouvant faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon significative des attentes exprimées ou sous-entendues dans nos déclarations prospectives. Certains de ces principaux risques d'entreprise ont déjà fait l'objet d'une analyse dans d'autres sections ou rubriques du présent rapport de gestion. Nous prions le lecteur de se reporter à ces sections et rubriques pour obtenir une analyse des risques concernés. Toutes les analyses sur les risques présentées dans les rubriques et les sections mentionnées dans le tableau suivant, ainsi que l'analyse des risques liés à la conjoncture économique générale, à la pandémie de COVID-19 et aux événements géopolitiques et présentée à la section 3.3, *Principaux risques d'entreprise*, sont intégrées par renvoi dans la présente rubrique 9.

Risques présentés dans d'autres rubriques et sections du présent rapport de gestion	Rubriques et sections de référence
Environnement concurrentiel	Section 3.3, <i>Principaux risques d'entreprise</i> Rubrique 5, <i>Analyse des secteurs d'activité</i> (sous-section <i>Contexte concurrentiel et tendances observées dans le secteur de chaque secteur</i>)
Cadre réglementaire	Section 3.3, <i>Principaux risques d'entreprise</i> Rubrique 8, <i>Cadre réglementaire</i>
Gestion de la sécurité et gouvernance des données	Section 3.3, <i>Principaux risques d'entreprise</i>
Risques liés en particulier à nos secteurs Bell SCT et Bell Média	Rubrique 5, <i>Analyse des secteurs d'activité</i> (sous-section <i>Principaux risques d'entreprise de chaque secteur</i>)

Les autres principaux risques d'entreprise qui pourraient également avoir une incidence défavorable significative sur nos activités, notre situation financière, notre situation de trésorerie, nos résultats financiers ou notre réputation sont présentés ci-après.

Transformation des technologies/de l'infrastructure



L'évolution et la transformation de nos réseaux, de nos systèmes et de nos activités grâce aux technologies de prochaine génération, qui permettent par ailleurs d'aplanir notre structure de coûts, sont essentielles afin d'assurer une concurrence efficace et une expérience client optimisée.

La mondialisation, la concurrence accrue et les progrès technologiques modifient les attentes de la clientèle et exigent de s'adapter rapidement aux demandes du marché, de rehausser le service à la clientèle, d'améliorer l'expérience de l'utilisateur et d'offrir un service économique. La satisfaction de ces attentes nécessite le déploiement de nouvelles technologies pour les services et les produits et d'outils de service à la clientèle qui respectent la neutralité du réseau et dont l'environnement de développement est davantage coopératif et intégré. La disponibilité de réseaux et de technologies logicielles améliorés procure en outre la base nécessaire pour offrir des connexions supérieures et plus rapides, une efficacité de connexion qui s'est traduite par une croissance considérable du nombre d'applications IoT. Le changement peut être ardu et présenter des obstacles imprévus, ce qui pourrait avoir une incidence sur la réussite des projets, une transition rendue encore plus difficile par la complexité découlant de nos nombreux produits jumelée à la complexité de l'infrastructure de nos réseaux et de nos TI. Notre incapacité à évaluer correctement les possibilités qu'offrent les nouvelles technologies ou à investir et à évoluer dans la bonne direction dans un contexte où les modèles d'affaires changent, pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats financiers.

En particulier, les activités liées à l'évolution de nos réseaux et de nos TI visent à utiliser de nouvelles technologies ainsi que des technologies en évolution et en développement, comme la virtualisation des fonctions réseau, la mise en réseau SDN (pour Software-Defined Networking), les technologies infonuagiques, l'informatique multiaccès en périphérie de réseau, les logiciels

libres, l'IA et l'apprentissage automatique. Elles visent également à transformer nos réseaux et nos systèmes au moyen du regroupement, de la virtualisation et de l'automatisation en vue d'atteindre nos objectifs qui sont d'offrir nos services et d'exercer nos activités d'une manière plus agile, ainsi que de fournir des fonctions omnicanaux à notre clientèle. Nos activités liées à l'évolution visent aussi à mettre sur pied des réseaux convergents sur fil et sans fil de prochaine génération en mettant à profit les principales technologies intelligentes, afin d'offrir une qualité et une expérience client concurrentielles selon une structure de coûts performante alors que les exigences en matière de capacité sont de plus en plus grandes. L'harmonisation des plateformes technologiques, du développement de produits et de services et des activités est de plus en plus importante pour s'assurer d'obtenir les avantages voulus d'une substitution ainsi que pour optimiser l'affectation des ressources. Notre incapacité à adopter les meilleures pratiques en ce qui a trait aux technologies et de les appliquer à la transformation de nos activités en vue de créer les conditions propices à une expérience véritablement centrée sur le client pourrait limiter notre capacité à inspirer la confiance de la clientèle envers nos capacités novatrices et technologiques et à rivaliser avec la concurrence sur le plan des zones de couverture, de l'expérience en matière de service et de la structure de coûts. L'un ou plusieurs des facteurs susmentionnés pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités, nos résultats financiers et notre réputation.

La fidélisation de la clientèle et l'acquisition de nouveaux clients et clientes pourraient être compromises pendant la mise en œuvre de nos activités de transformation si celles-ci entraînaient une piètre performance du service, ce qui en retour pourrait avoir une incidence défavorable sur notre capacité à atteindre nos objectifs opérationnels et financiers. Notre incapacité à optimiser rapidement les infrastructures, les processus et les technologies adaptables afin de nous ajuster efficacement aux habitudes et aux comportements en

mutation de notre clientèle et à tirer parti des services IP et de l'automatisation dans plusieurs facettes de nos réseaux et de notre portefeuille de produits et services pourrait empêcher la mise en œuvre d'une approche entièrement centrée sur le client. Cela pourrait nous rendre moins aptes à offrir une fonction libre-service complète et pratique et à assurer l'approvisionnement en temps réel, des économies de coûts et la flexibilité en matière de livraison et de consommation, et aurait une incidence défavorable sur nos activités et sur le plan financier.

Nous cherchons par ailleurs à étendre la zone de couverture de nos réseaux afin d'améliorer notre proposition de valeur et de répondre aux besoins de la clientèle tout en déployant des technologies pour soutenir la croissance. Cependant, des décisions défavorables rendues par les organismes de réglementation ou les tribunaux pourraient avoir une incidence sur la nature de nos décisions en matière d'investissement, leur importance, ainsi que sur l'emplacement et le moment choisis. D'ailleurs, la diminution par le CRTC des tarifs des services de gros obligatoires à l'égard des installations utilisant la technologie FTTP, l'imposition de modalités défavorables ou l'adoption de tarifs défavorables par suite d'un processus d'arbitrage lié au service d'accès pour les ERMV dotés d'installations que le CRTC est en train de mettre en place, l'élargissement possible de l'accès obligatoire à nos réseaux ou l'imposition d'obligations élargies pour les services de gros sur les réseaux sans fil pourraient dissuader les fournisseurs d'infrastructure numérique dotés d'installations d'investir dans des réseaux sur fil et sans fil de prochaine génération. L'incapacité à continuer d'investir dans des fonctions de prochaine génération de manière rigoureuse, opportune et stratégique pourrait limiter notre capacité à faire concurrence de façon efficace, à générer les activités souhaitées et à atteindre les résultats financiers voulus.

D'autres exemples de risques qui pourraient avoir une incidence sur la réalisation de notre transformation des technologies/de l'infrastructure comprennent les suivants :

- L'incertitude économique qui règne à l'heure actuelle dans le monde et la pandémie de COVID-19 pourraient donner lieu à des coûts supplémentaires, à des retards ou à la non-disponibilité du matériel et des matières premières, ainsi qu'à la non-disponibilité de notre personnel ou de celui des fournisseurs ou entrepreneurs, que ce soit pour cause d'initiatives de réduction des effectifs, de mesures gouvernementales, de maladie ou d'autres mesures restrictives, ce qui pourrait entraver notre capacité d'assurer l'expansion de nos réseaux ou d'amorcer, de poursuivre ou d'achever les projets de déploiement de réseaux planifiés ou d'autres projets planifiés.
- Les difficultés liées à l'embauche, à la rétention et au développement de ressources techniques et qualifiées pourraient avoir un impact négatif sur les activités de transformation.
- Nous devons, à l'instar des autres entreprises de télécommunications sur lesquelles repose la prestation de nos services, être en mesure d'acheter en temps opportun et à un coût raisonnable, de l'équipement et des services liés aux réseaux fiables et de grande qualité auprès de tiers fournisseurs.
- La construction et le déploiement de réseaux sur les propriétés municipales ou privées requièrent l'obtention de consentements municipaux ou des propriétaires, respectivement, pour l'installation de l'équipement de réseau, ce qui pourrait faire augmenter le coût et retarder le déploiement des technologies de fibre optique et sans fil.

- La canalisation sous-optimale des capitaux dans la construction des réseaux, la mise à niveau de l'infrastructure et des processus ainsi que l'amélioration du service à la clientèle pourraient contrecarrer les efforts que nous déployons pour faire face à la concurrence.
- Le déploiement du service s'appuyant sur la technologie WTTT et des services mobiles 5G pourrait subir l'incidence de divers facteurs ayant des répercussions sur la couverture et les coûts.
- La plus forte demande pour une vitesse et une capacité Internet accrues, qui s'ajoute aux politiques et aux initiatives gouvernementales, crée des tensions en ce qui a trait à l'emplacement géographique et au rythme privilégiés pour le déploiement des réseaux FTTP et WTTT.
- La dépendance accrue aux applications pour la diffusion du contenu, les ventes, la participation de la clientèle et l'expérience en matière de service créent le besoin d'utiliser des ressources nouvelles et plus rares (trouvées à l'interne ou à l'externe) qui pourraient ne pas être disponibles ainsi que le besoin d'intégrer les processus opérationnels connexes dans les activités en cours.
- Les nouveaux produits, services ou applications pourraient faire diminuer la demande de nos gammes de services actuelles les plus rentables ou occasionner un recul de leurs prix, entraînant ainsi la diminution du cycle de vie des technologies existantes ou en cours de développement et, par le fait même, l'augmentation de la dotation aux amortissements.
- Le démantèlement des anciens équipements pourrait être remis en cause par des clients ou des clientes qui exigeraient de continuer à utiliser d'anciennes technologies ainsi que par les risques inhérents à la transition vers de nouveaux systèmes.
- Au fur et à mesure que les habitudes de consommation de contenu évoluent et que le nombre d'options de visionnement augmente, notre capacité à regrouper et à distribuer des contenus pertinents et à développer d'autres moyens de transmission afin d'être compétitifs dans les nouveaux marchés et d'augmenter l'engagement de la clientèle et les sources de produits des activités ordinaires pourrait être compromise par l'investissement considérable nécessaire au développement de logiciels et aux réseaux.
- La gestion efficace de l'élaboration et de la mise en œuvre en temps opportun de solutions pertinentes permettant de suivre le rythme de l'adoption de l'IdO dans les secteurs de la vente au détail, des entreprises et des organismes gouvernementaux pourrait être difficile.
- Les clients et les clientes continuent de s'attendre à des améliorations en ce qui a trait au service à la clientèle, aux nouvelles fonctions et caractéristiques et à la diminution du prix facturé pour la prestation de ces services. Notre capacité d'offrir ces améliorations repose de plus en plus sur l'utilisation d'un certain nombre de technologies qui évoluent rapidement, notamment l'IA, l'apprentissage automatique et les mégadonnées. L'utilisation de ces technologies fait toutefois l'objet d'une attention croissante de la part des législateurs et des organismes de réglementation. Si nous n'arrivons pas à devenir un chef de file en acquérant les compétences nécessaires à l'utilisation de ces nouvelles technologies d'une façon qui respecte les valeurs sociales, nous pourrions ne pas être en mesure de répondre aux attentes changeantes de la clientèle et de poursuivre la croissance de nos activités.

Expérience client



Nos réseaux

Notre clientèle et nos relations

Nos produits et services

Il est important de créer une expérience client positive dans tous les aspects de notre engagement envers la clientèle afin d'éviter la détérioration de la marque et d'autres incidences défavorables sur nos activités et notre performance financière.

Alors que les attentes de la clientèle en ce qui concerne le service et la valeur obtenus continuent d'évoluer, notre incapacité à devancer ces attentes et à créer une expérience de service plus remarquable et constante reposant

sur une proposition de valeur raisonnable pourrait empêcher nos produits et services de se distinguer et nuire à la fidélité de notre clientèle. L'efficacité du service à la clientèle repose sur la capacité à offrir des solutions simples dont la qualité est constante et élevée aux clients et aux clientes dans les meilleurs délais et selon des modalités convenues mutuellement. Cependant, la complexité de nos activités découlant des multiples plateformes technologiques, systèmes de passation de commandes et de facturation, canaux de vente et bases de données de commercialisation, ainsi que d'une

myriade de forfaits, d'offres promotionnelles, de marques et de gammes de produits, dans le contexte d'une imposante clientèle et d'un grand nombre de membres du personnel qui doivent continuellement être formés, suivis et remplacés, peut réduire notre capacité à réagir rapidement aux changements dans le marché et à diminuer les coûts et pourrait créer de la confusion pour le client ou entraîner des erreurs de facturation, des erreurs liées aux services ou autres, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur la satisfaction de la clientèle, leur acquisition et leur fidélisation. Ces difficultés peuvent devenir plus importantes au fur et à mesure que les services se complexifient. L'attention médiatique sur les plaintes de clients ou de clientes pourrait également détériorer notre marque et notre réputation et avoir une incidence défavorable sur l'acquisition d'abonnés et la fidélisation de la clientèle. Par ailleurs, l'incertitude économique qui règne à l'heure actuelle dans le monde et la pandémie de COVID-19 pourrait donner lieu à la non-disponibilité de certains membres du personnel, ou de ceux de nos fournisseurs ou entrepreneurs, que ce soit pour cause d'initiatives de réduction des effectifs, de mesures gouvernementales, de maladie ou d'autres mesures restrictives, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur la rapidité de notre réponse aux demandes de la clientèle et sur l'expérience client dans son ensemble.

Étant donné la multiplication des services de connectivité, des applications et des appareils, les clients et les clientes sont habitués de mener leurs activités au moment, de la façon et à l'endroit de leur choix par l'intermédiaire de sites Web, d'options libre-service, du clavardage, de centres d'appels et de médias sociaux. Ces demandes de la clientèle se sont intensifiées dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et de la multiplication des transactions en ligne entraînée par la fermeture des magasins. Nous cherchons donc à offrir les plateformes dont les clients et les clientes ont besoin pour faire des recherches, communiquer, acheter des biens et obtenir des services. De plus en plus, les clients et les clientes effectuent leurs opérations sur des appareils mobiles, ce qui exige l'adaptation des sites Web, des plateformes

Notre équipe



Notre
équipe

Notre équipe est au cœur de notre réussite, et il est essentiel, pour favoriser une culture d'excellence et une performance exceptionnelle, d'attirer, de perfectionner et de retenir une équipe diversifiée et talentueuse capable de faire avancer nos impératifs stratégiques.

La bonne marche de nos affaires dépend des efforts, de l'engagement et de l'expertise des membres de notre haute direction, des membres du personnel autres que les membres de la haute direction et des entrepreneurs que nous engageons, qui doivent être en mesure d'effectuer leur travail de façon efficace et sécuritaire compte tenu de leurs responsabilités et du contexte dans lequel ils travaillent. La demande pour du personnel hautement qualifié s'est intensifiée récemment, car les départs à la retraite, la faible immigration en raison des restrictions liées à la pandémie de COVID-19 et l'accroissement des dispositions de télétravail ouvrant la porte à une plus grande concurrence à l'échelle mondiale ont rendu le marché encore plus concurrentiel. Cette situation dénote l'importance de l'élaboration et du maintien d'une stratégie globale et inclusive en ce qui a trait aux ressources humaines et d'une proposition de valeur aux membres du personnel qui nous permettent de rivaliser efficacement dans l'obtention des talents de même que dans le repérage et la fidélisation de candidats très performants pour assurer un vaste éventail de fonctions et de responsabilités. En outre, un bassin de talents suffisamment qualifiés et diversifiés est essentiel pour soutenir l'évolution des priorités commerciales dans le contexte d'une transformation continue des activités ayant une incidence sur la nature de l'emploi et les compétences professionnelles requises. L'incapacité à former, à motiver, à rémunérer ou à bien répartir les membres du personnel au moyen d'initiatives qui nous permettent d'atteindre nos impératifs stratégiques ou à remplacer de façon efficiente les membres du personnel qui quittent leur emploi pourrait avoir une incidence défavorable sur notre capacité à

de soutien à la clientèle et des activités de marketing. Dans le contexte d'une dynamique concurrentielle en pleine évolution, il est de plus en plus important d'avoir une compréhension globale de la relation client dans l'environnement multiproduits et d'offrir une expérience caractérisée par sa simplicité et sa fluidité, à un juste prix. Même si nous avons lancé de nouveaux services et de nouveaux outils, dont des solutions autogérées visant à accélérer l'évolution de l'expérience client, nous ne pouvons prévoir si ces services et outils seront suffisants pour répondre aux attentes de la clientèle. L'incapacité à développer de véritables fonctions omnicanaux et à améliorer l'expérience client par le truchement de la numérisation et d'un service uniforme et rapide proposant des solutions sur demande clés en main, avant et après les opérations de vente, en recourant à de nouvelles technologies comme l'IA et l'apprentissage automatique, tout en continuant de faire évoluer nos réseaux, pourrait également avoir une incidence défavorable sur nos activités, nos résultats financiers, notre réputation et la valeur de notre marque. Toutes ces activités de développement pourraient aussi être entravées par la rareté des ressources qualifiées dans le présent contexte de resserrement du marché de l'emploi.

La perception qu'ont nos clients et nos clientes de nos produits, de nos services, de notre marque et de notre entreprise est aussi importante. Tenir compte des sujets importants pour les parties prenantes dans la proposition de valeur, notamment en mettant de plus en plus l'accent sur les questions ESG et la communication d'information à ce sujet, améliore considérablement la perception qu'ont les clients et les clientes de notre société et, par le fait même, l'expérience client dans son ensemble. Notre incapacité d'influencer de façon positive les perceptions de la clientèle par une communication efficace, notamment en utilisant les médias sociaux et d'autres supports de communication ou d'autres moyens, pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités, nos résultats financiers, notre réputation et la valeur de notre marque.

attirer et à retenir des gens de talent et à stimuler le rendement dans toute l'organisation. Un manque de main-d'œuvre pourrait nuire à notre capacité à mettre en œuvre nos priorités stratégiques, ainsi qu'à vendre nos produits et services, et, de façon plus générale, à servir notre clientèle.

Instaurer une culture qui favorise l'inclusion et l'engagement, l'épanouissement et l'avancement des membres du personnel est essentiel pour attirer et retenir des gens de talent. En outre, les membres du personnel sont habituellement plus engagés au travail lorsque les valeurs de l'entreprise qui les emploie cadrent avec leur propre système de valeurs. Les membres de l'équipe et les organisations qui ont des valeurs communes partagent un objectif plus important, et ce jumelage est essentiel pour créer un lieu de travail durable, réussi et motivant. Nous nous efforçons de créer un milieu de travail inclusif, équitable et accessible, où tous les membres du personnel se sentent appréciés, respectés et soutenus et qui reflète la diversité des communautés que nous desservons et notre désir d'offrir à chaque membre de l'équipe la possibilité de réaliser son plein potentiel. Nous nous efforçons aussi d'élaborer des programmes et de procurer des ressources afin d'offrir aux membres de l'équipe du soutien dans un éventail de domaines, notamment des services et du soutien en santé mentale. L'incapacité à établir des programmes efficaces pour concrétiser ces aspirations pourrait nuire à notre capacité d'attirer de nouveaux membres de l'équipe et de les retenir. Notre incapacité à répondre de façon satisfaisante aux attentes en constante évolution des membres du personnel pourrait également nuire à notre capacité d'attirer et de retenir des membres au sein de notre équipe.

La pandémie de COVID-19 a créé de nouveaux risques liés au personnel et amplifié ceux qui existaient déjà. Depuis le début de la pandémie de COVID-19, nous avons accordé la priorité à la santé et à la sécurité de notre équipe, notamment en mettant en place des procédures de désinfection et

de sécurité rigoureuses, en accélérant la mise en œuvre d'arrangements de télétravail et en fournissant un accès amélioré aux services liés à la santé mentale au travail. Dans la foulée, nous avons dévoilé notre programme MonBoulot de Bell qui vise à aider les membres de l'équipe et les cadres à concilier le travail, la famille et les autres obligations en leur offrant une nouvelle approche du milieu de travail qui donne aux membres de l'équipe de la souplesse quant à la façon dont ils travaillent et à l'endroit où ils le font, en fonction du profil de travail fondé sur le rôle qui leur a été attribué (en télétravail, mobile ou à temps plein au bureau). Tandis que nous mettons en place cette approche, nous devons tout de même continuer de gérer les préoccupations de santé et de sécurité liées à la pandémie de COVID-19 dans le cadre de nos activités quotidiennes. En outre, les nouveaux modèles de travail flexible appellent un changement de culture et pourraient entraîner de la volatilité, ce qui pourrait se répercuter sur nos activités commerciales. Si nous ne parvenons pas à mettre en place des modalités de travail optimales après la pandémie et à développer les nouvelles compétences de leadership nécessaires dans le contexte d'un nouveau modèle hybride, cela pourrait entraver notre capacité d'engager, de motiver et de retenir les membres du personnel, nuire à notre productivité, augmenter le nombre de membres du personnel en congé de maladie pour des raisons de santé mentale et nous exposer à de nouveaux risques opérationnels ou exacerber notre exposition aux risques qui existent déjà, ce qui pourrait compromettre notre capacité à gérer nos activités.

D'autres exemples de risques liés au personnel comprennent les suivants :

- La complexité accrue de nos activités sur les plans technologique et opérationnel et la demande élevée sur le marché pour des ressources qualifiées dans des zones stratégiques créent un contexte difficile pour l'embauche, la rétention ou le développement de ces ressources qualifiées.
- Notre incapacité à établir un plan de relève complet et efficace incluant la préparation des talents à l'interne et le repérage de candidats potentiels à l'externe, lorsqu'un tel plan est pertinent pour les cadres de la haute direction et autres postes clés, s'il y a lieu, pourrait nuire à nos activités jusqu'à ce que des remplaçants qualifiés soient trouvés.

Performance opérationnelle



Nos réseaux



Nos produits et services



Nos ressources financières

Nos réseaux et nos systèmes de TI servent d'assises à une offre de services dont la qualité est constante et élevée, ce qui est essentiel pour répondre aux attentes en matière de service.

Notre capacité à fournir à la clientèle des services sans fil, sur fil et de médias dont la qualité est constante et élevée dans un contexte d'exploitation complexe et changeant est essentielle à la réussite continue de nos activités. La demande d'une capacité de réseau nécessaire pour alimenter les offres de contenu et autres applications qui exigent beaucoup de bande passante sur nos réseaux sur fil et sans fil augmente à des rythmes sans précédent. Des pressions inattendues sur la capacité de nos réseaux pourraient avoir une incidence défavorable sur leur performance et notre capacité à fournir des services. Les mesures de confinement et de télétravail mises en œuvre par les gouvernements et les entreprises pendant la pandémie de COVID-19 ont eu une incidence sur la nature de l'utilisation par notre clientèle de nos réseaux, de nos produits et de nos services. Cette situation a exercé une pression accrue sur la capacité dans certaines zones de nos réseaux sans fil, sur fil et de diffusion sur une courte période. Grâce aux différentes mesures que nous avons prises dans le but d'assurer la continuité des services, nos réseaux ont, en général, bien supporté cette utilisation plus intensive, mais rien ne garantit que cela continuera d'être le cas. Nous pourrions aussi devoir engager des dépenses d'investissement importantes afin de fournir une capacité supplémentaire et de réduire la congestion sur nos réseaux. Les bureaux à domicile peuvent se trouver n'importe où au pays et la performance et la fiabilité du réseau peuvent varier selon

- Assurer la sécurité des membres de notre personnel qui travaillent dans différents environnements, dont des puits d'accès, des poteaux de téléphone, des tours cellulaires, des véhicules, des bureaux de nouvelles à l'étranger et des zones de guerre ou dans un contexte de pandémie, exige de la détermination, des processus efficaces et de la souplesse afin d'éviter les blessures, la maladie, les interruptions de service, les amendes et les répercussions sur notre réputation.
- Les réductions de personnel, les réductions de coûts ou les restructurations dont sont témoins les membres du personnel pourraient affecter leur moral et leur engagement, et ainsi avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats financiers.

Les enjeux liés aux conventions collectives pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités.

Environ 43 % des membres du personnel de BCE étaient représentés par des syndicats et étaient visés par des conventions collectives au 31 décembre 2022. L'engagement favorable des membres de notre équipe représentés par des syndicats est conditionnel à la négociation de conventions collectives qui prévoient des conditions de travail concurrentielles et un service ininterrompu, ces deux éléments étant essentiels à la réalisation des objectifs liés à nos activités.

Il nous est impossible de prédire l'issue des négociations de conventions collectives. Le renouvellement des conventions collectives pourrait entraîner une hausse des coûts de la main-d'œuvre et pourrait se révéler ardu dans le contexte d'une charge de travail décroissante attribuable à la transformation, au degré de maturité élevé de notre zone de couverture et à l'amélioration de l'efficacité. Si, au cours du processus de négociation, il y avait des retards dans l'exécution des projets ainsi que des perturbations de travail, y compris des arrêts ou des ralentissements de travail, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur le service offert à notre clientèle et, ainsi, sur notre relation avec la clientèle et notre performance financière.

l'emplacement. La tendance récente que constitue le déménagement des familles quittant les centres urbains pour s'installer dans des zones moins urbanisées a également accru la nécessité de développer ou d'améliorer notre réseau dans des régions où il n'y avait pas de services ou qui étaient mal desservies.

Notre clientèle et d'autres parties prenantes s'attendent à ce que la performance de nos services soit fiable, grâce à nos réseaux et à nos autres infrastructures, ainsi qu'aux réseaux et aux autres infrastructures des fournisseurs tiers sur lesquels nous comptons. Des problèmes liés à la disponibilité des réseaux, à la vitesse, à la constance du service et à la gestion du trafic de nos réseaux récents ou traditionnels pourraient avoir un effet négatif sur notre clientèle, notamment en les empêchant d'obtenir des services essentiels, et pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités et notre performance financière. En outre, nous pourrions devoir envisager la possibilité d'une certaine instabilité alors que nous nous orientons vers des réseaux convergents sur fil et sans fil et des technologies plus récentes, y compris la mise en réseau SDN qui utilise des logiciels ouverts et les services en nuage. Des défaillances et des ralentissements de réseau, qu'ils soient causés par des facteurs internes ou externes, des erreurs ou des menaces humaines ou des événements externes, pourraient entacher notre marque et notre réputation et avoir une incidence défavorable sur l'acquisition d'abonnés et la fidélisation de la clientèle, de même que sur nos résultats financiers. Nous investissons dans la résilience de nos réseaux et de nos infrastructures et nous établissons des stratégies d'intervention et des

protocoles de continuité des affaires afin d'assurer la constance du service, mais rien ne garantit que ces investissements et protocoles seront suffisants pour prévenir la défaillance des réseaux ou d'autres infrastructures, ou une perturbation de la prestation de nos services.

De plus, nous utilisons actuellement de nombreux systèmes de soutien des opérations ainsi que des applications internes et des applications fournies par des tiers qui sont interreliés pour l'approvisionnement, le réseautage, la distribution, la gestion de la diffusion, la passation de commandes, la facturation et la comptabilité, ce qui pourrait limiter notre efficacité opérationnelle. Si nous ne parvenons pas à mettre en œuvre, à maintenir ou à gérer des systèmes de TI très performants qui sont soutenus par un cadre de gouvernance et opérationnel efficace, la performance pourrait être inconstante et les clients et les clientes pourraient être insatisfaits, ce qui pourrait éventuellement faire augmenter le taux de désabonnement.

D'autres exemples de risques liés à la performance opérationnelle qui pourraient avoir une incidence sur notre réputation, nos activités et notre performance financière comprennent les suivants :

- L'incertitude économique qui règne à l'heure actuelle dans le monde et la pandémie de COVID-19 pourraient donner lieu à des coûts supplémentaires, à des retards, à la non-disponibilité du matériel et des matières premières ainsi qu'à la non-disponibilité de membres de notre personnel ou de celui de nos fournisseurs ou entrepreneurs, que ce soit pour cause d'initiatives de réduction des effectifs, de mesures gouvernementales, de maladie ou de nouvelles mesures restrictives, ce qui pourrait entraver notre capacité d'assurer le maintien ou la mise à niveau de nos réseaux en réaction à l'intensification de leur utilisation et d'offrir le niveau voulu de service à la clientèle
- L'incapacité à maintenir le niveau de service requis en cas de problèmes opérationnels (y compris ceux liés aux modèles de travail flexible et à la disponibilité de personnel possédant les compétences requises dans le contexte actuel de resserrement du marché de l'emploi) et la transformation de notre infrastructure et des technologies pourraient avoir une incidence défavorable sur notre marque, notre réputation et nos résultats financiers
- Nous pourrions perdre des ventes si nous ne parvenons pas à maximiser l'efficacité des canaux, ce qui pourrait nuire à nos résultats financiers
- Les restructurations d'entreprises, les remplacements et les mises à niveau de systèmes, les refontes de processus, les réductions de personnel et l'intégration des entreprises acquises pourraient ne pas générer les avantages attendus ou ne pas être conclus au moment prévu, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités continues
- L'incapacité à réduire le nombre de nos nombreux systèmes de TI traditionnels et à améliorer de façon proactive la performance opérationnelle pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités et sur nos résultats financiers.
- Le nombre d'interruptions de service ou de pannes pourrait être plus élevé en raison de l'obsolescence de l'infrastructure traditionnelle. Dans certains cas, le soutien du fournisseur n'est plus disponible ou le fournisseur de l'équipement traditionnel a cessé ses activités.
- Il pourrait manquer de pièces de remplacement et de ressources compétentes et rentables pour effectuer la gestion du cycle de vie et exécuter les mises à niveau nécessaires pour maintenir les réseaux et les systèmes informatiques traditionnels dans un état fonctionnel.
- Les changements climatiques augmentent la probabilité de phénomènes météorologiques violents tels que les tempêtes de pluie verglaçante, de neige et de vent, les feux incontrôlés, les inondations, les canicules prolongées, les ouragans, les tornades et les tsunamis, phénomènes qui pourraient tous avoir une incidence sur la disponibilité et la performance des réseaux et donner lieu à plus de réparations d'équipement lié aux réseaux.

La continuité de nos activités et de nos affaires dépend de notre capacité à protéger, à tester, à maintenir, à remplacer et à mettre à niveau nos réseaux, nos systèmes de TI, notre équipement et nos autres installations.

La bonne marche de nos activités, la performance de notre service, notre réputation et la continuité de nos activités dépendent de notre capacité, de celle de nos fournisseurs de produits et de services ainsi que de celle d'autres entreprises de télécommunications sur lesquelles repose la prestation de nos services, à protéger les réseaux et systèmes de TI, ainsi que les autres infrastructures et installations contre les incidents comme les atteintes à la sécurité de l'information, l'accès ou l'entrée non autorisés, les incendies, les catastrophes naturelles, les pannes de courant, les fuites d'air conditionné dans les bâtiments, les actes de guerre ou de terrorisme, le sabotage, le vandalisme, les actions de voisins et d'autres événements du même ordre. Les changements climatiques, notamment dans les zones particulièrement sensibles sur le plan environnemental, pourraient être responsables de la matérialisation de certains des risques mentionnés ci-dessus. Nous devons également gérer les problèmes de continuité des affaires causés par des facteurs internes, comme l'erreur humaine, les menaces et les inefficacités d'origine humaine. L'établissement de stratégies d'adaptation et de protocoles de continuité des affaires afin d'assurer la constance du service en cas d'incidents perturbateurs est essentiel à la prestation d'un service à la clientèle efficace. Tout événement mentionné ci-dessus, de même que notre propre incapacité, ou celle d'autres entreprises de télécommunications sur lesquelles repose la prestation de nos services, à effectuer les tests, la maintenance, les remplacements ou les mises à niveau prévus et appropriés de nos réseaux, de notre équipement et d'autres installations, ou des leurs, ce qui, entre autres facteurs, dépend de notre capacité, ou de la capacité de ces autres entreprises de télécommunications, à acheter de l'équipement et des services auprès de tiers fournisseurs, pourraient perturber nos activités (y compris les interruptions qui découlent des défaillances de nos réseaux ou autres infrastructures, d'erreurs de facturation et des retards dans le service à la clientèle). Cela pourrait également nécessiter des ressources importantes et occasionner des coûts de restauration élevés, ce qui en retour pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités et notre performance financière ou nuire à notre capacité à retenir nos abonnés ou à en attirer de nouveaux.

Par ailleurs, l'incertitude économique qui règne à l'heure actuelle dans le monde et la pandémie de COVID-19 pourraient donner lieu à des coûts supplémentaires, à des retards ou à la non-disponibilité du matériel et des matières premières ainsi qu'à la non-disponibilité du personnel ou de ceux de nos fournisseurs ou entrepreneurs, facteurs qui pourraient avoir une incidence sur nos activités et nos stratégies de continuité des activités.

Les satellites utilisés pour fournir notre service de télé par satellite sont exposés à d'importants risques opérationnels, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur nos activités et notre performance financière.

Conformément à une série d'ententes commerciales établies entre ExpressVu et Télésat Canada (Télésat), nous détenons actuellement des satellites en vertu d'un contrat conclu avec Télésat. Télésat exploite ces satellites ou en dirige l'exploitation, lesquels utilisent des technologies très complexes et sont en activité dans un milieu inhospitalier, à savoir l'espace. Par conséquent, ils sont exposés à des risques opérationnels importants lorsqu'ils sont en orbite. Ces risques comprennent les défaillances de matériel en orbite, les défauts et d'autres problèmes, habituellement désignés sous le terme de défaillance, qui pourraient réduire l'utilité commerciale d'un satellite utilisé pour fournir notre service de télé par satellite. Ces satellites peuvent aussi être endommagés par des actes de guerre ou de terrorisme, des tempêtes magnétiques, électrostatiques ou solaires ou par des débris spatiaux ou des météorites. Toute perte, toute défaillance, tout défaut de fabrication, tout dommage ou toute destruction de ces satellites, de notre infrastructure de radiodiffusion terrestre ou des installations de poursuite, de télémétrie et de contrôle de Télésat qui font fonctionner les satellites pourrait avoir des répercussions défavorables sur nos activités et notre performance financière et faire en sorte que des clients ou des clientes annulent leurs abonnements à notre service de télé par satellite.

Gestion des fournisseurs/chaîne d'approvisionnement



Nos réseaux



Notre clientèle et nos relations



Nos produits et services



Notre environnement



Nos ressources financières

Nous dépendons de tiers fournisseurs, d'impartiteurs et de consultants, dont certains nous sont essentiels, qui nous fournissent de façon ininterrompue les produits et services dont nous avons besoin et nous aident à respecter différentes obligations.

Nous dépendons d'importants tiers fournisseurs et impartiteurs, sur lesquels nous n'exerçons aucun contrôle opérationnel ou financier, qui nous offrent des produits et services dont certains sont essentiels à la bonne marche de nos activités. S'il y a des lacunes dans les processus de sélection, de gouvernance ou de surveillance de nos fournisseurs conçus pour tâcher d'assurer la transparence en ce qui concerne le risque au moment de l'achat et tout au long de la relation, y compris lors des renégociations de contrat, il existe un risque que l'approvisionnement soit interrompu, ce qui pourrait avoir une incidence sur notre capacité à effectuer des ventes, à offrir du service à la clientèle et à atteindre nos objectifs liés aux activités et sur le plan financier. De plus, ces lacunes pourraient entraîner une gestion sous-optimale du répertoire de nos fournisseurs, l'augmentation des coûts et la perte d'occasions. Les relations en cours doivent en outre être gérées de manière adéquate pour qu'elles répondent aux exigences d'exploitation et de conformité actuelles et nouvelles. Certains de nos tiers fournisseurs et impartiteurs sont situés à l'étranger, ce qui augmente le risque que l'approvisionnement soit interrompu en raison des risques liés à l'exercice d'activités dans des territoires étrangers où les lois, les contextes géopolitiques et les cultures sont différents, ainsi que l'exposition au risque de catastrophes naturelles locales.

Nous pourrions devoir choisir différents tiers fournisseurs d'équipement ou d'autres produits et services, ou différents impartiteurs, afin de respecter les politiques et les lignes directrices internes en constante évolution de la société ainsi que les exigences réglementaires. Si nous décidons de mettre fin à une relation avec un fournisseur ou un impartiteur existant, ou que nous sommes tenus de le faire en raison d'une autorité gouvernementale ou pour une autre raison, le nombre de fournisseurs ou d'impartiteurs disponibles diminuerait, ce qui pourrait entraîner une hausse importante des coûts ainsi que des difficultés liées à la transition, au soutien, au service, à la qualité ou à la continuité des activités, retarder la mise en œuvre de nouvelles technologies liées aux réseaux et autres ainsi que l'offre de nouveaux produits et services, et avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats financiers.

En règle générale, le recours à des tiers fournisseurs et l'externalisation des services entraînent un transfert des risques, et nous devons prendre les mesures appropriées pour nous assurer que l'approche de nos fournisseurs et impartiteurs en ce qui a trait à la gestion du risque est conforme à nos propres normes, afin de préserver la continuité de l'approvisionnement et la force de la marque. Les risques liés aux fournisseurs en ce qui a trait à la sécurité, à la gouvernance des données, à l'approvisionnement responsable et aux facteurs ESG de portée plus générale nécessitent une attention accrue, car les actions ou les omissions des fournisseurs pourraient avoir des répercussions importantes sur nos activités, nos résultats financiers, notre marque et notre réputation. En outre, les modèles infonuagiques des fournisseurs ont poursuivi leur évolution et leur progression et, même s'ils offrent de nombreux avantages potentiels, les services en nuage peuvent également modifier le niveau ou les types de risques. C'est pourquoi nos pratiques en matière de gestion de l'approvisionnement et des fournisseurs doivent également continuer d'évoluer et de prendre entièrement en compte les risques possibles associés aux services en nuage.

Par ailleurs, certaines initiatives de la société sont fortement tributaires des services de consultation professionnels fournis par des tiers, et un manquement relativement à ces services fournis par des tiers pourrait ne pas être décelé avant que les travaux ne soient terminés ou retardés. Les difficultés liées à la mise en œuvre de stratégies correctives en ce qui

concerne les services de consultation professionnels fournis par des tiers qui ne sont pas effectués de façon appropriée ou dans un délai acceptable pourraient avoir une incidence défavorable sur notre capacité à respecter nos différentes obligations, y compris les exigences applicables sur le plan juridique et comptable.

D'autres exemples de risques liés aux tiers fournisseurs et aux impartiteurs comprennent les suivants :

- Nous comptons sur la mise en œuvre et l'exécution réussies des plans de poursuite des activités de nos fournisseurs de produits et services. Dans la mesure où ces plans ne permettraient pas d'atténuer les conséquences de l'incertitude économique qui règne à l'heure actuelle dans le monde, de la pandémie de COVID-19, d'événements géopolitiques ou d'autres événements et où nos fournisseurs subiraient des défaillances opérationnelles ou des contraintes liées aux stocks, ces défaillances ou contraintes pourraient entraîner des perturbations de la chaîne d'approvisionnement susceptibles d'avoir une incidence défavorable sur nos activités, ou aggraver celles existant déjà. Des coûts supplémentaires, des retards ou la non-disponibilité de matériel, de matières premières, de produits ou de services ainsi que la non-disponibilité des membres du personnel de nos fournisseurs ou entrepreneurs pourraient avoir des conséquences sur les ventes et la réalisation de nos impératifs stratégiques et nuire à nos activités et à nos résultats financiers.
- L'incertitude économique qui règne à l'heure actuelle dans le monde et les récents événements géopolitiques ont donné naissance à des pressions inflationnistes et à une montée abrupte des prix, ce qui pourrait pousser à la hausse les coûts d'achat.
- L'insolvabilité d'un ou de plusieurs de nos fournisseurs pourrait occasionner une interruption de l'approvisionnement et avoir une incidence défavorable sur nos activités, notamment sur notre capacité à effectuer des ventes ou à offrir du service à la clientèle, ainsi que sur nos résultats financiers.
- La demande de produits et services offerts seulement par un nombre limité de fournisseurs, dont certains ayant une présence dominante dans le marché mondial, pourrait entraîner une diminution de la disponibilité, une hausse des coûts ou des retards dans la livraison de ces produits ou la prestation de ces services, car les fournisseurs pourraient choisir de favoriser des concurrents mondiaux de taille supérieure à la nôtre et qui, par conséquent, achèteraient un plus gros volume de produits et services. De plus, les problèmes de production de ces fournisseurs ou d'autres fournisseurs pourraient entraîner une diminution de la quantité des produits et services fournis, ou tout simplement empêcher qu'ils soient fournis. Toutes ces situations pourraient avoir une incidence défavorable sur notre capacité à respecter notre engagement envers la clientèle et à répondre à la demande.
- Un modèle d'externalisation sous-optimal pourrait entraîner la perte de connaissances organisationnelles clés, réduire l'efficacité et l'efficacité et nuire à l'offre agile de nouveaux produits ou de nouvelles technologies.
- Les solutions infonuagiques pourraient accroître le risque lié à la sécurité et à la fuite de données si les protocoles de contrôle de la sécurité mis en œuvre par nos partenaires ou fournisseurs d'informatique en nuage ou par nous-mêmes, et dont nous conservons la responsabilité, étaient inadéquats.
- Si nos fournisseurs actuels ne disposent pas d'autres produits ou services infonuagiques appropriés, notre capacité à mener à terme les migrations souhaitées vers le nuage pourrait être limitée ou retardée.
- Notre incapacité à faire preuve de rigueur dans l'administration des fournisseurs (surtout au moment de l'établissement du compte) pourrait ne pas permettre de voir certains risques financiers et opérationnels et compliquer la résolution des problèmes éventuels.

- Si des produits et services importants pour nos activités comportent des défauts de fabrication ou ne sont pas conformes aux normes et aux règlements gouvernementaux applicables, notamment les pratiques en matière de sécurité des produits, notre capacité à vendre les produits et à fournir les services en temps opportun pourrait être amoindrie. Nous travaillons avec nos fournisseurs afin de repérer les défauts importants des produits, y compris les incidents liés à la sécurité, et d'élaborer des stratégies correctives, lesquelles peuvent inclure le rappel des produits. Si un fournisseur ne participe pas activement à un rappel de ses produits, et/ou que la principale responsabilité financière ne lui incombe pas, notre capacité à effectuer le programme de rappel à un coût raisonnable et/ou dans des délais acceptables pourrait être amoindrie. Les situations susmentionnées pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités, notre réputation et nos résultats financiers.
- Les produits (y compris les logiciels) et les services qui nous sont fournis pourraient présenter des problèmes de sécurité, y compris, sans s'y limiter, des problèmes de sécurité latents qui ne seraient pas apparents lors d'une inspection. Si un problème de sécurité ne peut être corrigé par nous ou par un fournisseur dans un délai acceptable, il pourrait y avoir une incidence défavorable sur nos activités, notre réputation et nos résultats financiers.
- Nous nous appuyons à l'occasion sur d'autres entreprises de télécommunications pour la prestation de nos services. Si ces entreprises de télécommunications ne réussissent pas à déployer de nouveaux réseaux ou à mettre à niveau leurs réseaux existants, ou encore si leurs réseaux devaient subir des défaillances opérationnelles ou des interruptions de service, de tels problèmes pourraient avoir une incidence défavorable sur notre capacité à fournir des services qui reposent sur l'utilisation de réseaux de ces entreprises; par conséquent, ils pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités, notre réputation et nos résultats financiers.
- BCE dépend de centres d'appels et de services de soutien technique fournis par un nombre de fournisseurs externes et d'impartiteurs, dont certains sont situés à l'étranger. Ces fournisseurs ont accès aux renseignements sur la clientèle et à l'information interne de BCE nécessaires à la prestation de leurs services de soutien. La gestion inappropriée des questions liées à l'accès aux renseignements et à la prestation de services pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités, notre réputation, la qualité des services offerts à la clientèle et la vitesse à laquelle ils sont fournis, ou notre capacité à résoudre les problèmes techniques.

Réputation et pratiques liées aux facteurs ESG



Nos réseaux



Notre clientèle et nos relations



Nos produits et services



Notre environnement



Notre équipe

Notre capacité à maintenir des relations positives avec la clientèle dépend fortement de notre réputation

Le choix que font nombre de consommateurs d'acheter nos produits et nos services est directement lié à la perception qu'ils ont de notre société. C'est pourquoi notre capacité à maintenir des relations positives avec la clientèle et à gagner ou à conserver des clients et des clientes dépend fortement de notre réputation. La société est exposée à plusieurs sources de risques liés à la réputation, comme il est expliqué dans le présent rapport de gestion. Si nos perspectives, nos plans, nos priorités ou nos actions, perçus ou réels, ou ceux de notre personnel ou de nos fournisseurs ne concordent pas avec les attentes des parties prenantes, cela pourrait se répercuter sur notre réputation, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur notre marque, notre capacité à conserver ou à gagner des clients et des clientes et, plus globalement, sur nos activités, notre situation financière, notre situation de trésorerie et nos résultats financiers.

Rien ne garantit que nous réussirons à intégrer de manière significative les facteurs ESG à notre stratégie et à nos activités pour générer des résultats positifs pour les parties prenantes

Nous cherchons à comprendre l'évolution du contexte entourant les facteurs ESG et à cerner les thèmes et les activités pouvant nous exposer aux risques liés à ces facteurs, mais rien ne garantit que nous parviendrons à intégrer de manière significative les facteurs ESG à notre stratégie et à nos activités pour générer des résultats positifs pour les parties prenantes. De bonnes pratiques liées aux facteurs ESG sont une mesure importante de la performance des entreprises et de la création de valeur. C'est pourquoi notre façon de traiter les questions ESG qui importent pour nos parties prenantes est soumise à une surveillance de plus en plus serrée. Une grande variété de questions ESG ont pris une importance croissante dans notre culture d'entreprise et le fait de les intégrer renforce notre proposition de valeur, ce qui contribue à attirer et à retenir du personnel. Les clients et les clientes accordent de plus en plus d'importance à des considérations d'ordre plus général lorsqu'ils prennent leurs décisions d'achat et recherchent des entreprises dont le comportement reflète leurs valeurs personnelles. Les investisseurs fondent davantage leurs décisions de placement sur la qualité des pratiques liées aux facteurs ESG et sur des indicateurs connexes qui sont présentés. Les pressions d'ordre juridique et réglementaire se sont intensifiées dans le domaine des facteurs ESG, notamment, sans s'y limiter, en ce qui a trait à la protection de la vie privée, à l'accessibilité, à la gouvernance des données, aux changements climatiques et à la diversité. Par conséquent,

l'incapacité à intégrer les facteurs ESG à nos activités de gouvernance et à gérer efficacement les risques et les occasions liés aux facteurs ESG pourrait nuire à notre marque et à notre réputation et avoir une incidence défavorable de nature commerciale, financière, légale ou réglementaire sur la société. Toute non-concordance perçue entre nos actions et les attentes des parties prenantes pourrait également nuire à notre marque et à notre réputation, et entraîner des conséquences financières et autres. Enfin, la communication d'informations plus complètes sur les facteurs ESG pourrait accroître le risque que la société fasse l'objet de réclamations pour déclaration trompeuse sur le marché primaire ou secondaire.

L'incapacité à prendre les mesures appropriées pour nous adapter aux répercussions environnementales actuelles et émergentes, notamment les changements climatiques, pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités

Nous sommes exposés à des risques liés aux phénomènes environnementaux, notamment les événements liés au climat, qui pourraient se répercuter sur nos activités, la performance de nos services, notre réputation et la continuité de nos activités, le coût des primes d'assurance, et, de façon plus générale, avoir un effet défavorable sur nos activités, notre performance financière et notre réputation. Plus particulièrement, les changements climatiques présentent des risques pour nos activités, les membres de notre personnel, notre clientèle, nos fournisseurs et nos impartiteurs, de même que pour les collectivités au sein desquelles nous exerçons nos activités. Une gestion inadéquate des enjeux environnementaux associés à notre société et à nos activités, ainsi qu'à nos fournisseurs et autres parties prenantes, pourrait aussi avoir une incidence défavorable sur nos activités, notre situation financière, notre situation de trésorerie, nos résultats financiers et notre réputation en raison des conséquences que cela aurait pour la société et les diverses parties prenantes.

Conformément aux recommandations du GIFCC, nous classons les risques liés aux changements climatiques dans deux catégories : les risques physiques et les risques de transition.

- Les risques physiques sont associés aux impacts physiques des changements climatiques, changements qui prennent la forme d'événements climatiques (à impacts aigus) ou de tendances climatiques à long terme (à impacts chroniques). Les changements climatiques à l'échelle mondiale pourraient exacerber certaines des menaces pesant sur nos activités, y compris la fréquence et l'intensité des phénomènes météorologiques violents tels que les tempêtes de pluie verglaçante, de neige et de vent, les feux incontrôlés,

les inondations, les canicules prolongées, les ouragans, les tornades et les tsunamis. Ces phénomènes pourraient avoir un impact dévastateur sur l'infrastructure de notre réseau de télécommunications, ce qui pourrait nuire à notre capacité de fournir des services de communications essentiels pour notre clientèle et la société et accroître considérablement les coûts des réparations. De plus, la variation des températures moyennes et les canicules prolongées pourraient occasionner l'accroissement des besoins en matière de refroidissement ou de chauffage liés à notre infrastructure réseau, ce qui ferait augmenter nos coûts relatifs à la consommation énergétique et les coûts connexes. Afin de rester résilients face à ces hausses ou baisses de température, nous pourrions devoir augmenter nos investissements dans nos infrastructures, ce qui entraînerait une augmentation des coûts d'exploitation.

- Les risques de transition découlent de la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. Ce virage peut nécessiter de profonds changements des règlements, des technologies et des marchés afin de réduire les effets des changements climatiques et de s'y adapter. Ces risques peuvent inclure une hausse des coûts d'exploitation découlant de la hausse du prix de l'énergie par suite de la réglementation sur la tarification du carbone et l'évolution de l'offre et de la demande en énergie, une hausse des coûts d'exploitation liés aux programmes de traitement et aux systèmes de gestion des déchets électroniques ainsi que des risques d'atteinte à la réputation liés à notre gestion des enjeux liés au climat ainsi qu'à la quantité d'information que nous présentons à ce sujet. Il y a aussi un risque de réputation lié au fait de ne pas démontrer de comportement proactif en ce qui a trait aux changements climatiques, ce qui pourrait avoir une incidence sur la perception des clients et des clientes et le coût et la disponibilité du financement, lesquels risquent d'être de plus en plus liés à la qualité de nos pratiques en matière de facteurs ESG et des mesures connexes que nous présentons, et ainsi avoir un effet défavorable sur le plan financier.

Par ailleurs, les événements liés au climat pourraient aussi avoir une incidence sur nos fournisseurs, ce qui pourrait se répercuter sur nos activités. Comme certains de nos tiers fournisseurs et impartiteurs sont situés à l'étranger, les catastrophes naturelles locales survenant dans ces pays pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités.

De plus, plusieurs aspects de nos activités soulèvent également des questions environnementales plus particulières, notamment le stockage de carburant, les émissions de GES et la réduction de notre consommation d'énergie, la gestion des déchets, l'élimination de matières résiduelles dangereuses ainsi que la récupération et le recyclage, en fin de cycle de vie, des produits électroniques que nous vendons ou louons.

Les membres de notre équipe, notre clientèle, nos investisseurs et les gouvernements s'attendent à ce que nous considérons la protection de l'environnement comme une partie intégrante des affaires et que nous cherchions à limiter les répercussions négatives sur l'environnement de nos activités et à en créer des positives lorsque cela est possible. L'incapacité à comprendre leurs attentes en constante évolution et à y répondre adéquatement, à prendre des mesures pour réduire les répercussions négatives sur l'environnement de nos activités, à respecter nos engagements en matière d'environnement et à communiquer efficacement l'information sur les questions environnementales pourrait nous valoir des amendes et nuire à notre marque, à notre réputation ou à notre compétitivité, en plus d'avoir une incidence défavorable de nature commerciale, financière, légale ou réglementaire sur la société.

Les pandémies, épidémies et autres préoccupations liées à la santé, y compris les préoccupations en matière de santé relatives aux émissions de radiofréquences par des appareils et des équipements de communication sans fil, pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités.

En plus des risques liés à la pandémie de COVID-19, d'autres pandémies ou épidémies et d'autres risques liés à la santé pourraient survenir, ce qui pourrait nuire à notre capacité d'assurer le fonctionnement de nos réseaux et de fournir des produits et services à notre clientèle, et à la capacité de nos

fournisseurs de nous offrir les produits et services dont nous avons besoin pour exercer nos activités. Les risques liés à des pandémies ou épidémies et d'autres risques liés à la santé pourraient aussi avoir une incidence défavorable sur l'économie et les marchés des capitaux et entraîner une baisse du niveau d'activité de détail et commerciale, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur la demande de nos produits et services et sur les prix de ceux-ci.

Plusieurs études ont été effectuées ou sont en cours afin d'évaluer si les appareils de communication mobile, comme les téléphones intelligents, les réseaux sans fil et les pylônes présentent un risque éventuel pour la santé. Bien que certaines études suggèrent qu'il y a un lien entre les émissions de radiofréquences et certains états de santé, d'autres études concluent qu'il n'y a pas de lien de causalité entre l'utilisation des téléphones mobiles et les effets néfastes sur la santé. Le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC) de l'Organisation mondiale de la santé a déterminé que les champs électromagnétiques de radiofréquences associés aux téléphones sans fil étaient possiblement cancérigènes pour les humains. Toutefois, il a également indiqué qu'il n'a pas été possible d'exclure avec suffisamment de certitude que le hasard, des biais ou des facteurs de confusion aient pu jouer un rôle. Le CIRC a également demandé que d'autres recherches soient menées sur l'utilisation massive de cellulaires à long terme.

ISDE est responsable de l'approbation du matériel qui émet des radiofréquences et de l'évaluation de sa conformité, et la norme sur l'exposition aux émissions de radiofréquences qu'il suit est basée sur le Code de sécurité 6 de Santé Canada, qui établit les limites d'exposition aux radiofréquences à la maison ou au travail. Ce Code indique également les exigences applicables en matière de sécurité relatives à l'installation et au fonctionnement des appareils qui émettent des champs de radiofréquences, comme les appareils de communication mobile, les technologies Wi-Fi et les antennes de stations de base. ISDE a rendu la conformité au Code de sécurité 6 obligatoire pour tous les promoteurs et les exploitants d'installations de radiocommunication.

Les enjeux suivants, entre autres, pourraient découler du fait que nos activités dépendent largement des technologies liées aux radiofréquences :

- Nous pourrions être exposés à des poursuites relativement aux effets néfastes allégués sur la santé de notre clientèle ainsi que relativement à nos pratiques en matière de commercialisation et de présentation de l'information en ce qui concerne ces appareils, et l'issue probable de ces poursuites éventuelles ne peut être prédite et pourrait changer au fil du temps.
- Les changements liés aux preuves scientifiques et/ou aux perceptions du public pourraient entraîner des règlements gouvernementaux supplémentaires et des coûts associés à l'adaptation de l'infrastructure et des combinés afin d'assurer la conformité.
- Les préoccupations du public pourraient occasionner un ralentissement du déploiement de l'infrastructure nécessaire au maintien et/ou à l'expansion de nos réseaux sans fil, comme l'exige l'évolution du marché, ou empêcher un tel déploiement.

Ces événements pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités et notre performance financière.

Divers enjeux sociaux, s'ils ne sont pas adéquatement gérés, pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités.

La gestion efficace du risque social fait partie des bonnes pratiques liées aux facteurs ESG. Une gestion inadéquate des enjeux sociaux associés à notre société et à nos activités ainsi qu'à nos fournisseurs et autres parties prenantes pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités, notre situation financière, notre situation de trésorerie, nos résultats financiers et notre réputation. Ces enjeux peuvent se rapporter à des questions sociales dont il est fait mention ailleurs dans le présent rapport de gestion, comme la diversité, l'équité, l'inclusion et l'appartenance, le bien-être du personnel, la santé et la sécurité, l'approvisionnement responsable ainsi que d'autres questions sociales comme les droits de la personne, y compris les droits des Autochtones, la consultation de ceux-ci et les accommodements qui leur sont destinés, et l'acceptation et l'engagement communautaires. L'incapacité à

communiquer suffisamment d'information sur notre gestion des enjeux sociaux et à réaliser nos engagements sociaux pourrait nuire à notre marque et à notre réputation et avoir une incidence défavorable de nature commerciale, financière, légale ou réglementaire sur la société.

Rien ne garantit que nos pratiques de gouvernance d'entreprise permettront d'empêcher les violations de normes juridiques et éthiques.

Les membres de notre personnel et de notre haute direction, les membres de notre conseil, nos fournisseurs et nos autres partenaires d'affaires doivent se conformer aux normes juridiques et éthiques applicables, incluant, sans s'y limiter, les lois anticorruption ainsi que nos politiques de gouvernance et obligations contractuelles. La non-conformité à ces lois, politiques et obligations contractuelles pourrait nous exposer à des litiges ainsi qu'à des amendes et à des pénalités substantielles, nuire à notre réputation ou nous rendre inadmissibles au processus d'appel d'offres pour l'obtention de contrats. Bien que nous ayons élaboré et mis en œuvre des pratiques de gouvernance d'entreprise rigoureuses, notamment au moyen de notre Code de conduite qui est mis à jour régulièrement et que les membres de notre équipe doivent passer en revue chaque année, rien ne garantit que ces pratiques et mesures permettront d'empêcher les violations de normes juridiques et éthiques. Un tel manquement ou une telle violation pourrait avoir un effet défavorable sur nos activités, notre performance financière et notre réputation.

Divers facteurs pourraient avoir une incidence défavorable sur notre capacité à atteindre nos cibles ESG.

Nous avons établi un certain nombre de cibles ESG ambitieuses afin de surveiller notre performance sur le plan des facteurs ESG et mieux orienter nos impératifs stratégiques. Notre capacité à atteindre ces cibles dépend toutefois de nombreux facteurs et est assujettie à de nombreux risques qui pourraient faire en sorte que nos hypothèses et nos estimations se révèlent inexactes et que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon importante de nos attentes actuelles exprimées ou sous-entendues dans ces cibles. Notre incapacité à répondre de façon satisfaisante aux attentes en constante évolution des membres du personnel, de la clientèle, des investisseurs et des autres parties prenantes par l'atteinte de nos cibles ESG pourrait nuire à notre marque, à notre réputation et à notre compétitivité en plus d'avoir une incidence défavorable de nature commerciale, financière, légale et réglementaire sur la société.

Les principaux facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur certaines de nos cibles ESG clés sont énoncés ci-dessous.

Cibles de réduction des émissions de GES et d'engagement des fournisseurs

Nos cibles de réduction des émissions de GES reposent en grande partie sur notre capacité à mettre en œuvre des initiatives d'affaires et d'entreprise adéquates pour permettre de réduire les émissions de GES aux niveaux souhaités qui correspondent à ces cibles. Notre incapacité à mettre en œuvre de telles initiatives conformément aux échéanciers prévus en raison de changements dans nos plans d'affaires, notre incapacité à mettre en œuvre les changements opérationnels ou technologiques requis, la non-disponibilité de capitaux, de technologies ou de membres du personnel, la répartition

des coûts, le dépassement des coûts réels par rapport aux coûts prévus ou d'autres facteurs, ou l'échec de telles initiatives, y compris des nouvelles technologies, à générer les réductions d'émissions de GES prévues, pourraient nuire à notre capacité d'atteindre nos cibles de réduction des émissions de GES. Par ailleurs, les initiatives d'entreprise à venir, comme les acquisitions d'entreprises et la croissance interne, pourraient nuire à notre capacité d'atteindre nos cibles, comme le ferait l'adoption de nouvelles technologies qui sont des sources d'émissions de carbone ou qui ne génèrent pas les économies d'énergie attendues.

L'atteinte de notre cible de devenir carboneutre relativement à nos émissions de GES d'ici 2025 et de nos cibles basées sur la science pourrait nécessiter l'achat de crédits carbone ou de certificats d'énergie renouvelable, selon le cas. Si la quantité de crédits crédibles ou de certificats disponibles n'était pas suffisante, si leur coût d'acquisition était considéré comme trop élevé ou si les règlements, les normes applicables, la perception du public ou d'autres facteurs limitaient le nombre de crédits ou de certificats que nous pouvons acheter, cela pourrait nuire à l'atteinte de nos cibles de réduction des émissions de GES.

Si des améliorations ou des modifications apportées aux normes internationales ou à la méthode que nous utilisons pour calculer les émissions de GES donnaient lieu à une augmentation de nos émissions de GES, cela pourrait nuire à l'atteinte de nos cibles. En outre, en ce qui a trait plus particulièrement à nos cibles basées sur la science, nous devons, conformément à la SBTi, recalculer nos cibles lorsque surviennent certains événements, comme des acquisitions ou des ventes d'entreprises, ou en fonction de l'évolution de la méthode ou des normes de la SBTi. Un nouveau calcul donnant lieu à des cibles plus ambitieuses pourrait les rendre plus difficiles à atteindre pour nous.

L'atteinte de nos cibles basées sur la science en ce qui a trait aux produits et services achetés pourrait être compromise si nous n'arrivons pas à susciter le niveau d'engagement requis de la part de nos fournisseurs sur lesquels nous n'avons aucun contrôle, malgré les mesures que nous pourrions mettre en place pour susciter l'engagement, ou si nous apportons un changement important dans la répartition de nos dépenses par fournisseur.

Par ailleurs, nous avons beaucoup moins de contrôle sur la réduction de nos émissions de GES de portée 3 que sur nos émissions de portée 1 et 2, étant donné que nous dépendons de l'engagement et de la collaboration de nos fournisseurs et partenaires pour la réduction de leurs propres émissions de GES. Par conséquent, notre incapacité à susciter l'engagement et la collaboration de nos fournisseurs et partenaires pourrait nuire à notre capacité d'atteindre notre cible de réduction des émissions de GES de portée 3.

Cibles de diversité, d'équité, d'inclusion et d'appartenance

L'incapacité à attirer et à retenir une certaine proportion de talents diversifiés à l'échelle de l'entreprise pourrait avoir une incidence défavorable sur notre capacité d'atteindre nos cibles et objectifs de diversité, d'équité, d'inclusion et d'appartenance. Par ailleurs, notre capacité d'atteindre ces cibles et objectifs pourrait aussi être compromise par une réduction de la disponibilité de candidats sur le marché du travail ou un accès restreint à un bassin de talents diversifiés.

Gestion financière



Nos réseaux



Nos produits et services



Nos ressources financières

Si nous ne réussissons pas à mobiliser le capital nécessaire ou à générer des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation suffisants, nous devons peut-être limiter nos dépenses d'investissement ou nos investissements dans de nouvelles activités, ou encore tenter de mobiliser du capital en cédant des actifs.

Notre capacité à répondre à nos besoins de liquidités, à financer nos dépenses d'investissement et à soutenir la croissance planifiée dépend de l'accès à des sources de capital adéquates et de notre capacité à générer des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, laquelle est touchée par différents risques, dont les risques décrits dans le présent rapport de gestion.

L'obtention de financement dépend de notre capacité à accéder au marché public des actions et des titres d'emprunt, au marché monétaire et au marché du crédit bancaire. Notre capacité à accéder à ces marchés et le coût et l'ampleur du financement disponible dépendent en grande partie des conditions actuelles des marchés, des perspectives pour notre entreprise ainsi que des notations qui nous sont attribuées au moment de la mobilisation des capitaux.

Les facteurs de risque comme les perturbations du marché financier, l'instabilité politique, de l'économie et du marché des capitaux au Canada ou à l'étranger, les politiques gouvernementales, les politiques monétaires

des banques centrales, les taux d'intérêt à la hausse, les modifications apportées aux règles relatives à la capitalisation bancaire ou à d'autres règles, la baisse des activités de prêt des banques de façon générale ou la réduction du nombre de banques en raison du ralentissement des activités et des opérations de regroupement pourraient entraîner la diminution des capitaux disponibles ou en faire augmenter le coût. De plus, l'augmentation du niveau des emprunts pourrait de son côté entraîner une baisse de nos notations, une augmentation de nos coûts d'emprunt et une réduction du montant de financement à notre disposition, y compris par l'entremise de placements de titres. Les acquisitions d'entreprises et de licences de spectre pour les services sans fil pourraient, en plus de nuire à nos perspectives et à nos notations, avoir des conséquences défavorables similaires. Rien ne garantit que nous conserverons nos notations actuelles, et une révision à la baisse de celles-ci pourrait avoir des conséquences défavorables sur notre capacité de financement ou notre capacité d'accéder aux marchés financiers. De plus, les participants des marchés des titres publics et de la dette bancaire ont des politiques internes qui limitent leur capacité à consentir du crédit à toute entité, à tout groupe d'entités ou à tout secteur d'activité donné, ou à y investir. Enfin, vu l'importance croissante accordée par les marchés financiers à la performance en matière de facteurs ESG et à la communication d'information à ce sujet, il est possible que le coût et la disponibilité du financement soient de plus en plus liés à la qualité de nos pratiques liées aux facteurs ESG et des mesures connexes que nous présentons.

Nos facilités de crédit bancaire, notamment les facilités de crédit sur lesquelles repose notre programme d'emprunts sous forme de papier commercial, sont fournies par diverses institutions financières. Bien que nous ayons l'intention de renouveler certaines de ces facilités de crédit au moment voulu, nous ne pouvons garantir qu'elles le seront à des conditions favorables ou à des montants semblables.

Les marchés des capitaux mondiaux ont connu, et pourraient connaître de nouveau, une volatilité et une faiblesse importantes en raison de perturbations du marché, comme la pandémie de COVID-19 et certains événements géopolitiques. L'incertitude économique qui règne actuellement dans le monde pourrait continuer d'avoir un effet négatif sur les marchés des capitaux propres et des capitaux d'emprunt, causer la volatilité et des variations des taux d'intérêt et des taux de change et avoir une incidence défavorable sur notre capacité d'obtenir du financement sur les marchés publics des capitaux, sur le marché du crédit bancaire et/ou sur le marché du papier commercial, et sur le coût d'un tel financement. Par ailleurs, l'incidence défavorable de l'incertitude économique mondiale ainsi que d'une éventuelle récession, de la hausse de l'inflation et de l'augmentation des taux d'intérêt sur la situation financière de notre clientèle pourrait avoir un effet défavorable sur notre capacité d'obtenir le règlement des créances clients et conduire à d'autres augmentations des créances douteuses, ce qui aurait une incidence défavorable sur nos produits des activités ordinaires et nos flux de trésorerie et pourrait aussi nuire à notre situation aux termes de notre programme de créances clients titrisées.

Des écarts entre les résultats financiers réels ou prévus de BCE et les prévisions publiées par des analystes financiers, de même que des événements touchant nos activités ou notre contexte d'exploitation, peuvent contribuer à la volatilité des titres de BCE. Un recul important des marchés financiers en général, ou un ajustement du cours de marché ou du volume des transactions sur les titres de BCE, pourraient avoir une incidence défavorable sur notre capacité à obtenir du financement par emprunt ou à mobiliser des capitaux, à retenir les hauts membres de la haute direction et d'autres membres du personnel clés, à procéder à des acquisitions stratégiques ou encore à établir des coentreprises.

Si nous ne pouvons accéder aux capitaux dont nous avons besoin dans des conditions acceptables ou générer des flux de trésorerie pour mettre en œuvre notre plan d'affaires ou satisfaire à nos obligations financières, nous pourrions devoir limiter nos dépenses d'investissement courantes et nos investissements dans de nouvelles activités ou tenter de mobiliser des

capitaux supplémentaires par la vente ou par un autre mode de cession d'actifs. L'une ou l'autre de ces situations pourrait avoir un effet défavorable sur nos flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et nos perspectives de croissance.

Il est impossible de garantir que des dividendes seront augmentés ou déclarés.

L'augmentation du dividende sur actions ordinaires et la déclaration de dividendes de BCE, sur toutes ses actions en circulation, sont à la discrétion du conseil de BCE et, par conséquent, rien ne garantit que le dividende sur actions ordinaires sera augmenté, ni que des dividendes seront déclarés. Les hausses du dividende et la déclaration des dividendes par le conseil de BCE dépendent des résultats d'exploitation et des résultats financiers de BCE, qui sont pour leur part assujettis à différents risques et hypothèses, dont ceux mentionnés dans le présent rapport de gestion.

Nous sommes exposés à différents risques de crédit, de liquidité et de marché.

Notre exposition aux risques de crédit, de liquidité et de marché, y compris les fluctuations du cours de l'action, des taux d'intérêt et des taux de change, est décrite à la section 6.5, *Gestion des risques financiers*, du présent rapport de gestion et à la note 29 des états financiers consolidés 2022 de BCE.

Notre incapacité à déterminer et à gérer notre exposition aux fluctuations des taux d'intérêt, des taux de change et du cours de l'action de BCE et aux autres conditions de marché pourrait nous faire rater des occasions, augmenter les coûts, diminuer les marges bénéficiaires, entraîner des flux de trésorerie insuffisants, nous empêcher d'effectuer les dépenses d'investissement prévues, nuire à notre réputation, dévaluer les titres de capitaux propres et les titres d'emprunt et occasionner des difficultés à mobiliser du capital à des conditions concurrentielles.

L'incapacité à réduire les coûts, ainsi que toute augmentation imprévue de coûts, pourraient avoir une incidence défavorable sur notre capacité à réaliser nos impératifs stratégiques et à respecter notre orientation financière.

Nos objectifs de réduction de coûts ciblée demeurent audacieux, mais rien ne garantit que ces initiatives seront couronnées de succès. Les exemples de risques liés à notre capacité à réduire les coûts ou à limiter les augmentations de coûts éventuelles comprennent les suivants :

- La hausse de l'inflation pourrait continuer de donner lieu à une augmentation des coûts des intrants liés aux équipements, aux produits et aux services, et exercer une pression accrue pour l'augmentation des salaires
- La hausse des coûts liée à la pandémie de COVID-19 et à des événements géopolitiques pourrait se prolonger pour une période indéterminée
- L'augmentation des taux d'intérêt pourrait continuer d'avoir une incidence négative sur le coût de notre financement
- Nos objectifs de réduction de coûts nécessitent des négociations intenses avec nos fournisseurs, et rien ne garantit que ces négociations seront fructueuses ni que les produits de remplacement ou les services offerts ne causeront pas de difficultés opérationnelles.
- Les fournisseurs continuant de réduire le cycle de vie des logiciels, le coût lié au maintien de systèmes efficaces de sécurité de l'information augmente.
- La réalisation des réductions de coûts en temps opportun au cours de la transition vers un réseau fondé sur la technologie IP dépend du démantèlement rigoureux du réseau, qui peut être retardé à cause d'engagements contractuels envers des clients, de considérations réglementaires et d'autres obstacles imprévus.
- L'incapacité à maîtriser l'augmentation des coûts d'exploitation relatifs aux sites des réseaux, à la performance et à la résilience des réseaux, à l'expansion de la zone de couverture, aux licences de spectre, à l'assurance et à l'acquisition de contenu et d'équipement pourrait avoir une incidence défavorable sur notre performance financière

- Outre l'incertitude économique qui règne actuellement à l'échelle mondiale et certains événements géopolitiques récents, qui ont fait grimper les prix de l'énergie, les politiques gouvernementales visant à faire face aux changements climatiques, comme la tarification du carbone, ont aussi une influence partielle sur les fluctuations des coûts de l'énergie, ce qui, jumelé à la demande grandissante des services de données de laquelle découle une augmentation de nos besoins en énergie, pourrait faire grimper nos coûts liés à l'énergie à un niveau supérieur à nos prévisions actuelles
- Notre incapacité à respecter nos engagements contractuels, que ce soit en raison d'incidents liés à la sécurité, de problèmes opérationnels ou d'autres raisons, pourrait entraîner des sanctions pécuniaires et des pertes de produits des activités ordinaires.

L'incapacité à faire évoluer nos pratiques afin d'effectuer un suivi et un contrôle efficaces des activités frauduleuses pourrait entraîner une perte financière et la détérioration de la marque.

En tant que société ouverte offrant une gamme enviable de produits et de services de qualité et comptant un grand nombre de membres du personnel, BCE exige la mise en place d'un programme rigoureux qui couvre la gouvernance ainsi que l'identification et l'évaluation du risque et qui prévoit des mesures de prévention, de détection et de signalement en tenant compte du risque de corruption, de détournement d'actifs et de manipulation intentionnelle des états financiers par des membres du personnel et/ou des parties externes. L'incertitude économique qui règne actuellement à l'échelle mondiale pourrait aussi accroître les activités frauduleuses, ce qui pourrait entraîner des pertes financières et la détérioration de la marque.

Quelques exemples qui nous semblent pertinents comprennent les suivants :

- la violation de droits d'auteur et autres formes d'utilisations non autorisées qui nuisent au caractère exclusif du contenu offert par Bell Média et pourraient faire dévier les utilisateurs vers des plateformes de fournisseurs qui ne détiennent pas de licences, ou qui sont illégales d'une autre manière, ce qui aurait une incidence défavorable sur notre capacité à tirer des produits des services de distribution et de publicité;
- les abonnements frauduleux, dont les comptes qui sont établis sous une fausse identité ou payés avec une carte de crédit volée;
- l'accès frauduleux (non autorisé) aux comptes de la clientèle et la manipulation de ceux-ci, notamment une fraude par échange de carte SIM et par transfert de numéro de téléphone;
- l'usage frauduleux des réseaux, comme la revente de codes de cartes d'appel valides qui permettent d'obtenir des services d'appels par l'intermédiaire de nos réseaux sur fil et sans fil;
- les tentatives constantes qui visent à voler les services des fournisseurs de services de télé, y compris Bell Canada et ExpressVu, en compromettant l'intégrité des systèmes de sécurité des transmissions ou en contournant ceux-ci, ce qui entraîne des pertes de produits des activités ordinaires.

Les montants relatifs à l'impôt et aux taxes à la consommation pourraient différer de façon significative des montants prévus.

Nos activités d'exploitation sont complexes et sont assujetties à différentes lois fiscales. L'adoption de nouveaux règlements fiscaux ou de nouvelles lois fiscales, les règles qui s'y rattachent, les modifications qui y sont apportées ou qui sont apportées à leur interprétation pourraient entraîner une majoration des taux d'imposition, de nouvelles taxes ou d'autres incidences fiscales défavorables. Bien que nous soyons d'avis que nous avons constitué des provisions suffisantes pour couvrir tout l'impôt sur le résultat et toutes les taxes à la consommation en nous fondant sur l'information dont nous disposons actuellement, dans bien des cas, pour calculer l'impôt sur le résultat et déterminer l'applicabilité des taxes à la consommation, il faut faire preuve de jugement solide pour interpréter les règles et règlements fiscaux. Nos déclarations fiscales pourraient faire l'objet d'audits gouvernementaux qui pourraient donner lieu à une modification significative du montant

des actifs et des passifs d'impôt exigible et différé et des autres passifs et pourraient, dans certaines circonstances, se traduire par l'imposition d'intérêts et de pénalités.

Un certain nombre de facteurs pourraient avoir une incidence sur nos estimations et nos états financiers

Nous établissons nos estimations en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment, sans s'y limiter, notre expérience, les événements en cours, comme les effets de la pandémie de COVID-19, la conjoncture économique et les conditions des marchés des capitaux, comme la hausse des taux d'intérêt et de l'inflation, les perturbations de la chaîne d'approvisionnement et le risque accru de récession, et les mesures que la société pourrait prendre ultérieurement, ainsi que d'autres hypothèses que nous jugeons raisonnables dans les circonstances. La modification de ces hypothèses peut avoir une incidence sur nos états financiers, y compris, mais sans s'y limiter, en ce qui concerne les tests de dépréciation, la détermination de la juste valeur, les pertes de crédit attendues et les taux utilisés pour actualiser la valeur des flux de trésorerie. De par leur nature, ces estimations et ces jugements font l'objet d'une incertitude relative à la mesure, et les résultats réels pourraient être différents.

La conjoncture économique, les règles en matière de régimes de retraite ou une gouvernance inefficace pourraient avoir une incidence défavorable sur nos obligations au titre des régimes de retraite et nous pourrions être obligés d'augmenter les cotisations à nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

Compte tenu du nombre considérable de participants à nos régimes de retraite et du fait que les régimes de retraite à prestations définies subissent à la fois les pressions de la conjoncture économique mondiale et les modifications des exigences liées à la réglementation et à la présentation de l'information, nos obligations au titre des régimes de retraite sont exposées à une volatilité éventuelle. Notre incapacité à prendre en compte et à gérer les risques économiques et les modifications aux règles en matière de régimes de retraite, ou à nous assurer qu'une gouvernance efficace est en place pour la gestion et la capitalisation des actifs des régimes de retraite et des obligations qui y sont liées, pourrait avoir une incidence défavorable sur notre situation de trésorerie et notre performance financière.

Les besoins de capitalisation de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, selon les évaluations des actifs des régimes et des obligations qui y sont liées, dépendent d'un certain nombre de facteurs, notamment les rendements réels des actifs des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, les taux d'intérêt à long terme, les données démographiques des régimes, et les règlements et les normes actuarielles applicables. Des modifications de ces facteurs, y compris des changements causés par l'incertitude économique qui règne actuellement à l'échelle mondiale, la pandémie de COVID-19 et certains événements géopolitiques récents, pourraient faire en sorte que les cotisations futures diffèrent de façon importante de nos estimations actuelles, nous obligeant ainsi à augmenter nos cotisations aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, ce qui, conséquemment, aurait un effet négatif sur notre situation de trésorerie et notre performance financière.

Rien ne garantit que le taux de rendement prévu des actifs de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi pourra être réalisé. Une tranche substantielle des actifs de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi est investie dans des titres de participation de sociétés ouvertes et fermées et dans des titres d'emprunt. Par conséquent, la capacité des actifs de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi d'enregistrer le taux de rendement que nous avons prévu dépend surtout du rendement des marchés financiers. Les conditions des marchés ont également une incidence sur le taux d'actualisation utilisé pour calculer nos obligations au titre de la solvabilité de nos régimes de retraite et pourraient donc aussi avoir une incidence importante sur nos besoins de capitalisation en trésorerie.

10 Méthodes comptables

La présente rubrique traite des estimations et des hypothèses clés faites par la direction et de leur incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes annexes. Elle décrit aussi les principales modifications des normes et de nos méthodes comptables et présente leur incidence sur nos états financiers.

Nous avons préparé nos états financiers consolidés conformément aux normes IFRS. D'autres principales méthodes comptables n'impliquant pas le même niveau d'incertitude relative à la mesure que celles présentées dans cette rubrique sont malgré tout importantes pour comprendre nos états financiers. Se reporter à la note 2, *Principales méthodes comptables*, des états financiers consolidés 2022 de BCE pour obtenir plus de renseignements sur les méthodes comptables que nous avons suivies pour préparer nos états financiers consolidés.

Estimations comptables critiques et jugements clés

En préparant les états financiers, la direction fait des estimations et formule des jugements relatifs aux éléments suivants :

- les montants présentés au titre des produits et des charges;
- les montants présentés au titre des actifs et des passifs;
- les informations à fournir sur les actifs et les passifs éventuels.

Nous établissons nos estimations en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment, sans s'y limiter, notre expérience, les événements en cours, comme les répercussions de la pandémie de COVID-19, la conjoncture économique et les conditions des marchés des capitaux, comme la hausse des taux d'intérêt et de l'inflation, les perturbations de la chaîne d'approvisionnement et le risque accru de récession, et les mesures que la société pourrait prendre ultérieurement, ainsi que d'autres hypothèses que nous jugeons raisonnables dans les circonstances. La modification de ces hypothèses peut avoir une incidence sur nos états financiers, y compris, mais sans s'y limiter, en ce qui concerne les tests de dépréciation, la détermination de la juste valeur, les pertes de crédit attendues et les taux utilisés pour actualiser la valeur des flux de trésorerie. De par leur nature, ces estimations et ces jugements font l'objet d'une incertitude relative à la mesure, et les résultats réels pourraient être différents.

Nous considérons que les estimations et les jugements décrits dans cette sous-section jouent un rôle important en vue de la compréhension de nos états financiers du fait que la direction doit formuler des hypothèses à propos de sujets encore très incertains au moment où les estimations sont faites et les jugements sont formulés, et que des variations de ces estimations et de ces jugements pourraient avoir une incidence significative sur nos états financiers et nos secteurs.

Notre haute direction a examiné l'élaboration et le choix des estimations et des jugements comptables critiques décrits dans cette sous-section avec le comité d'audit du conseil de BCE.

Toute analyse de sensibilité comprise dans cette sous-section doit être utilisée avec prudence, puisque les changements sont hypothétiques et que l'incidence que des changements pourraient avoir sur les hypothèses clés pourrait ne pas être linéaire.

Nos principaux jugements et estimations sont décrits ci-dessous.

Estimations

Durées d'utilité des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée

Nous révisons nos estimations de la durée d'utilité des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sur une base annuelle et ajustons l'amortissement des immobilisations corporelles ou des immobilisations incorporelles sur une base prospective, au besoin.

Les immobilisations corporelles représentent une importante proportion de notre total de l'actif. Les changements de technologie ou de l'utilisation que nous prévoyons faire de ces actifs, les changements climatiques et nos initiatives environnementales, sociales et de gouvernance, de même

que les changements de possibilités d'affaires ou de facteurs économiques et sectoriels, pourraient donner lieu à une variation de la durée d'utilité estimative de ces actifs.

La durée d'utilité estimative des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée est établie au moyen d'analyses internes de la durée d'utilité des actifs, qui tiennent compte des données réelles et prévues concernant l'utilisation future, l'usure, l'historique de remplacement et les hypothèses sur l'évolution de la technologie. Lorsque des facteurs indiquent que la durée d'utilité des actifs est différente de l'évaluation antérieure, nous amortissons de façon prospective la valeur comptable résiduelle sur la durée d'utilité estimative ajustée.

Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Les montants présentés dans les états financiers liés aux régimes de retraite PD et aux AAPE sont déterminés au moyen de calculs actuariels fondés sur plusieurs hypothèses.

Nos actuaires effectuent une évaluation au moins tous les trois ans afin de déterminer la valeur actuarielle des obligations au titre des prestations constituées des régimes de retraite PD et des AAPE. L'évaluation actuarielle repose sur les hypothèses de la direction qui portent notamment sur le taux d'actualisation, l'espérance de vie, le taux d'augmentation de la rémunération, le taux d'indexation du coût de la vie, les tendances en matière de coûts des soins de santé et la durée de service moyenne restante prévue des membres du personnel.

Même si nous croyons que ces hypothèses sont raisonnables, des écarts par rapport aux résultats réels ou des modifications des hypothèses pourraient avoir un effet significatif sur les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi et le coût net futur des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

Nous comptabilisons les écarts entre les résultats réels et les résultats prévus des obligations au titre des avantages et du rendement des régimes dans les AERG, où ils sont alors immédiatement comptabilisés dans le déficit.

Les hypothèses les plus importantes utilisées pour calculer le coût net des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont le taux d'actualisation et l'espérance de vie.

Un taux d'actualisation est utilisé pour déterminer la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs qui, d'après nos prévisions, seront nécessaires pour satisfaire aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi.

Le taux d'actualisation est établi en fonction du rendement de placements à revenu fixe à long terme dans des sociétés de première catégorie, dont les échéances concordent avec celles des flux de trésorerie estimatifs des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. L'espérance de vie se fonde sur les tables de mortalité canadiennes accessibles au public et est ajustée selon les données antérieures de la société en la matière.

Une baisse du taux d'actualisation et une hausse de l'espérance de vie se traduisent par une augmentation de l'obligation nette au titre des avantages postérieurs à l'emploi et du coût des services rendus au cours de la période.

Analyse de sensibilité

Le tableau suivant présente une analyse de sensibilité des hypothèses clés utilisées pour évaluer les obligations nettes au titre des avantages postérieurs à l'emploi et le coût net des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi pour nos régimes de retraite PD et nos régimes AAPE.

	Variation de l'hypothèse	Incidence d'une augmentation (diminution) sur le coût net des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi pour 2022		Incidence d'une augmentation (diminution) sur les obligations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi au 31 décembre 2022	
		Augmentation de l'hypothèse	Diminution de l'hypothèse	Augmentation de l'hypothèse	Diminution de l'hypothèse
Taux d'actualisation	0,5 %	(83)	72	(1 022)	1 123
Taux d'indexation du coût de la vie	0,5 %	46	(38)	907	(752)
Espérance de vie à 65 ans	1 an	29	(31)	612	(634)

Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

Nous sommes tenus de faire des estimations ayant une incidence sur le montant des produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients, y compris des estimations sur les prix de vente spécifiques des produits et services.

En ce qui concerne les regroupements de contrats, nous comptabilisons individuellement les produits et les services lorsqu'ils sont identifiables séparément et que le client peut les utiliser pour son propre compte ou en les combinant avec d'autres ressources aisément disponibles. La contrepartie totale du regroupement de contrats est répartie entre chacun des produits et services inclus dans le contrat conclu avec le client en fonction de son prix de vente spécifique. Habituellement, nous déterminons les prix de vente spécifiques selon les prix observables auxquels nous vendons les produits séparément sans contrat de services et les prix des offres de services non groupés dans la même gamme de services, ajustés en fonction des conditions du marché et d'autres facteurs, au besoin. Lorsque les produits et les services semblables ne sont pas vendus séparément, nous utilisons la méthode du coût attendu plus marge pour déterminer les prix de vente spécifiques. Les produits et les services achetés par un client qui excèdent ceux inclus dans le regroupement de contrats sont comptabilisés séparément.

Dépréciation des actifs non financiers

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet de tests de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment s'il existe une quelconque indication que l'actif peut s'être déprécié. Les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée font l'objet de tests de dépréciation si des événements ou des changements de circonstances, évalués à chaque période de présentation de l'information financière, indiquent que leur valeur comptable peut ne pas être recouvrable. Aux fins des tests de dépréciation, les actifs autres que le goodwill sont regroupés au niveau le plus bas pour lequel il existe des entrées de trésorerie identifiables séparément.

Les pertes de valeur sont évaluées et comptabilisées à titre d'excédent de la valeur comptable des actifs sur leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la sortie et sa valeur d'utilité. Les pertes de valeur comptabilisées antérieurement autres que celles qui sont attribuables au goodwill sont révisées aux fins d'une reprise possible à chaque date de clôture. Si la valeur recouvrable de l'actif a augmenté, la totalité ou une partie de la perte de valeur fait l'objet d'une reprise.

Nous effectuons un certain nombre d'estimations lorsque nous calculons la valeur recouvrable à l'aide des flux de trésorerie futurs actualisés ou d'autres méthodes d'évaluation utilisées aux fins des tests de dépréciation. Ces estimations comprennent les taux de croissance supposés pour les flux de trésorerie futurs, le nombre d'années prises en compte aux fins du modèle des flux de trésorerie et le taux d'actualisation. Les charges pour perte de valeur, s'il en est, sont comptabilisées au poste Perte de valeur d'actifs.

Au quatrième trimestre de 2022, nous avons comptabilisé des charges pour pertes de valeur de 147 millions \$ pour les chaînes de télé de francophones de notre secteur Bell Média. Ces charges découlent d'une réduction de la demande de publicité dans le secteur en raison de l'incertitude économique mondiale et de ses incidences défavorables sur les hypothèses relatives aux taux d'actualisation. Elles comprennent un montant de 94 millions \$ imputé aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée pour les licences de radiodiffusion et un montant de 53 millions \$ imputé aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée au titre des droits d'émissions et de longs métrages. Les pertes de valeur ont été déterminées en comparant la valeur comptable des UGT à leur juste valeur diminuée des coûts de sortie. Nous avons estimé la juste valeur des UGT au moyen de modèles de flux de trésorerie actualisés, ce qui comprend des projections sur cinq ans des flux de trésorerie établies selon les plans d'affaires revus par la haute direction pour la période allant du 1^{er} octobre 2022 au 31 décembre 2027, au moyen d'un taux d'actualisation de 10,3 % et d'un taux de croissance perpétuel de 0,5 %. Déduction faite des pertes de valeur, la valeur comptable des UGT concernées s'élevait à 109 millions \$.

Toujours en 2022, nous avons comptabilisé des pertes de valeur de 132 millions \$, principalement liées à des actifs au titre de droits d'utilisation visant certains espaces de bureaux que nous avons cessé d'utiliser dans le cadre de notre stratégie d'optimisation des biens immobiliers en raison de notre politique de travail hybride.

Au cours du deuxième trimestre de 2021, nous avons relevé des indices de dépréciation pour les marchés radiophoniques de notre secteur Bell Média, essentiellement une baisse des produits tirés de la publicité et une hausse du taux d'actualisation imputable aux répercussions de la pandémie de COVID-19 en cours. Des tests de dépréciation ont donc dû être effectués à l'égard de notre groupe d'UGT de radio.

Au T2 2021, nous avons comptabilisé des charges pour pertes de valeur de 163 millions \$ pour divers marchés de la radio de notre secteur Bell Média. Ces charges comprennent un montant de 150 millions \$ imputé aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée pour les licences de radiodiffusion et un montant de 13 millions \$ imputé aux immobilisations corporelles essentiellement au titre des bâtiments et de l'infrastructure et du matériel des réseaux. Elles ont été déterminées en comparant la valeur comptable des UGT à leur juste valeur diminuée des coûts de sortie. Nous avons estimé la juste valeur des UGT au moyen des flux de trésorerie actualisés et des modèles d'évaluation fondés sur le marché, ce qui comprend des projections sur cinq ans des flux de trésorerie établies selon les plans d'affaires revus par la haute direction pour la période allant du 1^{er} juillet 2021 au 31 décembre 2026, au moyen d'un taux d'actualisation allant de 8,5 % et d'un taux de croissance perpétuel de (2,0) %, ainsi que de données liées au multiplicateur de marché de sociétés ouvertes et de transactions réalisées sur le marché. Déduction faite des pertes de valeur, la valeur comptable de notre groupe d'UGT de radio s'élevait à 235 millions \$.

Tests de dépréciation du goodwill

Nous effectuons un test annuel de la dépréciation du goodwill au quatrième trimestre pour chacune de nos UGT ou chacun de nos groupes d'UGT auxquels a été affecté le goodwill, et chaque fois qu'il existe une indication que le goodwill peut s'être déprécié.

Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie qui sont indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Nous déterminons toute perte de valeur potentielle en comparant la valeur comptable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la sortie et sa valeur d'utilité. La juste valeur diminuée des coûts de la sortie et la valeur d'utilité sont fondées sur les estimations des flux de trésorerie futurs actualisés ou sur d'autres méthodes d'évaluation. La prévision des flux de trésorerie se fait en fonction de l'expérience passée, du résultat d'exploitation réel et des plans d'affaires, ainsi que de l'incidence, le cas échéant, de la hausse des taux d'intérêt et de l'inflation. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est inférieure à sa valeur comptable, on détermine la valeur recouvrable de ses actifs et de ses passifs identifiables. La valeur recouvrable du goodwill correspond à l'excédent de la valeur recouvrable de l'UGT ou du groupe d'UGT sur le total des valeurs attribuées à ses actifs et à ses passifs.

Si la valeur comptable du goodwill excède sa valeur recouvrable, une charge pour perte de valeur est comptabilisée au poste Perte de valeur d'actifs dans les états du résultat net. Aux fins du test de dépréciation du goodwill, nos UGT ou nos groupes d'UGT correspondent à nos secteurs à présenter, tels qu'ils sont décrits à la note 3, *Information sectorielle*, des états financiers consolidés 2022 de BCE.

Toute modification importante apportée à chacune des estimations utilisées pourrait avoir une incidence significative sur le calcul de la valeur recouvrable et sur la charge pour perte de valeur qui en résulterait. Par conséquent, nous ne pouvons raisonnablement quantifier l'incidence qu'aurait eue l'utilisation d'hypothèses différentes sur notre performance financière dans son ensemble.

Nous ne pouvons prévoir si un événement qui déclenche une dépréciation surviendra, ni quand il surviendra, ni comment il se répercutera sur les valeurs de l'actif que nous avons présentées.

Nous sommes d'avis qu'aucune modification raisonnablement possible des principales hypothèses sur lesquelles reposent les estimations de la valeur recouvrable des groupes d'UGT des Services sans fil de Bell et des Services sur fil de Bell ne ferait en sorte que leur valeur comptable excède leur valeur recouvrable.

Pour le groupe d'UGT de Bell Média, une diminution de (0,9) % du taux de croissance perpétuel ou une augmentation de 0,6 % du taux d'actualisation ferait en sorte que sa valeur recouvrable serait égale à sa valeur comptable.

Aucune charge au titre de la perte de valeur du goodwill n'a été comptabilisée en 2022 ou en 2021.

Impôt différé

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont calculés aux taux d'imposition qu'on prévoit être applicables lorsque l'actif ou le passif sera recouvré ou réglé. Nos actifs et nos passifs d'impôt exigible et différé sont calculés à l'aide des taux d'imposition qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

L'impôt différé est comptabilisé à l'égard des différences temporaires générées par des participations dans des filiales, des partenariats et des entreprises associées, sauf si nous contrôlons la date à laquelle la différence temporaire se résorbera et s'il est probable que la différence temporaire ne se résorbera pas dans un avenir prévisible.

Les montants des actifs et des passifs d'impôt différé sont estimés en tenant compte du calendrier, des sources et du niveau du bénéfice imposable futur.

Contrats de location

L'application d'IFRS 16 exige que nous fassions des estimations ayant une incidence sur l'évaluation des actifs et des passifs au titre de droits d'utilisation, ce qui comprend la détermination du taux d'actualisation approprié à utiliser pour évaluer les obligations locatives. Les obligations locatives sont évaluées initialement à la valeur actualisée des paiements de loyers qui ne sont pas versés à la date de début du contrat, actualisés au moyen de notre taux d'emprunt marginal, à moins que le taux d'intérêt implicite du contrat de location puisse être facilement déterminé. Notre taux d'emprunt marginal est établi selon les taux d'intérêt sans risque accessibles au public, lesquels sont ajustés en fonction des écarts de taux applicables et de la durée des contrats de location. Nous appliquons un taux d'emprunt marginal unique à un portefeuille de contrats de location présentant des caractéristiques similaires.

Juste valeur des instruments financiers

Certains instruments financiers, comme les placements dans des titres de capitaux propres, les instruments financiers dérivés et certains éléments d'emprunt, sont comptabilisés dans les états de la situation financière à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont présentées dans les états du résultat net et les états du résultat global. Les justes valeurs sont estimées en fonction des cotations publiées sur un marché actif ou au moyen d'autres techniques d'évaluation qui pourraient inclure des données d'entrée qui ne sont pas fondées sur des données observables sur le marché, comme les flux de trésorerie actualisés et les ratios cours/bénéfice.

Éventualités

Dans le cours normal des affaires, nous nous trouvons impliqués dans divers litiges et réclamations visant à obtenir des dommages-intérêts financiers ainsi que d'autres réparations. Les litiges et réclamations en cours sont susceptibles d'entraîner un coût pour notre entreprise. Nous estimons le montant d'une perte en analysant les issues possibles et en considérant diverses stratégies en matière de litiges et de règlements, en fonction de l'information alors disponible.

Si le règlement final d'une affaire juridique ou réglementaire entraînait un jugement défavorable pour nous ou nous obligerait à verser une somme considérable à titre de règlement, cela pourrait avoir des répercussions défavorables significatives sur nos états financiers consolidés dans la période au cours de laquelle le jugement ou le règlement surviendrait.

Contrats déficitaires

Une provision pour contrats déficitaires est comptabilisée lorsque les coûts inévitables pour satisfaire à nos obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages attendus d'un contrat. La provision est évaluée à la valeur actualisée du moindre du coût attendu d'annulation du contrat et du coût net attendu d'achèvement du contrat.

Jugements

Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

L'établissement du taux d'actualisation utilisé pour évaluer nos obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi exige l'exercice de jugement. Le taux est établi en fonction du rendement des placements à revenu fixe à long terme de sociétés de première catégorie sur le marché au début de chaque exercice. Il faut une part de jugement considérable afin d'établir les critères d'inclusion des placements à revenu fixe dans la population à partir de laquelle la courbe des taux de rendement est tirée. Les critères les plus importants relativement à la sélection des placements sont, notamment, la taille de l'émission des placements, la qualité du crédit et le repérage des valeurs aberrantes, qui sont exclues.

Impôt sur le résultat

Le calcul de l'impôt sur le résultat nécessite de faire preuve de jugement pour interpréter les règles et règlements fiscaux. La détermination ultime de l'impôt est incertaine pour ce qui est de certains calculs et transactions. Nos déclarations de revenus sont également assujetties à des audits dont l'issue peut modifier le montant des actifs et des passifs d'impôt exigible et différé. La direction estime avoir établi des montants suffisants pour ce qui est des questions fiscales en cours, en fonction de l'information actuellement disponible.

La direction exerce un jugement pour déterminer les montants des actifs et des passifs d'impôt différé à comptabiliser. En particulier, il lui faut faire preuve de discernement pour évaluer à quel moment surviendra la résorption des différences temporaires auxquelles les taux d'imposition différés sont appliqués.

Contrats de location

L'application d'IFRS 16 exige que nous formulions des jugements ayant une incidence sur l'évaluation des actifs et des passifs au titre de droits d'utilisation. Un contrat de location confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pendant un certain temps moyennant une contrepartie. À la date de passation du contrat, nous déterminons si un contrat comprend un bien déterminé, si nous avons le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques découlant de l'utilisation du bien et si nous avons le droit de décider comment utiliser le bien et à quelle fin l'utiliser. Lorsque nous déterminons la durée du contrat de location, nous incluons les périodes couvertes par des options de renouvellement pour lesquelles nous avons la certitude raisonnable qu'elles seront exercées. De façon similaire, nous incluons les périodes couvertes par des options de résiliation pour lesquelles nous avons la certitude qu'elles ne seront pas exercées. Afin d'évaluer si nous avons la certitude raisonnable qu'une option sera exercée, nous tenons compte de tous les faits et circonstances qui créent un avantage économique à exercer les options de renouvellement (ou à ne pas exercer les options de résiliation). Les avantages économiques incluent les coûts liés à la résiliation d'un contrat de location, l'importance des améliorations locatives et l'importance des actifs sous-jacents pour nos activités.

Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

L'identification des obligations de prestation contenues dans un contrat et le calendrier de l'exécution des obligations de prestation dans le cadre de contrats à long terme exige l'exercice d'un jugement. En ce qui concerne les regroupements de contrats, nous comptabilisons individuellement les produits et les services lorsqu'ils sont identifiables séparément et que le client peut les utiliser pour son propre compte ou en les combinant avec d'autres ressources aisément disponibles. Lorsque notre droit à une contrepartie d'un client correspond directement à la valeur, pour le client, des produits et des services fournis jusqu'alors, nous comptabilisons les produits des activités ordinaires pour le montant que nous avons le droit de facturer. Nous comptabilisons des produits d'exploitation tirés des produits dans le cadre de la vente de combinés et d'appareils mobiles et d'équipements filaires lorsqu'un client prend possession du produit. Nous comptabilisons des produits tirés des services progressivement, au fur et à mesure que les services sont fournis. Les produits des activités ordinaires liés à certains contrats à long terme sont comptabilisés selon des méthodes fondées sur les extrants en fonction des produits livrés, des prestations exécutées jusqu'à la date considérée, du temps écoulé et des étapes importantes franchies.

En outre, la détermination des coûts d'obtention d'un contrat, y compris l'identification des coûts marginaux, exige également l'exercice d'un jugement. Les coûts marginaux d'obtention d'un contrat conclu avec un client, qui comprennent principalement des commissions de ventes et des coûts d'exécution d'un contrat prépayés, sont inclus au poste Coûts du contrat dans les états de la situation financière, sauf si la période d'amortissement est de un an ou moins, auquel cas les coûts d'obtention d'un contrat sont immédiatement passés en charges. Les coûts inscrits à l'actif sont amortis sur une base systématique correspondant à la période et au modèle de fourniture des produits ou des services associés au client.

UGT

La détermination des UGT ou des groupes d'UGT aux fins du test de dépréciation exige l'exercice de jugement.

Éventualités

Il faut exercer un jugement pour déterminer si un litige et une réclamation pourraient entraîner une perte et si une sortie de ressources est probable.

Nous comptabilisons une perte éventuelle si nous jugeons que la perte est probable et qu'une sortie de ressources est probable et peut être estimée de manière raisonnable en fonction de l'information alors disponible. Toute charge serait imputée au bénéficiaire et incluse au poste Dettes fournisseurs et autres passifs ou au poste Autres passifs non courants. Tout paiement exigé par un jugement ou tout règlement en trésorerie serait retranché des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation. Nous estimons le montant d'une perte en analysant les issues possibles et en considérant diverses stratégies en matière de litiges et de règlements.

Adoption de normes comptables modifiées

Comme il est exigé, nous avons adopté les normes comptables modifiées et les clarifications publiées par l'IASB qui suivent.

Norme	Description du secteur	Incidence
Coûts à prendre en compte pour déterminer si un contrat est déficitaire, Modifications d'IAS 37, Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels	Ces modifications précisent quels coûts doivent être inclus dans le calcul des coûts d'exécution d'un contrat afin de déterminer si un contrat est déficitaire.	Ces modifications ont été adoptées avec prise d'effet le 1 ^{er} janvier 2022 et n'ont pas eu d'incidence importante sur nos états financiers.
Décision sur le programme de travail de l'IFRIC sur les dépôts à vue soumis à des restrictions d'utilisation découlant d'un contrat avec un tiers (IAS 7, Tableau des flux de trésorerie)	En avril 2022, l'IFRIC a publié une décision sur son programme de travail qui précise qu'une entité doit présenter un dépôt à vue soumis à des restrictions d'utilisation découlant d'un contrat conclu avec un tiers à titre de trésorerie et d'équivalents de trésorerie dans les états de la situation financière et dans les tableaux des flux de trésorerie, à moins que ces restrictions ne modifient la nature du dépôt de sorte qu'il ne répond plus à la définition de trésorerie énoncée dans l'IAS 7.	En 2022, nous avons appliqué cette décision sur le programme de travail de façon rétrospective pour chacune des périodes antérieures, et cette décision a eu une incidence uniquement sur le classement du financement de 97 millions \$ reçu au T1 2021 aux termes d'une entente de subvention conclue avec le gouvernement du Québec. L'application de cette décision a donné lieu à ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> une augmentation de 82 millions \$ de la <i>Trésorerie</i> et une diminution correspondante des <i>Autres actifs courants</i> dans l'état de la situation financière au 31 décembre 2021; une augmentation de (15) millions \$ et de 97 millions \$ des <i>Dépenses d'investissement</i> et des <i>Autres activités de financement</i>, respectivement, pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 dans les tableaux des flux de trésorerie; aucune incidence sur l'état de la situation financière au 1^{er} janvier 2021, car le financement a été reçu au T1 2021.

Futures modifications de normes comptables

Les modifications de normes comptables publiées par l'IASB qui suivent ont une date d'entrée en vigueur postérieure au 31 décembre 2022 et n'ont pas encore été adoptées par BCE.

Norme	Description du secteur	Incidence	Date d'entrée en vigueur
Informations à fournir sur les méthodes comptables, Modifications d'IAS 1, Présentation des états financiers	Ces modifications exigent que les entités présentent les méthodes comptables significatives, telles qu'elles sont définies, plutôt que les principales méthodes comptables.	Nous évaluons actuellement l'incidence de ces modifications sur la présentation de nos méthodes comptables.	S'applique aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1 ^{er} janvier 2023. L'application anticipée est autorisée.

11 Mesures financières non conformes aux PCGR, autres mesures financières et indicateurs de performance clés (IPC)

BCE utilise diverses mesures financières pour évaluer son rendement. Certaines de ces mesures sont calculées conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS ou PCGR), tandis que d'autres n'ont pas de définition normalisée en vertu des PCGR. Nous croyons que nos mesures financières conformes aux PCGR, lues conjointement avec les mesures financières ajustées non conformes aux PCGR et les autres mesures financières, permettent aux lecteurs de mieux comprendre comment la direction évalue le rendement de BCE.

Le Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières (le Règlement 52-112) prescrit les obligations d'information qui s'appliquent aux mesures financières suivantes :

- mesures financières non conformes aux PCGR;
- ratios non conformes aux PCGR;
- total des mesures sectorielles;
- mesures de gestion du capital;
- mesures financières supplémentaires.

La présente rubrique fournit une description et un classement des mesures financières définies dans le Règlement 52-112 que nous utilisons pour expliquer nos résultats financiers, et, dans le cas des mesures financières supplémentaires, une explication de ces mesures est fournie lorsqu'il en est fait mention pour la première fois dans le présent rapport de gestion si le libellé des mesures financières supplémentaires n'est pas suffisamment descriptif.

11.1 Mesures financières non conformes aux PCGR

Une mesure financière non conforme aux PCGR est une mesure financière utilisée pour décrire notre performance financière, notre situation financière ou nos flux de trésorerie passés ou futurs prévus et, en ce qui concerne sa composition, elle exclut un montant compris dans la mesure financière la plus directement comparable présentée dans les états financiers consolidés de base de BCE ou encore inclut un montant non compris dans une cette mesure.

Bénéfice net ajusté

Le terme bénéfice net ajusté n'a pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS. Par conséquent, il est peu probable qu'elle soit comparable à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons le bénéfice net ajusté comme le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires avant les coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, les pertes nettes (profits nets) lié(e)s à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, les pertes nettes (profits nets) sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises, les pertes nettes (profits nets) sur placements, les coûts liés au remboursement anticipé de la dette, la perte de valeur d'actifs et les activités abandonnées, déduction faite de l'impôt et des PNDPC.

Nous sommes d'avis que les mesures financières non conformes aux PCGR reflètent nos résultats d'exploitation courants et permettent aux lecteurs de comprendre le point de vue de la direction et l'analyse de notre rendement.

Les mesures financières non conformes aux PCGR que nous utilisons pour expliquer nos résultats et les rapprochements avec les mesures financières conformes aux normes IFRS les plus comparables sont présentés ci-après.

Nous utilisons le bénéfice net ajusté et nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent cette mesure, entre autres, pour évaluer la performance de nos activités avant l'incidence des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, des pertes nettes (profits nets) lié(e)s à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, des pertes nettes (profits nets) sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises, des pertes nettes (profits nets) sur placements, des coûts liés au remboursement anticipé de la dette, de la perte de valeur d'actifs et des activités abandonnées, déduction faite de l'impôt et des PNDPC. Nous excluons ces éléments parce qu'ils ont une influence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de performance de l'entreprise. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents.

Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires est la mesure financière conforme aux normes IFRS la plus directement comparable.

Le tableau suivant présente un rapprochement du bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et du bénéfice net ajusté sur une base consolidée.

	T4 2022	T4 2021	2022	2021
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	528	625	2 716	2 709
Éléments de rapprochement :				
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	19	63	94	209
(Profits nets) pertes nettes lié(e)s à la valeur de marché des dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres	(27)	(57)	53	(278)
Pertes nettes sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises	–	35	42	49
Pertes nettes (profits nets) sur placements	29	6	(24)	6
Coûts liés au remboursement anticipé de la dette	–	–	18	53
Perte de valeur d'actifs	150	30	279	197
Impôt lié aux éléments de rapprochement ci-dessus	(37)	(9)	(117)	(48)
PNDPC au titre des éléments de rapprochement susmentionnés	(8)	(1)	(4)	(2)
Bénéfice net ajusté	654	692	3 057	2 895

Charges d'intérêts nettes ajustées

Le terme bénéfice net ajusté n'a pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS. Par conséquent, il est peu probable qu'elle soit comparable à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons les charges d'intérêts nettes ajustées comme les charges d'intérêts nettes des 12 derniers mois, comme il est présenté dans nos tableaux consolidés des flux de trésorerie, plus 50 % du bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires privilégiés des 12 derniers mois, comme il est présenté dans nos états consolidés du résultat net.

Nous utilisons les charges d'intérêts nettes ajustées à titre de composante du calcul du ratio BAIIA ajusté/charges d'intérêts nettes ajustées, lequel constitue une mesure de gestion du capital. Pour plus de détails sur le ratio BAIIA ajusté/charges d'intérêts nettes ajustées, se reporter à la section 11.4, *Mesures de gestion du capital*. Nous utilisons le ratio BAIIA ajusté/charges

d'intérêts nettes ajustées et nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent cette mesure pour évaluer, entre autres choses, la solidité financière de la société.

Les charges d'intérêts nettes représentent la mesure financière conforme aux IFRS la plus directement comparable. Le tableau suivant présente un rapprochement des charges d'intérêts nettes et des charges d'intérêts nettes ajustées sur une base consolidée.

	2022	2021
Charges d'intérêts nettes	1 124	1 063
50 % du bénéfice net attribuable aux actionnaires privilégiés	76	66
Charges d'intérêts nettes ajustées	1 200	1 129

Liquidités disponibles

Le terme liquidités disponibles n'a pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS. Par conséquent, il est peu probable qu'elle soit comparable à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Au T3 2022, nous avons modifié notre définition des liquidités disponibles afin d'en exclure les montants disponibles aux termes de nos facilités de crédit engagées qui ne peuvent être utilisées qu'à des fins prédéterminées, puisque ces montants ne peuvent servir à des fins générales dans le cadre de nos activités. Cette modification a été apportée à la suite de la conclusion, au T3 2022, d'une nouvelle facilité de crédit non renouvelable engagée qui ne peut être utilisée que pour financer en partie l'expansion de nos réseaux à large bande dans le cadre de programmes gouvernementaux de subventions. Se reporter à la section 6.7, *Liquidité*, pour obtenir plus de détails. Cette modification n'a pas d'incidence sur les montants des liquidités disponibles présentés précédemment.

Nous définissons les liquidités disponibles comme la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les montants disponibles en vertu de notre programme de créances titrisées et de nos facilités de crédit bancaire engagées, à l'exclusion des facilités de crédit qui ne sont disponibles qu'à des fins prédéterminées.

Nous considérons les liquidités disponibles comme un indicateur important de la solidité financière et du rendement de nos activités, car elles présentent les fonds disponibles pour répondre à nos besoins de trésorerie, notamment pour les dépenses d'investissement, la capitalisation des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, les versements de dividendes, le paiement des obligations contractuelles, la dette arrivant à échéance, les activités courantes, l'acquisition de licences de spectre et d'autres besoins de trésorerie. Nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent les

liquidités disponibles pour évaluer la solidité financière et le rendement de nos activités. La mesure financière conforme aux IFRS la plus directement comparable est la trésorerie.

Le tableau suivant présente un rapprochement de la trésorerie et des liquidités disponibles sur une base consolidée.

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Trésorerie	99	289
Équivalents de trésorerie	50	–
Montants disponibles en vertu de notre programme de créances titrisées ⁽¹⁾	700	400
Montants disponibles en vertu de nos facilités de crédit bancaire engagées ⁽²⁾	2 651	2 789
Liquidités disponibles	3 500	3 478

(1) Aux 31 décembre 2022 et 2021, respectivement, 700 millions \$ et 400 millions \$ étaient disponibles en vertu de notre programme de créances titrisées, aux termes duquel nous avons emprunté 1 173 millions \$ US (1 588 millions \$ CA) et 900 millions \$ CA aux 31 décembre 2022 et 2021, respectivement. Les emprunts garantis par des créances sont inclus dans la dette à court terme dans nos états financiers consolidés.

(2) Aux 31 décembre 2022 et 2021, respectivement, 2 651 millions \$ et 2 789 millions \$ étaient disponibles en vertu de nos facilités de crédit bancaire engagées, compte tenu des emprunts sous forme de papier commercial de 627 millions \$ US (849 millions \$ CA) et de 561 millions \$ US (711 millions \$ CA) aux 31 décembre 2022 et 2021, respectivement. Les emprunts sous forme de papier commercial sont inclus dans la dette à court terme dans nos états financiers consolidés.

Flux de trésorerie disponibles et flux de trésorerie disponibles excédentaires

Les termes flux de trésorerie disponibles et flux de trésorerie excédentaires n'ont pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS. Il est donc peu probable qu'elles puissent être comparées avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons les flux de trésorerie disponibles comme les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, exclusion faite des rentrées de trésorerie provenant des activités abandonnées, des coûts liés aux acquisitions et autres payés, qui comprennent les coûts importants liés aux litiges, et du financement des cotisations volontaires aux régimes de retraite, moins les dépenses d'investissement, les dividendes sur actions privilégiées et les dividendes payés par des filiales aux détenteurs de PNDPC. Nous excluons les rentrées de trésorerie provenant des activités abandonnées, les coûts liés aux acquisitions et autres payés et le financement des cotisations volontaires aux régimes de retraite parce qu'ils ont une influence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de performance de l'entreprise. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents.

Nous définissons les flux de trésorerie disponibles excédentaires comme les flux de trésorerie disponibles, diminués des dividendes payés sur les actions ordinaires.

Nous considérons les flux de trésorerie disponibles et les flux de trésorerie disponibles excédentaires comme un important indicateur de la solidité financière et de la performance de nos activités. Les flux de trésorerie disponibles indiquent le montant de trésorerie disponible pour verser des dividendes sur les actions ordinaires, rembourser la dette et réinvestir dans notre société. Les flux de trésorerie disponibles excédentaires indiquent le montant des fonds disponibles pour rembourser la dette et réinvestir dans notre société, après le versement de dividendes sur les actions ordinaires. Nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent les flux de trésorerie disponibles et les flux de trésorerie disponibles excédentaires pour évaluer une entreprise et ses actifs sous-jacents et pour évaluer la solidité financière et le rendement de nos activités. Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation sont la mesure financière conforme aux normes IFRS la plus directement comparable.

Le tableau suivant présente un rapprochement des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et des flux de trésorerie disponibles et flux de trésorerie disponibles excédentaires, sur une base consolidée.

	2022	T4 2022	T3 2022	T2 2022	T1 2022
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	8 365	2 056	1 996	2 597	1 716
Dépenses d'investissement	(5 133)	(1 638)	(1 317)	(1 219)	(959)
Dividendes en trésorerie payés sur actions privilégiées	(136)	(42)	(27)	(34)	(33)
Dividendes en trésorerie payés par des filiales aux détenteurs de PNDPC	(39)	(3)	(11)	(14)	(11)
Coûts liés aux acquisitions et autres payés	10	3	1	3	3
Flux de trésorerie disponibles	3 067	376	642	1 333	716
Dividendes payés sur actions ordinaires	(3 312)	(839)	(839)	(839)	(795)
Flux de trésorerie disponibles excédentaires	(245)	(463)	(197)	494	(79)

	2021	T4 2021	T3 2021	T2 2021	T1 2021	2020
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	8 008	1 743	1 774	2 499	1 992	7 754
Dépenses d'investissement	(4 852)	(1 466)	(1 164)	(1 210)	(1 012)	(4 202)
Dividendes en trésorerie payés sur actions privilégiées	(125)	(32)	(31)	(31)	(31)	(132)
Dividendes en trésorerie payés par des filiales aux détenteurs de PNDPC	(86)	(45)	(13)	(15)	(13)	(53)
Coûts liés aux acquisitions et autres payés	35	29	–	2	4	35
Rentrées de trésorerie provenant des activités abandonnées (incluses dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation)	–	–	–	–	–	(54)
Flux de trésorerie disponibles	2 980	229	566	1 245	940	3 348
Dividendes payés sur actions ordinaires	(3 132)	(795)	(793)	(791)	(753)	(2 975)
Flux de trésorerie disponibles excédentaires	(152)	(566)	(227)	454	187	373

Dettes nettes

Le terme dette nette n'a pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS. Par conséquent, il est peu probable qu'elle soit comparable à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons la dette nette comme la dette à court terme plus la dette à long terme et 50 % des actions privilégiées, moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie, comme il est présenté dans les états consolidés de la situation financière de BCE. Nous incluons 50 % des actions privilégiées en circulation dans notre dette nette afin de respecter la méthode de traitement employée par certaines agences de notation.

Nous considérons la dette nette comme un important indicateur du levier financier de la société, car elle représente le montant de la dette qui n'est pas couvert par la trésorerie et les équivalents de trésorerie disponibles. Nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent la dette nette pour déterminer le levier financier d'une société.

La dette nette est calculée selon plusieurs catégories d'actifs et de passifs figurant dans les états de la situation financière. La mesure financière conforme aux IFRS la plus directement comparable est la dette à long terme. Le tableau suivant présente un rapprochement de la dette à long terme et de la dette nette sur une base consolidée.

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Dettes à long terme	27 783	27 048
Dettes à court terme	4 137	2 625
50 % des actions privilégiées	1 935	2 002
Trésorerie	(99)	(289)
Équivalents de trésorerie	(50)	–
Dettes nettes	33 706	31 386

11.2 Ratios non conformes aux PCGR

Un ratio non conforme aux PCGR est une mesure financière présentée sous la forme d'un ratio, d'une fraction, d'un pourcentage ou d'une représentation similaire et dont une ou plusieurs composantes sont des mesures financières non conformes aux PCGR.

BPA ajusté

Le terme BPA ajusté n'a pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS. Par conséquent, il est peu probable qu'elle soit comparable à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons le BPA ajusté comme le bénéfice net ajusté par action ordinaire de BCE. Le bénéfice net ajusté est une mesure financière non conforme aux PCGR. Pour plus de détails sur le bénéfice net ajusté, se reporter à la section 11.1, *Mesures financières non conformes aux PCGR*.

Nous utilisons le BPA ajusté et nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent cette mesure, entre autres, pour évaluer la performance de nos activités avant l'incidence des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, des pertes nettes (profits nets) lié(e)s à la valeur

de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, des pertes nettes (profits nets) sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises, des pertes nettes (profits nets) sur placements, des coûts liés au remboursement anticipé de la dette, de la perte de valeur d'actifs et des activités abandonnées, déduction faite de l'impôt et des PNDPC. Nous excluons ces éléments parce qu'ils ont une influence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de performance de l'entreprise. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents.

Ratio de distribution

Le terme ratio de distribution n'a pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Par conséquent, il est peu probable qu'elle soit comparable à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons le ratio de distribution comme les dividendes payés sur actions ordinaires divisés par les flux de trésorerie disponibles. Les flux de trésorerie disponibles sont une mesure financière non conforme aux PCGR.

Pour plus de détails sur les flux de trésorerie disponibles, se reporter à la section 11.1 *Mesures financières non conformes aux PCGR*.

Nous considérons le ratio de distribution comme un important indicateur de la solidité financière et de la performance de nos activités, car il met en évidence la pérennité des paiements de dividendes de la société.

11.3 Total des mesures sectorielles

Un total de mesures sectorielles est une mesure financière qui correspond à un total partiel ou à un total de deux secteurs à présenter ou plus et qui est présenté dans les notes des états financiers consolidés de base de BCE.

BAIIA ajusté

Nous définissons le BAIIA ajusté comme les produits d'exploitation moins les coûts d'exploitation, comme il est présenté dans les états consolidés du résultat net de BCE.

La mesure financière conforme aux IFRS la plus directement comparable est le bénéfice net. Les tableaux suivants présentent un rapprochement du bénéfice net et du BAIIA ajusté sur une base consolidée.

	2022	T4 2022	T3 2022	T2 2022	T1 2022
Bénéfice net	2 926	567	771	654	934
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	94	19	22	40	13
Amortissement des immobilisations corporelles	3 660	922	914	933	891
Amortissement des immobilisations incorporelles	1 063	270	267	266	260
Charges financières					
Charges d'intérêts	1 146	319	298	269	260
Rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	(51)	(13)	(13)	(7)	(18)
Perte de valeur d'actifs	279	150	21	106	2
Autres charges (produits)	115	(19)	130	97	(93)
Impôt sur le résultat	967	222	178	232	335
BAIIA ajusté	10 199	2 437	2 588	2 590	2 584

	2021	T4 2021	T3 2021	T2 2021	T1 2021	2020
Bénéfice net	2 892	658	813	734	687	2 473
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	209	63	50	7	89	116
Amortissement des immobilisations corporelles	3 627	925	902	905	895	3 475
Amortissement des immobilisations incorporelles	982	251	245	248	238	929
Charges financières						
Charges d'intérêts	1 082	275	272	268	267	1 110
Intérêts nets au titre des régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi	20	5	5	5	5	46
Perte de valeur d'actifs	197	30	–	164	3	472
Autres (produits) charges	(160)	(26)	(35)	(91)	(8)	194
Impôt sur le résultat	1 044	249	306	236	253	792
BAIIA ajusté	9 893	2 430	2 558	2 476	2 429	9 607

11.4 Mesures de gestion du capital

Une mesure de gestion du capital est une mesure financière qui vise à permettre au lecteur d'évaluer nos objectifs, politiques et processus de gestion du capital et qui est présentée dans les états financiers consolidés de BCE.

Le référentiel d'information financière utilisé pour préparer les états financiers exige la présentation d'informations qui aident les lecteurs à évaluer les objectifs, les politiques et les processus de gestion du capital de la Société, tels qu'ils sont énoncés dans IAS 1, *Présentation des états financiers* des IFRS. BCE a ses propres méthodes de gestion du capital et des liquidités, et les IFRS ne prescrivent aucune méthode de calcul particulière.

Ratio BAIIA ajusté/charges d'intérêts nettes ajustées

Le ratio BAIIA ajusté/charges d'intérêts nettes ajustées correspond au BAIIA ajusté divisé par les charges d'intérêts nettes ajustées. Aux fins du calcul de notre ratio BAIIA ajusté/charges d'intérêts nettes ajustées, le BAIIA ajusté désigne le BAIIA ajusté de BCE des 12 derniers mois. Les charges d'intérêts nettes ajustées utilisées dans le calcul du ratio BAIIA ajusté/charges d'intérêts nettes ajustées constituent une mesure financière non conforme aux PCGR qui se définit comme les charges d'intérêts nettes des 12 derniers mois, comme il est présenté dans nos tableaux consolidés des flux de trésorerie,

plus 50 % du bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires privilégiés des 12 derniers mois, comme il est présenté dans nos états consolidés du résultat net. Pour plus de détails sur les charges d'intérêts nettes ajustées, se reporter à la section 11.1, *Mesures financières non conformes aux PCGR*.

Nous utilisons le ratio BAIIA ajusté/charges d'intérêts nettes ajustées et nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent cette mesure pour évaluer, entre autres choses, la solidité financière de la société.

Ratio de levier financier net

Le ratio de levier financier net correspond à la dette nette divisée par le BAIIA ajusté. La dette nette utilisée dans le calcul du ratio de levier financier net est une mesure financière non conforme aux PCGR. Pour plus de détails sur la dette nette, se reporter à la section 11.1, *Mesures financières non conformes*

aux PCGR. Aux fins du calcul du ratio de levier financier net, le BAIIA ajusté désigne le BAIIA ajusté des 12 derniers mois.

Nous utilisons le ratio de levier financier net et nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent cette mesure pour évaluer le levier financier.

11.5 Mesures financières supplémentaires

Une mesure financière supplémentaire est une mesure financière qui n'est pas présentée dans les états financiers consolidés de BCE et qui est, ou est destinée à être, présentée périodiquement pour représenter la performance financière, la situation financière ou les flux de trésorerie passés ou futurs prévus.

Une explication de ces mesures est fournie lorsqu'il en est fait mention pour la première fois dans le présent rapport de gestion si le libellé des mesures financières supplémentaires n'est pas suffisamment descriptif.

11.6 Indicateurs de performance clés

En plus des mesures financières non conformes aux PCGR et des autres mesures financières décrites précédemment, nous utilisons les indicateurs de performance clés qui suivent pour évaluer les progrès accomplis à l'égard de nos impératifs stratégiques. Ces indicateurs ne sont pas des mesures comptables et pourraient ne pas être comparables à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Indicateurs de performance clés	Définition
Marge du BAIIA ajusté	La marge du BAIIA ajusté se définit comme le BAIIA ajusté divisé par les produits d'exploitation.
RMU	Le RMU combiné des abonnés utilisant des téléphones mobiles correspond aux produits d'exploitation tirés des services sans fil divisés par le nombre moyen d'abonnés utilisant des téléphones mobiles pour la période visée, et est exprimé en unité monétaire par mois.
Intensité du capital	L'intensité du capital correspond aux dépenses d'investissement divisées par les produits d'exploitation.
Taux de désabonnement	Le taux de désabonnement des abonnés utilisant des téléphones mobiles correspond aux annulations d'abonnement aux services par les abonnés utilisant des téléphones mobiles. Il s'agit d'une mesure de notre capacité à conserver nos abonnés. Le taux de désabonnement des abonnés utilisant des téléphones mobiles correspond au nombre de désactivations au cours d'une période donnée divisé par le nombre moyen d'abonnés utilisant des téléphones mobiles de notre clientèle pour une période visée, et est exprimé en pourcentage par mois.
Unité d'abonnement	<p>Une unité d'abonnement pour téléphones mobiles se compose d'une unité portable génératrice de produits récurrents (p. ex., les téléphones intelligents et les téléphones de base) associée à un forfait actif, qui a accès à nos réseaux sans fil et qui comprend un accès aux services vocaux, de messagerie texte et (ou) de données. Nous présentons les unités d'abonnement pour téléphones mobiles en deux catégories, soit les unités d'abonnement des services postpayés et les unités d'abonnement des services prépayés. Les unités d'abonnement des services prépayés pour téléphones mobiles sont considérées comme étant actives pendant une période de 90 jours après l'expiration du solde prépayé de l'abonné.</p> <p>Une unité d'abonnement pour appareils mobiles connectés se compose d'une unité portable génératrice de produits récurrents (p. ex., les tablettes, la technologie prêt-à-porter, les appareils mobiles connectés à Internet et l'IdO) associée à un forfait actif, qui a accès à nos réseaux sans fil et qui est destinée à une fonctionnalité vocale cellulaire limitée, voire nulle.</p> <p>Une unité d'abonnement des services sur fil se compose d'une unité génératrice de produits active ayant accès à nos services, dont les services Internet, de télé par satellite, de télé IP et (ou) les SAR résidentiels de détail. Un abonné compte parmi notre clientèle d'abonnés une fois que le service a été installé dans ses locaux et qu'il est fonctionnel, et qu'une relation de facturation a été établie.</p> <ul style="list-style-type: none"> Les abonnés des services Internet, de télé IP et de télé par satellite de détail ont accès aux services sur une base individuelle et sont représentés principalement par une unité de logement. Les abonnés des SAR résidentiels de détail ont une ligne associée à un compte et sont représentés par un numéro de téléphone unique.

12 Efficacité des contrôles internes

Contrôles et procédures de communication de l'information

Nos contrôles et procédures en matière de communication de l'information sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information que nous devons présenter dans les rapports déposés ou transmis en vertu des lois canadiennes et américaines en valeurs mobilières est enregistrée, traitée, résumée et présentée dans la période requise en vertu de ces lois et qu'elle comprend les contrôles et les procédures conçus pour fournir l'assurance que l'information est recueillie et communiquée à la direction, y compris au président et chef de la direction et au vice-président exécutif et chef des affaires financières de BCE, afin de permettre la prise de décisions en temps opportun au sujet de la communication de l'information.

Au 31 décembre 2022, la direction a évalué, sous la supervision du chef de la direction et du chef des affaires financières, et avec leur participation, l'efficacité de nos contrôles et procédures en matière de communication de l'information, au sens de la règle 13a-15(e) de la loi américaine intitulée *Securities Exchange Act of 1934*, en sa version modifiée, et du Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs.

Selon les résultats de cette évaluation, le chef de la direction ainsi que le chef des affaires financières ont conclu que les contrôles et procédures en matière de communication de l'information étaient efficaces au 31 décembre 2022.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

La direction a la responsabilité d'établir et de maintenir un contrôle interne à l'égard de l'information financière adéquat, au sens de la règle 13a-15(f) de la loi américaine intitulée *Securities Exchange Act of 1934*, en sa version modifiée, et du Règlement 52-109. Notre contrôle interne à l'égard de l'information financière est un processus conçu sous la supervision du chef de la direction et du chef des finances et mis en œuvre par le conseil, la direction et d'autres membres du personnel de BCE pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux normes IFRS publiées par l'IASB. Cependant, en raison de ses limitations intrinsèques, le contrôle interne à l'égard de l'information financière pourrait ne pas prévenir ou détecter les inexactitudes en temps opportun.

La direction a évalué, sous la supervision du chef de la direction et du chef des affaires financières, et avec leur participation, l'efficacité de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2022, en se fondant sur les critères établis dans l'*Internal Control – Integrated Framework* (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO).

Selon les résultats de cette évaluation, le chef de la direction ainsi que le chef des affaires financières ont conclu que notre contrôle interne à l'égard de l'information financière était efficace au 31 décembre 2022.

Changements dans le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, notre contrôle interne à l'égard de l'information financière n'a subi aucun changement ayant eu, ou susceptible d'avoir eu, sur lui une incidence significative.

Rapports sur le contrôle interne

Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Il incombe à la direction de BCE Inc. (BCE) d'établir et de maintenir un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière est un processus conçu sous la supervision du président et chef de la direction et du vice-président exécutif et chef des affaires financières de BCE et mis en œuvre par le conseil d'administration, la direction et d'autres membres du personnel de BCE pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis aux fins de la publication de l'information financière conformément aux Normes internationales d'information financière (normes IFRS), publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

En raison de ses limites inhérentes, le contrôle interne à l'égard de l'information financière pourrait ne pas prévenir ou déceler les anomalies en temps opportun. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situations ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

La direction a évalué, sous la supervision du président et chef de la direction et du vice-président exécutif et chef des affaires financières, et avec leur participation, l'efficacité de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2022, en se fondant sur les critères établis dans l'*Internal Control – Integrated Framework* (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO).

Selon les résultats de cette évaluation, le président et chef de la direction et le vice-président exécutif et chef des affaires financières ont conclu que notre contrôle interne à l'égard de l'information financière était efficace au 31 décembre 2022. Aucune faiblesse significative n'a été décelée par la direction de BCE en ce qui concerne le contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2022.

Notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2022 a été audité par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant, qui a aussi audité nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2022. Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. a émis une opinion sans réserve sur l'efficacité de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2022.

(signé) Mirko Bibic
Président et chef de la direction

(signé) Glen LeBlanc
Vice-président exécutif et chef des affaires financières

(signé) Thierry Chaumont
Premier vice-président, contrôleur et taxes

Le 2 mars 2023

Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant

Aux actionnaires et au conseil d'administration de BCE Inc.

Opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Nous avons audité le contrôle interne à l'égard de l'information financière de BCE Inc. et de ses filiales (la « Société ») au 31 décembre 2022, selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework* (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO). À notre avis, la Société maintenait, dans tous ses aspects significatifs, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2022, selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework* (2013) publié par le COSO.

Nous avons également audité, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis) (PCAOB) les états financiers consolidés de la Société au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date, et notre rapport daté du 2 mars 2023 comporte une opinion sans réserve sur ces états financiers.

Fondement de l'opinion

Il incombe à la direction de la Société de maintenir un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de procéder à l'évaluation de l'efficacité de celui-ci, qui est énoncée dans le rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société, sur la base de notre audit. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants de la Société conformément aux lois fédérales sur les valeurs mobilières des États-Unis et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière a été maintenu, dans tous ses aspects significatifs. Notre audit a comporté l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, l'évaluation du risque de l'existence d'une faiblesse significative, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne en fonction de notre évaluation du risque, ainsi que la mise en œuvre d'autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que notre audit constitue un fondement raisonnable à notre opinion.

Définition et limites du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société est un processus conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société comprend les politiques et les procédures qui : 1) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la société; 2) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus, et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration de la société; 3) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de la société qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers.

En raison de ses limitations intrinsèques, le contrôle interne à l'égard de l'information financière pourrait ne pas prévenir ou détecter les inexactitudes en temps opportun. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de l'efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situations ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

(signé) Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
Comptables professionnels agréés

Montréal, Canada
Le 2 mars 2023

Nous sommes l'auditeur de la Société depuis 1880.

États financiers consolidés

Table des matières

Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière	119
Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant	120
États consolidés du résultat net	122
États consolidés du résultat global	122
États consolidés de la situation financière	123
États consolidés des variations des capitaux propres	124
Tableaux consolidés des flux de trésorerie	125
Notes annexes	126
Note 1 Renseignements sur la société.....	126
Note 2 Principales méthodes comptables.....	126
Note 3 Information sectorielle.....	136
Note 4 Acquisitions et cessions d'entreprises.....	138
Note 5 Coûts d'exploitation.....	140
Note 6 Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres.....	140
Note 7 Charges d'intérêts.....	140
Note 8 Perte de valeur d'actifs.....	141
Note 9 Autres (charges) produits.....	141
Note 10 Impôt sur le résultat.....	142
Note 11 Bénéfice par action.....	144
Note 12 Créances clients et autres débiteurs.....	144
Note 13 Stocks.....	144
Note 14 Actifs et passifs sur contrats.....	145
Note 15 Coûts des contrats.....	145
Note 16 Actifs détenus en vue de la vente.....	145
Note 17 Immobilisations corporelles.....	146
Note 18 Contrats de location.....	147
Note 19 Immobilisations incorporelles.....	148
Note 20 Participations dans des entreprises associées et des coentreprises.....	149
Note 21 Autres actifs non courants.....	150
Note 22 Goodwill.....	150
Note 23 Dettes fournisseurs et autres passifs.....	151
Note 24 Dette à court terme.....	151
Note 25 Dette à long terme.....	152
Note 26 Provisions.....	154
Note 27 Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.....	154
Note 28 Autres passifs non courants.....	157
Note 29 Gestion financière et des capitaux.....	158
Note 30 Capital-actions.....	162
Note 31 Paiements fondés sur des actions.....	163
Note 32 Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie.....	165
Note 33 Obligations de prestation qui restent à remplir.....	166
Note 34 Engagements et éventualités.....	167
Note 35 Transactions entre parties liées.....	168
Note 36 Filiale importante partiellement détenue.....	169
Note 37 COVID-19.....	169

Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière

Ces états financiers constituent la base de toute l'information financière qui figure dans ce rapport.

La responsabilité des états financiers, de même que celle de toute l'information figurant dans ce rapport, incombe à la direction de BCE Inc. (BCE); ces états et cette information ont été examinés et approuvés par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est chargé de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière. Les états financiers ont été audités par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant.

La direction a préparé les états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (normes IFRS), publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Selon ces principes, la direction a établi des estimations et des hypothèses qui sont reflétées dans les états financiers et les notes annexes. La direction est d'avis que ces états financiers donnent une image fidèle de la situation financière, des résultats opérationnels et des flux de trésorerie consolidés de BCE.

Pour fournir une assurance raisonnable de la justesse et du caractère complet à tous les égards importants des états financiers, la direction s'est dotée d'un système de contrôles internes. Ce système est soutenu par la fonction d'audit interne qui relève du comité d'audit, et comprend la communication aux membres du personnel des politiques liées à l'éthique en matière de conduite des affaires. La direction croit que les contrôles internes donnent une assurance raisonnable que nos documents financiers sont fiables et constituent une base adéquate pour la préparation des états financiers, et que nos actifs sont convenablement comptabilisés et protégés.

Le conseil d'administration a mis en place un comité d'audit formé d'administrateurs non liés et indépendants. Les responsabilités du comité d'audit comprennent l'examen des états financiers et d'autres renseignements contenus dans ce rapport et la recommandation de leur approbation par le conseil d'administration. Une description des autres responsabilités du comité d'audit figure dans le présent rapport. Les auditeurs internes et les auditeurs désignés par les actionnaires peuvent, en toute liberté et en toute indépendance, rencontrer le comité d'audit.

(signé) Mirko Bibic
Président et chef de la direction

(signé) Glen LeBlanc
Vice-président exécutif et chef des affaires financières

(signé) Thierry Chaumont
Premier vice-président, contrôleur et taxes

Le 2 mars 2023

Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant

Aux actionnaires et au conseil d'administration de BCE Inc.

Opinion sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états consolidés de la situation financière ci-joints de BCE Inc. et de ses filiales (la « Société »), aux 31 décembre 2022 et 2021, et des états consolidés du résultat net, des états consolidés du résultat global, des états consolidés des variations des capitaux propres et des tableaux consolidés des flux de trésorerie connexes pour chacun des deux exercices compris dans la période close le 31 décembre 2022 ainsi que des notes annexes (collectivement, les « états financiers »). À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour chacun des deux exercices compris dans la période close le 31 décembre 2022, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board.

Nous avons également audité, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis) (PCAOB), le contrôle interne de la Société à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2022, selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework* (2013), publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission, et notre rapport daté du 2 mars 2023 comporte une opinion sans réserve sur le contrôle interne de la Société à l'égard de l'information financière.

Fondement de l'opinion

La responsabilité des présents états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers de la Société sur la base de nos audits. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants de la Société conformément aux lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nous avons effectué nos audits conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Nos audits impliquent la mise en œuvre de procédures en vue d'évaluer les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et la mise en œuvre de procédures pour répondre à ces risques. Ces procédures comprennent le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Nos audits comportent également l'appréciation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que nos audits constituent un fondement raisonnable à notre opinion.

Élément critique de l'audit

L'élément critique de l'audit indiqué ci-dessous est une question qui a été soulevée lors de l'audit des états financiers de la période considérée, qui a été communiquée ou qui devait être communiquée au comité d'audit, et qui 1) est liée à un compte ou à des informations significatifs au regard des états financiers et 2) a nécessité l'exercice d'un jugement particulièrement complexe ou subjectif de notre part. La communication de l'élément critique de l'audit ne modifie aucunement notre opinion sur les états financiers, dans leur ensemble, et en présentant l'élément critique de l'audit ci-dessous, nous n'exprimons pas d'opinion distincte sur l'élément critique de l'audit ni sur les comptes ou les informations auxquels il se rapporte.

Goodwill et immobilisations incorporelles – Groupe Bell Média – Se reporter aux notes 2N, 8, 19 et 22 des états financiers

Description de l'élément critique de l'audit

La Société effectue un test annuel de dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée (particulièrement les licences de radiodiffusion) pour les unités génératrices de trésorerie du groupe Bell Média (« Bell Média ») ou plus souvent lorsque des indices indiquant qu'un actif pourrait avoir subi une dépréciation sont décelés. À la suite du test annuel de dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles de Bell Média, la direction a déterminé qu'il n'y avait aucune perte de valeur du goodwill et qu'il y avait une perte de valeur des immobilisations incorporelles à l'égard des chaînes de télé francophones.

Bien que plusieurs hypothèses soient nécessaires pour déterminer les montants recouvrables, les jugements auxquels sont associés le degré de subjectivité le plus élevé et l'incidence la plus importante sur les montants recouvrables aux fins du test du goodwill et des immobilisations incorporelles de Bell Média sont les prévisions de la performance opérationnelle future et la détermination des multiples du bénéfice avant ajustements au titre des intérêts, de l'impôt et des amortissements (le « BAIIA »), des taux d'actualisation et des taux de croissance perpétuels (les « hypothèses importantes »). Toute modification de ces hypothèses importantes pourrait avoir une incidence importante sur le montant recouvrable de Bell Média, ce qui pourrait entraîner une perte de valeur du goodwill et des immobilisations incorporelles, le cas échéant. L'audit des hypothèses importantes a demandé un haut niveau de jugement de la part de l'auditeur. Il en a résulté un travail d'audit plus étendu et il a été nécessaire de faire appel à des spécialistes de la juste valeur.

Façon dont l'élément critique de l'audit a été traité dans le cadre de l'audit

Nos procédures d'audit relatives aux hypothèses importantes utilisées par la direction pour déterminer le montant recouvrable de Bell Média comprenaient les suivantes, entre autres :

- L'évaluation de l'efficacité des contrôles à l'égard du goodwill et des immobilisations incorporelles, notamment ceux qui concernent les hypothèses importantes.
- L'évaluation de la capacité de la direction à prévoir, avec exactitude, la performance opérationnelle future en comparant les résultats réels avec les prévisions passées de la direction.
- L'évaluation du caractère raisonnable des prévisions par la direction de la performance opérationnelle future en comparant les prévisions aux éléments suivants :
 - La performance opérationnelle passée.
 - Les rapports des analystes et les rapports sectoriels visant la Société et certaines de ses sociétés similaires, ainsi que les autres informations publiées pertinentes.
 - Les changements connus liés aux activités de Bell Média ou à son secteur d'activité, y compris la reprise après les répercussions de la pandémie de COVID-19 et l'incertitude économique actuelle engendrée par les pressions inflationnistes, qui devraient avoir une incidence sur la performance opérationnelle future.
 - Les communications internes avec la direction et le conseil d'administration.
- Avec l'aide de spécialistes de la juste valeur, nous avons évalué le caractère raisonnable 1) des multiples du BAIIA, 2) des taux d'actualisation et 3) des taux de croissance perpétuels par les moyens suivants :
 - L'exécution de tests sur les informations sources sous-tendant la détermination des taux d'actualisation.
 - L'examen de l'information interne et externe pertinente, notamment les rapports des analystes et les rapports sectoriels, afin d'évaluer le caractère raisonnable des multiples du BAIIA, des taux d'actualisation et des taux de croissance perpétuels choisis.
 - La définition d'une fourchette d'estimations indépendantes et la comparaison des estimations aux multiples du BAIIA, aux taux d'actualisation et aux taux de croissance perpétuels choisis par la direction.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés

Montréal, Canada

Le 2 mars 2023

Nous sommes l'auditeur de la Société depuis 1880.

États consolidés du résultat net

Pour les exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens, sauf les montants liés aux actions)	Note	2022	2021
Produits d'exploitation	3	24 174	23 449
Coûts d'exploitation	3, 5	(13 975)	(13 556)
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	6	(94)	(209)
Amortissement des immobilisations corporelles	17	(3 660)	(3 627)
Amortissement des immobilisations incorporelles	19	(1 063)	(982)
Charges financières			
Charges d'intérêts	7	(1 146)	(1 082)
Rendements (intérêts) nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	27	51	(20)
Perte de valeur d'actifs	8, 17, 19	(279)	(197)
Autres (charges) produits	9	(115)	160
Impôt sur le résultat	10	(967)	(1 044)
Bénéfice net		2 926	2 892
Bénéfice net attribuable aux :			
Actionnaires ordinaires		2 716	2 709
Actionnaires privilégiés		152	131
Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	36	58	52
Bénéfice net		2 926	2 892
Bénéfice net par action ordinaire – de base et dilué	11	2,98	2,99
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – de base (en millions)		911,5	906,3

États consolidés du résultat global

Pour les exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	Note	2022	2021
Bénéfice net		2 926	2 892
Autres éléments de bénéfice global, après impôt sur le résultat			
Éléments qui seront reclassés par la suite en résultat net			
Variation nette de la valeur des dérivés désignés à titre de couvertures des flux de trésorerie, après impôt sur le résultat de 118 millions \$ et de (23) millions \$ pour 2022 et 2021, respectivement		(321)	63
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net			
Gains actuariels sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, après impôt sur le résultat de (151) millions \$ et de (653) millions \$ pour 2022 et 2021, respectivement	27	415	1 780
Variation nette de la valeur des placements dans des sociétés cotées en bourse et dans des sociétés fermées, après impôt sur le résultat de (19) millions \$ et de néant pour 2022 et 2021, respectivement		30	24
Variation nette de la valeur des dérivés désignés à titre de couvertures des flux de trésorerie, après impôt sur le résultat de (21) millions \$ et de (1) million \$ pour 2022 et 2021, respectivement		58	4
Autres éléments de bénéfice global		182	1 871
Total du bénéfice global		3 108	4 763
Total du bénéfice global attribuable aux :			
Actionnaires ordinaires		2 891	4 578
Actionnaires privilégiés		152	131
Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	36	65	54
Total du bénéfice global		3 108	4 763

États consolidés de la situation financière

(en millions de dollars canadiens)	Note	31 décembre 2022	31 décembre 2021
ACTIF			
Actifs courants			
Trésorerie	2	99	289
Équivalents de trésorerie		50	–
Créances clients et autres débiteurs	12	4 138	3 949
Stocks	13	656	482
Actifs sur contrats	14	436	414
Coûts des contrats	15	540	507
Charges payées d'avance		244	254
Autres actifs courants	2	324	253
Actifs détenus en vue de la vente	16	–	50
Total des actifs courants		6 487	6 198
Actifs non courants			
Actifs sur contrats	14	288	251
Coûts des contrats	15	603	387
Immobilisations corporelles	17	29 256	28 235
Immobilisations incorporelles	19	16 183	15 570
Actifs d'impôt différé	10	84	105
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	20	608	668
Actifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi	27	3 559	3 472
Autres actifs non courants	21	1 355	1 306
Goodwill	22	10 906	10 572
Total des actifs non courants		62 842	60 566
Total de l'actif		69 329	66 764
PASSIF			
Passifs courants			
Dettes fournisseurs et autres passifs	23	5 221	4 455
Passifs sur contrats	14	857	799
Intérêts à payer		281	247
Dividendes à payer		867	811
Passifs d'impôt exigible		106	141
Dettes à court terme	24	4 137	2 625
Passifs détenus en vue de la vente	16	–	35
Total des passifs courants		11 469	9 113
Passifs non courants			
Passifs sur contrats	14	228	246
Dettes à long terme	25	27 783	27 048
Passifs d'impôt différé	10	4 953	4 679
Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	27	1 311	1 734
Autres passifs non courants	28	1 070	1 003
Total des passifs non courants		35 345	34 710
Total du passif		46 814	43 823
Engagements et éventualités	34		
CAPITAUX PROPRES			
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de BCE			
Actions privilégiées	30	3 870	4 003
Actions ordinaires	30	20 840	20 662
Surplus d'apport	30	1 172	1 157
Cumul des autres éléments de (perte globale) bénéfice global		(55)	213
Déficit		(3 649)	(3 400)
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de BCE		22 178	22 635
Participations ne donnant pas le contrôle	36	337	306
Total des capitaux propres		22 515	22 941
Total du passif et des capitaux propres		69 329	66 764

États consolidés des variations des capitaux propres

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (en millions de dollars canadiens)	Note	Attribuables aux actionnaires de BCE					Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres	
		Actions privilégiées	Actions ordinaires	Surplus d'apport	Cumul des autres éléments de bénéfice global (perte globale)	Déficit			Total
Solde au 31 décembre 2021		4 003	20 662	1 157	213	(3 400)	22 635	306	22 941
Bénéfice net		–	–	–	–	2 868	2 868	58	2 926
Autres éléments de (perte globale) bénéfice global		–	–	–	(238)	413	175	7	182
Total (de la perte globale) du bénéfice global		–	–	–	(238)	3 281	3 043	65	3 108
Actions ordinaires émises en vertu d'un régime d'options sur actions des employés	30	–	177	(6)	–	–	171	–	171
Autre rémunération fondée sur des actions	30	–	1	13	–	(41)	(27)	–	(27)
Rachat d'actions privilégiées	30	(133)	–	8	–	–	(125)	–	(125)
Dividendes déclarés sur actions ordinaires et privilégiées de BCE		–	–	–	–	(3 508)	(3 508)	–	(3 508)
Dividendes déclarés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle		–	–	–	–	–	–	(39)	(39)
Règlement de couvertures des flux de trésorerie transférées dans le coût de base des éléments couverts		–	–	–	(11)	–	(11)	–	(11)
Autres		–	–	–	(19)	19	–	5	5
Solde au 31 décembre 2022		3 870	20 840	1 172	(55)	(3 649)	22 178	337	22 515

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 (en millions de dollars canadiens)	Note	Attribuables aux actionnaires de BCE					Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres	
		Actions privilégiées	Actions ordinaires	Surplus d'apport	Cumul des autres éléments de bénéfice global	Déficit			Total
Solde au 31 décembre 2020		4 003	20 390	1 174	103	(4 681)	20 989	340	21 329
Bénéfice net		–	–	–	–	2 840	2 840	52	2 892
Autres éléments de bénéfice global		–	–	–	90	1 779	1 869	2	1 871
Total du bénéfice global		–	–	–	90	4 619	4 709	54	4 763
Actions ordinaires émises en vertu d'un régime d'options sur actions des employés	30	–	272	(10)	–	–	262	–	262
Autre rémunération fondée sur des actions	30	–	–	(7)	–	(32)	(39)	–	(39)
Dividendes déclarés sur actions ordinaires et privilégiées de BCE		–	–	–	–	(3 306)	(3 306)	–	(3 306)
Dividendes déclarés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle		–	–	–	–	–	–	(87)	(87)
Règlement de couvertures des flux de trésorerie transférées dans le coût de base des éléments couverts		–	–	–	20	–	20	–	20
Autres		–	–	–	–	–	–	(1)	(1)
Solde au 31 décembre 2021		4 003	20 662	1 157	213	(3 400)	22 635	306	22 941

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)		Note	2022	2021
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation				
Bénéfice net			2 926	2 892
Rapprochement du bénéfice net et des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation				
	Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	6	94	209
	Amortissements	17, 19	4 723	4 609
	Coût des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	27	198	286
	Charges d'intérêts nettes		1 124	1 063
	Perte de valeur d'actifs	8	279	197
	(Profits) pertes sur placements	9	(24)	6
	Impôt sur le résultat	10	967	1 044
	Cotisations aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	27	(140)	(282)
	Paiements en vertu de régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi	27	(64)	(65)
	Coûts liés aux indemnités de départ et autres payés		(129)	(208)
	Intérêts payés		(1 197)	(1 080)
	Impôt sur le résultat payé (après remboursements)		(749)	(913)
	Coûts liés aux acquisitions et autres payés		(10)	(35)
	Variation des actifs sur contrats	14	(59)	278
	Variation des créances au titre des programmes de financement d'appareils sans fil	12	22	(365)
	Variation nette des actifs et des passifs d'exploitation		404	372
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation			8 365	8 008
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
	Dépenses d'investissement	2, 3	(5 133)	(4 852)
	Acquisitions d'entreprises	4	(429)	(12)
	Cessions d'entreprises	9, 16	52	–
	Licences de spectre	19	(3)	(2 082)
	Autres activités d'investissement		(4)	(72)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement			(5 517)	(7 018)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
	Augmentation des effets à payer		111	351
	Augmentation (diminution) des créances titrisées	24	700	(150)
	Émission de titres d'emprunt à long terme	25	1 951	4 985
	Remboursement de titres d'emprunt à long terme	25	(2 023)	(2 751)
	Émission d'actions ordinaires	30	171	261
	Achat d'actions pour le règlement de paiements fondés sur des actions	31	(255)	(297)
	Rachat d'actions privilégiées	30	(125)	–
	Dividendes en trésorerie payés sur actions ordinaires		(3 312)	(3 132)
	Dividendes en trésorerie payés sur actions privilégiées		(136)	(125)
	Dividendes en trésorerie payés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle		(39)	(86)
	Autres activités de financement	2	(31)	19
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement			(2 988)	(925)
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie			(190)	65
Trésorerie au début de l'exercice			289	224
Trésorerie à la fin de l'exercice			99	289
Diminution nette des équivalents de trésorerie			50	–
Équivalents de trésorerie au début de l'exercice			–	–
Équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice			50	–

Notes annexes

Les expressions *nous*, *notre/nos*, *BCE* et *la société* désignent, selon le contexte, *BCE Inc.* ou, collectivement, *BCE Inc.*, *Bell Canada*, leurs filiales, leurs partenariats et leurs entreprises associées.

NOTE 1 Renseignements sur la société

BCE est une société constituée en société par actions et ayant son siège au Canada. Le siège social de BCE est situé au 1, carrefour Alexander-Graham-Bell, Verdun (Québec) Canada. BCE est une entreprise de communications qui fournit des services sans fil, sur fil, Internet et de télévision (télé) à une clientèle résidentielle, d'affaires et de gros au Canada. Notre secteur Bell Média fournit des services de télé généraliste, spécialisée et payante, des services de diffusion en continu, de médias numériques, de radiodiffusion ainsi que des services d'affichage extérieur à des clients au Canada. Les états financiers consolidés (états financiers) ont été approuvés par le conseil d'administration de BCE le 2 mars 2023.

NOTE 2 Principales méthodes comptables

A) Mode de présentation

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (normes IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Les états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne certains instruments financiers qui ont été évalués selon leur juste valeur, comme il est décrit dans nos méthodes comptables.

Tous les montants sont en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire.

Monnaie fonctionnelle

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle de la société.

B) Méthode de consolidation

Nous consolidons les états financiers de toutes nos filiales. Les filiales constituent des entités que nous contrôlons, au sens où le contrôle est obtenu lorsque la société est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'elle a la capacité de diriger les activités de l'entité émettrice de manière à influencer considérablement sur le montant des rendements qu'elle obtient.

Les résultats des filiales acquises en cours d'exercice sont consolidés à partir de la date d'acquisition, et les résultats des filiales vendues en cours d'exercice sont déconsolidés à partir de la date de la cession. Au besoin, des ajustements sont apportés aux états financiers des filiales acquises

afin que leurs méthodes comptables soient conformes aux nôtres. Les transactions, soldes, produits et charges intersociétés sont tous éliminés lors de la consolidation.

Les changements dans notre participation dans une filiale qui ne se traduisent pas par une perte de contrôle sont comptabilisés comme des transactions portant sur des capitaux propres, sans effet sur le bénéfice net ni sur les autres éléments de bénéfice global. Toute différence entre la variation de la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle (PNDFC) et la contrepartie payée ou reçue est imputée aux capitaux propres des propriétaires.

C) Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

Les produits des activités ordinaires sont évalués en fonction de la valeur de la contrepartie prévue dans un contrat conclu avec un client et excluent les taxes de vente et les autres montants que nous percevons pour le compte de tiers. Nous comptabilisons les produits des activités ordinaires lorsque le contrôle d'un produit ou d'un service est transféré au client. Lorsque notre droit à une contrepartie d'un client correspond directement à la valeur, pour le client, des produits et des services fournis jusqu'alors, nous comptabilisons les produits des activités ordinaires pour le montant que nous avons le droit de facturer.

En ce qui concerne les regroupements de contrats, nous comptabilisons individuellement les produits et les services lorsqu'ils sont identifiables séparément et que le client peut les utiliser pour son propre compte ou en les combinant avec d'autres ressources aisément disponibles. La contrepartie totale du regroupement de contrats est répartie entre chacun des produits et services inclus dans le contrat conclu avec le client en fonction de son prix de vente spécifique. Habituellement, nous déterminons les prix de vente spécifiques selon les prix observables auxquels nous vendons les produits séparément sans contrat de services et les prix des offres de services non groupés dans la même gamme de services, ajustés en fonction des conditions du marché et d'autres facteurs, au besoin. Lorsque les produits

et les services semblables ne sont pas vendus séparément, nous utilisons la méthode du coût attendu plus marge pour déterminer les prix de vente spécifiques. Les produits et les services achetés par un client qui excèdent ceux inclus dans le regroupement de contrats sont comptabilisés séparément.

Nous pouvons conclure des accords en vertu desquels des sous-traitants et d'autres entités fournissent des services à nos clients. Dans le cadre de ces accords, lorsque nous agissons pour notre propre compte, nous comptabilisons les produits des activités ordinaires en fonction des montants facturés à nos clients. Sinon, nous comptabilisons dans les produits des activités ordinaires le montant net que nous conservons.

Un actif sur contrat est comptabilisé dans les états consolidés de la situation financière (états de la situation financière) lorsque notre droit à une contrepartie dans le cadre de la fourniture de produits ou de services à un client dépend de notre obligation de fournir d'autres produits ou services. Les actifs sur contrats sont transférés dans les créances clients lorsque notre droit à une contrepartie dépend uniquement du passage du temps. Un passif sur contrat est comptabilisé dans les états de la situation financière lorsque nous recevons une contrepartie avant la fourniture de produits ou de services au client. Les actifs et les passifs sur contrats liés au même contrat sont présentés pour leur montant net.

Les coûts marginaux d'obtention d'un contrat conclu avec un client, qui comprennent principalement des commissions de vente et des coûts d'exécution de contrats prépayés, sont inclus au poste *Coûts des contrats* dans les états de la situation financière, sauf si la période d'amortissement est de un an ou moins, auquel cas les coûts d'obtention d'un contrat sont immédiatement passés en charges. Les coûts inscrits à l'actif sont amortis sur une base systématique correspondant à la période et au modèle de fourniture des produits ou des services associés au client.

Produits des activités ordinaires du secteur Services sans fil

Notre secteur Services sans fil génère principalement des produits des activités ordinaires par l'offre de produits et services de communications voix et données sans fil numériques intégrés à des clients résidentiels et d'affaires.

Nous comptabilisons des produits d'exploitation tirés des produits dans le cadre de la vente de combinés et d'appareils mobiles lorsqu'un client prend possession du produit. Nous comptabilisons des produits tirés des services sans fil progressivement, au fur et à mesure que les services sont fournis. Dans le cas des regroupements de contrats, les prix de vente spécifiques sont déterminés d'après les prix observables ajustés en fonction des conditions du marché et d'autres facteurs, au besoin.

En ce qui a trait aux produits et aux services sans fil vendus séparément, habituellement, les clients paient le montant total au point de vente pour ce qui est des produits et sur une base mensuelle pour ce qui est des services. En ce qui concerne les produits et les services sans fil vendus dans le cadre de regroupements de contrats, y compris les plans de financement d'appareils, les clients paient un montant mensuel sur la durée d'un contrat allant jusqu'à 24 mois pour les clients résidentiels et jusqu'à 36 mois pour les clients d'affaires. Lorsqu'elles comprennent une composante financement importante, les créances au titre des plans de financement d'appareils sont actualisées aux taux du marché et les produits d'intérêts sont comptabilisés sur la période de remboursement prévue au contrat.

Produits des activités ordinaires du secteur Services sur fil

Notre secteur Services sur fil génère principalement des produits des activités ordinaires par l'offre de services de données, y compris des services d'accès Internet et de télévision sur protocole Internet (télé IP), des services téléphoniques locaux et interurbains, du service de télé par satellite

et des services de connectivité ainsi que d'autres produits et services de communications à des clients résidentiels et d'affaires. Notre secteur Services sur fil comprend également des produits des activités ordinaires tirés de nos activités de gros, lesquelles activités achètent et vendent des services téléphoniques locaux et interurbains, des services de données et d'autres services à des revendeurs et à d'autres entreprises de télécommunications.

Nous comptabilisons des produits d'exploitation tirés des produits dans le cadre de la vente d'équipements filaires lorsqu'un client prend possession du produit. Nous comptabilisons des produits tirés des services progressivement, au fur et à mesure que les services sont fournis. Les produits des activités ordinaires liés à certains contrats à long terme sont comptabilisés selon des méthodes fondées sur les extrants en fonction des produits livrés, des prestations exécutées jusqu'à la date considérée, du temps écoulé et des étapes importantes franchies. Dans le cas des regroupements de contrats, les prix de vente spécifiques sont déterminés d'après les prix observables ajustés en fonction des conditions du marché et d'autres facteurs, au besoin, ou selon la méthode du coût attendu plus marge, dans le cas des accords commerciaux personnalisés.

Pour ce qui est des clients des services sur fil, habituellement, les produits sont payés en totalité au point de vente. Les services sont payés sur une base mensuelle, sauf si un calendrier de facturation a été établi avec certains clients d'affaires dans le cadre de contrats à long terme dont la durée peut généralement aller jusqu'à sept ans.

Produits des activités ordinaires du secteur Média

Notre secteur Média génère principalement des produits des activités ordinaires par l'offre de services de télé généraliste et spécialisée, de médias numériques, de radiodiffusion et d'affichage extérieur ainsi que par les frais d'abonnement aux services de télé spécialisée et payante et aux services de diffusion en continu.

Nous comptabilisons les produits tirés de la publicité après que les publicités ont été lancées à la radio ou à la télé, ou affichées sur nos sites Web ou sur nos panneaux publicitaires et notre mobilier urbain. Les produits des activités ordinaires liés aux frais d'abonnement sont comptabilisés sur une base mensuelle, au fur et à mesure que les services sont fournis. Les paiements des clients sont exigibles mensuellement, au fur et à mesure que les services sont fournis.

D) Paiements fondés sur des actions

Nos accords de paiement fondé sur des actions comprennent un régime d'épargne des employés (REE), les unités d'actions restreintes (UAR) et les unités d'actions liées au rendement (UALR), les unités d'actions différées (UAD) et les options sur actions.

REE

Nous comptabilisons nos cotisations versées au REE à titre de charge de rémunération au poste *Coûts d'exploitation* dans les états consolidés du résultat net (états du résultat net). La valeur d'un REE à la date d'attribution est égale à la valeur d'une action ordinaire de BCE. Nous portons au crédit du surplus d'apport la charge au titre du REE comptabilisée au cours de la période d'acquisition des droits de deux ans, d'après l'estimation faite par la direction des droits dévolus de l'employeur qui devraient être acquis. Lors du règlement des actions liées au REE, toute différence entre le coût des actions achetées sur le marché libre et le montant porté au crédit du surplus d'apport est reflétée dans le déficit.

UAR et UALR

Pour chacune des UAR/UALR attribuées, une charge de rémunération est comptabilisée au poste *Coûts d'exploitation* dans les états du résultat net en fonction du nombre d'UAR/UALR dont les droits pourraient être acquis sur la durée de la période d'acquisition des droits. Nous portons le montant correspondant au crédit du surplus d'apport. La valeur d'une UAR à la date d'attribution est égale à la valeur d'une action ordinaire de BCE. La valeur d'une UALR à la date d'attribution est égale à la valeur d'une action ordinaire de BCE, ou à la valeur calculée à l'aide d'une simulation de Monte-Carlo dans le cas des UAR qui ont le rendement total procuré aux actionnaires comme condition de rendement. Des UAR/UALR additionnelles sont émises pour refléter les dividendes déclarés sur actions ordinaires.

La charge de rémunération est ajustée pour tenir compte des variations subséquentes de l'estimation, faite par la direction, du nombre d'UAR/UALR dont les droits devraient être acquis. L'incidence de ces changements est comptabilisée au cours de la période où ceux-ci ont lieu. Lors du règlement des UAR/UALR, toute différence entre le coût des actions achetées sur le marché libre et le montant porté au crédit du surplus d'apport est reflétée dans le déficit. Les UAR/UALR dont les droits ont été acquis sont réglées sous forme d'actions ordinaires de BCE, sous forme d'UAD ou au moyen d'une combinaison de ces formes de règlement.

UAD

Si la rémunération choisie est sous forme d'UAD, nous émettons un nombre d'UAD correspondant à la juste valeur des services reçus. Des UAD additionnelles sont émises pour refléter les dividendes déclarés sur actions ordinaires. Les UAD sont réglées sous forme d'actions ordinaires de BCE achetées sur le marché libre à la suite de la cessation d'emploi ou lorsqu'un administrateur quitte son siège au conseil. Nous portons au crédit du surplus d'apport la juste valeur des UAD à la date d'émission. Lors du règlement des UAD, toute différence entre le coût des actions achetées sur le marché libre et le montant porté au crédit du surplus d'apport est reflétée dans le déficit.

E) Impôt sur le résultat et autres taxes

La charge d'impôt sur le résultat exigible et différé est comptabilisée dans les états du résultat net, sauf dans la mesure où elle se rapporte à des éléments comptabilisés dans les autres éléments de bénéfice global ou dans les capitaux propres directement.

Un actif ou un passif d'impôt courant ou non courant correspond aux montants estimés de l'impôt à recevoir ou à payer sur le bénéfice (la perte) imposable pour les périodes en cours ou antérieures.

Nous utilisons la méthode axée sur le bilan pour comptabiliser les actifs et les passifs d'impôt différé découlant :

- des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs comptabilisés dans les états de la situation financière et leur valeur fiscale correspondante;
- du report en avant des pertes fiscales et des crédits d'impôt non utilisés, dans la mesure où ils peuvent être utilisés dans l'avenir.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont calculés aux taux d'imposition qu'on prévoit être applicables lorsque l'actif ou le passif sera recouvré ou réglé. Nos actifs et nos passifs d'impôt exigible et différé sont calculés à l'aide des taux d'imposition qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

F) Équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie se composent de placements très liquides dont l'échéance initiale était de trois mois ou moins à compter de la date d'acquisition et qui sont évalués au coût amorti.

G) Titrisation de créances

Le produit de la titrisation de créances est comptabilisé comme un emprunt garanti, puisque nous ne transférons pas à une autre entité le contrôle ni la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété.

H) Stocks

Nous évaluons les stocks au coût ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux montants. Les stocks comprennent tous les coûts engagés pour acheter et convertir les stocks ainsi que pour les amener à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Nous établissons le coût au moyen de la méthode d'identification spécifique pour le matériel principal destiné à la revente et de la méthode du coût moyen pondéré pour tous les autres stocks. Nous maintenons des provisions pour perte de valeur des stocks à l'égard des articles difficiles à écouler ou qui pourraient être obsolètes, lesquelles sont évaluées en procédant à une analyse chronologique des stocks.

Options sur actions

Nous utilisons une méthode basée sur la juste valeur pour calculer les coûts des options sur actions des employés. La juste valeur des options attribuées est déterminée au moyen d'une variation du modèle binomial d'évaluation des options qui tient compte des facteurs spécifiques au régime d'options sur actions. Nous comptabilisons la charge de rémunération dans les *Coûts d'exploitation* dans les états du résultat net en fonction du nombre d'options sur actions dont les droits devraient être acquis. La charge de rémunération est ajustée pour tenir compte de toute variation subséquente de l'estimation, faite par la direction, du nombre d'options sur actions dont les droits devraient être acquis.

Nous portons au crédit du surplus d'apport la charge liée aux options sur actions comptabilisée au cours de la période d'acquisition des droits. À l'exercice des options sur actions, nous portons au crédit du capital-actions la somme reçue ainsi que les montants portés précédemment au crédit du surplus d'apport.

L'impôt différé est comptabilisé à l'égard des différences temporaires générées par des participations dans des filiales, des partenariats et des entreprises associées, sauf si nous contrôlons la date à laquelle la différence temporaire se résorbera et s'il est probable que la différence temporaire ne se résorbera pas dans un avenir prévisible.

Les passifs d'impôt sont, lorsqu'il est permis, portés en réduction des actifs d'impôt relatifs à la même entité imposable et à la même autorité fiscale.

Crédits d'impôt à l'investissement (CII), autres crédits d'impôt et subventions publiques

Nous comptabilisons les CII et les autres crédits d'impôt et subventions publiques liés aux dépenses admissibles lorsqu'il est raisonnablement certain qu'ils seront réalisés. Ils sont présentés au poste *Créances clients et autres débiteurs* et dans *Autres actifs courants* dans les états de la situation financière, lorsqu'il est prévu qu'ils seront utilisés à l'exercice suivant. Nous utilisons la méthode de la réduction du coût pour comptabiliser les CII et les subventions publiques, en vertu de laquelle les crédits sont portés en diminution de la charge ou de l'actif auquel le CII ou la subvention publique se rapporte.

I) Immobilisations corporelles

Nous comptabilisons les immobilisations corporelles au coût historique. Le coût historique comprend les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à la construction d'un actif, notamment le coût d'acquisition et la main-d'œuvre.

Les coûts d'emprunt liés à des actifs qualifiés sont inscrits à l'actif si le temps nécessaire à la construction ou au développement dépasse un an, à un taux d'intérêt moyen pondéré fondé sur l'encours de notre dette à long terme. Les profits et les pertes sur la vente ou la mise hors service des immobilisations corporelles sont comptabilisés au poste *Autres (charges) produits* dans les états du résultat net.

Contrats de location

Nous concluons des contrats de location liés à l'infrastructure et à l'équipement réseau, aux terrains et aux bâtiments dans le cours normal des activités. Habituellement, les contrats de location sont conclus pour des périodes déterminées, mais peuvent prévoir des options d'achat, de renouvellement et de résiliation. Les contrats de location sont négociés individuellement et prévoient des modalités très variées.

Nous avons adopté IFRS 16, *Contrats de location*, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2019. Certains contrats de location-financement conclus avant 2019 ont été initialement comptabilisés selon IAS 17, *Contrats de location*, comme le permettent les dispositions transitoires d'IFRS 16.

IFRS 16

Nous déterminons si un contrat comprend un contrat de location à la date de passation du contrat. Un contrat de location confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pendant un certain temps moyennant une contrepartie. Nous comptabilisons les obligations locatives et les actifs au titre de droits d'utilisation correspondants pour tous les contrats de location, à l'exception des contrats de location à court terme et des contrats de location liés à des actifs de valeur peu élevée, qui sont comptabilisés en charges de manière linéaire pendant toute la durée du contrat de location. La contrepartie d'un contrat est répartie entre les composantes locatives et non locatives en proportion de la valeur intrinsèque. Habituellement, nous comptabilisons les composantes locatives et les composantes non locatives connexes comme une seule composante locative.

Les obligations locatives sont évaluées initialement à la valeur actualisée des paiements de loyers qui ne sont pas versés à la date de début du contrat, actualisés au moyen de notre taux d'emprunt marginal, à moins que le taux d'intérêt implicite du contrat de location puisse être facilement déterminé. Nous appliquons un taux d'emprunt marginal unique à un portefeuille de contrats de location présentant des caractéristiques similaires. Les paiements de loyers inclus dans l'évaluation de l'obligation locative comprennent les paiements suivants :

- les paiements de loyers fixes (et fixes en substance), moins les incitatifs à la location;
- les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux;
- les paiements attendus au titre des garanties de valeur résiduelle et les paiements liés aux périodes couvertes par des options d'achat et des options de renouvellement dont on a la certitude raisonnable qu'elles seront exercées (ou des périodes couvertes par des options de résiliation dont on n'a pas la certitude raisonnable qu'elles seront exercées).

Les obligations locatives sont par la suite évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les obligations locatives sont réévaluées, un ajustement correspondant étant apporté aux actifs au titre de droits d'utilisation connexes, lorsqu'une variation d'un indice ou d'un taux entraîne la variation des paiements de loyers variables ou lorsque nous modifions notre évaluation visant à déterminer si les options d'achat, de renouvellement ou de résiliation seront exercées.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués au coût et comprennent l'évaluation initiale des obligations locatives correspondantes, les paiements de loyers versés à la date de début ou avant celle-ci et les coûts directs initiaux. Ils sont amortis ultérieurement de manière linéaire et diminués des pertes de valeur, le cas échéant. Les actifs au titre de droits d'utilisation peuvent également être ajustés de manière à refléter la réévaluation des obligations locatives connexes. Si nous devenons propriétaires de l'actif loué à la fin du contrat de location ou si le coût de l'actif au titre du droit d'utilisation reflète l'exercice d'une option d'achat, nous amortissons l'actif au titre du droit d'utilisation à partir de la date de début du contrat de location jusqu'à la fin de la durée d'utilité de l'actif sous-jacent. Sinon, nous amortissons l'actif au titre du droit d'utilisation à partir de la date de début du contrat de location jusqu'à la fin de la durée d'utilité de l'actif sous-jacent ou de la durée du contrat de location, selon la première occurrence.

Les paiements de loyers variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux ne sont pas pris en compte dans l'évaluation des obligations locatives et des actifs au titre de droits d'utilisation. Les paiements connexes sont comptabilisés en charges dans les *Coûts d'exploitation* dans la période au cours de laquelle se produit l'événement ou la situation qui est à l'origine de ces paiements.

IAS 17

En vertu d'IAS 17, les contrats de location liés aux immobilisations corporelles sont comptabilisés en tant que contrats de location-financement lorsque nous obtenons la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs sous-jacents. À la date de passation, nous comptabilisons un actif ainsi qu'une obligation locative à long terme correspondante au plus faible de la juste valeur de l'actif loué ou de la valeur actualisée des paiements de loyers minimaux futurs, exclusion faite des composantes non locatives.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (OMHS)

Dans un premier temps, nous évaluons et enregistrons les OMHS selon les meilleures estimations de la direction, au moyen de la méthode de la valeur actualisée, lesquelles sont ultérieurement rajustées pour refléter tout changement à l'échéancier ou au montant des flux de trésorerie et les variations des taux d'actualisation. Nous incorporons dans le coût de l'actif les coûts de mise hors service des immobilisations en tant qu'immobilisations connexes, puis les amortissons au fil du temps par imputation au résultat. Nous augmentons également les OMHS et enregistrons un montant correspondant dans les charges d'intérêts pour refléter le passage du temps.

J) Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont comptabilisées au coût moins le cumul de l'amortissement et le cumul des pertes de valeur, le cas échéant.

Logiciels

Nous comptabilisons au coût historique les logiciels destinés à un usage interne. Le coût comprend les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition ou au développement d'un logiciel, notamment le coût d'acquisition et la main-d'œuvre.

Les frais de développement d'un logiciel sont inscrits à l'actif lorsque toutes les conditions suivantes sont remplies :

- la faisabilité technique peut être démontrée;
- la direction a l'intention et la capacité de mener à bien le développement de l'actif à des fins d'utilisation ou de vente;
- il est probable que des avantages économiques en seront tirés;
- les coûts imputables à l'actif peuvent être évalués de façon fiable.

Relations clients

L'acquisition d'actifs liés aux relations clients se fait au moyen de regroupements d'entreprises. Ces actifs sont comptabilisés à la juste valeur à la date d'acquisition.

Droits d'émissions et de longs métrages

Nous comptabilisons les droits d'émissions et de longs métrages en tant qu'immobilisations incorporelles lorsque ces actifs sont acquis à des fins de distribution au moyen de services de radiodiffusion, de médias numériques et de diffusion en continu. Les droits d'émissions et de longs métrages, qui incluent les montants avancés au producteur et les droits de licences payés avant la réception de l'émission ou du film, sont présentés au coût d'acquisition

moins le cumul de l'amortissement et le cumul des pertes de valeur, le cas échéant. Les émissions et les longs métrages qui font l'objet de contrats de licence sont comptabilisés en tant qu'actifs au titre des droits acquis et de passifs au titre des obligations prises en charge, lorsque :

- nous recevons du matériel original à diffuser et que le coût des licences de nouvelles émissions et de longs métrages est connu ou peut être déterminé de façon raisonnable; ou
- lorsque la période de validité des licences commence dans le cas de prolongations de périodes de validité des licences ou des émissions souscrites.

Les passifs connexes aux émissions et aux longs métrages sont classés comme étant courants ou non courants en fonction des modalités de paiement. L'amortissement des droits d'émissions et de longs métrages est comptabilisé au poste *Coûts d'exploitation* dans les états du résultat net.

Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée

L'acquisition d'actifs liés à des marques de commerce, composés principalement des marques de commerce Bell, Bell Média et Bell MTS et des licences de radiodiffusion, se fait au moyen de regroupements d'entreprises. Ces actifs sont comptabilisés à la juste valeur à la date d'acquisition moins le cumul des pertes de valeur, le cas échéant. Les licences de spectre pour les services sans fil sont comptabilisées au coût d'acquisition, y compris les coûts d'emprunt lorsque le temps nécessaire à la construction ou au développement du réseau connexe dépasse un an. Les coûts d'emprunt sont calculés à un taux d'intérêt moyen pondéré fondé sur l'encours de la dette à long terme.

À l'heure actuelle, il n'existe aucun facteur sur le plan juridique, réglementaire, concurrentiel ou autre qui limite les durées d'utilité de nos immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée.

K) Amortissements

Nous amortissons les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée selon la méthode linéaire sur leur durée d'utilité estimée. Nous révisons annuellement les durées d'utilité estimées et ajustons les amortissements de manière prospective, comme il est exigé. Les terrains et les immobilisations en cours de construction ou de développement ne sont pas amortis.

	Durée d'utilité estimative
Immobilisations corporelles	
Infrastructure et équipement réseau	2 à 50 ans
Bâtiments	5 à 50 ans
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée	
Logiciels	2 à 12 ans
Relations clients	2 à 26 ans
Droits d'émissions et de longs métrages	Jusqu'à 5 ans

L) Participations dans des entreprises associées et des partenariats

Nos états financiers comprennent notre part des résultats de nos entreprises associées et de nos coentreprises selon la méthode de la mise en équivalence, sauf si la participation est classée comme détenue en vue de la vente. Le produit sur participations mises en équivalence est comptabilisé au poste *Autres (charges) produits* dans les états du résultat net.

Les participations dans des entreprises associées et des coentreprises sont initialement comptabilisées au coût et sont ensuite ajustées pour tenir compte de la part du bénéfice ou de la perte et du résultat global revenant à la société sur une base après impôt.

Les participations sont soumises à un test de dépréciation à chaque période de présentation de l'information financière et nous comparons leur valeur recouvrable à leur valeur comptable lorsqu'il existe un indice de dépréciation.

Nous comptabilisons notre quote-part des actifs, des passifs, des produits et des charges des entreprises communes conformément aux ententes contractuelles connexes.

M) Regroupements d'entreprises et goodwill

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition. Les coûts de transaction liés à l'acquisition sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés, au poste *Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres* dans les états du résultat net.

Les actifs et les passifs identifiables des entreprises acquises, y compris les immobilisations incorporelles, sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Lorsque nous acquérons le contrôle d'une entreprise, toute participation antérieurement détenue est réévaluée à la juste valeur,

N) Dépréciation des actifs non financiers

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet de tests de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment s'il existe une quelconque indication que l'actif peut s'être déprécié. Les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée font l'objet de tests de dépréciation si des événements ou des changements de circonstances, évalués à chaque période de présentation de l'information financière, indiquent que leur valeur comptable peut ne pas être recouvrable. Aux fins des tests de dépréciation, les actifs autres que le goodwill sont regroupés au niveau le plus bas pour lequel il existe des entrées de trésorerie identifiables séparément.

Les pertes de valeur sont évaluées et comptabilisées à titre d'excédent de la valeur comptable des actifs sur leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la sortie et sa valeur d'utilité. Les pertes de valeur comptabilisées antérieurement autres que celles qui sont attribuables au goodwill sont révisées aux fins d'une reprise possible à chaque date de clôture. Si la valeur recouvrable de l'actif a augmenté, la totalité ou une partie de la perte de valeur fait l'objet d'une reprise.

Tests de dépréciation du goodwill

Nous effectuons un test annuel de la dépréciation du goodwill au quatrième trimestre pour chacune de nos unités génératrices de trésorerie (UGT) ou chacun de nos groupes d'UGT auxquels a été affecté le goodwill, et chaque fois qu'il existe une indication que le goodwill peut s'être déprécié.

O) Instruments financiers et actifs sur contrats

Nous évaluons les créances clients et autres débiteurs, y compris les créances au titre des plans de financement d'appareils sans fil, au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de la correction de valeur pour créances douteuses.

Nos placements de portefeuille dans des titres de capitaux propres sont classés à la juste valeur par le biais des autres éléments de bénéfice global et sont présentés au poste *Autres actifs non courants* dans les états de la situation financière. Ces titres sont comptabilisés à la juste valeur à la date d'acquisition, y compris les coûts de transaction connexes, et sont ajustés à la juste valeur à chaque date de clôture. Les profits et les pertes latents correspondants sont comptabilisés au poste *Autres éléments de bénéfice global* dans les états consolidés du résultat global (états du résultat global) et sont reclassés hors du poste *Cumul des autres éléments de (perte globale) bénéfice global* au poste *Déficit* dans les états de la situation financière lorsqu'ils sont réalisés.

et le profit ou la perte à la réévaluation est comptabilisé au poste *Autres (charges) produits* dans les états du résultat net. L'excédent de la contrepartie de l'achat et de toute participation antérieurement détenue sur la juste valeur des actifs nets identifiables est comptabilisé au poste *Goodwill* dans les états de la situation financière. Si la juste valeur des actifs nets identifiables acquis dépasse la contrepartie de l'achat et toute participation antérieurement détenue, la différence est immédiatement comptabilisée au poste *Autres (charges) produits* dans les états du résultat net à titre de profit sur une acquisition à des conditions avantageuses.

Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie qui sont indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Nous déterminons toute perte de valeur potentielle en comparant la valeur comptable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la sortie et sa valeur d'utilité. La juste valeur diminuée des coûts de la sortie et la valeur d'utilité sont fondées sur les estimations des flux de trésorerie futurs actualisés ou sur d'autres méthodes d'évaluation. La prévision des flux de trésorerie se fait en fonction de l'expérience passée, du résultat d'exploitation réel et des plans d'affaires, ainsi que de l'incidence, le cas échéant, de la hausse des taux d'intérêt et de l'inflation. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est inférieure à sa valeur comptable, on détermine la valeur recouvrable de ses actifs et de ses passifs identifiables. La valeur recouvrable du goodwill correspond à l'excédent de la valeur recouvrable de l'UGT ou du groupe d'UGT sur le total des valeurs attribuées à ses actifs et à ses passifs.

Si la valeur comptable du goodwill excède sa valeur recouvrable, une charge pour perte de valeur est comptabilisée dans les états du résultat net. Aux fins du test de dépréciation du goodwill, nos UGT ou nos groupes d'UGT correspondent à nos secteurs à présenter, tels qu'ils sont décrits à la note 3, *Information sectorielle*.

Les autres passifs financiers, qui incluent les dettes fournisseurs et les charges à payer, la rémunération à payer, les obligations imposées par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), les intérêts à payer et la dette à long terme, sont comptabilisés au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Nous évaluons les corrections de valeur pour créances douteuses et la dépréciation des actifs sur contrats selon un modèle des pertes de crédit attendues qui tient compte de la conjoncture économique, de l'information historique et de l'information prospective, y compris la hausse des taux d'intérêt et l'inflation. En ce qui a trait aux créances clients et autres débiteurs et aux actifs sur contrats, nous utilisons la méthode simplifiée pour évaluer les pertes en fonction des pertes de crédit attendues pour la durée de vie. Les montants considérés comme irrécouvrables sont radiés et comptabilisés au poste *Coûts d'exploitation* dans les états du résultat net.

Les frais d'émission des titres d'emprunt sont compris dans la dette à long terme, laquelle est comptabilisée au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais d'émission des titres de capitaux propres sont présentés dans les états consolidés des variations des capitaux propres en tant qu'imputation au déficit.

P) Instruments financiers dérivés

Nous utilisons des instruments financiers dérivés pour gérer les risques découlant des variations des taux d'intérêt et de change et des prix des marchandises ainsi que l'exposition des flux de trésorerie liée aux régimes de paiement fondé sur des actions, aux dépenses d'investissement, aux instruments d'emprunt à long terme et aux produits et aux charges d'exploitation. Nous n'utilisons pas d'instruments financiers dérivés à des fins de spéculation ou de transaction.

Les dérivés qui viennent à échéance d'ici un an sont inclus aux postes *Autres actifs courants* ou *Dettes fournisseurs et autres passifs* dans les états de la situation financière, tandis que les dérivés qui viennent à échéance dans plus de un an sont inclus aux postes *Autres actifs non courants* ou *Autres passifs non courants*.

Comptabilité de couverture

Pour remplir les conditions requises pour la comptabilité de couverture, nous documentons les relations entre le dérivé et l'exposition au risque identifié connexe, ainsi que notre objectif et notre stratégie en matière de gestion des risques. Ce processus comprend l'association de chaque dérivé à un actif ou à un passif spécifique, à un engagement ou à une transaction prévue.

Nous évaluons l'efficacité d'un dérivé à couvrir l'exposition à un risque précis lorsque la comptabilité de couverture est initialement appliquée, et de façon continue par la suite. Si une relation de couverture ne remplit plus les conditions requises, nous mettons fin à la comptabilité de couverture de façon prospective.

Couvertures de juste valeur

Nous utilisons des swaps de devises et de taux d'intérêt pour gérer le risque de change et de taux d'intérêt sur une partie de la dette à long terme libellée en dollars américains. Nous utilisons des swaps de taux d'intérêt pour gérer le risque de taux d'intérêt sur une partie de la dette à long terme libellée en dollars canadiens. Les variations de la juste valeur de ces dérivés et de la dette connexe sont comptabilisées au poste *Autres (charges) produits* dans les états du résultat net et se compensent l'une l'autre, à moins que quelconque partie de la relation de couverture ne soit inefficace.

Couvertures de flux de trésorerie

Nous utilisons des contrats de change à terme et des options afin de gérer le risque de change lié aux acquisitions prévues libellées en devises. Les variations de la juste valeur de ces dérivés sont comptabilisées dans les états du résultat global, sauf pour toute partie inefficace de la relation de couverture, qui est comptabilisée au poste *Autres (charges) produits* dans

les états du résultat net. Les profits et les pertes réalisés au poste *Cumul des autres éléments de (perte globale) bénéfice global* sont reclassés dans les états du résultat net ou dans le coût initial de l'actif non financier des mêmes périodes que celles pour lesquelles les transactions couvertes correspondantes sont comptabilisées.

Nous utilisons des contrats de change à terme pour gérer le risque de change lié à la dette libellée en dollars américains aux termes de notre programme de papier commercial, à la titrisation de créances et à nos facilités de crédit engagées. Les variations de la juste valeur de ces dérivés sont comptabilisées au poste *Autres (charges) produits* dans les états du résultat net et elles contrebalancent les écarts de conversion de la dette connexe, à moins que quelconque partie de la relation de couverture ne soit inefficace.

Nous utilisons des swaps de devises et de taux d'intérêt pour gérer le risque de change et de taux d'intérêt sur une partie de la dette à long terme libellée en dollars américains. Les variations de la juste valeur de ces dérivés sont comptabilisées dans les états du résultat global, à l'exception des montants comptabilisés au poste *Autres (charges) produits* dans les états du résultat net pour contrebalancer les écarts de conversion de la dette connexe et toute partie inefficace de la relation de couverture.

Nous utilisons des swaps de taux d'intérêt différés pour gérer le risque de taux d'intérêt lié à certaines émissions futures de titres d'emprunt. Les variations de la juste valeur de ces dérivés sont comptabilisées dans les états du résultat global, sauf pour toute partie inefficace de la relation de couverture, qui est comptabilisée au poste *Autres (charges) produits* dans les états du résultat net. Les profits et les pertes réalisés dans le *Cumul des autres éléments de (perte globale) bénéfice global* sont reclassés dans les *Charges d'intérêts* dans les états du résultat net sur la durée de la dette connexe.

Dérivés utilisés comme couvertures économiques

Nous utilisons des dérivés pour gérer l'exposition des flux de trésorerie découlant des régimes de paiement fondé sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres et des acquisitions prévues libellées en devises, le risque de taux d'intérêt lié au rajustement des taux de dividende sur les actions privilégiées, le risque de taux d'intérêt lié aux émissions de titres d'emprunt prévues et le risque marchandises lié au coût d'achat de carburant. Puisque ces dérivés ne remplissent pas les conditions requises pour la comptabilité de couverture, les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les états du résultat net au poste *Autres (charges) produits*.

Q) Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Régimes à prestations définies (PD) et régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi (AAPE)

Nous offrons des régimes de retraite PD qui assurent des prestations de retraite à certains de nos employés et retraités. Les prestations sont calculées en fonction du nombre d'années de service et du taux salarial moyen au cours des cinq années de service consécutives les mieux rémunérées de l'employé. La plupart des employés ne sont pas tenus de contribuer aux régimes. Certains régimes prévoient des ajustements au coût de la vie afin de protéger le revenu des employés retraités contre l'inflation.

Nous sommes tenus de veoir à la capitalisation adéquate de nos régimes de retraite PD. Nous versons des cotisations dans ces régimes selon diverses méthodes actuarielles de calcul du coût autorisées par les organismes de réglementation des régimes de retraite. Les cotisations reflètent les hypothèses actuarielles concernant le rendement futur des placements, les projections salariales, les prestations liées aux années de service futures et l'espérance de vie.

Nous offrons des AAPE à une partie de nos employés, y compris :

- des indemnités en cas de maladie et de décès au cours de la retraite. Ces avantages font l'objet d'un abandon graduel pour les nouveaux retraités depuis le 31 décembre 2016. La plupart de ces régimes AAPE sont sans capitalisation et les indemnités sont versées lorsqu'un événement l'exigeant survient;
- d'autres avantages, y compris des régimes d'indemnisation des accidentés du travail et de remboursement des frais médicaux aux anciens employés et aux employés inactifs, à leurs bénéficiaires et à leurs personnes à charge, après la période d'emploi, mais avant la retraite, dans certaines circonstances.

Nous comptabilisons nos obligations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et les coûts connexes, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes d'avantages. Le coût des prestations de retraite et des AAPE est établi à l'aide des éléments suivants :

- la méthode des unités de crédit projetées au prorata des années de service, qui tient compte des niveaux de salaires futurs;
- un taux d'actualisation basé sur les taux d'intérêt du marché applicables aux placements à revenu fixe de sociétés de première catégorie dont les échéances correspondent au moment du versement des prestations prévues en vertu des régimes;
- les meilleures estimations de la direction relativement à la hausse des salaires, à l'âge de la retraite des employés, aux coûts des soins de santé attendus et à l'espérance de vie.

Nous évaluons les actifs des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à leur juste valeur au moyen des valeurs de marché actuelles.

Le coût des services rendus au cours de la période au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi est inclus au poste *Coûts d'exploitation* dans les états du résultat net. Les intérêts liés aux actifs et aux obligations de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont comptabilisés au poste *Charges financières* dans les états du résultat net et représentent la désactualisation des intérêts sur les actifs et des obligations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. Le taux d'intérêt dépend des conditions de marché existantes au début de l'exercice. Les écarts

R) Provisions

Des provisions doivent être comptabilisées lorsque toutes les conditions suivantes sont remplies :

- la société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'événements passés;
- il est probable qu'une sortie de ressources économiques sera nécessaire pour satisfaire à l'obligation;
- le montant peut être raisonnablement estimé.

S) Estimations et jugements clés

En préparant les états financiers, la direction fait des estimations et formule des jugements relatifs aux éléments suivants :

- les montants présentés au titre des produits et des charges;
- les montants présentés au titre des actifs et des passifs;
- les informations à fournir sur les actifs et les passifs éventuels.

Nous établissons nos estimations en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment, sans s'y limiter, notre expérience, les événements en cours, comme les effets de la pandémie de COVID-19, la conjoncture économique et les conditions des marchés des capitaux, comme la hausse des taux d'intérêt et de l'inflation, les perturbations de la chaîne d'approvisionnement et le risque accru de récession, et les mesures que la société pourrait prendre ultérieurement, ainsi que d'autres hypothèses que nous jugeons raisonnables dans les circonstances. La modification de ces hypothèses peut avoir une incidence sur nos états financiers, y compris, mais sans s'y limiter, en ce qui concerne les tests de dépréciation, la détermination de la juste valeur, les pertes de crédit attendues et les taux utilisés pour actualiser la valeur des flux de trésorerie. De par leur nature, ces estimations et ces jugements font l'objet d'une incertitude relative à la mesure, et les résultats réels pourraient être différents. Nos principaux jugements et estimations sont décrits ci-dessous.

actuariels pour l'ensemble des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont comptabilisés au poste *Autres éléments de bénéfice global* dans les états du résultat global au cours de la période où ils se produisent et sont immédiatement comptabilisés dans le déficit.

La date d'évaluation de nos principaux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi est le 31 décembre. Nos actuaires effectuent une évaluation fondée sur les hypothèses de la direction au moins tous les trois ans afin de déterminer la valeur actuarielle des obligations au titre des prestations constituées des régimes de retraite PD et des AAPE. L'évaluation actuarielle la plus récente de nos principaux régimes de retraite a été effectuée en date du 31 décembre 2021.

Régimes de retraite à cotisations définies (CD)

Nous offrons des régimes de retraite CD qui assurent des prestations à certains de nos employés. En vertu de ces régimes, nous avons la responsabilité de cotiser un montant prédéterminé à l'épargne-retraite d'un employé, fondé sur un pourcentage du salaire de cet employé.

Nous comptabilisons un coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi lié aux régimes de retraite CD au moment de la prestation de services par les employés à la société, qui coïncide généralement avec le moment où nos cotisations en trésorerie sont versées.

Les nouveaux employés, s'ils sont admissibles, ne peuvent participer qu'aux régimes de retraite CD.

Les provisions sont évaluées à la valeur actualisée des estimations de dépenses nécessaires pour satisfaire à l'obligation, si l'incidence de la valeur temps de l'argent est significative. La valeur actualisée est déterminée au moyen d'appréciations actuelles du marché du taux d'actualisation et des risques spécifiques de l'obligation. L'obligation s'accroît au fil du temps, ce qui entraîne des charges d'intérêts qui sont comptabilisées au poste *Charges financières* dans les états du résultat net.

Estimations

Durées d'utilité des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée

Les immobilisations corporelles représentent une importante proportion de notre total de l'actif. Les changements de technologie ou de l'utilisation que nous prévoyons faire de ces actifs, les changements climatiques et nos initiatives liées aux questions environnementales, sociales et de gouvernance, de même que les changements de possibilités d'affaires ou de facteurs économiques et sectoriels, pourraient donner lieu à une variation de la durée d'utilité estimative de ces actifs.

Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Les montants présentés dans les états financiers liés aux régimes de retraite PD et aux AAPE sont déterminés au moyen de calculs actuariels fondés sur plusieurs hypothèses.

L'évaluation actuarielle repose sur les hypothèses de la direction qui portent notamment sur le taux d'actualisation, l'espérance de vie, le taux d'augmentation de la rémunération, le taux d'indexation du coût de la vie, les tendances en matière de coûts des soins de santé et la durée de service moyenne restante prévue des employés.

Les hypothèses les plus importantes utilisées pour calculer le coût net des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont le taux d'actualisation et l'espérance de vie.

Le taux d'actualisation est établi en fonction du rendement de placements à revenu fixe à long terme dans des sociétés de première catégorie, dont les échéances concordent avec celles des flux de trésorerie estimatifs des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. L'espérance de vie se fonde sur les tables de mortalité canadiennes accessibles au public et est ajustée selon les données antérieures de la société en la matière.

Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

Nous sommes tenus de faire des estimations ayant une incidence sur le montant des produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients, y compris des estimations sur les prix de vente spécifiques des produits et services.

Dépréciation des actifs non financiers

Nous effectuons un certain nombre d'estimations lorsque nous calculons la valeur recouvrable à l'aide des flux de trésorerie futurs actualisés ou d'autres méthodes d'évaluation utilisées aux fins des tests de dépréciation. Ces estimations comprennent les taux de croissance supposés pour les flux de trésorerie futurs, le nombre d'années prises en compte aux fins du modèle des flux de trésorerie et le taux d'actualisation.

Impôt différé

Les montants des actifs et des passifs d'impôt différé sont estimés en tenant compte du calendrier, des sources et du niveau du bénéfice imposable futur.

Contrats de location

L'application d'IFRS 16 exige que nous fassions des estimations ayant une incidence sur l'évaluation des actifs et des passifs au titre de droits d'utilisation, ce qui comprend la détermination du taux d'actualisation approprié à utiliser pour évaluer les obligations locatives. Les obligations locatives sont évaluées initialement à la valeur actualisée des paiements de loyers qui ne sont pas versés à la date de début du contrat, actualisés au moyen de notre taux d'emprunt marginal, à moins que le taux d'intérêt implicite du contrat de location puisse être facilement déterminé. Notre taux d'emprunt marginal est établi selon les taux d'intérêt sans risque accessibles au public, lesquels sont ajustés en fonction des écarts de taux applicables et de la durée des contrats de location. Nous appliquons un taux d'emprunt marginal unique à un portefeuille de contrats de location présentant des caractéristiques similaires.

Juste valeur des instruments financiers

Certains instruments financiers, comme les placements dans des titres de capitaux propres, les instruments financiers dérivés et certains éléments d'emprunt, sont comptabilisés dans les états de la situation financière à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont présentées dans les états du résultat net et les états du résultat global. Les justes valeurs sont estimées en fonction des cotations publiées sur un marché actif ou au moyen d'autres techniques d'évaluation qui pourraient inclure des données d'entrée qui ne sont pas fondées sur des données observables sur le marché, comme les flux de trésorerie actualisés et les ratios cours/bénéfice.

Éventualités

Dans le cours normal des affaires, nous nous trouvons impliqués dans divers litiges et réclamations dans le cadre desquels les demandeurs réclament des dommages pécuniaires ainsi que d'autres réparations. Les litiges et réclamations en cours sont susceptibles d'entraîner un coût pour notre entreprise. Nous estimons le montant d'une perte en analysant les issues possibles et en considérant diverses stratégies en matière de litiges et de règlements, en fonction de l'information alors disponible.

Contrats déficitaires

Une provision pour contrats déficitaires est comptabilisée lorsque les coûts inévitables pour satisfaire à nos obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages attendus d'un contrat. La provision est évaluée à la valeur actualisée du moindre du coût attendu d'annulation du contrat et du coût net attendu d'achèvement du contrat.

Jugements

Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

L'établissement du taux d'actualisation utilisé pour évaluer nos obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi exige l'exercice de jugement. Le taux est établi en fonction du rendement des placements à revenu fixe à long terme de sociétés de première catégorie sur le marché au début de chaque exercice. Il faut une part de jugement considérable afin d'établir les critères d'inclusion des placements à revenu fixe dans la population à partir de laquelle la courbe des taux de rendement est tirée. Les critères les plus importants relativement à la sélection des placements sont, notamment, la taille de l'émission des placements, la qualité du crédit et le repérage des valeurs aberrantes, qui sont exclues.

Impôt sur le résultat

Le calcul de l'impôt sur le résultat nécessite de faire preuve de jugement pour interpréter les règles et règlements fiscaux. La détermination ultime de l'impôt est incertaine pour ce qui est de certains calculs et transactions. Nos déclarations de revenus sont également assujetties à des audits dont l'issue peut modifier le montant des actifs et des passifs d'impôt exigible et différé.

La direction exerce un jugement pour déterminer les montants des actifs et des passifs d'impôt différé à comptabiliser. En particulier, il lui faut faire preuve de discernement pour évaluer à quel moment surviendra la résorption des différences temporaires auxquelles les taux d'imposition différés sont appliqués.

Contrats de location

L'application d'IFRS 16 exige que nous formulions des jugements ayant une incidence sur l'évaluation des actifs et des passifs au titre de droits d'utilisation. Un contrat de location confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pendant un certain temps moyennant une contrepartie. À la date de passation du contrat, nous déterminons si un contrat comprend un bien déterminé, si nous avons le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques découlant de l'utilisation du bien et si nous avons le droit de décider comment utiliser le bien et à quelle fin l'utiliser. Lorsque nous déterminons la durée du contrat de location, nous incluons les périodes couvertes par des options de renouvellement pour lesquelles nous avons la certitude raisonnable qu'elles seront exercées. De façon similaire, nous incluons les périodes couvertes par des options de résiliation pour lesquelles nous avons la certitude qu'elles ne seront pas exercées. Afin d'évaluer si nous avons la certitude raisonnable qu'une option sera exercée, nous tenons compte de tous les faits et circonstances qui créent un avantage économique à exercer les options de renouvellement (ou à ne pas exercer les options de résiliation). Les avantages économiques incluent les coûts liés à la résiliation d'un contrat de location, l'importance des améliorations locatives et l'importance des actifs sous-jacents pour nos activités.

Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

L'identification des obligations de prestation contenues dans un contrat et le calendrier de l'exécution des obligations de prestation dans le cadre de contrats à long terme exigent l'exercice d'un jugement. En outre, la détermination des coûts d'obtention d'un contrat, y compris l'identification des coûts marginaux, exige également l'exercice d'un jugement.

UGT

La détermination des UGT ou des groupes d'UGT aux fins du test de dépréciation exige l'exercice de jugement.

Éventualités

Il faut exercer un jugement pour déterminer si un litige et une réclamation pourraient entraîner une perte et si une sortie de ressources est probable.

T) Adoption de normes comptables modifiées

Comme il est exigé, nous avons adopté les normes comptables modifiées et les clarifications publiées par l'IASB qui suivent.

Norme	Description	Incidence
Coûts à prendre en compte pour déterminer si un contrat est déficitaire, Modifications d'IAS 37, Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels	Ces modifications précisent quels coûts doivent être inclus dans le calcul des coûts d'exécution d'un contrat afin de déterminer si un contrat est déficitaire.	Ces modifications ont été adoptées avec prise d'effet le 1 ^{er} janvier 2022 et n'ont pas eu d'incidence importante sur nos états financiers.
Décision sur le programme de travail de l'IFRIC sur les dépôts à vue soumis à des restrictions d'utilisation découlant d'un contrat avec un tiers (IAS 7, Tableau des flux de trésorerie)	En avril 2022, l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) a publié une décision sur son programme de travail qui précise qu'une entité doit présenter un dépôt à vue soumis à des restrictions d'utilisation découlant d'un contrat conclu avec un tiers à titre de trésorerie et d'équivalents de trésorerie dans les états de la situation financière et dans les tableaux des flux de trésorerie, à moins que ces restrictions ne modifient la nature du dépôt de sorte qu'il ne répond plus à la définition de trésorerie énoncée dans IAS 7.	En 2022, nous avons appliqué cette décision sur le programme de travail de façon rétrospective pour chacune des périodes antérieures, et cette décision a eu une incidence uniquement sur le classement du financement de 97 millions \$ reçu au T1 2021 aux termes d'une entente de subvention conclue avec le gouvernement du Québec. L'application de cette décision a donné lieu à ce qui suit : <ul style="list-style-type: none">• une augmentation de 82 millions \$ de la <i>Trésorerie</i> et une diminution correspondante des <i>Autres actifs courants</i> dans l'état de la situation financière au 31 décembre 2021;• une augmentation de (15) millions \$ et de 97 millions \$ des <i>Dépenses d'investissement</i> et des <i>Autres activités de financement</i>, respectivement, pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 dans les tableaux des flux de trésorerie;• aucune incidence sur l'état de la situation financière au 1^{er} janvier 2021, car le financement a été reçu au T1 2021.

U) Futures modifications de normes comptables

Les modifications de normes comptables publiées par l'IASB qui suivent ont une date d'entrée en vigueur postérieure au 31 décembre 2022 et n'ont pas encore été adoptées par BCE.

Norme	Description	Incidence	Date d'entrée en vigueur
Informations à fournir sur les méthodes comptables, Modifications d'IAS 1, Présentation des états financiers	Ces modifications exigent que les entités présentent les méthodes comptables significatives, telles qu'elles sont définies, plutôt que les principales méthodes comptables.	Nous évaluons actuellement l'incidence de ces modifications sur la présentation de nos méthodes comptables.	S'applique aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1 ^{er} janvier 2023. L'application anticipée est autorisée.

NOTE 3 Information sectorielle

Les méthodes comptables utilisées pour la présentation d'information des secteurs sont les mêmes que celles qui sont décrites à la note 2, *Principales méthodes comptables*. Nos secteurs reflètent la façon dont nous gérons notre entreprise et dont nous classons nos activités aux fins de planification et d'évaluation de la performance. Par conséquent, nous exploitons et gérons nos secteurs à titre d'unités d'affaires stratégiques organisées par produits et services. Les ventes intersectorielles sont négociées comme si les secteurs étaient sans lien de dépendance.

Nous mesurons la performance de chaque secteur en fonction du BAIIA ajusté, qui correspond aux produits d'exploitation moins les coûts d'exploitation du secteur. La quasi-totalité de nos coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, de nos amortissements, de nos charges financières et de nos autres (charges) produits sont gérés de manière consolidée et ne sont donc pas reflétés dans les résultats sectoriels.

La quasi-totalité de nos activités d'exploitation et de nos actifs sont situés au Canada.

Nos résultats sont présentés selon trois secteurs : Services sans fil de Bell, Services sur fil de Bell et Bell Média.

Services sans fil de Bell inclut les produits tirés des services sans fil et les ventes de produits sans fil ainsi que les résultats d'exploitation de notre

détaillant national de produits électroniques grand public La Source (Bell Électronique inc. (La Source)). Les services sans fil sont offerts à nos clients résidentiels et à nos petites, moyennes et grandes entreprises clientes partout au Canada.

Services sur fil de Bell inclut les produits tirés des services de données (y compris les services Internet, de télé IP et en nuage et les solutions d'affaires) et les produits tirés des services voix et d'autres services de communications, ainsi que les ventes de produits sur fil. Ces services sont offerts à nos clients résidentiels et à nos petites, moyennes et grandes entreprises clientes, principalement en Ontario, au Québec, dans les provinces de l'Atlantique et au Manitoba, tandis que le service de télé par satellite et les services de connectivité aux clients d'affaires sont offerts à l'échelle nationale partout au Canada. En outre, ce secteur comprend les résultats de nos activités de gros, lesquelles activités achètent et vendent des services téléphoniques locaux et interurbains, des services de données et d'autres services à des revendeurs et à d'autres entreprises de télécommunications.

Bell Média fournit des services de télé généraliste, spécialisée et payante, des services de diffusion en continu, de médias numériques, de radiodiffusion ainsi que des services d'affichage extérieur à des clients à l'échelle nationale partout au Canada. Les produits sont principalement tirés de la publicité et des frais d'abonnement.

Information sectorielle

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022	Note	Services sans fil de Bell	Services sur fil de Bell	Bell Média	Éliminations intersectorielles	BCE
Produits d'exploitation						
Produits externes tirés des services		6 821	11 231	2 904	–	20 956
Produits intersectoriels tirés des services		44	412	350	(806)	–
Produits d'exploitation tirés des services		6 865	11 643	3 254	(806)	20 956
Produits externes tirés des produits		2 714	504	–	–	3 218
Produits intersectoriels tirés des produits		9	1	–	(10)	–
Produits d'exploitation tirés des produits		2 723	505	–	(10)	3 218
Total des produits externes		9 535	11 735	2 904	–	24 174
Total des produits intersectoriels		53	413	350	(816)	–
Total des produits d'exploitation		9 588	12 148	3 254	(816)	24 174
Coûts d'exploitation	5	(5 451)	(6 831)	(2 509)	816	(13 975)
BAIIA ajusté⁽¹⁾		4 137	5 317	745	–	10 199
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	6					(94)
Amortissements	17, 19					(4 723)
Charges financières						
Charges d'intérêts	7					(1 146)
Rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	27					51
Perte de valeur d'actifs	8					(279)
Autres charges	9					(115)
Impôt sur le résultat	10					(967)
Bénéfice net						2 926
Goodwill	22	3 046	4 914	2 946	–	10 906
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée	19	6 192	1 788	1 846	–	9 826
Dépenses d'investissement		1 084	3 887	162	–	5 133

(1) Le principal décideur opérationnel utilise essentiellement une mesure du bénéfice pour prendre des décisions et évaluer la performance, soit les produits d'exploitation moins les coûts d'exploitation.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021	Note	Services sans fil de Bell	Services sur fil de Bell	Bell Média	Éliminations intersectorielles	BCE
Produits d'exploitation						
Produits externes tirés des services		6 355	11 314	2 681	–	20 350
Produits intersectoriels tirés des services		45	358	355	(758)	–
Produits d'exploitation tirés des services		6 400	11 672	3 036	(758)	20 350
Produits d'exploitation tirés des produits						
Produits externes tirés des produits		2 593	506	–	–	3 099
Produits intersectoriels tirés des produits		6	–	–	(6)	–
Produits d'exploitation tirés des produits		2 599	506	–	(6)	3 099
Total des produits externes		8 948	11 820	2 681	–	23 449
Total des produits intersectoriels		51	358	355	(764)	–
Total des produits d'exploitation		8 999	12 178	3 036	(764)	23 449
Coûts d'exploitation	5	(5 146)	(6 863)	(2 311)	764	(13 556)
BAlIA ajusté⁽¹⁾		3 853	5 315	725	–	9 893
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	6					(209)
Amortissements	17,19					(4 609)
Charges financières						
Charges d'intérêts	7					(1 082)
Intérêts nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	27					(20)
Perte de valeur d'actifs	8					(197)
Autres produits	9					160
Impôt sur le résultat	10					(1 044)
Bénéfice net						2 892
Goodwill	22	3 046	4 580	2 946	–	10 572
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée	19	6 148	1 692	1 935	–	9 775
Dépenses d'investissement		1 120	3 612	120	–	4 852

(1) Le principal décideur opérationnel utilise essentiellement une mesure du bénéfice pour prendre des décisions et évaluer la performance, soit les produits d'exploitation moins les coûts d'exploitation.

Produits des activités ordinaires par gammes de services et de produits

Le tableau suivant présente nos produits des activités ordinaires ventilés par type de services et de produits.

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021
Services⁽¹⁾		
Services sans fil	6 821	6 355
Services de données filaires	7 920	7 871
Services voix filaires	3 002	3 154
Services de médias	2 904	2 681
Autres services sur fil	309	289
Total des gammes de services	20 956	20 350
Produits⁽²⁾		
Services sans fil	2 714	2 593
Services de données filaires	459	463
Équipements filaires et autres	45	43
Total des gammes de produits	3 218	3 099
Total des produits d'exploitation	24 174	23 449

(1) Nos produits tirés des services sont habituellement comptabilisés progressivement.

(2) Nos produits d'exploitation tirés des produits sont habituellement comptabilisés à un moment précis.

Changements apportés à la présentation de l'information sectorielle en 2023

En 2022, nous avons entrepris la modification de nos processus de présentation de l'information interne et externe pour les adapter aux changements organisationnels que nous avons apportés dans le but de refléter le fait que notre orientation stratégique est davantage axée sur les ventes de produits multiples, la convergence technologique toujours plus grande de nos infrastructures et de nos activités de télécommunications sans fil et sur fil sous l'effet du déploiement de nos réseaux de cinquième génération (5G) et de fibre optique, ainsi que notre transformation numérique. Ces facteurs ont rendu de plus en plus difficile la distinction entre nos activités sans fil et sur fil. Des changements seront donc apportés au premier trimestre de 2023 à l'information financière qui est régulièrement transmise à notre principal décideur opérationnel pour qu'il évalue la performance et affecte les ressources.

À compter du T1 2023, les résultats de nos secteurs opérationnels Services sans fil de Bell et Services sur fil de Bell seront combinés, et un seul secteur à présenter, appelé Bell Services de communications et de technologies (Bell SCT), sera formé. Le secteur Bell Média demeure un secteur opérationnel distinct et n'est pas touché. En raison de ce remaniement, les informations des périodes antérieures seront retraitées en 2023 aux fins de comparaison.

Notre secteur Bell SCT offre une vaste gamme de produits et de services de communications aux consommateurs, aux entreprises et aux gouvernements partout au Canada. Les produits et services sans fil comprennent des

forfaits et des appareils pour les services mobiles de données et de voix offerts à l'échelle nationale. Les produits et les services sur fil incluent des services de données (notamment des services d'accès Internet et de télé IP, des services en nuage et des solutions d'affaires), de voix ainsi que d'autres produits et services de communications à nos clients résidentiels et à nos petites, moyennes et grandes entreprises clientes, principalement en Ontario, au Québec, dans les provinces de l'Atlantique et au Manitoba, tandis que le service de télé par satellite et les services de connectivité aux clients d'affaires sont offerts à l'échelle nationale partout au Canada. En outre, ce secteur comprend nos activités de gros, lesquelles activités achètent et vendent des services téléphoniques locaux et interurbains, des services de données et d'autres services à des revendeurs et à d'autres entreprises de télécommunications, de même que les résultats d'exploitation de notre détaillant national de produits électroniques grand public La Source.

Notre secteur Bell Média fournit des services de télé généraliste, spécialisée et payante, des services de diffusion en continu, de médias numériques, de radiodiffusion ainsi que des services d'affichage extérieur et de pointe à des clients à l'échelle nationale partout au Canada.

Aux fins du test de dépréciation du goodwill de 2023, nos UGT ou nos groupes d'UGT correspondront à nos nouveaux secteurs à présenter, soit Bell SCT et Bell Média.

NOTE 4 Acquisitions et cessions d'entreprises

Acquisition de Communications Distributel Limitée (Distributel)

Le 1^{er} décembre 2022, Bell a fait l'acquisition de Distributel, une entreprise indépendante d'envergure nationale qui offre un large éventail de services de communications destinés aux consommateurs et à une clientèle d'affaires et de gros, pour une contrepartie en trésorerie de 303 millions \$ (282 millions \$ déduction faite de la trésorerie acquise) et une contrepartie en trésorerie additionnelle estimative de 39 millions \$ conditionnelle à l'atteinte de certains objectifs de rendement. La contrepartie éventuelle devrait être réglée d'ici 2026 et le montant maximal qui pourrait être versé se chiffre à 65 millions \$.

L'acquisition de Distributel devrait appuyer la stratégie de croissance de la clientèle résidentielle et d'affaires de Bell. Les résultats de Distributel sont inclus dans notre secteur Services sur fil de Bell.

La répartition du prix d'acquisition comprend des estimations provisoires, notamment en ce qui a trait aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée et indéterminée. Le tableau suivant présente un résumé de la répartition de la juste valeur de la contrepartie versée et de la juste valeur attribuée à chacune des principales catégories d'actifs et de passifs.

	Total
Contrepartie en trésorerie	303
Contrepartie éventuelle	39
Coût total à attribuer	342
Autres éléments du fonds de roulement hors trésorerie	14
Immobilisations corporelles	29
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ⁽¹⁾	84
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée ⁽²⁾	52
Actifs d'impôt différé	8
Autres actifs non courants	4
Dettes fournisseurs et autres passifs	(28)
Passifs sur contrats	(3)
Passifs d'impôt différé	(39)
Autres passifs non courants	(6)
	115
Trésorerie et équivalents de trésorerie	21
Juste valeur des actifs nets acquis	136
Goodwill ⁽³⁾	206

(1) Composées principalement de marques et d'actifs numériques.

(2) Composées principalement de relations clients.

(3) Le goodwill découle principalement des synergies et de la croissance future attendues et n'est pas déductible aux fins de l'impôt. Le goodwill est attribué au groupe d'unités génératrices de trésorerie (UGT) des Services sur fil de Bell.

Des produits d'exploitation de 14 millions \$ liés à Distributel sont compris dans les états du résultat net à partir de la date d'acquisition. Si l'acquisition de Distributel avait eu lieu le 1^{er} janvier 2022, les produits d'exploitation consolidés de BCE pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 se seraient élevés

à 24 309 millions \$. Ce montant pro forma rend compte de l'élimination des transactions intersociétés et de la répartition du prix d'achat. La transaction n'a pas eu d'incidence importante sur notre bénéfice net de 2022.

Acquisition d'EBOX et d'autres sociétés liées

En février 2022, Bell a acquis EBOX et d'autres sociétés liées, qui fournissent des services Internet, de téléphonie et de télé aux consommateurs et aux entreprises du Québec et de certaines régions de l'Ontario, pour une contrepartie en trésorerie de 153 millions \$ (139 millions \$, déduction faite de la trésorerie acquise). L'acquisition d'EBOX et des autres sociétés liées

devrait accélérer la croissance de la clientèle résidentielle et des petites entreprises de Bell. Les résultats d'EBOX et des autres sociétés liées sont inclus dans notre secteur Services sur fil de Bell.

Le tableau suivant présente un résumé de la répartition de la juste valeur de la contrepartie versée et de la juste valeur attribuée à chacune des principales catégories d'actifs et de passifs.

	Total
Contrepartie en trésorerie	153
Coût total à attribuer	153
Autres éléments du fonds de roulement hors trésorerie	5
Immobilisations corporelles	5
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ⁽¹⁾	17
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée et autres actifs ⁽²⁾	15
Dettes fournisseurs et autres passifs	(17)
Passifs sur contrats	(5)
Passifs d'impôt différé	(9)
	11
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14
Juste valeur des actifs nets acquis	25
Goodwill⁽³⁾	128

(1) Composées de marques et d'actifs numériques.

(2) Composés principalement de relations clients.

(3) Le goodwill découle principalement des synergies et de la croissance future attendues et n'est pas déductible aux fins de l'impôt. Le goodwill est attribué au groupe d'unités génératrices de trésorerie (UGT) des Services sur fil de Bell.

Des produits d'exploitation de 41 millions \$ liés à EBOX et aux autres sociétés sont compris dans les états du résultat net à partir de la date d'acquisition. La transaction n'a pas eu d'incidence importante sur le bénéfice net de 2022.

Cession de studios de production

En décembre 2022, nous avons conclu une entente pour vendre notre participation de 63 % dans certains studios de production et studios de production actuellement en construction, qui font partie de notre secteur Bell Média. La transaction devrait se conclure au premier semestre de 2023, lorsque les travaux de construction des studios de production seront quasi achevés, sous réserve des conditions de clôture habituelles. Au

31 décembre 2022, la construction des studios de production était en cours et d'importants travaux restaient encore à effectuer. Nous estimons que le produit en trésorerie que nous allons recevoir dans le cadre la transaction de vente s'élèvera à environ 220 millions \$, montant qui pourrait varier en fonction principalement du coût réel engagé pour terminer la construction des studios de production.

NOTE 5 Coûts d'exploitation

Pour les exercices clos les 31 décembre	Note	2022	2021
Coûts de la main-d'œuvre			
Salaires et impôts et avantages connexes ⁽¹⁾		(4 250)	(4 233)
Coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi (déduction faite des montants inscrits à l'actif)	27	(249)	(266)
Autres coûts de la main-d'œuvre ⁽¹⁾⁽²⁾		(1 054)	(1 016)
Moins :			
Main-d'œuvre inscrite à l'actif		1 136	1 068
Total des coûts de la main-d'œuvre		(4 417)	(4 447)
Coût des ventes ⁽¹⁾⁽³⁾		(7 641)	(7 284)
Autres coûts d'exploitation ⁽¹⁾⁽⁴⁾		(1 917)	(1 825)
Total des coûts d'exploitation		(13 975)	(13 556)

(1) Nous avons reclassé les montants de la période précédente afin que leur présentation soit conforme à celle de la période considérée.

(2) Les autres coûts de la main-d'œuvre incluent les coûts liés aux entrepreneurs et à l'impartition.

(3) Le coût des ventes inclut les coûts des appareils sans fil et d'autres équipements vendus, les coûts liés aux réseaux et au contenu ainsi que les paiements versés à d'autres entreprises de télécommunications.

(4) Les autres coûts d'exploitation incluent les frais relatifs à la commercialisation, à la publicité et aux commissions de vente, les créances douteuses, les taxes autres que l'impôt sur le résultat, les coûts relatifs aux technologies de l'information, les honoraires ainsi que les loyers.

Des frais de recherche et développement de 57 millions \$ sont inclus dans les coûts d'exploitation pour 2022 et 2021.

NOTE 6 Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021
Coûts liés aux indemnités de départ	(83)	(171)
Coûts liés aux acquisitions et autres	(11)	(38)
Total des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	(94)	(209)

Coûts liés aux indemnités de départ

Les coûts liés aux indemnités de départ se composent de charges de cessation d'emploi involontaire ou volontaire.

Coûts liés aux acquisitions et autres

Les coûts liés aux acquisitions et autres se composent des coûts de transaction, dont les frais juridiques et les frais de services de conseil en finance, liés aux acquisitions effectuées ou potentielles, des coûts liés aux indemnités de départ d'employés dans le cadre de l'acquisition d'une entreprise, des coûts relatifs à l'intégration d'entreprises acquises dans nos activités d'exploitation, des coûts liés aux litiges et aux décisions liées à la réglementation, lorsque ces coûts sont importants, et autres.

NOTE 7 Charges d'intérêts

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021
Charges d'intérêts sur la dette à long terme	(1 148)	(1 088)
Charges d'intérêts sur les autres dettes	(126)	(57)
Intérêts inscrits à l'actif	128	63
Total des charges d'intérêts	(1 146)	(1 082)

Les charges d'intérêts sur la dette à long terme comprennent les charges d'intérêts sur les obligations locatives de 165 millions \$ en 2022 et de 177 millions \$ en 2021.

Les intérêts inscrits à l'actif ont été calculés selon un taux moyen de 3,83 % en 2022 et en 2021, ce qui reflète le taux d'intérêt moyen pondéré sur l'encours de notre dette à long terme.

NOTE 8 Perte de valeur d'actifs

2022

Au quatrième trimestre de 2022, nous avons comptabilisé des charges pour pertes de valeur de 147 millions \$ pour les chaînes de télé francophones de notre secteur Bell Média. Ces charges découlent d'une réduction de la demande de publicité dans le secteur en raison de l'incertitude économique mondiale et de ses incidences défavorables sur les hypothèses relatives aux taux d'actualisation. Elles comprennent un montant de 94 millions \$ imputé aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée pour les licences de radiodiffusion et un montant de 53 millions \$ imputé aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée au titre des droits d'émissions et de longs métrages. Les pertes de valeur ont été déterminées en comparant la valeur comptable des UGT à leur juste valeur diminuée des coûts de sortie. Nous avons estimé la juste valeur des UGT au moyen de modèles de flux de trésorerie actualisés, ce qui comprend des projections sur cinq ans des flux de trésorerie établies selon les plans d'affaires revus par la haute direction pour la période allant du 1^{er} octobre 2022 au 31 décembre 2027, au moyen d'un taux d'actualisation de 10,3 % et d'un taux de croissance perpétuel de 0,5 %. Déduction faite des pertes de

valeur, la valeur comptable des UGT concernées s'élevait à 109 millions \$. Lors de l'analyse des pertes de valeur de l'exercice précédent, les chaînes francophones de télé de la société, y compris les chaînes de télé payante, avaient été regroupées en une seule UGT de chaînes francophones aux fins du test de recouvrabilité. En 2022, les chaînes francophones de télé payante ont été regroupées avec les chaînes anglophones payantes pour former une UGT unique à la suite du lancement par Bell Média d'un produit payant de choix bilingue unique.

Le goodwill de Bell Média n'a subi aucune perte de valeur. Se reporter à la note 22, *Goodwill*, pour obtenir plus de détails.

Toujours en 2022, nous avons comptabilisé des pertes de valeur de 132 millions \$, principalement liées à des actifs au titre de droits d'utilisation visant certains espaces de bureaux que nous avons cessé d'utiliser dans le cadre de notre stratégie d'optimisation des biens immobiliers en raison de notre politique de travail hybride.

2021

Au deuxième trimestre de 2021, nous avons relevé des indices de dépréciation pour les marchés radiophoniques de notre secteur Bell Média, essentiellement une baisse des produits tirés de la publicité et une hausse du taux d'actualisation imputable aux répercussions de la pandémie de COVID-19 en cours. Des tests de dépréciation ont donc dû être effectués à l'égard de notre groupe d'UGT de radio.

Au T2 2021, nous avons comptabilisé des charges pour pertes de valeur de 163 millions \$ pour divers marchés de la radio de notre secteur Bell Média. Ces charges comprennent un montant de 150 millions \$ imputé aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée pour les licences de radiodiffusion et un montant de 13 millions \$ imputé aux immobilisations corporelles essentiellement au titre des bâtiments et de l'infrastructure et du matériel des réseaux. Elles ont été déterminées en comparant la valeur

comptable des UGT à leur juste valeur diminuée des coûts de sortie. Nous avons estimé la juste valeur des UGT au moyen des flux de trésorerie actualisés et des modèles d'évaluation fondés sur le marché, ce qui comprend des projections sur cinq ans des flux de trésorerie établies selon les plans d'affaires revus par la haute direction pour la période allant du 1^{er} juillet 2021 au 31 décembre 2026, au moyen d'un taux d'actualisation allant de 8,5 % et d'un taux de croissance perpétuel de (2,0) %, ainsi que de données liées au multiplicateur de marché de sociétés ouvertes et de transactions réalisées sur le marché. Déduction faite des pertes de valeur, la valeur comptable de notre groupe d'UGT de radio s'élevait à 235 millions \$.

Le goodwill de Bell Média n'a subi aucune perte de valeur. Se reporter à la note 22, *Goodwill*, pour obtenir plus de détails.

NOTE 9 Autres (charges) produits

Pour les exercices clos les 31 décembre	Note	2022	2021
(Pertes nettes) profits nets lié(e)s à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres		(53)	278
Pertes sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises	20		
Pertes sur placements		(42)	(49)
Exploitation		(19)	(46)
Pertes sur la mise hors service et la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		(27)	(24)
Profits (pertes) sur placements	16	24	(6)
Coûts liés au remboursement anticipé de la dette	25	(18)	(53)
Autres		20	60
Total des autres (charges) produits		(115)	160

Pertes sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises

En 2022 et en 2021, nous avons comptabilisé des pertes sur placements de 42 millions \$ et de 49 millions \$, respectivement, découlant de pertes sur participations mises en équivalence liées à notre part d'une obligation de racheter à la juste valeur la participation minoritaire dans l'une des coentreprises de BCE. L'obligation est évaluée à la valeur de marché à chaque période de présentation de l'information financière, et le profit ou la perte sur placements est comptabilisé en tant que profits ou pertes sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises.

Profits (pertes) sur placements

En 2022, nous avons conclu la vente précédemment annoncée de notre filiale entièrement détenue 6362222 Canada Inc. (Createch) et comptabilisé un profit sur la vente de 39 millions \$. Se reporter à la note 16, *Actifs détenus en vue de la vente*, pour obtenir plus de détails.

Aussi en 2022, nous avons comptabilisé une perte sur placements de 13 millions \$ lié à une obligation de racheter à la juste valeur la participation minoritaire dans l'une de nos filiales.

NOTE 10 Impôt sur le résultat

Le tableau suivant présente les composantes importantes de l'impôt sur le résultat déduit du résultat net.

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021
Impôt exigible		
Impôt exigible	(878)	(872)
Positions fiscales incertaines	91	12
Modification des estimations liées aux périodes antérieures	8	42
Impôt différé		
Montant d'impôt différé afférent à la naissance et à la résorption de différences temporaires	(176)	(184)
Modification des estimations liées aux périodes antérieures	(8)	(40)
Comptabilisation et utilisation des reports en avant de pertes	(4)	(21)
Avantages fiscaux non comptabilisés antérieurement	–	15
Positions fiscales incertaines	–	4
Total de l'impôt sur le résultat	(967)	(1 044)

Le tableau suivant présente le rapprochement entre le montant présenté de l'impôt sur le résultat dans les états du résultat net et le montant de l'impôt sur le résultat calculé au moyen du taux d'imposition prévu par la loi de 26,8 % pour 2022 et 2021.

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021
Bénéfice net	2 926	2 892
Réintégration de l'impôt sur le résultat	967	1 044
Bénéfice avant impôt sur le résultat	3 893	3 936
Taux d'imposition prévu par la loi applicable	26,8 %	26,8 %
Impôt sur le résultat calculé aux taux prévus par la loi applicables	(1 043)	(1 055)
Tranche non imposable des profits (pertes) sur placements	4	(1)
Positions fiscales incertaines	91	16
Modification des estimations liées aux périodes antérieures	–	2
Tranche non imposable des pertes sur participations mises en équivalence	(18)	(26)
Avantages fiscaux non comptabilisés antérieurement	–	15
Autres	(1)	5
Total de l'impôt sur le résultat	(967)	(1 044)
Taux d'imposition moyen effectif	24,8 %	26,5 %

Le tableau suivant présente l'impôt exigible et différé total lié aux éléments comptabilisés hors des états du résultat net.

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022		2021	
	Autres éléments de bénéfice global	Déficit	Autres éléments de bénéfice global	Déficit
Impôt exigible	–	3	–	1
Impôt différé	(73)	(7)	(677)	30
Total de (la charge) l'économie d'impôt	(73)	(4)	(677)	31

Le tableau suivant présente l'impôt différé résultant des différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs comptabilisés dans les états de la situation financière et leur valeur fiscale correspondante ainsi que des reports en avant de pertes fiscales.

Passif net d'impôt différé	Note	Reports en avant de pertes autres qu'en capital	Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	Immobilisations incorporelles à durée indéterminée	Immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles à durée déterminée	Autres	Total
1^{er} janvier 2021		69	185	(1 717)	(2 175)	(66)	(3 704)
État du résultat net		(10)	2	16	(253)	19	(226)
Acquisitions d'entreprises		4	–	–	(9)	1	(4)
Autres éléments de bénéfice global		–	(653)	–	–	(24)	(677)
Déficit		–	–	–	16	14	30
Reclassement dans les passifs détenus en vue de la vente	16	–	–	–	4	1	5
Autres		–	–	–	–	2	2
31 décembre 2021		63	(466)	(1 701)	(2 417)	(53)	(4 574)
État du résultat net		(4)	15	(40)	(307)	148	(188)
Acquisitions d'entreprises		1	–	(26)	(21)	3	(43)
Autres éléments de (bénéfice global) perte globale		–	(151)	–	–	78	(73)
Déficit		–	–	–	–	(7)	(7)
Autres		–	–	–	–	16	16
31 décembre 2022		60	(602)	(1 767)	(2 745)	185	(4 869)

Au 31 décembre 2022, BCE avait des reports en avant de pertes autres qu'en capital d'un montant de 251 millions \$.

- Nous avons comptabilisé un actif d'impôt différé de 60 millions \$ sur un montant de 231 millions \$ de reports en avant de pertes autres qu'en capital. Ces reports en avant de pertes autres qu'en capital viennent à expiration en montants annuels variables de 2025 à 2042.
- Nous n'avons pas comptabilisé d'actif d'impôt différé sur un montant de 20 millions \$ de reports en avant de pertes autres qu'en capital. Ce solde vient à expiration en montants annuels variables de 2023 à 2042.

Au 31 décembre 2022, BCE avait des reports en avant de pertes en capital non comptabilisés d'un montant de 67 millions \$, ces pertes pouvant être reportées en avant de façon indéfinie.

Au 31 décembre 2021, BCE avait des reports en avant de pertes autres qu'en capital d'un montant de 266 millions \$.

- Nous avons comptabilisé un actif d'impôt différé de 63 millions \$ sur un montant de 249 millions \$ de reports en avant de pertes autres qu'en capital. Ces reports en avant de pertes autres qu'en capital viennent à expiration en montants annuels variables de 2024 à 2041.
- Nous n'avons pas comptabilisé d'actif d'impôt différé sur un montant de 17 millions \$ de reports en avant de pertes autres qu'en capital. Ce solde vient à expiration en montants annuels variables de 2023 à 2041.

Au 31 décembre 2021, BCE avait des reports en avant de pertes en capital non comptabilisés d'un montant de 69 millions \$, ces pertes pouvant être reportées en avant de façon indéfinie.

NOTE 11 Bénéfice par action

Le tableau suivant présente les composantes utilisées dans le calcul du bénéfice net par action ordinaire de base et dilué pour le bénéfice attribuable aux actionnaires ordinaires.

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires – de base	2 716	2 709
Dividendes déclarés par action ordinaire (en dollars)	3,68	3,50
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)		
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – de base	911,5	906,3
Exercice présumé d'options sur actions ⁽¹⁾	0,5	0,4
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué (en millions)	912,0	906,7

(1) Le calcul de l'exercice présumé d'options sur actions tient compte de l'incidence du coût de rémunération futur moyen non comptabilisé des options ayant un effet dilutif. Il exclut les options dont le prix d'exercice est plus élevé que la valeur de marché moyenne de l'action ordinaire de BCE. Le nombre d'options exclues totalisait néant en 2022 et 3 302 850 en 2021.

NOTE 12 Créances clients et autres débiteurs

Pour les exercices clos les 31 décembre	Note	2022	2021
Créances clients ⁽¹⁾		4 102	3 843
Provision au titre des ajustements de produits des activités ordinaires		(160)	(169)
Correction de valeur pour créances douteuses	29	(129)	(136)
Actifs d'impôt exigible		48	121
Taxes à la consommation à recouvrer		11	102
Autres débiteurs		266	188
Total des créances clients et autres débiteurs		4 138	3 949

(1) La note 24, Dette à court terme, présente le détail des créances titrisées.

Créances au titre des plans de financement d'appareils sans fil

Les créances au titre des plans de financement d'appareils sans fil représentent les montants dus à la société aux termes des accords de financement d'appareils sans fil qui n'ont pas encore été facturés. La partie courante de ces soldes est prise en compte dans les *Créances clients* au poste *Créances clients et autres débiteurs* dans les états de la situation financière et la partie non courante est comptabilisée au poste *Autres actifs non courants* dans les états de la situation financière.

Le tableau suivant présente un sommaire de nos créances au titre des plans de financement d'appareils sans fil.

Pour les exercices clos les 31 décembre	Note	2022	2021
Partie courante		1 021	1 040
Partie non courante	21	386	387
Total des créances au titre des plans de financement d'appareils sans fil ⁽¹⁾		1 407	1 427

(1) Exclut une correction de valeur pour créances douteuses et une provision au titre des ajustements de produits des activités ordinaires sur la partie courante de 46 millions \$ et de 44 millions \$ aux 31 décembre 2022 et 2021, respectivement, et une correction de valeur pour créances douteuses et une provision au titre des ajustements de produits des activités ordinaires sur la partie non courante de 15 millions \$ aux 31 décembre 2022 et 2021.

NOTE 13 Stocks

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021
Appareils sans fil et accessoires	238	189
Marchandises et autres	418	293
Total des stocks	656	482

Le montant total des stocks passés en charges par la suite dans le coût des ventes se chiffrait à 3 184 millions \$ et à 3 080 millions \$ pour 2022 et 2021, respectivement.

NOTE 14 Actifs et passifs sur contrats

Le tableau suivant présente un rapprochement des variations importantes des soldes des actifs sur contrats et des passifs sur contrats.

Pour les exercices clos les 31 décembre	Note	Actifs sur contrats ⁽¹⁾		Passifs sur contrats	
		2022	2021	2022	2021
Solde d'ouverture aux 1 ^{ers} janvier		665	943	1 045	959
Produits des activités ordinaires comptabilisés inclus dans les passifs sur contrats au début de l'exercice		–	–	(736)	(678)
Produits des activités ordinaires comptabilisés provenant des passifs sur contrats inclus dans les actifs sur contrats au début de l'exercice		89	141	–	–
Augmentation des passifs sur contrats au cours de l'exercice			–	794	752
Augmentation des passifs sur contrats inclus dans les actifs sur contrats au cours de l'exercice		(83)	(115)	–	–
Augmentation des actifs sur contrats découlant des produits des activités ordinaires comptabilisés au cours de l'exercice		728	664	–	–
Actifs sur contrats transférés dans les créances clients		(586)	(859)	14	50
Acquisitions	4	–	–	8	13
Contrats résiliés transférés dans les créances clients		(50)	(89)	(1)	4
Reclassés dans les passifs détenus en vue de la vente	16	–	–	–	(7)
Autres		(39)	(20)	(39)	(48)
Solde de clôture aux 31 décembre		724	665	1 085	1 045

(1) Déduction faite des corrections de valeur pour créances douteuses de 19 millions \$ et de 20 millions \$ aux 31 décembre 2022 et 2021, respectivement. Se reporter à la note 29, Gestion financière et des capitaux, pour obtenir plus de détails.

NOTE 15 Coûts des contrats

Le tableau suivant présente un rapprochement du solde des coûts des contrats.

Pour les exercices clos les 31 décembre	Note	2022	2021
Solde d'ouverture aux 1 ^{ers} janvier		894	764
Coûts marginaux d'obtention de contrats et coûts d'exécution de contrats		807	635
Amortissement inclus dans les coûts d'exploitation		(558)	(504)
Acquisitions		–	3
Reclassés dans les actifs détenus en vue de la vente	16	–	(4)
Solde de clôture aux 31 décembre		1 143	894

Les coûts des contrats sont amortis sur des périodes dont la durée varie de 12 à 84 mois.

NOTE 16 Actifs détenus en vue de la vente

Le 1^{er} mars 2022, nous avons conclu la vente, annoncée précédemment, de notre filiale entièrement détenue Createch, qui exerce des activités de services-conseils spécialisées dans l'optimisation des processus d'affaires et la mise en œuvre de solutions technologiques. Createch était compris dans notre secteur Services sur fil de Bell. Nous avons comptabilisé un produit en trésorerie de 54 millions \$ et un profit sur vente de 39 millions \$ (avant une charge d'impôt de 2 millions \$) au poste *Autres (charges) produits*.

Nos résultats pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021 comprennent les produits tirés de Createch de 10 millions \$ et de 64 millions \$ et un bénéfice net de néant et de 5 millions \$, respectivement.

Nous avons présenté les actifs et les passifs de Createch comme détenus en vue de la vente dans notre état de la situation financière au 31 décembre 2021, évalués à leur valeur comptable, laquelle était inférieure à la juste valeur estimative diminuée des coûts de la vente. Les immobilisations corporelles et incorporelles comprises dans les actifs détenus en vue de la vente n'étaient plus amorties depuis décembre 2021.

Le tableau suivant présente la valeur comptable des actifs et des passifs classés comme détenus en vue de la vente au 31 décembre 2021.

	2021
Créances clients et autres débiteurs	29
Coûts des contrats	4
Charges payées d'avance	1
Immobilisations corporelles	2
Immobilisations incorporelles	1
Autres actifs non courants	7
Goodwill	6
Total des actifs détenus en vue de la vente	50
Dettes fournisseurs et autres passifs	18
Passifs sur contrats	7
Passifs d'impôt différé	5
Autres passifs non courants	5
Total des passifs détenus en vue de la vente	35
Actifs nets détenus en vue de la vente	15

NOTE 17 Immobilisations corporelles

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022	Note	Infrastructure et équipement réseau ⁽¹⁾	Terrains et bâtiments ⁽¹⁾	Actifs en cours de construction	Total
Coût					
1 ^{er} janvier 2022		70 923	8 889	2 241	82 053
Entrées		2 824	394	2 675	5 893
Regroupements d'entreprises/(cessions d'entreprises)		11	(28)	3	(14)
Transferts		1 180	51	(2 318)	(1 087)
Mises hors service et cessions		(3 063)	(35)	(3)	(3 101)
Pertes de valeur comptabilisées en résultat	8	–	(132)	–	(132)
31 décembre 2022		71 875	9 139	2 598	83 612
Amortissement cumulé					
1 ^{er} janvier 2022		49 122	4 696	–	53 818
Amortissement		3 195	465	–	3 660
Cessions d'entreprises		(14)	(7)	–	(21)
Mises hors service et cessions		(3 025)	(28)	–	(3 053)
Transferts		2	(2)	–	–
Autres		(44)	(4)	–	(48)
31 décembre 2022		49 236	5 120	–	54 356
Valeur comptable nette					
1 ^{er} janvier 2022		21 801	4 193	2 241	28 235
31 décembre 2022		22 639	4 019	2 598	29 256

(1) Ces données comprennent les actifs au titre de droits d'utilisation. Se reporter à la note 18, Contrats de location, pour obtenir plus de détails.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021	Note	Infrastructure et équipement réseau ⁽¹⁾	Terrains et bâtiments ⁽¹⁾	Actifs en cours de construction	Total
Coût					
1 ^{er} janvier 2021		69 477	7 832	1 889	79 198
Entrées		2 643	326	2 515	5 484
Regroupements d'entreprises		2	12	–	14
Transferts		358	771	(2 163)	(1 034)
Mises hors service et cessions		(1 550)	(37)	–	(1 587)
Pertes de valeur comptabilisées en résultat	8	(4)	(15)	–	(19)
Reclassés dans les actifs détenus en vue de la vente	16	(3)	–	–	(3)
31 décembre 2021		70 923	8 889	2 241	82 053
Amortissement cumulé					
1 ^{er} janvier 2021		47 563	4 122	–	51 685
Amortissement		3 220	407	–	3 627
Mises hors service et cessions		(1 515)	(27)	–	(1 542)
Transferts		(95)	191	–	96
Reclassés dans les actifs détenus en vue de la vente	16	(1)	–	–	(1)
Autres		(50)	3	–	(47)
31 décembre 2021		49 122	4 696	–	53 818
Valeur comptable nette					
1 ^{er} janvier 2021		21 914	3 710	1 889	27 513
31 décembre 2021		21 801	4 193	2 241	28 235

(1) Ces données comprennent les actifs au titre de droits d'utilisation. Se reporter à la note 18, Contrats de location, pour obtenir plus de détails.

NOTE 18 Contrats de location

Actifs au titre de droits d'utilisation

Les principaux actifs au titre de droits d'utilisation détenus en vertu des contrats de location conclus par BCE se composent de satellites, de locaux de bureaux, de terrains, d'emplacements de pylônes cellulaires, d'établissements de vente au détail et d'emplacements d'affichage extérieur. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont présentés au poste *Immobilisations corporelles* dans les états de la situation financière.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022	Note	Infrastructure et équipement réseau	Terrains et bâtiments	Total
Coût				
1 ^{er} janvier 2022		3 240	3 931	7 171
Entrées		681	336	1 017
Transferts		(195)	(6)	(201)
Regroupements d'entreprises/(cessions d'entreprises)		2	(11)	(9)
Résiliation de contrats de location		(35)	(7)	(42)
Pertes de valeur comptabilisées en résultat	8	–	(124)	(124)
31 décembre 2022		3 693	4 119	7 812
Amortissement cumulé				
1 ^{er} janvier 2022		1 554	1 538	3 092
Amortissement		374	335	709
Transferts		(112)	(5)	(117)
Cession d'entreprises		–	(7)	(7)
Résiliation de contrats de location		(12)	(3)	(15)
31 décembre 2022		1 804	1 858	3 662
Valeur comptable nette				
1 ^{er} janvier 2022		1 686	2 393	4 079
31 décembre 2022		1 889	2 261	4 150

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021	Note	Infrastructure et équipement réseau	Terrains et bâtiments	Total
Coût				
1 ^{er} janvier 2021		3 690	2 995	6 685
Entrées		574	214	788
Transferts		(977)	722	(255)
Regroupements d'entreprises		–	12	12
Résiliation de contrats de location		(47)	(6)	(53)
Pertes de valeur comptabilisées en résultat	8	–	(6)	(6)
31 décembre 2021		3 240	3 931	7 171
Amortissement cumulé				
1 ^{er} janvier 2021		1 473	1 086	2 559
Amortissement		419	275	694
Transferts		(310)	177	(133)
Résiliation de contrats de location		(28)	–	(28)
31 décembre 2021		1 554	1 538	3 092
Valeur comptable nette				
1 ^{er} janvier 2021		2 217	1 909	4 126
31 décembre 2021		1 686	2 393	4 079

Contrats de location comptabilisés dans le bénéfice net

Le tableau suivant présente les charges liées aux contrats de location comptabilisés dans le bénéfice net.

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021
Charges d'intérêts sur les obligations locatives	165	177
Charges liées aux paiements de loyers variables qui ne sont pas prises en compte dans l'évaluation des obligations locatives	133	122
Charges liées aux contrats de location liés à des actifs de valeur peu élevée	60	60
Charges liées aux contrats de location à court terme	27	31

Contrats de location comptabilisés dans le tableau des flux de trésorerie

Le total des sorties de trésorerie liées aux contrats de location s'est élevé à 1 272 millions \$ et à 1 202 millions \$ pour les périodes closes les 31 décembre 2022 et 2021, respectivement.

Obligations d'informations à fournir supplémentaires

Se reporter à la note 24, *Dette à court terme*, et à la note 25, *Dette à long terme*, pour connaître les soldes des obligations locatives inclus dans les états de la situation financière.

Se reporter à la note 34, *Engagements et éventualités*, pour obtenir l'information sur les contrats de location conclus, mais qui n'ont pas encore débuté au 31 décembre 2022.

Se reporter à la note 29, *Gestion financière et des capitaux*, pour obtenir une analyse des échéances des obligations locatives.

NOTE 19 Immobilisations incorporelles

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022	Note	À durée d'utilité déterminée				Total	À durée d'utilité indéterminée			Total	Total des immobilisations incorporelles
		Logiciels	Relations clients	Droits d'émissions et de longs métrages	Autres		Marque de commerce	Licences de spectre et autres	Licences de radio-diffusion		
Coût											
1 ^{er} janvier 2022		9 565	1 736	631	404	12 336	2 409	5 786	1 580	9 775	22 111
Entrées		484	1	1 208	7	1 700	–	44	–	44	1 744
Éléments acquis à la suite de regroupements d'entreprises		6	65	–	3	74	26	75	–	101	175
Transferts		1 087	–	–	–	1 087	–	–	–	–	1 087
Mises hors service et cessions		(599)	–	–	(7)	(606)	–	–	–	–	(606)
Pertes de valeur comptabilisées en résultat	8	–	–	(53)	–	(53)	–	–	(94)	(94)	(147)
Amortissement inclus dans les coûts d'exploitation		–	–	(1 183)	–	(1 183)	–	–	–	–	(1 183)
31 décembre 2022		10 543	1 802	603	407	13 355	2 435	5 905	1 486	9 826	23 181
Amortissement cumulé											
1 ^{er} janvier 2022		5 407	969	–	165	6 541	–	–	–	–	6 541
Amortissement		926	91	–	46	1 063	–	–	–	–	1 063
Mises hors service et cessions		(599)	–	–	(7)	(606)	–	–	–	–	(606)
31 décembre 2022		5 734	1 060	–	204	6 998	–	–	–	–	6 998
Valeur comptable nette											
1 ^{er} janvier 2022		4 158	767	631	239	5 795	2 409	5 786	1 580	9 775	15 570
31 décembre 2022		4 809	742	603	203	6 357	2 435	5 905	1 486	9 826	16 183

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021	Note	À durée d'utilité déterminée					À durée d'utilité indéterminée				Total des immobilisations incorporelles
		Logiciels	Relations clients	Droits d'émissions et de longs métrages	Autres	Total	Marque de commerce	Licences de spectre et autres ⁽¹⁾	Licences de radio-diffusion	Total	
Coût											
1 ^{er} janvier 2021		9 169	1 736	645	469	12 019	2 409	3 701	1 730	7 840	19 859
Entrées		361	–	1 034	19	1 414	–	2 085	–	2 085	3 499
Éléments acquis à la suite de regroupements d'entreprises		–	–	–	52	52	–	–	–	–	52
Transferts		1 154	–	–	(125)	1 029	–	–	–	–	1 029
Mises hors service et cessions		(1 089)	–	–	(11)	(1 100)	–	–	–	–	(1 100)
Pertes de valeur comptabilisées en résultat	8	(28)	–	–	–	(28)	–	–	(150)	(150)	(178)
Amortissement inclus dans les coûts d'exploitation		–	–	(1 048)	–	(1 048)	–	–	–	–	(1 048)
Reclassés dans les actifs détenus en vue de la vente	16	(2)	–	–	–	(2)	–	–	–	–	(2)
31 décembre 2021		9 565	1 736	631	404	12 336	2 409	5 786	1 580	9 775	22 111
Amortissement cumulé											
1 ^{er} janvier 2021		5 644	878	–	235	6 757	–	–	–	–	6 757
Amortissement		851	91	–	40	982	–	–	–	–	982
Mises hors service et cessions		(1 087)	–	–	(11)	(1 098)	–	–	–	–	(1 098)
Transferts		–	–	–	(99)	(99)	–	–	–	–	(99)
Reclassés dans les actifs détenus en vue de la vente	16	(1)	–	–	–	(1)	–	–	–	–	(1)
31 décembre 2021		5 407	969	–	165	6 541	–	–	–	–	6 541
Valeur comptable nette											
1 ^{er} janvier 2021		3 525	858	645	234	5 262	2 409	3 701	1 730	7 840	13 102
31 décembre 2021		4 158	767	631	239	5 795	2 409	5 786	1 580	9 775	15 570

(1) Le 17 décembre 2021, Bell Mobilité Inc. (Bell Mobilité) a acquis 271 licences dans divers centres urbains et ruraux visant 678 millions de mégahertz par population (MHz par population) de la bande de 3 500 MHz, pour un paiement de 2,07 milliards \$.

NOTE 20 Participations dans des entreprises associées et des coentreprises

Les tableaux suivants présentent un sommaire de l'information financière en ce qui a trait aux entreprises associées et aux coentreprises de BCE. Pour obtenir plus de renseignements sur nos entreprises associées et nos coentreprises, se reporter à la note 35, *Transactions entre parties liées*.

États de la situation financière

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021
Actifs	3 857	3 852
Passifs	(2 641)	(2 523)
Total de l'actif net	1 216	1 329
Quote-part de l'actif net de BCE	608	668

États du résultat net

Pour les exercices clos les 31 décembre	Note	2022	2021
Produits		2 335	1 855
Charges		(2 456)	(2 047)
Total de la perte nette		(121)	(192)
Quote-part de la perte nette de BCE	9	(61)	(95)

NOTE 21 Autres actifs non courants

Pour les exercices clos les 31 décembre	Note	2022	2021
Créances à long terme au titre des plans de financement d'appareils sans fil	12	386	387
Créances à long terme		255	221
Actifs dérivés	29	233	274
Placements dans des sociétés cotées en bourse et dans des sociétés fermées	29	215	183
Placements ⁽¹⁾	29	184	185
Autres		82	56
Total des autres actifs non courants		1 355	1 306

(1) Ces montants ont été donnés en garantie relativement à des obligations liées à certains avantages du personnel et ne peuvent servir à des fins générales.

NOTE 22 Goodwill

Le tableau suivant présente les détails portant sur les variations de la valeur comptable du goodwill pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021. Les groupes d'UGT de BCE aux fins des tests de dépréciation du goodwill correspondent à nos secteurs à présenter.

	Note	Services sans fil de Bell	Services sur fil de Bell	Bell Média	BCE
Solde au 1^{er} janvier 2021		3 046	4 612	2 946	10 604
Acquisitions et autres		–	(26)	–	(26)
Reclassés dans les actifs détenus en vue de la vente	16	–	(6)	–	(6)
Solde au 31 décembre 2021		3 046	4 580	2 946	10 572
Acquisitions et autres	4	–	334	–	334
Solde au 31 décembre 2022		3 046	4 914	2 946	10 906

Test de dépréciation

Comme il est décrit à la note 2, *Principales méthodes comptables*, le goodwill est soumis à un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment s'il existe une quelconque indication que le goodwill peut s'être déprécié, en comparant la valeur comptable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT au montant recouvrable, la valeur recouvrable étant la valeur la plus élevée entre la juste valeur, moins les coûts de sortie, et la valeur d'utilité.

Valeur recouvrable

La valeur recouvrable de chacun des groupes d'UGT des Services sans fil de Bell et des Services sur fil de Bell correspond à sa juste valeur. La valeur recouvrable du groupe d'UGT de Bell Média correspond à sa juste valeur diminuée des coûts de sortie.

La valeur recouvrable pour nos groupes d'UGT est déterminée en actualisant les projections sur cinq ans des flux de trésorerie selon les plans d'affaires revus par la haute direction. Les projections reflètent les attentes de la direction par rapport aux produits des activités ordinaires, au BAIIA ajusté, aux dépenses d'investissement, au fonds de roulement et aux flux de trésorerie d'exploitation sur la base de l'expérience passée et des attentes futures liées à la performance opérationnelle, y compris l'incidence, le cas échéant, de la hausse des taux d'intérêt et de l'inflation. Les produits des activités ordinaires et les projections de coûts pour le groupe d'UGT de Bell Média reflètent aussi les hypothèses qu'utiliseraient les intervenants du marché.

Au-delà de la période de cinq ans, les flux de trésorerie font l'objet d'extrapolations selon des taux de croissance perpétuels. Aucun des taux de croissance perpétuels n'excède les taux de croissance historiques à long terme pour les marchés dans lesquels nous exerçons nos activités.

Les taux d'actualisation sont appliqués aux projections des flux de trésorerie et sont dérivés du coût moyen pondéré du capital pour chaque UGT ou groupe d'UGT, y compris l'incidence, le cas échéant, de la hausse des taux d'intérêt.

Le tableau suivant présente les principales hypothèses utilisées pour estimer la valeur recouvrable de nos groupes d'UGT.

Groupes d'UGT	Hypothèses utilisées	
	Taux de croissance perpétuel	Taux d'actualisation
Services sans fil de Bell	0,8 %	9,1 %
Services sur fil de Bell	1,0 %	6,0 %
Bell Média	0,9 %	9,6 %

La valeur recouvrable des groupes d'UGT des Services sans fil de Bell et des Services sur fil de Bell déterminée dans un exercice antérieur excède leur valeur comptable actuelle correspondante d'une marge substantielle et a été reportée et utilisée aux fins du test de dépréciation de l'exercice considéré. Nous sommes d'avis qu'aucune modification raisonnablement possible des principales hypothèses sur lesquelles reposent les estimations de la valeur recouvrable de nos groupes d'UGT des Services sans fil de Bell et des Services sur fil de Bell ne ferait en sorte que leur valeur comptable excède leur valeur recouvrable.

Pour le groupe d'UGT de Bell Média, une diminution de (0,9) % du taux de croissance perpétuel ou une augmentation de 0,6 % du taux d'actualisation ferait en sorte que sa valeur recouvrable serait égale à sa valeur comptable.

NOTE 23 Dettes fournisseurs et autres passifs

Pour les exercices clos les 31 décembre	Note	2022	2021
Dettes fournisseurs et charges à payer		3 602	2 931
Rémunération à payer		607	622
Passif financier lié à Maple Leaf Sports and Entertainment Ltd. (MLSE) ⁽¹⁾	29	149	149
Taxes à la consommation à payer		108	31
Passifs dérivés	29	106	40
Provisions	26	74	81
Autres passifs courants ⁽²⁾		575	601
Total des dettes fournisseurs et autres passifs		5 221	4 455

(1) Représente l'obligation de BCE de racheter la participation de 9 % du Fonds de fiducie unitaire BCE (Fonds Unitaire) dans MLSE à un prix au moins équivalent au prix minimal convenu, advenant le cas où le Fonds Unitaire exercerait son option de vente. L'obligation de rachat est évaluée à la valeur de marché à chaque période de présentation de l'information financière, et le profit ou la perte est comptabilisé au poste Autres (charges) produits dans les états du résultat net. Après la clôture de l'exercice, BCE a racheté la participation du Fonds Unitaire pour une contrepartie en trésorerie de 149 millions \$.

(2) Comprend un passif de 28 millions \$ et de 82 millions \$ lié à l'engagement de financement du gouvernement du Québec aux 31 décembre 2022 et 2021, respectivement.

NOTE 24 Dette à court terme

Pour les exercices clos les 31 décembre	Note	Taux d'intérêt moyen pondéré au 31 décembre 2022	2022	2021
Effets à payer ⁽¹⁾	29	4,27 %	869	735
Emprunts garantis par des créances ⁽²⁾	29	5,19 %	1 588	900
Tranche à court terme de la dette à long terme ⁽³⁾	25	4,79 %	1 680	990
Total de la dette à court terme			4 137	2 625

(1) Inclut du papier commercial au montant de 627 millions \$ US (849 millions \$ CA) et de 561 millions \$ US (711 millions \$ CA) aux 31 décembre 2022 et 2021, respectivement, émis en vertu de notre programme d'emprunts sous forme de papier commercial américain et couverts contre les fluctuations des taux de change au moyen de contrats de change à terme. Se reporter à la note 29, Gestion financière et des capitaux, pour obtenir plus de détails.

(2) Au 31 décembre 2022, les emprunts garantis par des créances totalisaient 1 173 millions \$ US (1 588 millions \$ CA) et étaient couverts contre les fluctuations des taux de change au moyen de contrats de change à terme. Au 31 décembre 2021, les emprunts garantis par des créances totalisaient 900 millions \$ CA. Se reporter à la note 29, Gestion financière et des capitaux, pour obtenir plus de détails.

(3) La tranche à court terme de la dette à long terme comprend la tranche courante des obligations locatives de 930 millions \$ et de 864 millions \$ aux 31 décembre 2022 et 2021, respectivement.

Créances titrisées

En 2022, nous avons établi un nouveau programme de titrisation qui a remplacé l'ancien programme de créances clients titrisées et qui comprend dorénavant les créances au titre des programmes de financement d'appareils sans fil. Par conséquent, le montant maximal disponible aux termes de notre programme de titrisation a augmenté et est passé de 1,3 milliard \$ au 31 décembre 2021 à 2,3 milliards \$ au 31 décembre 2022.

Le tableau suivant présente d'autres détails sur nos programmes de créances titrisées pour les exercices 2022 et 2021.

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021
Taux d'intérêt moyen tout au long de l'exercice	3,15 %	1,07 %
Créances titrisées	3 353	1 701

Comme l'ancien programme, le programme de titrisation est comptabilisé à titre d'emprunt renouvelable à taux variable garanti par certaines créances. Aux termes de notre programme de titrisation, qui viendra à échéance en juillet 2025, sauf si nous y mettons fin avant, nous continuons de gérer les créances clients et les créances au titre des programmes de financement d'appareils sans fil. Le droit des prêteurs à l'égard du recouvrement de ces créances a priorité de rang sur notre droit, ce qui veut dire que nous sommes exposés à certains risques de non-paiement à l'égard des montants titrisés.

Nous avons fourni divers rehaussements de crédit, comme le surdimensionnement et la subordination de nos droits conservés.

Les prêteurs n'ont aucun autre recours relativement à nos autres actifs dans l'éventualité d'un défaut de paiement par des clients.

En 2021, nous avons mis fin à notre autre programme de créances clients titrisées et nous avons remboursé le solde impayé de 150 millions \$ en vertu de ce programme.

Facilités de crédit

Bell Canada peut émettre des effets en vertu de ses programmes d'emprunts sous forme de papier commercial canadien et américain jusqu'à concurrence d'un montant en capital total de 3 milliards \$, en dollars canadiens ou américains, à la condition que le montant maximal des effets ne dépasse jamais 3,5 milliards \$ en dollars canadiens, ce qui correspond au montant total disponible en vertu de la facilité de crédit renouvelable engagée de soutien et de la facilité de crédit engagée liée à l'expansion de Bell Canada au 31 décembre 2022. Le montant net total disponible aux termes de la facilité de crédit renouvelable engagée et de la facilité de crédit engagée liée à l'expansion peut être prélevé en tout temps.

Le tableau suivant présente un sommaire du total de nos facilités de crédit bancaire au 31 décembre 2022.

	Montant total disponible	Prélevé	Lettres de crédit	Emprunts sous forme de papier commercial	Montant disponible net
Facilités de crédit engagées					
Facilités de crédit renouvelable et liées à l'expansion non garanties ⁽¹⁾⁽²⁾	3 500	–	–	849	2 651
Facilités de crédit non renouvelables et non garanties ⁽³⁾	647	–	–	–	647
Autres	106	–	96	–	10
Total des facilités de crédit engagées	4 253	–	96	849	3 308
Total des facilités de crédit non engagées	1 939	–	808	–	1 131
Total des facilités de crédit engagées et non engagées	6 192	–	904	849	4 439

(1) La facilité de crédit renouvelable engagée de 2,5 milliards \$ de Bell Canada vient à échéance en août 2027 et sa facilité de crédit engagée liée à l'expansion de 1 milliard \$ vient à échéance en août 2025. En 2022, Bell Canada a converti ses facilités de crédit engagées en un prêt lié au développement durable. Par suite de ce changement, le coût d'emprunt varie en fonction du rendement de Bell par rapport à certains objectifs de rendement en matière de durabilité.

(2) Au 31 décembre 2022, les emprunts sous forme de papier commercial de Bell Canada incluaient un montant de 627 millions \$ US (849 millions \$ CA). La Dette à court terme comprend la totalité du papier commercial en cours de Bell Canada.

(3) En 2022, Bell Canada a conclu deux facilités de crédit de premier rang non renouvelables et non garanties d'une durée de 30 ans et d'un montant en capital total pouvant atteindre 647 millions \$, pour financer une partie de l'expansion de ses réseaux à large bande dans le cadre de programmes de subventions du gouvernement.

Restrictions

Certaines de nos conventions de crédit :

- nous obligent à respecter des ratios financiers précis;
- nous obligent à offrir de rembourser et d'annuler les conventions de crédit à la suite d'un changement de contrôle de BCE ou de Bell Canada.

Nous nous conformons à toutes les modalités et restrictions de ces conventions de crédit.

NOTE 25 Dette à long terme

Pour les exercices clos les 31 décembre	Note	Taux d'intérêt moyen pondéré au 31 décembre 2022	Échéance	2022	2021
Titres d'emprunt					
Acte de fiducie de 1997 ⁽¹⁾		3,82 %	2023–2051	16 747	16 750
Acte de fiducie de 1976		9,38 %	2027–2054	975	975
Acte de fiducie de 2011		4,00 %	2024	225	225
Acte de fiducie américain de 2016 ⁽²⁾		3,32 %	2024–2052	6 525	5 188
Acte de fiducie de 1996 (débitures subordonnées)		8,21 %	2026–2031	275	275
Obligations locatives		4,53 %	2023–2068	4 402	4 309
Autres				449	438
Total de la dette				29 598	28 160
Escompte non amorti, montant net				(34)	(26)
Frais d'émission de titres d'emprunt non amortis				(101)	(96)
Moins :					
Tranche à court terme	24			(1 680)	(990)
Total de la dette à long terme				27 783	27 048

(1) Au 31 décembre 2022, le taux fixe d'une tranche de 500 millions \$ a été échangé contre un taux variable au moyen de swaps de taux d'intérêt. Se reporter à la note 29, Gestion financière et des capitaux, pour obtenir plus de détails.

(2) Aux 31 décembre 2022 et 2021, les billets émis en vertu de l'acte de fiducie américain de 2016 représentaient des montants totaux respectifs de 4 850 millions \$ US et 4 100 millions \$ US et étaient couverts contre les fluctuations des taux de change au moyen de swaps de devises et de taux d'intérêt, notamment le taux fixe d'une tranche de 600 millions \$ US qui a été échangé contre un taux variable. Se reporter à la note 29, Gestion financière et des capitaux, pour obtenir plus de détails.

Les titres d'emprunt de Bell Canada ont été émis en dollars canadiens, à l'exception des titres d'emprunt émis en vertu de l'acte de fiducie américain de 2016, qui ont été émis en dollars américains. Tous les titres d'emprunt ont été émis à un taux fixe. Nous avons conclu des swaps de taux d'intérêt et des swaps de devises et de taux d'intérêt, comme il est indiqué ci-dessus.

Restrictions

Certaines de nos conventions de titres d'emprunt :

- nous imposent des clauses restrictives et prévoient des tests de nouvelle émission;
- nous obligent à faire une offre de rachat de certaines séries de titres d'emprunt à la suite d'un événement donnant lieu à un changement de contrôle, comme il est défini dans les conventions de titres d'emprunt pertinentes.

Nous nous conformons à toutes les modalités et restrictions de ces conventions de titres d'emprunt.

Au quatrième trimestre de 2021, Bell Canada a mené à bien une sollicitation de procurations et obtenu l'approbation nécessaire des détenteurs de débentures pour apporter certaines modifications à son acte de fiducie de 1976, y compris la suppression des clauses restrictives qui obligeaient Bell Canada à respecter certains ratios financiers lors de l'émission de dette à long terme.

Tous les titres d'emprunt en circulation ont été émis aux termes d'actes de fiducie, étaient non garantis, mais sont cautionnés par BCE. Tous les titres d'emprunt ont été émis en séries, et certaines séries sont rachetables au gré de Bell Canada avant l'échéance, au prix, au moment et aux conditions précisés pour chaque série.

2022

Le 10 novembre 2022, Bell Canada a émis, en vertu de son acte de fiducie de 1997, des débentures à moyen terme (MTN), série M-57, à 5,85 %, dont le capital s'établit à 1 milliard \$ et qui viennent à échéance le 10 novembre 2032.

Le 16 mars 2022, Bell Canada a remboursé, avant l'échéance, ses débentures MTN, série M-26, à 3,35 %, dont le solde du capital s'établissait à 1 milliard \$ et qui venaient à échéance le 22 mars 2023. Par conséquent, pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, nous avons comptabilisé des coûts de 18 millions \$ liés au remboursement anticipé de la dette au poste *Autres (charges) produits* dans l'état du résultat net.

Le 11 février 2022, Bell Canada a émis en vertu de son acte de fiducie de 2016 des billets de série US-7, à 3,65 %, dont le capital s'établit à 750 millions \$ US (954 millions \$ CA), et qui viennent à échéance le 15 août 2052. Les billets de série US-7 ont été couverts contre les fluctuations des taux de change au moyen de swaps de devises et de taux d'intérêt. Se reporter à la note 29, *Gestion financière et des capitaux*, pour obtenir plus de détails.

Après la clôture du trimestre, le 9 février 2023, Bell Canada a émis en vertu de son acte de fiducie de 1997 des débentures MTN, série M-58, à 4,55 %, dont le solde du capital s'établit à 1 050 millions \$ et qui viennent à échéance le 9 février 2030. De plus, à la même date, Bell Canada a émis en vertu de son acte de fiducie de 1997 des débentures MTN, série M-59, à 5,15 %, dont le solde du capital s'établit à 450 millions \$ et qui viennent à échéance le 9 février 2053.

2021

Le 12 août 2021, Bell Canada a émis, en vertu de son acte de fiducie de 2016, des billets, série US-5, à 2,15 %, dont le capital s'établit à 600 millions \$ US (755 millions \$ CA) et qui viennent à échéance le 15 février 2032, ainsi que des billets, série US-6, à 3,20 %, dont le capital s'établit à 650 millions \$ US (818 millions \$ CA) et qui viennent à échéance le 15 février 2052.

Le 28 mai 2021, Bell Canada a émis, en vertu de son acte de fiducie de 1997, des débentures MTN, série M-56, à 2,20 %, dont le capital s'établit à 500 millions \$ et qui viennent à échéance le 29 mai 2028. Cette émission constitue le premier placement d'obligations durables de Bell Canada.

Le 19 avril 2021, Bell Canada a remboursé, avant l'échéance, ses débentures MTN, série M-40, à 3,00 %, dont le solde du capital s'établissait à 1,7 milliard \$ et qui venaient à échéance le 3 octobre 2022.

Le 17 mars 2021, Bell Canada a émis, en vertu de son acte de fiducie de 1997, des débentures MTN, série M-54, à 3,00 %, dont le capital s'établit à 1 milliard \$ et qui viennent à échéance le 17 mars 2031, ainsi que des débentures MTN, série M-55, à 4,05 %, dont le capital s'établit à 550 millions \$ et qui viennent à échéance le 17 mars 2051.

Le 17 mars 2021, Bell Canada a aussi émis, en vertu de son acte de fiducie de 2016, des billets, série US-3, à 0,75 %, dont le capital s'établit à 600 millions \$ US (747 millions \$ CA) et qui viennent à échéance le 17 mars 2024, ainsi que des billets, série US-4, à 3,65 %, dont le capital s'établit à 500 millions \$ US (623 millions \$ CA) et qui viennent à échéance le 17 mars 2051.

Les billets de série US-3, de série US-4, de série US-5 et de série US-6 (collectivement, les billets) ont été couverts contre les fluctuations des taux de change au moyen de swaps de devises et de taux d'intérêt. Se reporter à la note 29, *Gestion financière et des capitaux*, pour obtenir plus de détails.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, nous avons comptabilisé des coûts de 53 millions \$ liés au remboursement anticipé de la dette au poste *Autres (charges) produits* dans l'état du résultat net.

NOTE 26 Provisions

Pour l'exercice clos le 31 décembre	Note	OMHS	Autres ⁽¹⁾	Total
1 ^{er} janvier 2022		182	226	408
Entrées		12	38	50
Utilisation		(4)	(38)	(42)
Reprises		(25)	(29)	(54)
31 décembre 2022		165	197	362
Montant courant	23	28	46	74
Montant non courant	28	137	151	288
31 décembre 2022		165	197	362

(1) La colonne Autres comprend les provisions liées aux questions environnementales et juridiques et aux locaux vacants et les autres provisions.

Les OMHS reflètent les meilleures estimations de la direction quant aux coûts futurs attendus de la remise en état des locaux actuellement loués à leur état initial avant la date de passation du contrat. Les sorties de trésorerie associées à nos passifs au titre des OMHS devraient habituellement être effectuées aux dates de remise en état des actifs auxquels elles se rapportent et dont la nature est à long terme. Le moment et l'ampleur des travaux de remise en état qui seront nécessaires pour ces emplacements sont incertains.

NOTE 27 Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Coût des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Nous offrons des prestations de retraite et d'autres avantages à la plupart de nos employés. Ces avantages comprennent des régimes de retraite PD, des régimes de retraite CD et des AAPE.

Nous gérons nos régimes de retraite PD et CD en respectant les lois canadiennes et provinciales applicables aux régimes de retraite, lesquelles prescrivent des exigences de financement minimal et maximal pour les régimes PD. Les actifs des régimes sont détenus en fidéicommiss, et la surveillance de la gouvernance des régimes, ce qui comprend les décisions sur les placements, les cotisations aux régimes PD et la sélection des possibilités

de placement des régimes CD offertes aux participants, incombe au comité de risque et de la caisse de retraite, un comité de notre conseil d'administration.

Le risque de taux d'intérêt est géré en suivant une approche axée sur l'appariement des passifs, ce qui réduit le risque de non-concordance, dans les régimes PD, entre la croissance des placements et la croissance des obligations.

Le risque de longévité est géré à l'aide d'un swap lié à la longévité, ce qui réduit l'exposition des régimes PD au risque de la hausse de l'espérance de vie.

Composantes du coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021
Régimes de retraite PD	(193)	(223)
Régimes de retraite CD	(118)	(113)
AAPE	(2)	(2)
Moins :		
Coût des régimes d'avantages inscrit à l'actif	64	72
Total du coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	(249)	(266)

Composantes des produits financiers (charges financières) au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021
Régimes de retraite PD	84	11
AAPE	(33)	(31)
Total des rendements (intérêts) nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	51	(20)

Les états du résultat global comprennent les montants suivants, avant impôt sur le résultat.

	2022	2021
Profits (pertes) cumulés comptabilisés directement dans les capitaux propres aux 1 ^{ers} janvier	419	(2 014)
Gains actuariels dans les autres éléments de bénéfice global ⁽¹⁾	894	3 020
Augmentation de l'effet de la limite de l'actif dans les autres éléments de bénéfice global ⁽²⁾	(328)	(587)
Profits cumulés comptabilisés directement dans les capitaux propres aux 31 décembre	985	419

(1) Les gains actuariels cumulés comptabilisés dans l'état du résultat global s'élèvent à 1 699 millions \$ au 31 décembre 2022.

(2) L'augmentation cumulative de l'effet de la limite de l'actif comptabilisée dans l'état du résultat global s'élève à 714 millions \$ au 31 décembre 2022.

Composantes des actifs (des obligations) au titre des avantages postérieurs à l'emploi

Le tableau suivant présente les variations des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi et les variations de la juste valeur des actifs des régimes.

	Régimes de retraite PD		Régimes AAPE		Total	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi, aux 1 ^{ers} janvier	(24 544)	(27 149)	(1 457)	(1 600)	(26 001)	(28 749)
Coût des services rendus au cours de la période	(193)	(223)	(2)	(2)	(195)	(225)
Intérêts liés aux obligations	(770)	(697)	(44)	(39)	(814)	(736)
Gains actuariels ⁽¹⁾	4 856	2 137	294	113	5 150	2 250
Versements des prestations	1 366	1 396	70	71	1 436	1 467
Cotisations des employés	(9)	(9)	–	–	(9)	(9)
Autres	(1)	1	1	–	–	1
Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi, aux 31 décembre	(19 295)	(24 544)	(1 138)	(1 457)	(20 433)	(26 001)
Juste valeur des actifs des régimes, aux 1 ^{ers} janvier	28 040	27 785	351	344	28 391	28 129
Rendement attendu des actifs des régimes ⁽²⁾	875	708	11	8	886	716
Gains (pertes) actuariels ⁽¹⁾	(4 227)	766	(29)	4	(4 256)	770
Versements des prestations	(1 366)	(1 396)	(70)	(71)	(1 436)	(1 467)
Cotisations de l'employeur	81	168	64	65	145	233
Cotisations des employés	9	9	–	–	9	9
Transferts aux régimes à cotisations déterminées	(57)	–	–	–	(57)	–
Autres	–	–	–	1	–	1
Juste valeur des actifs des régimes, aux 31 décembre	23 355	28 040	327	351	23 682	28 391
Actif (déficit) des régimes	4 060	3 496	(811)	(1 106)	3 249	2 390
Effet de la limite de l'actif	(980)	(652)	–	–	(980)	(652)
Intérêts sur l'effet de la limite de l'actif	(21)	–	–	–	(21)	–
Actif (passif) au titre des avantages postérieurs à l'emploi, aux 31 décembre	3 059	2 844	(811)	(1 106)	2 248	1 738
Actifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi	3 559	3 472	–	–	3 559	3 472
Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	(500)	(628)	(811)	(1 106)	(1 311)	(1 734)

(1) Les écarts actuariels comprennent les pertes liées à l'expérience de (4 729) millions \$ en 2022 et les gains liés à l'expérience de 907 millions \$ en 2021.

(2) (La perte réelle) le rendement réel des actifs des régimes s'est chiffré à (3 370) millions \$, ou (11,6) %, en 2022 et à 1 486 millions \$, ou 5,7 %, en 2021.

Situation de capitalisation des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Le tableau suivant présente la situation de capitalisation de nos obligations au titre des prestations constituées.

	Capitalisés		Partiellement capitalisés ⁽¹⁾		Sans capitalisation ⁽²⁾		Total	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Pour les exercices clos les 31 décembre								
Valeur actualisée des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	(18 741)	(23 872)	(1 461)	(1 840)	(231)	(289)	(20 433)	(26 001)
Juste valeur des actifs des régimes	23 291	27 979	391	412	–	–	23 682	28 391
Surplus (déficit) des régimes	4 550	4 107	(1 070)	(1 428)	(231)	(289)	3 249	2 390
Effet de la limite de l'actif	(1 001)	(652)	–	–	–	–	(1 001)	(652)
Actif (passif) au titre des avantages postérieurs à l'emploi	3 549	3 455	(1 070)	(1 428)	(231)	(289)	2 248	1 738

(1) Les régimes partiellement capitalisés sont composés des régimes de retraite complémentaires à l'intention des membres de la haute direction pour les employés admissibles et de certains AAPE. La société capitalise partiellement les régimes de retraite complémentaires à l'intention des membres de la haute direction au moyen de lettres de crédit et d'un compte lié à une convention de retraite auprès de l'Agence du revenu du Canada. Certaines prestations d'assurance vie payées sont capitalisées par des contrats d'assurance vie.

(2) Nos régimes sans capitalisation consistent en certains AAPE pour lesquels des indemnités sont versées lorsque les demandes d'indemnisation sont soumises.

Hypothèses importantes

Nous avons utilisé les hypothèses clés qui suivent pour évaluer les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi et le coût net des régimes d'avantages pour les régimes de retraite PD et les régimes AAPE. Ces hypothèses portent sur des événements à long terme, ce qui correspond à la nature des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

Pour les exercices clos les 31 décembre	Régimes de retraite PD et régimes AAPE	
	2022	2021
Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi		
Taux d'actualisation	5,3 %	3,2 %
Taux d'augmentation de la rémunération	2,25 %	2,25 %
Taux d'indexation du coût de la vie ⁽¹⁾	1,6 %	1,6 %
Espérance de vie à 65 ans (en années)	23,3	23,3

(1) Le taux d'indexation du coût de la vie s'applique uniquement aux régimes de retraite PD.

Pour les exercices clos les 31 décembre	Régimes de retraite PD et régimes AAPE	
	2022	2021
Coût net des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi		
Taux d'actualisation	3,4 %	2,9 %
Taux d'augmentation de la rémunération	2,25 %	2,25 %
Taux d'indexation du coût de la vie ⁽¹⁾	1,6 %	1,6 %
Espérance de vie à 65 ans (en années)	23,3	23,2

(1) Le taux d'indexation du coût de la vie s'applique uniquement aux régimes de retraite PD.

La durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des avantages postérieurs à l'emploi est de 11 ans.

Les tendances des coûts des soins de santé présumées sont les suivantes :

- une augmentation annuelle du coût des médicaments de 6,5 % en 2022, laquelle va en diminuant à 4,0 % sur 20 ans;
- une augmentation annuelle du coût des avantages au titre des soins dentaires couverts de 4 %;
- une augmentation annuelle du coût des avantages au titre des soins liés à l'hospitalisation couverts de 3,7 %;
- une augmentation annuelle du coût des autres avantages au titre des soins de santé couverts de 4 %.

Les tendances des coûts des soins de santé présumées ont une incidence importante sur les montants présentés au titre des régimes de soins de santé.

Le tableau suivant présente l'incidence d'une variation de 1 % des tendances présumées des coûts des soins de santé.

Incidence d'une augmentation (diminution) sur les avantages postérieurs à l'emploi	Augmentation de 1 %		Diminution de 1 %	
Total du coût des prestations au titre des services et du coût financier	3		(3)	
Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	75		(65)	

Analyse de sensibilité

Le tableau suivant présente une analyse de sensibilité des hypothèses clés utilisées pour évaluer les obligations nettes au titre des avantages postérieurs à l'emploi et le coût net des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi pour nos régimes de retraite PD et nos régimes AAPE.

	Variation de l'hypothèse	Incidence d'une augmentation (diminution) sur le coût net des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi pour 2022		Incidence d'une augmentation (diminution) sur les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi au 31 décembre 2022	
		Augmentation de l'hypothèse	Diminution de l'hypothèse	Augmentation de l'hypothèse	Diminution de l'hypothèse
Taux d'actualisation	0,5 %	(83)	72	(1 022)	1 123
Taux d'indexation du coût de la vie	0,5 %	46	(38)	907	(752)
Espérance de vie à l'âge de 65 ans	1 an	29	(31)	612	(634)

Actifs des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Pour les actifs des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, la stratégie de placement consiste à détenir un portefeuille diversifié d'actifs constitué de manière prudente afin de garantir le maintien des avantages.

Le tableau suivant présente les répartitions cibles pour 2022 et la répartition des actifs de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi aux 31 décembre 2022 et 2021.

Catégorie d'actifs	Moyenne pondérée de la répartition cible	Total de la juste valeur Des actifs des régimes	
	2022	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Titres de capitaux propres	0 %–40 %	15 %	16 %
Titres d'emprunt ⁽¹⁾	50 %–100 %	52 %	61 %
Autres placements ⁽¹⁾	0 %–50 %	33 %	23 %
Total		100 %	100 %

(1) Nous avons reclassé les montants de la période précédente afin que leur présentation soit conforme à celle de la période considérée.

Le tableau suivant présente la juste valeur de chaque catégorie d'actifs des régimes de retraite PD.

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021
Données observables sur le marché		
Titres de capitaux propres		
Titres canadiens	824	952
Titres étrangers	2 555	3 436
Titres d'emprunt		
Titres canadiens	9 904	13 643
Titres étrangers ⁽¹⁾	1 537	2 033
Titres du marché monétaire	739	1 466
Données d'entrée non observables sur le marché		
Autres placements		
Titres de sociétés fermées ⁽¹⁾	1 017	976
Fonds de couverture	1 374	1 208
Titres du secteur immobilier et infrastructure ⁽¹⁾	4 297	3 576
Titres d'emprunt de sociétés fermées ⁽¹⁾	1 048	695
Autres	60	55
Total	23 355	28 040

(1) Nous avons reclassé les montants de la période précédente afin que leur présentation soit conforme à celle de la période considérée.

Les titres de capitaux propres comprenaient environ 11 millions \$ d'actions ordinaires de BCE, soit 0,05 % du total des actifs du régime, au 31 décembre 2022 et environ 3 millions \$ d'actions ordinaires de BCE, soit 0,01 % du total des actifs du régime, au 31 décembre 2021.

Les titres d'emprunt comprenaient des débetures de Bell Canada d'environ 85 millions \$, ou 0,40 % du total des actifs des régimes, au 31 décembre 2022 et des débetures de Bell Canada d'environ 85 millions \$, ou 0,30 % du total des actifs des régimes, au 31 décembre 2021.

Les autres placements comprenaient un investissement dans MLSE de 149 millions \$, ou 0,64 % du total des actifs des régimes, au 31 décembre 2022 et de 149 millions \$, ou 0,53 % du total des actifs des régimes, au 31 décembre 2021. Après la clôture de l'exercice, BCE a racheté la participation du Fonds Unitaire pour une contrepartie en trésorerie de 149 millions \$.

Le régime de retraite de Bell Canada a une entente d'investissement qui couvre une partie de l'exposition du régime à l'augmentation éventuelle de la longévité à l'égard d'obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi d'environ 4 milliards \$. La juste valeur de cette entente est incluse dans les autres placements.

Flux de trésorerie

Nous sommes tenus de voir à la capitalisation adéquate de nos régimes de retraite PD. Nous versons des cotisations dans ces régimes selon diverses méthodes actuarielles de calcul du coût autorisées par les autorités de réglementation des régimes de retraite. Les cotisations reflètent les hypothèses actuarielles concernant le rendement futur des placements, les projections salariales et les prestations liées aux années de service futures. Des modifications de ces facteurs pourraient faire en sorte que

les cotisations futures réelles diffèrent de nos estimations actuelles, nous obligeant ainsi à éventuellement augmenter nos cotisations aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur notre situation de trésorerie et notre performance financière.

Nous cotisons aux régimes de retraite CD au fur et à mesure de la prestation des services par les employés.

Le tableau suivant présente les montants que nous avons versés aux régimes de retraite PD et CD ainsi que les paiements versés aux bénéficiaires en vertu des régimes AAPE.

Pour les exercices clos les 31 décembre	Régimes PD		Régimes CD		Régimes AAPE	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Cotisations/versements	(81)	(168)	(59)	(114)	(64)	(65)

Nous prévoyons faire une cotisation globale d'un montant d'environ 50 millions \$ à nos régimes de retraite PD en 2023, sous réserve de la finalisation d'évaluations actuarielles. Nous prévoyons faire une cotisation d'environ 10 millions \$ aux régimes de retraite CD et de verser environ 75 millions \$ aux bénéficiaires en vertu des régimes AAPE en 2023.

NOTE 28 Autres passifs non courants

Pour les exercices clos les 31 décembre	Note	2022	2021
Provisions	26	288	327
Obligation au titre des régimes d'invalidité de longue durée		260	327
Passifs dérivés	29	191	43
Autres		331	306
Total des autres passifs non courants		1 070	1 003

NOTE 29 Gestion financière et des capitaux

Gestion financière

Les objectifs de la direction consistent à protéger BCE et ses filiales sur une base consolidée contre les risques économiques significatifs et la variabilité des résultats découlant de divers risques financiers, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de change, le risque de taux d'intérêt, le risque lié aux fluctuations des prix des marchandises et le risque lié aux fluctuations du cours de l'action.

Dérivés

Nous avons recours à des instruments dérivés pour gérer nos risques de change et de taux d'intérêt et nos risques liés aux fluctuations des prix des marchandises et aux fluctuations du cours des actions ordinaires de BCE.

Juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Certaines évaluations de la juste valeur sont tributaires des hypothèses que nous formulons concernant le montant et l'échelonnement des flux de trésorerie futurs et les taux d'actualisation; ces hypothèses correspondent à divers degrés de risque. L'impôt sur le résultat et les autres charges susceptibles d'être engagées à la cession d'instruments financiers ne sont pas reflétés dans les justes valeurs. Par conséquent, les justes valeurs pourraient ne pas correspondre aux montants nets qui seraient réalisés advenant le règlement de ces instruments.

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances clients et autres débiteurs, des dividendes à payer, des dettes fournisseurs et charges à payer, de la rémunération à payer, des intérêts à payer, des effets à payer et des emprunts garantis par des créances équivalent approximativement à leur juste valeur en raison de leur nature à court terme. La valeur comptable des créances au titre des plans de financements d'appareils sans fil équivalent approximativement à leur juste valeur, car leur durée résiduelle moyenne est courte et la valeur comptable est diminuée d'une correction de valeur pour créances douteuses et d'une provision au titre des ajustements de produits des activités ordinaires.

Le tableau suivant présente des renseignements sur la juste valeur des autres instruments financiers évalués au coût amorti dans les états de la situation financière.

	Classement	Méthode d'établissement de la juste valeur	Note	31 décembre 2022		31 décembre 2021	
				Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Titres d'emprunt et autres dettes	Dettes à court terme et dette à long terme	Prix de marché des titres d'emprunt	24, 25	25 061	23 026	23 729	26 354

Le tableau suivant présente des renseignements sur la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur dans les états de la situation financière.

	Classement	Note	Juste valeur			
			Valeur comptable de l'actif (du passif)	Prix de marché d'actifs identiques enregistrés dans des marchés actifs (niveau 1)	Données observables sur le marché (niveau 2) ⁽¹⁾	Données d'entrée non observables sur le marché (niveau 3) ⁽²⁾
31 décembre 2022						
Placements dans des sociétés cotées en bourse et dans des sociétés fermées ⁽³⁾	Autres actifs non courants	21	215	9	–	206
Instruments financiers dérivés	Autres actifs courants, dettes fournisseurs et autres passifs, autres actifs et passifs non courants		72	–	72	–
Passif financier lié à MLSE ⁽⁴⁾	Dettes fournisseurs et autres passifs	23	(149)	–	–	(149)
Autres	Autres actifs et passifs non courants		108	–	184	(76)
31 décembre 2021						
Placements dans des sociétés cotées en bourse et dans des sociétés fermées ⁽³⁾	Autres actifs non courants	21	183	24	–	159
Instruments financiers dérivés	Autres actifs courants, dettes fournisseurs et autres passifs, autres actifs et passifs non courants		279	–	279	–
Passif financier lié à MLSE ⁽⁴⁾	Dettes fournisseurs et autres passifs	23	(149)	–	–	(149)
Autres	Autres actifs et passifs non courants		122	–	185	(63)

(1) Données observables sur le marché, telles que les cours de l'action, les taux d'intérêt, la courbe des taux de swaps et les taux de change.

(2) Données d'entrée non observables sur le marché, telles que les flux de trésorerie actualisés et les ratios cours/bénéfice. Une modification raisonnable de nos hypothèses n'entraînerait pas d'augmentation (de diminution) importante des instruments financiers classés dans le niveau 3.

(3) Les profits et les pertes latents sont comptabilisés au poste Autres éléments de bénéfice global des états du résultat global et sont reclassés du poste Cumul des autres éléments de (perte globale) bénéfice global au poste Déficit des états de la situation financière lorsqu'ils sont réalisés.

(4) Représente l'obligation de BCE de racheter la participation de 9 % du Fonds Unitaire dans MLSE à un prix au moins équivalent au prix minimal convenu, advenant le cas où le Fonds Unitaire exercerait son option de vente. L'obligation de rachat est évaluée à la valeur de marché à chaque période de présentation de l'information financière, et le profit ou la perte est comptabilisé au poste Autres (charges) produits dans les états du résultat net. Après la clôture de l'exercice, BCE a racheté la participation du Fonds Unitaire pour une contrepartie en trésorerie de 149 millions \$.

Risque de crédit

Nous sommes exposés à un risque de crédit découlant de nos activités d'exploitation et de certaines activités de financement, dont l'exposition maximale est représentée par les valeurs comptables inscrites dans les états de la situation financière.

Nous sommes exposés à un risque de crédit si les contreparties à nos créances clients, y compris les créances au titre des programmes de financement d'appareils sans fil, et à nos instruments dérivés sont dans l'incapacité de s'acquitter de leurs obligations. La concentration du risque

de crédit à l'égard de nos clients est réduite en raison du grand nombre de clients différents que nous comptons. Aux 31 décembre 2022 et 2021, le risque de crédit lié aux instruments dérivés était minime. Nous traitons avec des institutions dont la notation est élevée, et nous prévoyons qu'elles seront en mesure de s'acquitter de leurs obligations. Nous évaluons régulièrement notre risque de crédit et notre exposition à ce risque et prenons en considération, entre autres, l'effet de la hausse des taux d'intérêt et de l'inflation.

Le tableau suivant présente la variation de la correction de valeur pour créances douteuses liée aux créances clients, y compris la partie courante des créances au titre des plans de financement d'appareils sans fil.

	Note	2022	2021
Solde aux 1 ^{ers} janvier		(136)	(149)
Entrées		(109)	(83)
Utilisations et reprises		116	96
Solde aux 31 décembre	12	(129)	(136)

Dans de nombreux cas, les créances clients sont radiées et transférées directement dans les créances douteuses si le débiteur n'a pas été recouvré après une période prédéterminée.

Le tableau suivant présente d'autres détails sur les créances clients, déduction faite de la correction de valeur pour créances douteuses.

Aux 31 décembre	2022	2021
Créances clients non en souffrance	3 215	2 958
Créances clients en souffrance		
Moins de 60 jours	434	420
De 60 à 120 jours	253	284
Plus de 120 jours	71	45
Créances clients, déduction faite de la correction de valeur pour créances douteuses	3 973	3 707

Le tableau suivant présente la variation de la correction de valeur pour créances douteuses liée aux actifs sur contrats.

	Note	2022	2021
Solde aux 1 ^{ers} janvier		(20)	(59)
Entrées		(20)	(9)
Utilisations et reprises		21	48
Solde aux 31 décembre		(19)	(20)
Montant courant		(7)	(6)
Montant non courant		(12)	(14)
Solde aux 31 décembre	14	(19)	(20)

Risque de liquidité

Notre trésorerie, nos équivalents de trésorerie, nos flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et le financement éventuel provenant des marchés financiers devraient être suffisants pour nous permettre de financer nos activités et de respecter nos obligations à mesure qu'elles viennent à échéance. Si nos besoins de liquidités devaient excéder les sources de trésorerie susmentionnées, nous prévoyons que nous pourrions combler cette insuffisance au moyen de prélèvements sur les facilités bancaires engagées actuelles ou au moyen de nouvelles facilités, dans la mesure où ces sources sont disponibles.

Le tableau suivant présente une analyse au 31 décembre 2022 des passifs financiers comptabilisés pour chacun des cinq prochains exercices et par la suite.

Au 31 décembre 2022	Note	2023	2024	2025	2026	2027	Par la suite	Total
Dettes à long terme	25	750	2 103	2 174	1 582	1 724	16 863	25 196
Effets à payer	24	869	–	–	–	–	–	869
Obligations locatives ⁽¹⁾	25	1 111	923	561	515	320	1 932	5 362
Emprunt garanti par des créances	24	1 588	–	–	–	–	–	1 588
Intérêts à payer sur la dette à long terme, les effets à payer et l'emprunt garanti par des créances		1 100	931	877	825	787	9 833	14 353
Paiements nets (encaissements) sur swaps de devises et de taux d'intérêt		36	(45)	5	4	4	(141)	(137)
Passif financier lié à MLSE ⁽²⁾	23	149	–	–	–	–	–	149
Total		5 603	3 912	3 617	2 926	2 835	28 487	47 380

(1) Compte tenu d'intérêts théoriques de 960 millions \$.

(2) Représente l'obligation de BCE de racheter la participation de 9 % du Fonds Unitaire dans MLSE à un prix au moins équivalent au prix minimal convenu, advenant le cas où le Fonds Unitaire exercerait son option de vente. L'obligation de rachat est évaluée à la valeur de marché à chaque période de présentation de l'information financière, et le profit ou la perte est comptabilisé au poste Autres (charges) produits dans les états du résultat net. Après la clôture de l'exercice, BCE a racheté la participation du Fonds Unitaire pour une contrepartie en trésorerie de 149 millions \$.

Nous sommes aussi exposés à un risque de liquidité pour les passifs financiers dont la durée est de un an ou moins, comme il est indiqué dans les états de la situation financière.

Risque de marché

Risque de change

Nous utilisons des contrats à terme, des options et des swaps de devises et de taux d'intérêt pour gérer le risque de change lié aux acquisitions prévues et à certains titres d'emprunt libellés en devises.

En 2022, nous avons conclu des swaps de devises et de taux d'intérêt d'un montant notionnel total de 750 millions \$ US (954 millions \$ CA) pour couvrir le risque de change lié au dollar américain auquel nous exposent nos billets de série US-7 venant à échéance en 2052. Parallèlement à ces swaps, nous avons réglé les swaps de taux d'intérêt différés et les swaps de devises et de taux d'intérêt variables conclus en 2021, dont chacun avait un montant notionnel de 127 millions \$. Se reporter à la note 25, *Dettes à long terme*, pour obtenir plus de détails.

Au 31 décembre 2021, nous avons conclu des swaps de devises et de taux d'intérêt d'un montant notionnel total de 3 500 millions \$ US (4 511 millions \$ CA) pour couvrir le risque de change lié au dollar américain auquel nous exposent nos billets en dollars américains venant à échéance entre 2032 et 2052. Se reporter à la note 25, *Dettes à long terme*, pour obtenir plus de détails.

Une dépréciation (appréciation) de 10 % du dollar canadien par rapport au dollar américain aurait donné lieu à une perte de 10 millions \$ (perte de 17 millions \$) comptabilisée dans le résultat net au 31 décembre 2022 et à un profit de 114 millions \$ (une perte de 105 millions \$) comptabilisé au poste *Autres éléments de bénéfice global* au 31 décembre 2022, toutes les autres variables restant constantes.

Une dépréciation (appréciation) de 10 % du dollar canadien par rapport au peso philippin aurait donné lieu à un profit (une perte) de 4 millions \$ comptabilisée au poste *Autres éléments de bénéfice global* au 31 décembre 2022, toutes les autres variables restant constantes.

Le tableau suivant présente d'autres détails sur les contrats de change à terme et les options en cours au 31 décembre 2022.

Type de couverture	Monnaie d'achat	Montant à recevoir	Monnaie de vente	Montant à payer	Échéance	Élément couvert
Flux de trésorerie ⁽¹⁾	\$ US	1 178	\$ CA	1 607	2023	Emprunts
Flux de trésorerie	\$ US	632	\$ CA	852	2023	Papier commercial
Flux de trésorerie	\$ US	796	\$ CA	989	2023	Acquisitions prévues
Flux de trésorerie	PHP	2 147	\$ CA	50	2023	Acquisitions prévues
Flux de trésorerie	\$ US	643	\$ CA	810	2024	Acquisitions prévues
Économique	\$ US	156	\$ CA	196	2023	Acquisitions prévues
Économique – options d'achat	\$ CA	225	\$ US	156	2023	Acquisitions prévues
Économique – options de vente	\$ US	156	\$ CA	196	2023	Acquisitions prévues
Économique – options d'achat	\$ CA	225	\$ US	156	2024	Acquisitions prévues
Économique – options de vente	\$ US	156	\$ CA	195	2024	Acquisitions prévues
Économique – options ⁽²⁾	\$ US	120	\$ CA	153	2024	Acquisitions prévues

(1) Contrats à terme visant à couvrir les emprunts garantis par des créances dans le cadre de notre programme de titrisation. Se reporter à la note 24, *Dettes à court terme*, pour obtenir plus de détails.

(2) Options de change contenant une clause à effet de levier et un profit plafonné.

Risque de taux d'intérêt

En 2022, nous avons vendu pour 9 millions \$ des options sur swap de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 1 000 millions \$ afin de couvrir économiquement la juste valeur de nos débetures MTN, série M-53. Des options sur swap de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 500 millions \$ ont été exercées pour une perte de 7 millions \$ et les options sur swap restantes sont venues à échéance sans avoir été exercées. Les swaps de taux d'intérêt qui en découlent, d'un montant notionnel de 500 millions \$, viennent à échéance en 2027 et ont été désignés comme couvertures de la juste valeur de nos débetures MTN, série M-53. La juste valeur de ces swaps de taux d'intérêt au 31 décembre 2022 correspondait à un passif de 14 millions \$, comptabilisé aux postes *Dettes fournisseurs et autres passifs* et *Autres passifs non courants* dans les états de la situation financière.

En 2022, nous avons conclu des swaps de devises et de taux d'intérêt variables venant à échéance en 2023 d'un montant notionnel de 638 millions \$ afin de couvrir économiquement le risque de taux d'intérêt de base lié aux émissions futures de titres d'emprunt. La juste valeur de ces swaps au 31 décembre 2022 correspondait à un passif de 33 millions \$ comptabilisé au poste *Dettes fournisseurs et autres passifs* dans les états de la situation financière.

En 2021, nous avons conclu des swaps de devises et de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 600 millions \$ US (748 millions \$ CA) pour couvrir le risque d'intérêt auquel nous exposent nos billets en dollars américains venant à échéance en 2024. Se reporter à la note 25, *Dettes à long terme*, pour obtenir plus de détails.

Nous avons recours à des options sur taux d'intérêt à effet de levier à titre de couverture économique des taux de dividende rajustés sur nos actions privilégiées d'un montant de 582 millions \$ assorties de différentes dates de rajustement en 2021 pour les périodes se terminant en 2026. La juste valeur de ces options sur taux d'intérêt à effet de levier aux 31 décembre 2022 et 2021 correspondait à un passif de 1 million \$ et de 2 millions \$, respectivement, comptabilisé aux postes *Dettes fournisseurs et autres passifs* et *Autres passifs non courants* dans les états de la situation financière. Un profit de

1 million \$ et de 15 millions \$ pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021, respectivement, au titre de ces options sur taux d'intérêt à effet de levier est comptabilisé au poste *Autres (charges) produits* dans les états du résultat net.

Une augmentation (diminution) de 1 % des taux d'intérêt aurait donné lieu à une perte de 24 millions \$ (un profit de 23 millions \$) comptabilisé(e) dans le résultat net au 31 décembre 2022, toutes les autres variables restant constantes.

Une augmentation (diminution) de 0,1 % des swaps de devises et de taux d'intérêt variables aurait donné lieu à un profit (une perte) de 9 millions \$ comptabilisé(e) dans le bénéfice net au 31 décembre 2022, toutes les autres variables restant constantes.

Risques liés aux fluctuations du cours de l'action

Nous utilisons des contrats à terme sur actions sur les actions ordinaires de BCE à titre de couverture économique du risque lié aux flux de trésorerie qui découle des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres. Se reporter à la note 31, *Paiements fondés sur des actions*, pour obtenir plus de détails sur nos accords de paiements fondés sur des actions. La juste valeur de nos contrats à terme sur actions aux 31 décembre 2022 et 2021 correspondait à un passif net de 48 millions \$ et à un actif net de 130 millions \$, respectivement, comptabilisés aux postes *Autres actifs courants*, *Dettes fournisseurs et autres passifs*, *Autres actifs non courants* et *Autres passifs non courants* dans les états de la situation financière. Une perte de 53 millions \$ et un profit de 278 millions \$ pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021, respectivement, au titre de ces contrats à terme sur actions sont comptabilisés au poste *Autres (charges) produits* dans les états du résultat net.

Une augmentation (diminution) de 5 % du cours de marché de l'action ordinaire de BCE aurait donné lieu à un profit (une perte) de 33 millions \$ comptabilisé(e) dans le bénéfice net au 31 décembre 2022, toutes les autres variables restant constantes.

Gestion des capitaux

Pour atteindre nos objectifs de gestion des capitaux, nous utilisons des politiques, des procédures et des processus divers liés aux capitaux. Ces objectifs comprennent l'optimisation de notre coût du capital et la maximisation du rendement procuré aux actionnaires, tout en assurant l'équilibre des intérêts des parties prenantes.

Notre définition du capital inclut les capitaux propres attribuables aux actionnaires de BCE, la dette ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Les ratios clés que nous utilisons pour surveiller et gérer notre structure du capital sont le ratio de levier financier net⁽¹⁾ et le ratio BAIIA ajusté/charges d'intérêts nettes ajustées⁽²⁾. En 2022 et en 2021, la fourchette cible de notre ratio de levier financier net était de 2,0 à 2,5 fois le BAIIA ajusté et la cible de notre ratio BAIIA ajusté/charges d'intérêts nettes ajustées était supérieure à 7,5 fois. Au 31 décembre 2022, nous avons excédé la limite de la fourchette cible de notre ratio interne de levier financier net de 0,80.

Nous utilisons le ratio de levier financier net ainsi que le ratio BAIIA ajusté/charges d'intérêts nettes ajustées et nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent ces mesures pour évaluer le levier financier et la solidité financière de la société.

Le tableau suivant présente un sommaire de nos ratios clés.

Aux 31 décembre	2022	2021
Ratio de levier financier net	3,30	3,17
Ratio BAIIA ajusté/charges d'intérêts nettes ajustées	8,50	8,77

Le 1^{er} février 2023, le conseil d'administration de BCE a approuvé une augmentation de 5,2 % du dividende sur actions ordinaires annuel de BCE, qui est passé de 3,68 \$ à 3,87 \$ par action ordinaire.

Le 2 février 2022, le conseil d'administration de BCE a approuvé une augmentation de 5,1 % du dividende sur actions ordinaires annuel de BCE, qui est passé de 3,50 \$ à 3,68 \$ par action ordinaire.

Au T4 2022, BCE a renouvelé son offre publique de rachat (OPRA) dans le cours normal des activités visant ses actions privilégiées de premier rang. Se reporter à la note 30, *Capital-actions*, pour obtenir plus de détails.

(1) Notre ratio de levier financier net correspond à la dette nette divisée par le BAIIA ajusté. Nous définissons la dette nette comme la dette à court terme plus la dette à long terme et 50 % des actions privilégiées, moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie, comme il est présenté dans nos états de la situation financière. Aux fins du calcul du ratio de levier financier net, le BAIIA ajusté désigne le BAIIA ajusté des 12 derniers mois.

(2) Notre ratio BAIIA ajusté/charges d'intérêts nettes ajustées correspond au BAIIA ajusté divisé par les charges d'intérêts nettes ajustées. Nous définissons les charges d'intérêts nettes ajustées comme les charges d'intérêts nettes des 12 derniers mois présentées dans nos tableaux des flux de trésorerie, plus 50 % du bénéfice net attribuable aux actionnaires privilégiés des 12 derniers mois présentés dans nos états du résultat net. Aux fins du calcul de notre ratio BAIIA ajusté/charges d'intérêts nettes ajustées, le BAIIA ajusté désigne le BAIIA ajusté des 12 derniers mois.

NOTE 30 Capital-actions

Actions privilégiées

Les statuts de fusion de BCE, tels qu'ils ont été modifiés, prévoient un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang et de second rang, toutes sans valeur nominale. Les modalités énoncées dans les statuts autorisent les administrateurs de BCE à émettre ces actions en une ou en plusieurs séries et à déterminer le nombre d'actions de chaque série ainsi que les conditions qui s'y rattachent.

Le tableau suivant présente un résumé des principales modalités rattachées aux actions privilégiées de premier rang de BCE au 31 décembre 2022. Au 31 décembre 2022, il n'y avait aucune action privilégiée de second rang émise et en circulation. Les modalités détaillées relatives à ces actions sont énoncées dans les statuts de fusion, tels qu'ils ont été modifiés, de BCE.

Série	Taux de dividende annuel	Convertible en	Date de conversion	Date de rachat	Prix de rachat	Nombre d'actions émises et en circulation	Capital déclaré	
							31 décembre 2022	31 décembre 2021
Q	variable	série R	1 ^{er} décembre 2030		25,50 \$	–	–	–
R ⁽¹⁾	3,018 %	série Q	1 ^{er} décembre 2025	1 ^{er} décembre 2025	25,00 \$	7 992 000	200	200
S	variable	série T	1 ^{er} novembre 2026	en tout temps	25,50 \$	2 125 067	53	53
T ⁽¹⁾	4,99 %	série S	1 ^{er} novembre 2026	1 ^{er} novembre 2026	25,00 \$	5 820 633	146	147
Y	variable	série Z	1 ^{er} décembre 2027	en tout temps	25,50 \$	7 009 252	175	202
Z ⁽¹⁾	5,346 %	série Y	1 ^{er} décembre 2027	1 ^{er} décembre 2027	25,00 \$	2 973 348	74	48
AA ⁽¹⁾	4,94 %	série AB	1 ^{er} septembre 2027	1 ^{er} septembre 2027	25,00 \$	12 254 761	312	291
AB	variable	série AA	1 ^{er} septembre 2027	en tout temps	25,50 \$	7 664 939	195	219
AC ⁽¹⁾	4,38 %	série AD	1 ^{er} mars 2023	1 ^{er} mars 2023	25,00 \$	10 007 791	255	256
AD	variable	série AC	1 ^{er} mars 2023	en tout temps	25,50 \$	9 951 109	254	254
AE	variable	série AF	1 ^{er} février 2025	en tout temps	25,50 \$	6 460 913	162	163
AF ⁽¹⁾	3,865 %	série AE	1 ^{er} février 2025	1 ^{er} février 2025	25,00 \$	9 472 387	237	237
AG ⁽¹⁾	3,37 %	série AH	1 ^{er} mai 2026	1 ^{er} mai 2026	25,00 \$	8 921 530	223	224
AH	variable	série AG	1 ^{er} mai 2026	en tout temps	25,50 \$	4 987 870	125	125
AI ⁽¹⁾	3,39 %	série AJ	1 ^{er} août 2026	1 ^{er} août 2026	25,00 \$	9 477 640	237	238
AJ	variable	série AI	1 ^{er} août 2026	en tout temps	25,50 \$	4 454 760	111	112
AK ⁽¹⁾	3,306 %	série AL	31 décembre 2026	31 décembre 2026	25,00 \$	23 119 512	578	580
AL ⁽²⁾	variable	série AK	31 décembre 2026	en tout temps		1 797 188	45	45
AM ⁽¹⁾	2,939 %	série AN	31 mars 2026	31 mars 2026	25,00 \$	10 422 778	239	239
AN ⁽²⁾	variable	série AM	31 mars 2026	en tout temps		1 052 822	24	24
AO ⁽³⁾	fixe	série AP				–	–	118
AP ⁽³⁾	variable	série AO				–	–	–
AQ ⁽¹⁾	4,812 %	série AR	30 septembre 2023	30 septembre 2023	25,00 \$	9 108 800	225	228
AR ⁽⁴⁾	variable	série AQ	30 septembre 2028			–	–	–
							3 870	4 003

(1) Les actions privilégiées de premier rang de ces séries sont rachetables par BCE à la date de rachat applicable et tous les cinq ans par la suite.

(2) BCE pourrait racheter des actions privilégiées de premier rang, séries AL et AN, au prix de 25,00 \$ par action le 31 décembre 2026 et le 31 mars 2026, respectivement, et tous les cinq ans par la suite (ces dates sont les dates de conversion d'une série). BCE pourrait aussi racheter les actions privilégiées de premier rang, série AL ou AN, au prix de 25,50 \$ par action à tout autre moment qui ne correspond pas à la date de conversion des séries d'actions privilégiées de premier rang concernées.

(3) Le 31 mars 2022, BCE a racheté ses 4 600 000 actions privilégiées de premier rang de série AO émises et en circulation, d'un capital déclaré de 118 millions \$, pour un coût total de 115 millions \$. Les 3 millions \$ restants ont été inscrits au surplus d'apport.

(4) Si des actions privilégiées de premier rang, série AR, sont émises le 30 septembre 2023, BCE pourrait racheter ces actions au prix de 25,00 \$ par action le 30 septembre 2028 et tous les cinq ans par la suite (ces dates sont les dates de conversion de la série). BCE pourrait aussi racheter les actions privilégiées de premier rang, série AR, au prix de 25,50 \$ par action à tout autre moment qui ne correspond pas à la date de conversion de cette série d'actions privilégiées de premier rang.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant les actions privilégiées de premier rang de BCE

Le 3 novembre 2022, BCE a annoncé le renouvellement de son OPRA en vue de racheter, aux fins d'annulation, jusqu'à 10 % du flottant de chaque série d'actions privilégiées de premier rang de BCE cotées à la Bourse de Toronto. L'OPRA dans le cours normal des activités prendra fin le 8 novembre 2023, ou à une date antérieure si BCE a terminé les rachats en vertu de l'OPRA dans le cours normal des activités.

En 2022, BCE a racheté et annulé 584 300 actions privilégiées de premier rang d'un capital déclaré de 15 millions \$ pour un coût total de 10 millions \$. Les 5 millions \$ restants ont été inscrits au surplus d'apport.

Après la clôture de l'exercice, BCE a racheté et annulé 1 090 400 actions privilégiées de premier rang d'un capital déclaré de 27 millions \$ pour un coût total de 20 millions \$. Les 7 millions \$ restants ont été inscrits au surplus d'apport.

Droits de vote

Au 31 décembre 2022, toutes les actions privilégiées de premier rang émises et en circulation étaient sans droit de vote, sauf dans certaines circonstances particulières où les porteurs ont droit à un vote par action.

Priorité et droits aux dividendes

Les actions privilégiées de premier rang de toutes les séries sont de même rang et ont priorité sur toutes les autres actions de BCE en ce qui a trait au paiement de dividendes et à la distribution des actifs en cas de liquidation ou de dissolution de BCE.

Les porteurs d'actions privilégiées de premier rang, séries R, T, Z, AA, AC, AF, AG, AI, AK, AM et AQ, ont droit à des dividendes cumulatifs trimestriels fixes. Le taux de dividende sur ces actions est rajusté tous les cinq ans, conformément aux statuts de fusion, tels qu'ils ont été modifiés, de BCE.

Les porteurs d'actions privilégiées de premier rang, séries S, Y, AB, AD, AE, AH et AJ, ont droit à des dividendes cumulatifs mensuels ajustables variables. Le taux de dividende variable sur ces actions est calculé chaque mois, conformément aux statuts de fusion, tels qu'ils ont été modifiés, de BCE.

Les porteurs d'actions privilégiées de premier rang, séries AL et AN, ont droit à des dividendes cumulatifs trimestriels variables. Le taux de dividende variable sur ces actions est calculé chaque trimestre, conformément aux statuts de fusion, tels qu'ils ont été modifiés, de BCE.

Les dividendes sont payés sur toutes les séries d'actions privilégiées de premier rang lorsque le conseil d'administration de BCE en déclare.

Modalités de conversion

Toutes les actions privilégiées de premier rang émises et en circulation au 31 décembre 2022 sont convertibles au gré du porteur en une autre série connexe d'actions privilégiées de premier rang à raison de une action pour une conformément aux modalités énoncées dans les statuts de fusion, tels qu'ils ont été modifiés, de BCE.

Conversion et rajustement du taux de dividende des actions privilégiées de premier rang

Après la clôture de l'exercice, le 1^{er} mars 2023, 3 635 351 actions privilégiées de premier rang, à dividende cumulatif à taux fixe, rachetables, série AC (actions privilégiées de série AC) de BCE ont été converties en actions privilégiées de premier rang, à dividende cumulatif à taux variable, rachetables, série AD (actions privilégiées de série AD), à raison de une pour une. Le 1^{er} mars 2023 également, 351 634 actions privilégiées de série AD de BCE ont été converties en actions privilégiées de série AC, à raison de une pour une.

Le taux de dividende annuel fixe des actions privilégiées de série AC de BCE a été rajusté pour les cinq prochaines années et s'établit à 5,08 % à compter du 1^{er} mars 2023. Les actions privilégiées de série AD continueront de donner droit à des dividendes en trésorerie mensuels.

Actions ordinaires et actions de catégorie B

Les statuts de fusion de BCE prévoient un nombre illimité d'actions ordinaires avec droit de vote et d'actions de catégorie B sans droit de vote, toutes sans valeur nominale. Les actions ordinaires et les actions de catégorie B sont de même rang en ce qui a trait au paiement de dividendes et à la distribution des actifs en cas de liquidation ou de dissolution de BCE, après les paiements dus aux actionnaires privilégiés. Aucune action de catégorie B n'était en circulation au 31 décembre 2022 et 2021.

Le tableau suivant fournit de l'information concernant les actions ordinaires en circulation de BCE.

	Note	2022		2021	
		Nombre d'actions	Capital déclaré	Nombre d'actions	Capital déclaré
En cours aux 1 ^{ers} janvier		909 018 871	20 662	904 415 010	20 390
Actions émises en vertu d'un régime d'actions différées		11 003	1	–	–
Actions émises en vertu d'un régime d'options sur actions des employés	31	2 952 992	177	4 603 861	272
En cours aux 31 décembre		911 982 866	20 840	909 018 871	20 662

Surplus d'apport

Le surplus d'apport en 2022 et en 2021 inclut des primes par rapport à la valeur nominale au moment de l'émission d'actions ordinaires de BCE et une charge de rémunération fondée sur des actions déduction faite des règlements.

NOTE 31 Paiements fondés sur des actions

Les montants suivants liés aux paiements fondés sur des actions sont compris dans les états du résultat net à titre de coûts d'exploitation.

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021
REE	(28)	(30)
UAR et UALR	(69)	(59)
Autres ⁽¹⁾	(4)	(6)
Total des paiements fondés sur des actions	(101)	(95)

(1) Ces données comprennent les UAD et les options sur actions.

Description des régimes

REE

Le REE est conçu pour encourager les employés de BCE et de ses filiales participantes à acquérir des actions de BCE. Les employés peuvent choisir d'acheter des actions ordinaires de BCE au moyen de retenues à la source régulières pouvant atteindre 12 % de leur revenu annuel admissible. Dans certains cas, des cotisations de l'employeur sont ajoutées, jusqu'à concurrence de 2 % du revenu annuel admissible de l'employé. Des dividendes sont crédités au compte des participants à chacune des dates de paiement de dividendes pour une valeur égale aux dividendes payés sur les actions ordinaires de BCE. Les cotisations de l'employeur au REE et les dividendes connexes sont conditionnels à ce que les employés détiennent leurs actions pendant une période d'acquisition des droits de deux ans.

Les actions ordinaires de BCE sont achetées, au nom des participants, par le fiduciaire du REE sur le marché libre, au moyen d'un achat privé ou sur le capital autorisé. BCE détermine la méthode que le fiduciaire utilise pour acheter les actions.

Au 31 décembre 2022, l'émission de 4 360 087 actions ordinaires sur le capital autorisé était autorisée aux termes du REE. Aux 31 décembre 2022 et 2021, il y avait respectivement 1 028 161 et 1 108 211 cotisations d'employeur au REE dont les droits n'étaient pas acquis.

UAR/UALR

Les UAR/UALR sont attribuées à des cadres supérieurs et à d'autres employés admissibles. Des dividendes sous la forme d'UAR/UALR additionnelles sont crédités au compte des participants à chacune des dates de paiement de dividendes pour une valeur égale aux dividendes payés sur les actions ordinaires de BCE. Les cadres supérieurs et les autres employés admissibles reçoivent, pour une période de service donnée, un nombre précis d'UAR/UALR en fonction principalement du poste qu'ils occupent. Les droits sur les UAR/UALR sont entièrement acquis après trois ans de service continu à partir de la date d'attribution et si des objectifs de rendement, tels qu'ils sont établis par le conseil d'administration, sont atteints pour certaines UALR.

Le tableau suivant présente un sommaire des UAR/UALR en cours aux 31 décembre 2022 et 2021.

Nombre d'UAR/UALR	2022	2021
En cours aux 1 ^{ers} janvier	3 085 667	2 973 393
Attribuées ⁽¹⁾	1 016 211	1 178 794
Dividendes crédités	173 100	175 516
Réglées	(1 061 392)	(1 135 128)
Frappées de déchéance	(89 399)	(106 908)
En cours aux 31 décembre	3 124 187	3 085 667
Droits acquis aux 31 décembre⁽²⁾	887 158	1 000 394

(1) La juste valeur moyenne pondérée des UAR/UALR attribuées était de 66 \$ en 2022 et de 60 \$ en 2021.

(2) Les droits sur les UAR/UALR acquis le 31 décembre 2022 ont été entièrement réglés, en février 2023, en actions ordinaires de BCE et/ou en UAD.

UAD

Des primes admissibles et des UAR/UALR peuvent être versées sous la forme d'UAD lorsque des cadres supérieurs ou d'autres employés admissibles choisissent ou sont tenus de participer au régime. La valeur de une UAD à la date d'attribution est égale à la valeur de une action ordinaire de BCE. Dans le cas des administrateurs qui ne sont pas des dirigeants, la rémunération est versée sous forme d'UAD jusqu'à ce que l'exigence relative à la détention d'actions minimale soit respectée; par la suite, au moins 50 % de leur rémunération est versée sous forme d'UAD. Il n'y a pas d'exigences relatives à l'acquisition des droits des UAD. Des dividendes sous la forme d'UAD additionnelles sont crédités au compte des participants à chacune des dates de paiement de dividendes pour une valeur égale aux dividendes payés sur les actions ordinaires de BCE. Les UAD sont réglées au moment où le porteur quitte la société.

Aux 31 décembre 2022 et 2021, il y avait respectivement 3 321 167 et 3 365 433 UAD en cours.

Options sur actions

En vertu des régimes d'intéressement à long terme de BCE, cette dernière peut attribuer des options aux cadres supérieurs pour l'achat d'actions ordinaires de BCE. Le prix de souscription d'une attribution est fondé sur le plus élevé des montants suivants :

- la moyenne pondérée en fonction du volume du cours de marché le jour de bourse qui précède immédiatement la date d'entrée en vigueur de l'attribution;
- la moyenne pondérée en fonction du volume du cours de marché pour les cinq derniers jours de bourse consécutifs se terminant le jour de bourse qui précède immédiatement la date d'entrée en vigueur de l'attribution.

Au 31 décembre 2022, en plus des options sur actions en cours, l'émission de 4 484 643 actions ordinaires était autorisée aux termes de ces régimes. Les droits sur les options seront entièrement acquis après trois ans de service continu à partir de la date d'attribution. Toutes les options peuvent être exercées une fois les droits acquis, au cours d'une période n'excédant pas sept ans à compter de la date d'attribution, pour les options attribuées avant 2019, et dix ans à compter de la date d'attribution, pour les options attribuées depuis 2019.

Le tableau suivant présente un sommaire des options sur actions en cours aux 31 décembre 2022 et 2021.

	Note	2022		2021	
		Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (\$)	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (\$)
En cours aux 1 ^{ers} janvier		10 778 724	60	15 650 234	59
Exercées ⁽¹⁾	30	(2 952 992)	58	(4 603 861)	57
Frappées de déchéance ou échues		(23 624)	65	(267 649)	60
En cours aux 31 décembre		7 802 108	61	10 778 724	60
Exerçables aux 31 décembre		4 539 188	58	4 316 424	58

(1) Le prix d'exercice moyen pondéré par action était de 69 \$ pour les options exercées en 2022 et de 64 \$ pour les options exercées en 2021.

Le tableau suivant présente de l'information supplémentaire sur les régimes d'options sur actions de BCE aux 31 décembre 2022 et 2021.

Fourchette des prix d'exercice	Options sur actions en cours					
	2022			2021		
	Nombre	Durée restante moyenne pondérée (années)	Prix d'exercice moyen pondéré (\$)	Nombre	Durée restante moyenne pondérée (années)	Prix d'exercice moyen pondéré (\$)
50 \$ à 59 \$	4 510 298	4	58	7 442 442	4	58
60 \$ ou plus	3 291 810	7	65	3 336 282	8	65
	7 802 108	5	61	10 778 724	6	60

NOTE 32 Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

Le tableau suivant présente un rapprochement des variations des passifs découlant des activités de financement.

	Note	Dettes à court terme et dettes à long terme	Dérivé utilisé à titre de couverture du risque de change sur la dette ⁽¹⁾	Dividendes à payer	Autres passifs	Total
1^{er} janvier 2022		29 673	79	811	82	30 645
Flux de trésorerie liés aux activités de financement						
Augmentation des effets à payer		42	69	–	–	111
Émission de titres d'emprunt à long terme		1 951	–	–	–	1 951
Remboursement de titres d'emprunt à long terme		(2 023)	–	–	–	(2 023)
Dividendes en trésorerie payés sur actions ordinaires et privilégiées		–	–	(3 448)	–	(3 448)
Dividendes en trésorerie payés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	36	–	–	(39)	–	(39)
Augmentation des créances titrisées		700	–	–	–	700
Autres activités de financement		(13)	–	–	(18)	(31)
Total des flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement excluant les capitaux propres		657	69	(3 487)	(18)	(2 779)
Variations sans contrepartie de trésorerie découlant des éléments suivants :						
Augmentation des obligations locatives		1 008	–	–	–	1 008
Dividendes déclarés sur actions ordinaires et privilégiées		–	–	3 508	–	3 508
Dividendes déclarés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle		–	–	39	–	39
Incidence des variations des taux de change		437	(437)	–	–	–
Acquisitions d'entreprises		8	–	–	–	8
Cessions d'entreprises		(14)	–	–	–	(14)
Autres		151	(18)	(4)	(36)	93
Total des variations sans contrepartie de trésorerie		1 590	(455)	3 543	(36)	4 642
31 décembre 2022		31 920	(307)	867	28	32 508

(1) Inclus aux postes Autres actifs courants, Dettes fournisseurs et autres passifs et Autres passifs non courants dans l'état de la situation financière.

	Note	Dettes à court terme et dette à long terme	Dérivé utilisé à titre de couverture du risque de change sur la dette ⁽¹⁾	Dividendes à payer	Autres passifs	Total
1^{er} janvier 2021		26 323	66	766	–	27 155
Flux de trésorerie liés aux activités de financement						
Augmentation (diminution) des effets à payer		378	(27)	–	–	351
Émission de titres d'emprunt à long terme		4 985	–	–	–	4 985
Remboursement de titres d'emprunt à long terme		(2 751)	–	–	–	(2 751)
Dividendes en trésorerie payés sur actions ordinaires et privilégiées		–	–	(3 257)	–	(3 257)
Dividendes en trésorerie payés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	36	–	–	(86)	–	(86)
Diminution des créances clients titrisées		(150)	–	–	–	(150)
Autres activités de financement		(36)	13	–	42	19
Total des flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement excluant les capitaux propres		2 426	(14)	(3 343)	42	(889)
Variations sans contrepartie de trésorerie découlant des éléments suivants :						
Augmentation des obligations locatives		787	–	–	–	787
Dividendes déclarés sur actions ordinaires et privilégiées		–	–	3 306	–	3 306
Dividendes déclarés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle		–	–	87	–	87
Incidence des variations des taux de change		(23)	23	–	–	–
Acquisitions d'entreprises		12	–	–	–	12
Autres		148	4	(5)	40	187
Total des variations sans contrepartie de trésorerie		924	27	3 388	40	4 379
31 décembre 2021		29 673	79	811	82	30 645

(1) Inclut aux postes Autres actifs courants, Autres actifs non courants et Dettes fournisseurs et autres passifs dans l'état de la situation financière.

NOTE 33 Obligations de prestation qui restent à remplir

Le tableau suivant présente les produits des activités ordinaires qui devraient être comptabilisés dans l'avenir relativement aux obligations de prestation non remplies (ou remplies partiellement) au 31 décembre 2022.

	2023	2024	2025	2026	2027	Par la suite	Total
Services sur fil	1 343	1 090	739	461	181	472	4 286
Services sans fil	1 482	647	40	1	–	–	2 170
Total	2 825	1 737	779	462	181	472	6 456

Pour effectuer l'estimation des prix de transaction minimaux affectés aux obligations de prestation non remplies, ou remplies partiellement, restantes, BCE a appliqué la mesure de simplification permettant de ne pas présenter l'information à fournir sur les obligations de prestation restantes dont la durée initiale attendue est de un an ou moins et les contrats dans le cadre desquels nous facturons un montant correspondant à la valeur des produits ou services fournis au client.

NOTE 34 Engagements et éventualités

Engagements

Le tableau suivant présente, au 31 décembre 2022, un sommaire de nos obligations contractuelles échéant au cours de chacun des cinq prochains exercices et par la suite.

	2023	2024	2025	2026	2027	Par la suite	Total
Engagements liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	2 015	1 392	1 052	516	216	949	6 140
Obligations d'achat	602	458	443	560	276	955	3 294
Contrats de location faisant l'objet d'un engagement, mais n'ayant pas encore débuté	14	21	16	16	17	96	180
Total	2 631	1 871	1 511	1 092	509	2 000	9 614

Nos engagements à l'égard des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles comprennent des droits d'émissions et de longs métrages ainsi que des investissements visant l'expansion et la mise à jour de nos réseaux pour satisfaire à la demande des clients.

Les obligations d'achat comprennent les obligations contractuelles en vertu de contrats de service et de contrats visant des produits au titre des dépenses d'exploitation ainsi que d'autres obligations d'achat.

Nos engagements prévus dans les contrats de location qui n'ont pas encore débuté comprennent des actifs immobiliers, des emplacements d'affichage extérieur et l'utilisation de la fibre. Ces contrats de location ne peuvent être annulés.

Éventualités

Dans le cadre de son examen en cours des tarifs pour les services Internet de gros, le 6 octobre 2016, le CRTC a considérablement réduit, de manière provisoire, certains tarifs de gros que Bell Canada et d'autres principaux fournisseurs facturent pour l'accès des tiers revendeurs de services Internet aux réseaux fibre jusqu'au nœud (FTTN) ou de câble, selon le cas. Le 15 août 2019, le CRTC a réduit davantage les tarifs de gros que les revendeurs de services Internet paient pour l'accès à l'infrastructure réseau construite par des fournisseurs de services dotés d'installations comme Bell Canada, avec effet rétroactif à mars 2016.

La décision d'août 2019 a été suspendue, tout d'abord par la Cour d'appel fédérale puis par le CRTC, de sorte qu'elle n'est jamais entrée en vigueur. En réaction aux demandes de révision et de modification déposées séparément par Bell Canada, cinq principaux câblodistributeurs (Cogeco Communications Inc., Bragg Communications Inc. (Eastlink), Rogers Communications Canada Inc., Shaw Communications Inc. et Vidéotron ltée) et TELUS Communications Inc., le 27 mai 2021, le CRTC a rendu la décision 2021-182, qui a essentiellement rétabli les tarifs pratiqués avant août 2019, avec certaines réductions des tarifs de Bell Canada, avec prise d'effet rétroactive à mars 2016. En conséquence, au T2 2021, nous avons comptabilisé un montant de 44 millions \$ en diminution des produits dans notre état du résultat net.

Bien que demeure l'obligation de rembourser des sommes à des tiers revendeurs de services Internet, l'entrée en vigueur de tarifs de gros définitifs similaires aux tarifs pratiqués depuis 2019 réduit l'incidence de l'examen de longue date des tarifs pour les services Internet de gros du CRTC et instaure un climat plus favorable pour des investissements plus que nécessaires dans des réseaux avancés. Le plus grand revendeur, TekSawy Solutions Inc. (TekSawy), a obtenu, le 27 mai 2021, l'autorisation d'interjeter appel de la décision du CRTC devant la Cour d'appel fédérale. La décision a également été contestée dans trois requêtes présentées devant le Cabinet par TekSawy, le Consortium des Opérateurs de Réseaux Canadiens Inc. et le Libertel de la capitale nationale, mais, le 26 mai 2022, le Cabinet a annoncé qu'il ne changerait pas la décision.

Dans le cours normal des affaires, nous nous trouvons impliqués dans divers litiges et réclamations dans le cadre desquels les demandeurs réclament des dommages pécuniaires ainsi que d'autres réparations. En particulier du fait que nous exerçons des activités nous plaçant en contact direct avec la clientèle, nous sommes exposés à des actions collectives pouvant donner lieu à la réclamation de dommages pécuniaires substantiels. Compte tenu des risques et des incertitudes inhérents au processus judiciaire, nous ne pouvons prédire l'issue des réclamations ni des litiges, ni à quel moment ils seront résolus. Compte tenu de ce qui précède et d'après l'information actuellement disponible et l'évaluation de la direction du bien-fondé de ces réclamations et litiges en cours au 2 mars 2023, la direction estime que leur dénouement ne devrait pas avoir de répercussions défavorables significatives sur nos états financiers. Nous sommes d'avis que nous avons de solides arguments et nous avons l'intention de défendre vigoureusement nos positions.

NOTE 35 Transactions entre parties liées

Filiales

Le tableau suivant présente les principales filiales de BCE au 31 décembre 2022. BCE compte d'autres filiales qui n'apparaissent pas dans le tableau, car elles représentent moins de 10 %, individuellement, et moins de 20 %, globalement, du total des produits des activités ordinaires consolidés.

Toutes ces principales filiales sont constituées en sociétés par actions au Canada et se fournissent mutuellement des services dans le cours normal des activités. La valeur de ces transactions est éliminée lors de la consolidation.

Filiale	Pourcentage de la participation	
	2022	2021
Bell Canada	100 %	100 %
Bell Mobilité Inc.	100 %	100 %
Bell Média Inc.	100 %	100 %

Transactions avec les partenariats et les entreprises associées

Au cours de 2022 et de 2021, dans le cours normal de ses activités et dans des conditions de concurrence normale, BCE a fourni des services de communications à ses partenariats et à ses entreprises associées et a obtenu de ceux-ci du contenu de programmation et d'autres services. Nos partenariats et nos entreprises associées comprennent MLSE, Glentel Inc. et Dome Productions Partnership. BCE pourrait, de temps à autre, devoir verser des apports en capital dans ses participations.

En 2022, BCE a comptabilisé des produits des activités ordinaires et a engagé des charges relativement à des transactions effectuées avec ses partenariats et ses entreprises associées de 10 millions \$ (10 millions \$ en 2021) et de 187 millions \$ (178 millions \$ en 2021), respectivement.

Fonds Unitaire BCE

Bimcor Inc. (Bimcor), une filiale entièrement détenue de Bell Canada, est l'administrateur du Fonds Unitaire. Bimcor a comptabilisé des frais de gestion versés par le Fonds Unitaire de 13 millions \$ pour 2022 et 2021, respectivement. La note 27, *Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi*, présente les détails des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi de BCE.

Rémunération des principaux dirigeants

Le tableau suivant présente la rémunération des principaux dirigeants pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021 qui figure dans nos états du résultat net. Les principaux dirigeants ont l'autorité et la responsabilité de superviser, de planifier, de diriger et de contrôler nos activités commerciales. Ils sont composés de notre conseil d'administration et de notre équipe de haute direction.

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021
Salaires, jetons de présence et impôts et avantages connexes	(28)	(23)
Coût des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et des AAPE	(4)	(3)
Rémunération fondée sur des actions ⁽¹⁾	(38)	(31)
Charge de rémunération des principaux dirigeants	(70)	(57)

(1) Nous avons modifié les montants de l'exercice précédent afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice considéré.

NOTE 36 Filiale importante partiellement détenue

Les tableaux suivants présentent l'information financière résumée de notre filiale pour laquelle le pourcentage des PNDPC est important.

États résumés de la situation financière

Pour les exercices clos les 31 décembre	CTV Specialty ⁽¹⁾⁽²⁾	
	2022	2021
Actifs courants	400	329
Actifs non courants	958	1 010
Total de l'actif	1 358	1 339
Passifs courants	140	220
Passifs non courants	246	226
Total du passif	386	446
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de BCE	678	622
PNDPC	294	271

(1) Aux 31 décembre 2022 et 2021, le pourcentage des PNDPC dans CTV Specialty Television Inc. (CTV Specialty) était de 29,9 %. CTV Specialty a été constituée en société par actions au Canada et y exerçait ses activités à ces dates.

(2) Les actifs nets de CTV Specialty aux 31 décembre 2022 et 2021 comprennent un montant de 5 millions \$ directement attribuable aux détenteurs de PNDPC.

Faits saillants sur le résultat et les flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre	CTV Specialty ⁽¹⁾	
	2022	2021
Produits d'exploitation	986	879
Bénéfice net	180	158
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de PNDPC	57	51
Total du bénéfice global	198	164
Total du bénéfice global attribuable aux détenteurs de PNDPC	63	53
Dividendes en trésorerie payés aux détenteurs de PNDPC	39	86

(1) Le bénéfice net et le total du bénéfice global de CTV Specialty comprennent des montants de 4 millions \$ et de 5 millions \$ directement attribuables aux détenteurs de PNDPC pour 2022 et 2021, respectivement.

NOTE 37 COVID-19

Même si les effets défavorables de la pandémie de COVID-19 sur notre performance financière et opérationnelle se sont atténués en 2022, il est difficile d'estimer les conséquences que la pandémie pourrait avoir dans l'avenir sur notre entreprise ou nos résultats financiers étant donné les incertitudes quant à la gravité et à la durée de la pandémie et à une nouvelle recrudescence possible du nombre de cas de COVID-19, notamment du fait

de l'émergence éventuelle d'autres variants, et les différentes conséquences possibles. Notre entreprise et nos résultats financiers pourraient, durant les périodes à venir, subir des répercussions encore plus défavorables de la pandémie de COVID-19, notamment en raison de l'incidence négative des défis connexes liés à la chaîne d'approvisionnement mondiale sur les produits d'exploitation tirés des produits des services sans fil et des services sur fil.

Conseil d'administration

En date du 2 mars 2023

Gordon M. Nixon

ONTARIO, CANADA

Administrateur de sociétés
Président du Conseil,
BCE Inc. et Bell Canada

Administrateur depuis novembre 2014

Mirko Bibic

ONTARIO, CANADA

Président et chef de la direction,
BCE Inc. et Bell Canada

Administrateur depuis janvier 2020

David F. Denison,

FCPA, FCA

ONTARIO, CANADA

Administrateur de sociétés

Administrateur depuis octobre 2012

Robert P. Dexter

NOUVELLE-ÉCOSSE, CANADA

Président du Conseil et
chef de la direction,
Maritime Travel Inc.

Administrateur depuis novembre 2014

Katherine Lee

ONTARIO, CANADA

Administratrice de sociétés

Administratrice depuis août 2015

Monique F. Leroux,

C.M., O.Q., FCPA, FCA

QUÉBEC, CANADA

Administratrice de sociétés

Administratrice depuis avril 2016

Sheila A. Murray

ONTARIO, CANADA

Administratrice de sociétés

Administratrice depuis mai 2020

Louis P. Pagnutti,

FCPA, FCA

ONTARIO, CANADA

Administrateur de sociétés

Administrateur depuis novembre 2020

Calin Rovinescu, C.M.

ONTARIO, CANADA

Administrateur de sociétés

Administrateur depuis avril 2016

Karen Sheriff

ONTARIO, CANADA

Administratrice de sociétés

Administratrice depuis avril 2017

Robert C. Simmonds

ONTARIO, CANADA

Président du Conseil,
Lenbrook Corporation

Administrateur depuis mai 2011

Jennifer Tory, C.M.

ONTARIO, CANADA

Administratrice de sociétés

Administratrice depuis avril 2021

Louis Vachon,

C.M., O.Q.

QUÉBEC, CANADA

Partenaire des opérations,
J.C. Flowers & Co.

Administrateur depuis octobre 2022

Cornell Wright

ONTARIO, CANADA

Président,

Wittington Investments Limited

Administrateur depuis avril 2021

Comités du conseil d'administration

Comité d'audit

L.P. Pagnutti (*président*), K. Lee,
M.F. Leroux, J. Tory, C. Wright

Le comité d'audit aide le conseil
à superviser :

- l'intégrité des états financiers de BCE et de l'information connexe
- la conformité de BCE aux exigences applicables prévues par la loi et la réglementation
- l'indépendance, les compétences et la nomination de l'auditeur externe
- la performance des auditeurs externe et interne
- la responsabilité de la direction quant à l'évaluation de l'efficacité des contrôles internes et à la présentation de l'information à cet égard
- les risques auxquels BCE est exposée en matière de présentation de l'information financière.

Comité de gouvernance

M.F. Leroux (*présidente*),
D.F. Denison, K. Lee, K. Sheriff,
R.C. Simmonds, C. Wright

Le comité de gouvernance aide
le conseil à :

- élaborer et mettre en œuvre les politiques et lignes directrices de BCE en matière de gouvernance
- identifier les personnes possédant les compétences nécessaires pour devenir membre du conseil
- déterminer la composition du conseil et de ses comités
- établir la rémunération à verser aux membres du conseil pour qu'ils s'acquittent de leurs fonctions au conseil et aux comités
- élaborer un processus d'évaluation du conseil, des comités du conseil, de la présidence du conseil, de la présidence des comités ainsi que des membres du conseil, et en surveiller l'application
- examiner et recommander au conseil à des fins d'approbation, les politiques de BCE quant à la conduite des affaires, à l'éthique, à la communication de l'information importante et à d'autres questions
- examiner la stratégie et les informations communiquées par BCE en matière de facteurs ESG.

Comité des ressources en cadres et de rémunération

D.F. Denison (*président*),
R.P. Dexter, S.A. Murray,
C. Rovinescu, J. Tory, L. Vachon

Le comité des ressources en
cadres et de rémunération aide
le conseil à superviser :

- la rémunération, la nomination, l'évaluation et la planification de la relève des membres de la direction et autres cadres
- les politiques et pratiques de BCE relatives au milieu de travail (y compris les politiques en matière de santé et sécurité, les politiques veillant à assurer un milieu de travail respectueux et exempt d'harcèlement et les politiques veillant à assurer un milieu de travail diversifié et inclusif)
- l'exposition de BCE au risque lié à la rémunération des membres de la haute direction et aux politiques connexes ainsi qu'à l'identification des pratiques et des politiques pour atténuer ce risque.

Comité du risque et de la caisse de retraite

C. Rovinescu (*président*),
R.P. Dexter, S.A. Murray,
L.P. Pagnutti, K. Sheriff,
R.C. Simmonds, L. Vachon

Le comité du risque et la caisse
de retraite aide le conseil à
superviser :

- le cadre de gouvernance du risque d'entreprise de BCE et les politiques, procédures et contrôles que la direction utilise pour évaluer et gérer les principaux risques auxquels BCE est exposée
- l'exposition de BCE aux principaux risques, à l'exception des risques qui demeurent sous la responsabilité principale d'un autre comité du conseil
- l'administration, la capitalisation et le placement des régimes de retraite et des caisses de retraite de BCE
- les fonds communs unitaires parrainés par BCE pour le placement collectif des caisses de retraite et des caisses de retraite des filiales participantes.

Haute direction

En date du 2 mars 2023

Mirko Bibic

Président et chef de la direction
BCE Inc. et Bell Canada

Claire Gillies

Vice-présidente exécutive marketing et présidente,
marché consommateur
Bell Canada

Stephen Howe

Chef du développement technologique et de l'information
Bell Canada

Blaik Kirby

Président de groupe, marché consommateur
et petites et moyennes entreprises (PME)
Bell Canada

Glen LeBlanc

Vice-président exécutif et chef des affaires financières
BCE Inc. et Bell Canada

Devorah Lithwick

Première vice-présidente et cheffe de la gestion de la marque
Bell Canada

Robert Malcolmson

Vice-président exécutif et chef des affaires juridiques et réglementaires
BCE Inc. et Bell Canada

Nikki Moffat

Vice-présidente exécutive, services généraux et
cheffe des ressources humaines
BCE Inc. et Bell Canada

Karine Moses

Première vice-présidente, développement de contenu et
nouvelles et présidente, direction du Québec
Bell Canada

Wade Oosterman

Président, Bell Média et vice-président principal
BCE Inc. et Bell Canada

John Watson

Président de groupe, marchés affaires,
expérience client et intelligence artificielle
Bell Canada

Renseignements aux investisseurs

Information boursière

Symbole
BCE

Inscriptions

Bourses de Toronto (TSX)
et de New York (NYSE)

Vous trouverez le sommaire des différences entre nos pratiques en matière de gouvernance et celles de la Bourse de New York dans la section Gouvernance de notre site internet à l'adresse BCE.ca.

Actions ordinaires en circulation

31 décembre 2022 – 911 982 866

Dividende trimestriel*

0,9675 \$ par action ordinaire

Calendrier des dividendes 2023*

Date d'inscription	Date de paiement**
15 mars 2023	15 avril 2023
15 juin 2023	15 juillet 2023
15 septembre 2023	15 octobre 2023
15 décembre 2023	15 janvier 2024

* Sous réserve de la déclaration de dividendes par le conseil d'administration

** Lorsque la date de paiement d'un dividende tombe un jour non ouvrable, le versement est effectué le jour ouvrable suivant

Dates de publication des résultats trimestriels 2023

Premier trimestre	4 mai 2023
Deuxième trimestre	3 août 2023
Troisième trimestre	2 novembre 2023
Quatrième trimestre	8 février 2024

Les rapports trimestriels et annuels ainsi que d'autres documents de l'entreprise se trouvent sur notre site internet. Vous pouvez aussi vous les procurer en communiquant avec le groupe des Relations avec les investisseurs.

Renseignements fiscaux

Les actionnaires sont tenus de payer de l'impôt sur les dividendes reçus ainsi que sur les gains en capital qu'ils réalisent, le cas échéant, lorsqu'ils vendent leurs actions ou qu'ils sont réputés les avoir vendues.

La vente ou disposition de vos actions pourrait générer un gain en capital

IMPORTANT : Si vous avez reçu des actions ordinaires de Nortel Networks en mai 2000 et/ou des parts du Fonds de revenu Bell Aliant Communications régionales en juillet 2006, communiquez avec le groupe des Relations avec les investisseurs pour de plus amples renseignements concernant les incidences fiscales de ces plans d'arrangement sur le calcul de votre coût ou visitez notre site internet à l'adresse BCE.ca.

Dividendes

Depuis le 1^{er} janvier 2006, et ce, à moins d'avis contraire, les dividendes versés par BCE Inc. à des résidents canadiens se qualifient comme dividendes déterminés en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada*. Depuis le 24 mars 2006, et ce, à moins d'avis contraire, les dividendes versés par BCE Inc. à des résidents du Québec se qualifient également comme dividendes déterminés.

Non-résidents du Canada

Les dividendes versés ou crédités à des non-résidents du Canada sont assujettis à une retenue d'impôt de 25 %, sauf si ce taux est réduit par convention fiscale. En vertu des conventions fiscales actuelles, les résidents des États-Unis et du Royaume-Uni sont assujettis à une retenue d'impôt de 15 %.

L'Agence du revenu du Canada a introduit de nouvelles règles en 2012, exigeant que les résidents d'un pays ayant conclu une convention fiscale avec le Canada certifient qu'ils résident dans cet autre pays et sont admissibles aux avantages prévus par la convention fiscale afin que le taux réduit de retenue d'impôt au Canada pour les non-résidents continue de s'appliquer. Les actionnaires inscrits devraient avoir complété et retourné la Déclaration d'admissibilité aux avantages en vertu d'une convention pour les non-résidents à l'agent des transferts.

Résidents des États-Unis

En plus de la Déclaration d'admissibilité aux avantages en vertu d'une convention pour les non-résidents mentionnée ci-dessus, nous devons exiger de certains résidents des États-Unis qu'ils fournissent un numéro d'identification de contribuable et une formule de déclaration de résidence W-9 de l'Internal Revenue Service (IRS). Si nous ne recevons pas ces informations, nous pourrions être tenus de prélever une retenue fiscale de garantie fixée par l'IRS. Pour plus de précisions, veuillez communiquer avec l'agent des transferts ou le groupe des Relations avec les investisseurs.

Services aux actionnaires

Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions

Un moyen pratique pour les porteurs d'actions admissibles de réinvestir leurs dividendes et d'effectuer des contributions en espèces facultatives pour acheter des actions ordinaires supplémentaires sans frais de courtage.

Service de virement automatique des dividendes

Évitez les retards postaux et les déplacements à la banque en profitant du service de virement automatique des dividendes.

Système d'inscription directe (DRS)

Détenir ses actions sous forme électronique au lieu de certificats d'actions

Les avoirs sont représentés par un relevé émis lorsque vous établissez ou modifiez ultérieurement votre solde dans le système d'inscription directe. Cette option élimine les risques inhérents à la détention de certificats d'actions incluant la conservation de ceux-ci et surtout, atténue la procédure de remplacement. Notez que des frais s'appliquent pour le remplacement de certificats perdus ou volés, de même que pour le remplacement des certificats envoyés par la poste qui n'auraient pas été reçus par l'actionnaire (si réclamés un an après l'envoi). Généralement, un pourcentage de la valeur des actions représentées.

Service de diffusion électronique

Inscrivez-vous à notre service de diffusion électronique pour recevoir les documents de procuration, le rapport financier annuel et/ou les rapports trimestriels par courriel. En optant pour cette méthode écologique, vous recevez vos documents plus rapidement et vous aidez l'entreprise à réduire ses coûts.

Envois multiples

Éliminez les envois multiples en regroupant vos comptes.

Gérez votre compte d'actionnaire

Inscrivez-vous à *Centre pour les investisseurs* à l'adresse tsxtrust.com/issuer-investor-login?lang=fr et bénéficiez d'une vaste gamme d'outils libre-service qui vous permettront de suivre et de gérer vos actions.

Pour plus de renseignements sur ces services, les actionnaires inscrits (les actions sont inscrites à votre nom) doivent communiquer avec l'agent des transferts. Les actionnaires non-inscrits doivent communiquer avec leurs courtiers.

Rapport annuel intégré

Le Rapport annuel intégré 2022 de BCE est le premier du genre pour une grande entreprise de communications en Amérique du Nord. Il contient à la fois notre Rapport financier annuel traditionnel et notre Rapport sur la responsabilité sociale d'entreprise, témoignant du fait que nos pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) sont un élément fondamental des activités quotidiennes de notre entreprise.

Conformément à nos objectifs en matière de développement durable, le Rapport annuel intégré 2022 est uniquement disponible en version numérique. Vous pouvez le consulter sur le site BCE.ca, où se trouvent également les autres rapports de BCE.

Nous encourageons les actionnaires à ne pas demander de version papier de nos rapports mais plutôt à visiter notre site Web et à s'y inscrire. Vous pouvez également choisir d'être avisé par courriel lorsque nos documents d'entreprise, y compris les rapports annuels, sont disponibles par voie électronique.

Pour vous inscrire, visitez notre site Web à l'adresse BCE.ca et cliquez sur « Demande de documents » au bas de la page.

Pour nous contacter

Agent des transferts et agent comptable des registres

Pour en savoir plus sur les services aux actionnaires ou pour toute autre demande concernant votre compte (transfert d'actions, changement d'adresse, certificats perdus et formulaires d'impôt), communiquez avec :

Compagnie Trust TSX
301 – 100 Adelaide St. West
Toronto, Ontario M5H 4H1

courriel bce@tmx.com

tél. 416 682-3861 ou 1 800 561-0934
(sans frais au Canada et aux États-Unis)

télééc. 514 985-8843 ou 1 888 249-6189
(sans frais au Canada et aux États-Unis)

site internet tsxtrust.com

Relations avec les investisseurs

Pour toutes questions financières :

Tour A, 8^e étage
1 Carrefour Alexander-Graham-Bell
Verdun, Québec H3E 3B3

courriel relations.investisseurs@bce.ca

tél. 1 800 339-6353

télééc. 514 786-3970

ou visitez la section Investisseurs de notre site internet à l'adresse BCE.ca

Les marques de commerce citées dans le présent rapport financier annuel, qui appartiennent à BCE Inc., Bell Canada ou leurs filiales, ou qui sont utilisées par elles sous licence, comprennent sans s'y limiter : BCE, BELL Design, Bell Mobilité et Bell Média. Le présent rapport financier annuel comprend également des marques de commerce d'autres parties. Les marques de commerce mentionnées dans le présent rapport financier annuel pourraient ne pas être accompagnées des symboles de marques de commerce ou de marques de commerce déposées.

© BCE Inc., 2023. Tous droits réservés.

